

---

## RAPPORT FINAL DU PROJET DE RECHERCHE

### OBSTACLES ET LEVIERS POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE ET À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ET PROFESSIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES : IDENTIFIER, CARACTÉRISER ET COMPRENDRE LES VIOLENCES STRUCTURELLES, INSTITUTIONNELLES ET SYMBOLIQUES VÉCUES PAR LES FEMMWS POUR LES TRANSFORMER

---

Joe Ducharme, professionnelle de recherche, et Marie-Claire Belleau, professeure titulaire.

Les auteures remercient Julien Paquet pour son travail d'édition et de vérification orthographique.

PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DE CE RAPPORT (en ordre alphabétique) :

Auclair, Isabelle  
Beaulieu, Mélina,  
Belleau, Marie-Claire  
Belleau-Blais, Alice  
Brière, Sophie  
Demers, Guylaine  
Desrosiers, Julie  
Ducharme, Joe  
Granger, Élyse  
Kirouac, Suzanne  
Ouellet-Boivin, Laurence  
Paquet, Julien  
Paquette Raynard, Emmanuelle  
Rossi, Catherine  
Vézina, Christine

*En plus des personnes précédemment nommées, une liste exhaustive des personnes ayant contribué à ce projet sera présentée dans ce rapport.*

---

Université Laval, 26 janvier 2024



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	6
RÉSUMÉ .....	7
INTRODUCTION.....	8
QUESTION DE RECHERCHE .....	9
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ.....	9
MÉTHODOLOGIE .....	10
STRATÉGIES ET DÉMARCHES DE RECHERCHE .....	10
<i>Phase 1 : Rencontre de lancement du projet de recherche .....</i>	10
<i>Phase 2 : Ateliers de co-définition des concepts nécessaires à l'intégration du cadre théorique et la coconstruction des savoirs au sein de l'équipe de recherche.....</i>	11
<i>Phase 2.1 : Concept « femmes » : « femmxs ».....</i>	16
<i>Phase 2.2 : La question de recherche et ses modifications .....</i>	17
<i>Phase 2.3 : Journée, devenue matinée, de coconstruction des savoirs .....</i>	17
<i>Phase 3 : Premier tri des documents.....</i>	18
<i>Phase 4 : Deuxième tri des documents.....</i>	20
<i>Phase 5 : L'extraction des données issues des documents .....</i>	24
RÉSUMÉ DE LA DEMANDE D'AMENDEMENT DE L'AUTOMNE 2022 .....	31
RÉSULTATS.....	32
AXE 1 : ACCÈS À LA JUSTICE .....	34
SECTION 1 : RÉSOLUTION DE CONFLITS (MÉDIATION FAMILIALE ET LES PROCÈS JUDICIAIRES) EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE.....	34
<i>Analyse .....</i>	34
1. <i>Contextualisation de la thématique .....</i>	34
2. <i>Les approches et la méthodologie .....</i>	36
3. <i>Les violences.....</i>	37
4. <i>Les obstacles.....</i>	42
5. <i>Les leviers .....</i>	43
6. <i>Autres éléments d'analyse .....</i>	48
Conclusion.....	49
Références pour cette section .....	52
SECTION 2 : ACCÈS À LA JUSTICE ET À LA JUSTICE RÉPARATRICE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DANS LE CAS PARTICULIER DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMXS .....	53
<i>Introduction .....</i>	53
1. <i>Contextualisation de la thématique .....</i>	54
2. <i>Les approches et la méthodologie .....</i>	59
3. <i>Les violences .....</i>	61
4. <i>Les obstacles .....</i>	66
5. <i>Les leviers .....</i>	68
6. <i>Autres éléments d'analyse .....</i>	71
Conclusion.....	73
Références pour cette section .....	76
SECTION 3 : FEMMXS ET L'INCARCÉRATION.....	78
<i>Introduction .....</i>	78
1. <i>Contextualisation de la thématique .....</i>	79
2. <i>Les approches et méthodologie .....</i>	82
3. <i>Les violences .....</i>	95
4. <i>Les obstacles .....</i>	101
5. <i>Les leviers .....</i>	107
6. <i>Autres éléments d'analyse .....</i>	114
Conclusion.....	114
Références pour cette section .....	116

<b>SECTION 4 : ACCÈS AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS POUR LES FEMMXS MARGINALISÉES ET VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ .....</b>	<b>122</b>
<i>Introduction .....</i>	<i>122</i>
1. <i>Contextualisation de la thématique.....</i>	<i>122</i>
2. <i>Les approches théoriques et la méthodologie.....</i>	<i>127</i>
3. <i>Les violences et les obstacles .....</i>	<i>130</i>
5. <i>Les leviers.....</i>	<i>145</i>
6. <i>Autres éléments d'analyse.....</i>	<i>150</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>151</i>
<i>Références pour cette section .....</i>	<i>152</i>
<b>AXE 2 : ACCÈS À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES .....</b>	<b>163</b>
<b>SECTION 5 : ORGANISATIONS CANADIENNES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET D'ACTION HUMANITAIRE.....</b>	<b>163</b>
<i>Introduction .....</i>	<i>163</i>
1. <i>Contextualisation de la thématique.....</i>	<i>163</i>
2. <i>Approches et méthodologie.....</i>	<i>164</i>
3. <i>Les violences .....</i>	<i>165</i>
4. <i>Les obstacles .....</i>	<i>165</i>
5. <i>Les leviers .....</i>	<i>165</i>
6. <i>Autres éléments d'analyse.....</i>	<i>165</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>168</i>
<i>Références pour cette section .....</i>	<i>168</i>
<b>SECTION 6 : ORGANISATIONS SPORTIVES .....</b>	<b>171</b>
<i>Introduction .....</i>	<i>171</i>
1. <i>Contextualisation de la thématique.....</i>	<i>171</i>
2. <i>Les approches théoriques et méthodologiques.....</i>	<i>172</i>
3. <i>Les violences .....</i>	<i>173</i>
4. <i>Les obstacles .....</i>	<i>177</i>
5. <i>Les leviers .....</i>	<i>178</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>179</i>
<i>Références pour cette section .....</i>	<i>180</i>
<b>SECTION 7 : MÉTIERS ET PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT MASCULINES .....</b>	<b>182</b>
<i>Introduction .....</i>	<i>182</i>
1. <i>Contextualisation de la thématique.....</i>	<i>182</i>
2. <i>Les approches théoriques et méthodologiques.....</i>	<i>182</i>
3. <i>Les violences .....</i>	<i>183</i>
5. <i>Les leviers.....</i>	<i>188</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>188</i>
<i>Références pour cette section .....</i>	<i>189</i>
<b>REMARQUES QUANT AU DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE.....</b>	<b>193</b>
DES QUANTITÉS IMPRÉVISIBLES DE DONNÉES .....	193
CRITIQUE DU TERME « FEMMXS » AU FIL DU TEMPS .....	193
FORCES ET LIMITES DU PROJET.....	194
Forces.....	194
Limites .....	195
<b>RÉFÉRENCES QUANT À LA MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>198</b>
<b>RÉFÉRENCES QUANT À L'EXAMEN DE LA PORTÉE.....</b>	<b>198</b>
<b>RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR LES ANALYSES.....</b>	<b>198</b>
<b>ANNEXE II – GUIDE D'ANIMATION DE LA MATINÉE DE COCONSTRUCTION DES SAVOIRS AVEC DES GROUPES DE FEMMES DU 25 NOVEMBRE 2021.....</b>	<b>204</b>
<b>ANNEXE III - RÉPONSES OBTENUES SUR PADLET .....</b>	<b>209</b>
<b>ANNEXE IV - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES DE LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES AVEC LES GROUPES DE FEMMXS DU 25 NOVEMBRE 2021 .....</b>	<b>229</b>

ANNEXE V - VERSION FINALE DE L'OUTIL POUR LA GESTION DES CONFLITS LORS DU 2 <sup>E</sup> TRI DES DOCUMENTS, PUIS À L'EXTRACTION DES DONNÉES .....	243
ANNEXE VI – EXERCICE PRÉPARATOIRE AU 2 <sup>E</sup> TRI, 25 MARS 2022.....	263
ANNEXE VII – CORRIGÉ DE L'EXERCICE PRÉPARATOIRE AU 2 <sup>E</sup> TRI, 6 AVRIL 2022 .....	267
ANNEXE VIII – CORRIGÉ DU PREMIER EXERCICE PRÉPARATOIRE À L'EXTRACTION DES DONNÉES, 19 AOÛT 2022.....	272
ANNEXE IX – CORRIGÉ DU DEUXIÈME EXERCICE PRÉPARATOIRE À L'EXTRACTION DES DONNÉES, 26 AOÛT 2022.....	294
ANNEXE X – DIAGRAMME DE GANTT, 23 AOÛT 2022.....	309
ANNEXE XI – GRILLE D'EXTRACTION DES DONNÉES SUR COVIDENCE, 23 AOÛT 2022 .....	311
ANNEXE XII – DERNIÈRE VERSION DE L'OUTIL D'ANALYSE ACCOMPAGNANT LA GRILLE D'EXTRACTION DES DONNÉES .....	316
ANNEXE XIII – GUIDE ET GABARIT POUR L'ANALYSE DES DONNÉES PAR LES CHERCHEURES ..	330
ANNEXE XIV – PRINCIPAUX ÉCHANGES ENTRE <i>FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA</i> ET MARIE-CLAIREE BELLEAU CONCERNANT LA DERNIÈRE DEMANDE D'AMENDEMENT PRÉSENTÉE À L'AUTOMNE 2022.....	334

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

---

Ce rapport final dresse, d'une part, un portrait des différentes étapes de ce projet de recherche et présente, d'autre part, les résultats finaux de cette étude multidisciplinaire ayant comme méthodologie l'examen de la portée.

L'équipe de recherche a terminé toutes les tâches associées à la finalisation de ce projet de recherche, soit :

- Rencontres entre *Femmes et Égalité des genres Canada* et l'Université Laval;
- Étape 1 : recherche initiale et collecte de données;
- Étape 2 : analyse de données;
- Étape 3 : transfert des connaissances.

En terminant, il importe de souligner le travail colossal d'une grande équipe de travail multidisciplinaire, comprenant notamment des personnes bibliothécaires, auxiliaires de recherche, technicienne en administration, professionnelles de recherche et chercheures. Merci à toutes les personnes qui ont été impliquées, de près ou de loin, à plus ou moins long terme, sur cet exigeant projet de recherche.

## RÉSUMÉ

---

**Objectif :** Identifier, caractériser et mieux comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (VIO-SIS) vécues par les femmxs dans leur accès à la justice et aux organisations ainsi que les leviers pour les contrer.

**Introduction :** Souvent abordées sous un angle individuel, les violences sont sous-estimées et passent inaperçues. Il devenait important de documenter, d'un point de vue plus général et systématique, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs dans leur accès à la justice et aux organisations recoupées en sept thématiques : **1)** femmxs et incarcération; **2)** accès à la justice réparatrice pour les femmxs victimes d'actes criminels; **3)** résolutions des conflits en contexte de violence conjugale et familiale; **4)** accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées en situation de pauvreté; **5)** organisations canadiennes et développement international et action humanitaire; **6)** organisations sportives; et **7)** professions traditionnellement masculines.

**Critères d'inclusion finaux :** **1)** Document en français, anglais ou espagnol; **2)** Document publié à partir de 2006; **3)** Document n'étant pas une thèse; **4)** Document dont il est possible de copier-coller les données; **5)** Document qui présente des données originales ou doctrine (écrits scientifiques) en droit; **6)** Étude qui porte sur des personnes qui s'identifient comme des femmxs, de tous les âges, incluant les personnes queers et bispirituelles; **7)** Étude faite au Canada (*sur toutes les populations résidant au Canada indépendamment de leur statut migratoire, ex. citoyen.ne canadien.ne, résident.e permanent.e, refugié.e, demandeuse ou demandeur d'asile, sans statut*) ou sur des populations canadiennes à l'extérieur du Canada (*ex. population canadienne en coopération internationale*); **8)** Étude qui identifie au moins une VIO-SIS qui nuit à l'accès à la justice ou aux organisations ou au moins un levier qui facilite l'accès à la justice et aux organisations; et **9)** Étude dont les VIO-SIS ou les levier.s correspondent à l'une des 7 thématiques retenues.

**Méthodologie :** Grâce à la méthode de l'examen de la portée (*scoping review*), une synthèse des connaissances a été produite afin d'identifier, de caractériser et de mieux comprendre les VIO-SIS vécues par les femmxs dans leur accès à la justice et aux organisations, spécifiquement pour les sept thématiques retenues dans le cadre de cette étude.

**Résultats et discussion :** Les résultats ont d'abord été traités spécifiquement en thématiques, puis une analyse plus générale et transversale a été produite par la suite.

**Conclusion :** Cet examen de la portée est un projet d'étude ambitieux qui a permis d'approfondir les connaissances des VIO-SIS vécues par les femmxs d'un point de vue systémique et davantage intersectionnel.

**Mots-clés :** femm\*; justice; violence institutionnelle; violence structurelle; violence symbolique

## INTRODUCTION

---

L'amélioration de l'accès à la justice ainsi que la prise en compte des inégalités systémiques, notamment genrées, dans les pratiques et les cultures organisationnelles dans l'ensemble des secteurs de la société sont des préoccupations pressantes. De nombreuses études et interventions ont tenté d'identifier, de comprendre et de transformer les difficultés et les obstacles auxquels les femmxs<sup>1</sup> sont confrontées.

Il n'en demeure pas moins que les recherches qui traitent d'accès à la justice, des milieux organisationnels et professionnels sont centrées sur une analyse micro, donc davantage sur les variables individuelles, plutôt qu'une approche méso ou macro qui tient compte notamment du genre, de l'ethnie, de la classe sociale, de l'âge, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, soit des facteurs qui représentent des facteurs de vulnérabilité considérables. De plus, peu de recherches s'attardent sur les dimensions structurelles, organisationnelles (formelles, informelles et implicites), institutionnelles et symboliques qui entretiennent ou renforcent les rapports sociaux inégalitaires. En somme, les travaux entourant les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (Vio-SIS) vécues par les femmes ne sont pas légion et ne font pas l'objet de synthèses de connaissances spécifiques. Puisque ces types de violences sont souvent sournoises, elles jouent un rôle important dans la reproduction des inégalités systémiques.

Ce projet de recherche s'appuie ainsi sur l'expertise d'un collectif de personnes chercheures féministes issues de 4 domaines du savoir (administration, droit, éducation et criminologie) qui souhaitent travailler dans une perspective interdisciplinaire pour synthétiser et analyser de façon transversale les écrits scientifiques. Elles proposent d'effectuer l'examen de la littérature, par l'entremise d'une méthodologie nommée l'examen de la portée, qui porte sur les obstacles qui nuisent aux femmxs ainsi que sur les leviers qui s'offrent à elles dans deux axes précis, soit l'accès à la justice (axe 1) et l'accès à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires (axe 2).

En 2019, le choix du néologisme « femmxs » dans ce projet de recherche découle d'une décision commune prise par l'équipe, et ce, dans une perspective d'inclusion. Le choix des cochercheures consistait alors à représenter par une intersection, un « x », la notion d'intersectionnalité comme concept fondateur du projet, sans pour autant qu'il constitue une préférence politique ou idéologique. Le développement des connaissances au fil des années ainsi que l'ajout de nouvelles personnes à l'équipe ont favorisé les questionnements critiques, et légitimes, quant à l'emploi de ce néologisme. Quelques réflexions seront d'ailleurs exposées dans la section « Discussion » de ce rapport.

Plus spécifiquement, les chercheures féministes, accompagnées d'une personne auxiliaire de recherche, ont procédé à l'analyse des écrits scientifiques de sept thématiques réparties autour de ces deux axes dans le but d'**identifier, de caractériser et de mieux comprendre les VIO-SIS vécues par les femmxs**. Les quatre sujets de recherche de l'axe de l'accès à la justice sont : 1) femmxs et

---

<sup>1</sup> Néologisme émergeant notamment du féminisme intersectionnel retenu par ce projet de recherche.

incarcération; 2) accès à la justice réparatrice pour les femmxs victimes d'actes criminels; 3) résolutions des conflits en contexte de violence conjugale et familiale; 4) accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées en situation de pauvreté. Quant aux trois thèmes de recherche sur l'axe de l'accès aux organisations, il s'agit des : 1) organisations canadiennes et développement international et action humanitaire; 2) organisations sportives; et 3) professions traditionnellement masculines.

Il convient de nommer, de comprendre et de documenter les VIO-SIS dans une perspective interdisciplinaire, car cela contribue au développement des connaissances et à la mise en place de stratégies efficaces pour les contrer et pour transformer les pratiques culturelles, sociales, politiques et économiques qui les engendrent.

Ce rapport final décrit les faits saillants des différentes étapes du projet et présente aussi les résultats issus de cet examen de la portée sous une forme plus traditionnelle.

## **QUESTION DE RECHERCHE**

---

Quelles sont les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (VIO-SIS) vécues par les femmxs dans leur accès à la justice et aux organisations ainsi que les leviers pour contrer ces obstacles recoupés autour de sept thématiques : **1)** femmxs et incarcération; **2)** accès à la justice réparatrice pour les femmxs victimes d'actes criminels; **3)** résolutions des conflits en contexte de violence conjugale et familiale; **4)** accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées en situation de pauvreté; **5)** organisations canadiennes et développement international et action humanitaire; **6)** organisations sportives; et **7)** professions traditionnellement masculines ?

## **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

---

Afin de procéder à la sélection des documents pour établir la synthèse des connaissances selon la méthodologie de l'examen de la portée, les membres de l'équipe de recherche, incluant les cochercheures, les bibliothécaires, les auxiliaires de recherche et la professionnelle de recherche, ont établi les critères d'éligibilité suivants.

**Critères d'inclusion :** **1)** Document en français, anglais ou espagnol; **2)** Document publié à partir de 2006; **3)** Document n'étant pas une thèse; **4)** Document dont il est possible de copier-coller les données; **5)** Document qui présente des données originales<sup>2</sup> ou doctrine (écrits scientifiques) en droit; **6)** Étude qui porte sur des personnes qui s'identifient comme des femmxs, de tous les âges, incluant les personnes queers et bispirituelles; **7)** Étude faite au Canada (*sur toutes les populations résidant au Canada indépendamment de leur statut migratoire, ex. citoyen.ne.s canadien.ne, résident.e permanent.e, refugié.e, demandeuse ou demandeur d'asile, sans statut*) ou sur des populations

---

<sup>2</sup> Dans le contexte de ce projet, les données originales excluent les synthèses de la connaissance et commentaires, éditoriaux, mais inclus tout le reste. On ne se questionne pas sur la provenance des données (ex. un document qui présente Statistiques Canada serait inclus // un document qui présente des données provenant d'un programme serait inclus). Voir les schémas de l'annexe IV, p X.

canadiennes à l'extérieur du Canada (*ex. population canadienne en coopération internationale*); **8)** Étude qui identifie au moins une VIO-SIS qui nuit à l'accès à la justice ou aux organisations ou au moins un levier qui facilite l'accès à la justice et aux organisations; et **9)** Étude dont les VIO-SIS ou les leviers correspondent à l'une des 7 thématiques retenues.

**Critères d'exclusion :** **1)** Document dans une langue autre que le français, l'anglais et l'espagnol; **2)** Document publié avant 2005; **3)** Document étant une thèse; **4)** Document dont il est impossible de copier-coller les données; **5)** Document qui ne présente pas de données originales (*commentaires, éditoriaux et articles de synthèse*) sauf la doctrine (écrits scientifiques) en droit; **6)** Étude qui porte sur des personnes qui ne s'identifient pas comme des femmxs, des personnes queers ou bispirituelles; **7)** Étude faite à l'extérieur du Canada (sauf les études faites à l'extérieur du Canada qui portent sur des populations canadiennes); **8)** Ne porte pas sur au moins une violence SIS qui nuit à l'accès à la justice ou aux organisations ou ne présente pas un levier qui facilite l'accès à la justice et aux organisations; **9)** Étude dont les VIO-SIS ou leviers ne correspondant pas à l'une des 7 thématiques retenues

**Contexte :** L'équipe administrative et de recherche derrière ce projet est entièrement constituée de femmes cisgenres conscientes de leurs priviléges, selon un point de vue intersectionnel, notamment quant à leur accès à des études supérieures dans un contexte favorable, au Québec et au Canada. Une professionnelle de recherche a fait le pont entre la technicienne en administration, les bibliothécaires, les auxiliaires de recherche provenant de domaines multidisciplinaires, les professeures chercheuses ainsi que *Femmes et Égalité des genres Canada*. Au meilleur de nos capacités, surtout en contexte de télétravail et de surcharge de travail provenant de différents horizons, il a été de notre devoir de tenter d'amenuiser les rôles et les statuts hiérarchiques en favorisant la prise de parole universelle lors de la convocation de nos membres à des réunions de travail et l'entraide. En guise d'exemple, l'ordre alphabétique pour évoquer les noms des membres de l'équipe a souvent été favorisé, de même qu'une énumération aléatoire des membres, et ce, pour les valoriser indépendamment de leur niveau d'étude ou de leur poste.

## MÉTHODOLOGIE

### Stratégies et démarches de recherche

Cette section sera déclinée en plusieurs phases, ce qui permettra de comprendre toute la démarche effectuée, parfois révisée, et ce, de façon transparente. Quelques forces et critiques de la méthodologie seront aussi soulevées dans la section « Discussion » de ce rapport.

#### Phase 1 : Rencontre de lancement du projet de recherche

12 janvier 2021 : Déroulement de la rencontre de lancement du projet de recherche. Cette dernière visait notamment la présentation des membres fondatrices de l'équipe, de la méthodologie du projet de recherche et des différentes étapes de l'examen de la portée (voir annexe X).

## Phase 2 : Ateliers de co-définition des concepts nécessaires à l'intégration du cadre théorique et la coconstruction des savoirs au sein de l'équipe de recherche

Le cadre théorique de ce projet de recherche s'appuie la notion de genre, le féminisme intersectionnel et la théorie des organisations générées. Il importait de développer des conceptions et un vocabulaire communs pour les définir, les comprendre et les utiliser. Il en était de même pour les concepts de violences structurelles, institutionnelles, symboliques et de tenter de bien illustrer ce que pouvaient être des obstacles et des leviers pour les sept thématiques des chercheures.

Or, trois ateliers interactifs, créant des moments d'échanges et de coconstruction des connaissances, ont eu lieu pour faciliter l'apprentissage des concepts constituant le cadre théorique de ce projet de recherche, dont les détails sont les suivants :

**17 février 2021** : Déroulement du premier atelier dirigé par la professeure chercheure Marie-Claire Belleau. Cet atelier portait sur le féminisme intersectionnel et le genre.

**11 mars 2021** : Déroulement du deuxième atelier offert par la professeure chercheure Isabelle Auclair et concernait les violences structurelles, institutionnelles et symboliques.

**25 mars 2021** : Déroulement du troisième atelier explicitait la théorie des organisations générées donné par la chercheure-conseil Hélène Lee-Gosselin, professeure retraitée de l'Université Laval.

Les membres de l'équipe devaient se préparer à ces ateliers interactifs en lisant des documents préalables choisis par chacune de leur animatrice. Ces dernières ont d'abord exposé les éléments fondateurs de chaque concept par l'entremise d'une présentation PowerPoint. Finalement, une longue période d'échanges entre les membres de l'équipe de recherche a permis des discussions animées visant à co-définir les concepts phares, de consolider le cadre théorique et de permettre l'appropriation de tous ces apprentissages.

Les prochains paragraphes récapitulent succinctement certains des concepts présentés et revisités lors de ces ateliers interactifs, soit le féminisme intersectionnel, le genre, les violences et la théorie des organisations générées.

### *Atelier 1 : Féminisme et intersectionnalité*

**Le 17 février 2021 de 10h00 à 11h30** : présentation de la formation sur le féminisme et l'intersectionnalité de la part de la professeure chercheure Marie-Claire Belleau aux membres de l'équipe.

Puisque toutes les membres de l'équipe ne possèdent pas les mêmes connaissances ni les mêmes références en matière de féminisme et d'intersectionnalité, cet atelier a contribué à de se doter d'outils afin d'apprendre et de développer un vocabulaire ainsi qu'une compréhension commune. Cette formation, suivie de sa période d'échanges, a permis d'entendre diverses définitions de l'intersectionnalité et du genre.

*L'intersectionnalité est désignée comme un cadre d'analyse permettant d'appréhender les croisements et des imbrications des rapports de pouvoir à l'œuvre dans la construction des identités à travers les interactions sociales. Ce concept permet de mettre en lumière les phénomènes complexes de discrimination et de ségrégation. L'analyse intersectionnelle permet d'exposer l'imbrication des diverses structures et systèmes de dominations. Ce cadre théorique inclusif implique la prise en considération de l'intersection des rapports sociaux inégalitaires tout en considérant que ceux-ci, malgré leurs particularités, ne peuvent être étudiés en vase clos.*

*Le genre comme concept scientifique remet en question quant à lui en question la rigidité de la division entre masculin et féminin en suggérant que les significations rattachées aux hommes et aux femmes n'ont pas de sens naturel, fixe, immobile et univoque. Le concept de genre permet d'orienter les interrogations sur le caractère contradictoire, mouvant et instable lié à la construction et à la distinction des identités sexuées. Le genre révèle également un rapport de pouvoir fondé sur la perception de différences binaires entre deux sexes. Il met ainsi en exergue comment l'idée d'une essence ou d'une nature féminine opposée à une nature masculine génère des inégalités en hiérarchisant les individus sur l'échiquier social tout en affirmant la supériorité des attributs associés à la masculinité. Le genre fait ainsi apparaître ce qu'il y a de social dans ce qui semble naturel, ce qui permet de dénaturaliser et d'exposer les rapports sociaux afin de mettre en lumière les rapports de pouvoirs sous-jacents (Rapport intérimaire 1, 2021, p 5).*

Les lectures préalables à la formation étaient les suivantes :

- Auclair, Isabelle, « Féminismes » dans *Anthropen.org*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2021 DOI: 10.17184/eac.anthropen.096.
- Bailey, Moya et Izetta Autumn Mobley, « Work in the Intersections: A Black Feminist Disability Framework » (2018) 33:1 Gender & Society 19 DOI: 10.1177/0891243218801523.
- Baril, Alexandre, « Sexe et genre sous le bistouri (analytique) : féministes des transidentités » (2015) 28:2 Intersectionnalités 121 DOI: 10.7202/1034178ar.
- Baril, Audrey, « De la construction du genre à la construction du « sexe » : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler » (2007) 20:2 Les féminismes 61 DOI: 10.7202/017606ar.
- Bigaouette, Mylène et al, *Intervention féministe intersectionnelle : Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*, Montréal, Fédération des maisons d'hébergements pour femmes, 2018.
- Bilge, Sirma, « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe » (2010) 2010/2-3:176-177 L'homme & la société 43 DOI: 10.3917/lhs.176.0043.
- Bilge, Sirma, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité » (2009) 2009/1:225 Diogène 70 DOI: 10.3917/dio.225.0070.
- Burgess-Proctor, Amanda, « Intersections of Race, Class, and Crime: Future Directions for Feminist Criminology » (2006) 1:1 Feminist Criminology 27 DOI: 10.1177/1557085105282899.
- Cho, Sumi, « Post-Intersectionality: The Curious Reception of Intersectionality in Legal Scholarship » (2013) 10:2 Du Bois Review 318 DOI: 10.1017/S1742058X13000362.
- Corbeil, Christine et al, *L'intersectionnalité tout le monde en parle! : Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes - Rapport de recherche*,

Montréal, Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal ; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2018.

- Cuthbert, Karen, « “When We Talk About Genre We Talk About Sex”: (A)sexuality and (A)gendered Subjectivities » (2019) 33:6 Gender & Society 841 DOI: 10.1177/0891243219867916.
- Deckha, Maneesha, « Is Culture Taboo? Feminism, Intersectionality, and Culture Talk in Law » (2004) 16:1 Revue femmes et droit 14 <[https://sites.ualberta.ca/~lgotell/OB\\_Articles/deckha.pdf](https://sites.ualberta.ca/~lgotell/OB_Articles/deckha.pdf)>.
- Genre en action, « GENRE et SEXE : quelques éclaircissements » (2 février 2021).
- Grange, Juliette, « Genre et sexe : Nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines » (2010) 2010/4:44 Cités 107 DOI: 10.3917/cite.044.0107.
- Lessard, Michaël et Suzanne Zaccour, « La rédaction inclusive en droit : Pourquoi les objections ratent-elles la cible ? » (2021) 99:1 Revue du Barreau canadien 113 <<https://cbr.cba.org/index.php/cbr/article/view/4660>>.
- Löwy, Ilana et Hélène Rouch, « Genèse et développement du genre : Les sciences et les origines de la distinction entre sexe et genre » (2003) 2003/1:34 Cahiers du Genre 5 DOI: 10.3917/cdge.034.0005.
- Muehlenhard, Charlene L et Zoe D Peterson, « Distinguishing Between Sex and Gender: History, Current Conceptualizations, and Implications » (2011) 64 Sex Roles 791 DOI: 10.1007/s11199-011-9932-5.
- Pagé, Geneviève et Rosa Pires, *L'intersectionnalité en débats : pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec*, Montréal, Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal ; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2015.
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, *Les courants du féminisme*, Québec, 2021.
- Relais Femmes, « Tableau Synthèse » dans *Le Féminisme, ça clique*, Montréal, 2006.
- Sang, Katherine J C, « Gender, Ethnicity and Feminism: An Intersectional Analysis of the Lived Experiences Feminist Academic Women in UK Higher Education » (2018) 27:2 Journal of Gender Studies 192 DOI: 10.1080/09589236.2016.1199380.
- Taefi, Nura, « The Synthesis of Age and Gender: Intersectionality, International Human Rights Law and the Marginalisation of the Girl-Child » (2009) 17 International Journal of Children's Right 345 DOI: 10.1163/157181809X458049.
- Wallach Scott, Joan, « Gender: Still a Useful Category of Analysis » (2010) 225 Diogenes 7 DOI: 10.1177/0392192110369316.
- Weber, Beverly M, « Rethinking Intersectionality in German Feminisms » (2015) 22:1 European Journal of Women's Studies 22 DOI: 10.1177/1350506814552084.
- Wilcox, Lauren, « Beyond Sex/Gender: The Feminist Body of Security » (2011) 7:4 Politics & Gender 595 DOI: 10.1017/S1743923X11000419.
- Young, Iris Marion, « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un genre social » (2007) 20:2 Recherches féministes 7 DOI: 10.7202/017604ar.
- Zucker, Alyssa N et Joan M Ostrove, « VII. Meanings of Sex and Gender for a New Generation of Feminist Psychologists » (2007) 17:4 Feminism & Psychology 470 DOI: 10.1177/0959353507084329.

## *Atelier 2 : Violences structurelles, institutionnelles et symboliques*

**Le 11 mars de 13h30 à 15h00 :** présentation de la formation interactive de la professeure chercheure Isabelle Auclair portant sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques.

Elle a permis de créer de riches discussions et de contextualiser différentes formes de violences.

*Les difficultés et les obstacles auxquels les femmes se butent ont été l'objet de nombreuses études et interventions sectorielles, pour les identifier, les comprendre et les transformer. Il est largement établi qu'il existe différentes formes de violence vécues par les femmes, qu'elles soient directes et physiques ou difficilement identifiables en raison de leurs dimensions symboliques et structurelles. Les violences genrées s'inscrivent alors dans un continuum dans lequel ces différentes formes de violences se nourrissent et s'interinfluencent. Or, la majorité des recherches se focalisent sur les sphères micro où l'attention est davantage portée sur les variables individuelles. Par exemple, la violence symbolique est très peu explorée en comparaison avec les violences physiques ou sexuelles, alors qu'elle serait l'une des violences les plus puissantes justement parce qu'elle est souvent méconnue ou occultée. Plusieurs auteurs et autrices soulignent alors l'importance de mieux comprendre et de remettre en cause les dimensions structurelles, organisationnelles (formelles, informelles et implicites), institutionnelles et symboliques qui entretiennent ou renforcent les rapports sociaux inégalitaires vécus par les femmes. Cette approche nécessite une analyse intersectionnelle qui tient compte notamment de l'influence du genre, de l'ethnie, de la classe sociale, de l'âge et de l'orientation sexuelle dans le développement et le maintien des inégalités sociales entre les femmes. Isabelle Auclair analyse le continuum des violences à l'aune de l'intersectionnalité ce qui permet de comprendre comment les systèmes d'oppression (sexisme, hétérosexisme, cisgenrisme, racisme, colonialisme, capacitarisme, âgisme, etc.) et leur intersection participent à l'exacerbation des violences, mais aussi comment les violences exacerberont les inégalités. Plus spécifiquement, nombre d'auteurs et d'autrices suggèrent que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour que les femmes aient 1) un meilleur accès à la justice et 2) une participation accrue au pouvoir et à la vie démocratique - pratiques et cultures organisationnelles inclusives et équitables. La revue de littérature est divisée selon ces deux axes qui sont au cœur du présent projet (Rapport intérimaire 1, 2021, p 6).*

Les lectures préalables à la formation étaient les suivantes :

- Auclair, Isabelle et Sylvie Parent, « Continuum of Violence Against Young Athletes in Sport Contexts: An Intersectional Analysis » [non publié].
- Flynn, Catherine, Dominique Damant et Geneviève Lessard, « Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise de la recherche-action participative » (2015) 28:2 Recherches féministes 53 DOI: 10.7202/1034175ar.
- Thapar-Björkert, Suruchi, Lotta Samelius et Gurchathen S Sanghera, « Exploring Symbolic Violence in the Everyday: Misrecognition, Condescension, Consent and Complicity » (2016) 112 Feminist Review 144 DOI: 10.1057/fr.2015.53.

## Lectures complémentaires :

- Auclair, Isabelle, « L ’analyse intersectionnelle du continuum des violences en situation de refuge : les discriminations en emploi » (2017) 30:2 Recherches féministes 217 DOI:10.7202/1043930ar.
- Auclair, Isabelle « Violences de genre et stratégies de résistance » dans Charmain Lévy et Andrea Martinez, dir, *Genre, féminismes et développement : une trilogie de construction*, Ottawa, Presses de l’Université d’Ottawa, 2019, 231 DOI: 10.2307/j.ctvktrxfp.17.
- Auclair, Isabelle, Lorena Suelves Ezquerro et Dominique Tanguay, dir, *Violence genrées : Enjeux et résistances*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2019.
- Brière, Sophie, dir, *Les femmes dans les professions traditionnelles masculines*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2019,
- Clemente, Miguel et al, « Institutional Violence Against Users of the Family Law Courts and the Legal Harassment Scale » (2019) 10:1 Frontiers in Psychology DOI: 10.3389/fpsyg.2019.00001.
- Collins, Patricia Hill, « On violence, intersectionality and transversal politics » (2017) 40:9 Ethnic and Racial Studies 1460 doi: 10.1080/01419870.2017.1317827.
- De Souza, Karina Junqueira, Daphne Rattner, Muriel Bauermann Gubert, « Institutional violence and quality of service in obstetrics are associated with postpartum depression » (2017) 51:69 Revista de Saúde Pública DOI: 10.1590/51318-8787.2017051006549.

## Atelier 3 : Théorie des organisations genrées

Le 25 mars de 10h30 à 12h00 : la chercheure-conseil pour le projet de recherche et professeure retraitée, Hélène Lee-Gosselin, a offert aux membres l’équipe de recherche une présentation portant sur la théorie des organisations genrées.

*Des travaux féministes en gestion de tradition anglo-saxonne ont développé la théorie des organisations genrées qui soutient que les rapports de pouvoir et les inégalités dans les organisations sont moins le résultat des individus eux-mêmes que des pratiques et des structures organisationnelles. Dans cette perspective, les organisations, par leurs logiques, normes, pratiques et culture sont productrices d’inégalités fondées sur le sexe, mais aussi sur la race, la classe sociale, l’âge, l’orientation sexuelle, ou les incapacités physiques et intellectuelles, etc. Ces travaux démontrent comment les organisations produisent du genre en influençant le comportement, des règles et des obligations et en contraignant les choix possibles selon des attentes associées à la masculinité et à la féminité dans une construction binaire, statique et auto-exclusive du genre. L’intégration de plusieurs perspectives théoriques, dans une analyse interdisciplinaire, pourra devenir la base de recherches futures et inspirer les regroupements de femmes qui ont pour objectif de contrer la discrimination systémique et les diverses formes de violences vécues par les femmes (Rapport intérimaire 1, 2021, p 6-7).*

Les lectures préalables à la formation étaient les suivantes :

- Acker, Joan, « From Glass Ceiling to Inequality Regimes » (2009) 51 Sociologie du travail 199 DOI: 10.1016/j.soctra.2009.03.004.

- Martin, Joanne « Hidden Gendered Assumptions in Mainstream Organizational Theory and Research » (2009) 9:2 Journal of Management Inquiry 207 DOI: 10.1177/105649260092017.

### Phase 2.1 : Concept « femmes » : « femmxs »

Toujours concernant l'intégration du cadre théorique et la coconstruction des savoirs au sein de l'équipe de recherche, il a fallu se questionner, puis se positionner sur le concept de femmes, devenu « femmxs » dans le cadre de ce projet de recherche.

La méthode de l'examen de la portée requiert la clarification des termes pour procéder adéquatement à la requête de recherche, tout en se dotant de critères d'inclusion et d'exclusion. Lors de ce dernier exercice permettant de déterminer le corpus à analyser, il a été jugé important de trouver les mots et les expressions nécessaires à l'identification de documents canadiens traitant des femmes dans une perspective réellement intersectionnelle. Ainsi, l'apport de personnes de différentes générations, notamment de la part des auxiliaires de recherche, devenait une nécessité et un atout de taille à toutes ces réflexions quant à la fluidité identitaire, et ce, en tout respect.

De façon plus détaillée, cette démarche de clarification des termes de recherche a débuté par un travail conjoint entre les bibliothécaires et les cochercheuses pour dresser une liste Excel des mots, termes et concepts de leur thématique respective, et ce, lors d'une rencontre individuelle. Par la suite, cette liste a été envoyée à toutes les membres de l'équipe, à l'exception des bibliothécaires, pour que chaque personne se prononce quant à l'inclusion ou à l'exclusion de certains termes dans la requête de recherche.

**12 mai 2021** : une rencontre a été tenue afin d'informer les membres de l'équipe des consensus, et surtout des dissensions quant aux choix de termes, lors des consultations individuelles. Il convient de souligner que l'exercice avait comme objectif d'identifier les termes à inclure dans la requête de recherche afin de trouver tous les documents traitant de toutes les femmes, indépendamment de leurs origine, ethnie, orientation sexuelle, identité de genre, âge, condition physique et psychologique ou classe sociale dans une perspective fidèle au féminisme intersectionnel tel que conçu aux fins de ce projet de recherche. À ce propos, il fallait tenir compte des effets de l'intersection de systèmes d'oppression.

Les discussions vives, animées et informées ont donné lieu à des échanges stimulants et instructifs. Grâce à la plus jeune génération représentée principalement chez les auxiliaires de recherche, ce projet de recherche a bénéficié de leur apport fondamental. Des remises en question et des débats ont également mené les membres de l'équipe à modifier la question de recherche. Lorsque ces listes de termes ont été dûment sélectionnées, les bibliothécaires ont lancé la recherche de documents peu de temps après.

## Phase 2.2 : La question de recherche et ses modifications

Comme explicité dans le paragraphe précédent, des conversations salutaires entre les membres de l'équipe ont conduit à la modification suivante :

**Question initiale** : « Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmes pour les transformer »

**Question modifiée** : « Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les **femm̄xs** pour les transformer »

Cette modification vise à rendre la question davantage inclusive de la diversité des « femmes » tout en conservant l'harmonie avec le cadre théorique du projet, dont, notamment, le féminisme intersectionnel et le concept « genre ». Le « x » symbolise l'intersection, le croisement, la rencontre de diverses appartenances et sites d'oppression. Les réflexions et les échanges entre les membres de l'équipe ont favorisé l'adoption du néologisme « femm̄xs » afin de refléter cet engagement.

## Phase 2.3 : Journée, devenue matinée, de coconstruction des savoirs

Dans le cadre de ce projet, la coconstruction des savoirs s'avère être un processus de production collective et interactive des savoirs.

**26 mai 2021** : rencontre réunissant la chercheure principale Marie-Claire Belleau, la chercheure Isabelle Auclair ainsi que la professionnelle de recherche Laura Wilmot, afin d'organiser la journée de coconstruction des savoirs en compagnie des groupes œuvrant auprès des femmes.

**27 mai 2021** : rencontre unissant deux membres du Relais-Femmes, un important regroupement d'organismes qui œuvrent auprès des femmes afin de discuter et planifier la journée de coconstruction des savoirs, Marie-Claire, Isabelle et Laura.

De plus, le *Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval* (CÉRUL) impose des règles et exige l'octroi d'autorisation pour la tenue de chaque journée de coconstruction des savoirs avec les groupes et les organisations qui œuvrent auprès des femmes. La professeure Marie-Claire Belleau a rempli les formulaires, rédigé les documents et les questionnaires afin d'obtenir l'approbation requise.

Il avait été prévu que les journées de coconstruction des savoirs devaient se dérouler en présentiel. Or, cette journée, initialement organisée pour le 8 octobre (reportée), puis le 25 novembre 2021, s'est plutôt transformée en matinée virtuelle, de 9h00 à 12h00, grâce au logiciel Zoom. En effet, plusieurs difficultés organisationnelles ont été rencontrées, telles que la pandémie et l'incertitude entourant la possibilité de se réunir ou non en grand nombre ont conduit au changement de modalité de tenue de cet événement. À ce sujet, en contexte de visioconférence sur Zoom, il paraissait utopique de planifier

un si grand espace-temps puisque les groupes œuvrant auprès de femmes, dont le Relais-Femmes, ont exprimé une grande fatigue occasionnée par la détresse qu'a apportée la COVID-19. Bref, il était nécessaire de trouver la meilleure solution, la plus respectueuse pour toutes les parties impliquées, tout en organisant un événement stimulant et enrichissant. Même si la modalité devait impérativement être modifiée, l'objectif convoité demeurait le même, soit de favoriser les échanges entre l'expérience terrain des groupes œuvrant auprès des femmes et le milieu universitaire à des fins d'enrichissement mutuel.

Cette matinée s'est déroulée en automne 2021, notamment avec l'arrivée en poste de la professionnelle de recherche Joe Ducharme.

**25 novembre 2021** : Déroulement de la matinée de coconstruction des savoirs (voir annexe I et II). Avec une quarantaine de personnes participante, cette matinée virtuelle s'est avérée un succès. Les personnes participantes aux groupes de discussion déployés lors de la matinée ont été invitées à rédiger leurs avis et leur expérience sur plusieurs questions préalablement écrites sur l'outil virtuel *Padlet* (voir annexe III). Ce contenu a fait l'objet d'analyse lors de l'été et de l'automne 2022, notamment par les auxiliaires de recherche Gabrielle Comtois et Laurence Ouellet-Boivin ainsi que la professionnelle de recherche Joe Ducharme, pour soutenir la rédaction de ce rapport (voir annexe IV). De plus, des commentaires constructifs ont été recueillis à la suite de la matinée afin que nous les prenions en considération à des fins d'amélioration de ce genre d'évènement.

Il était prévu qu'une deuxième matinée de coconstruction des savoirs soit organisée le 25 novembre 2022, mais celle-ci n'a finalement pas été tenue. Les membres de l'équipe de recherche ont conclu que la combinaison des données recueillies lors de la rencontre du 25 novembre 2021 et de la documentation fournissait suffisamment, voire déjà trop, de matériel à analyser aux fins du projet. Les responsables de notre projet à Femmes et Égalité de genres Canada en ont été avisées et elles ont accepté cette décision.

### Phase 3 : Premier tri des documents

Selon la méthodologie de l'examen de la portée, les documents issus de la recherche, qui proviennent des listes de termes dûment sélectionnés, passeront à travers trois étapes de sélection s'apparentant à un entonnoir. L'outil Covidence a été utilisé pour traiter ce grand nombre de documents. Cette première étape de sélection, la plus sommaire, se nomme le premier tri. Elle se limite la lecture du titre du document à des fins de triage. Or, si le titre de l'ouvrage présentait des mots-clés s'apparentant à ce projet de recherche, les auxiliaires de recherche avaient reçu comme consigne d'inclure ce document. En cas de doute sur le titre, il valait mieux inclure le document aussi. En cas d'un titre hors sujet, les auxiliaires se devaient d'exclure le document.

Des auxiliaires de recherche ont été engagées pour commencer le premier tri dès le printemps 2021. Certaines d'entre elles ont poursuivi le travail durant l'été et l'automne 2021. En février 2022, il y a eu l'embauche de trois nouvelles personnes auxiliaires de recherche, soit Aurèle Fanny Deutcha Nguelieu, Emmy Lapointe et Paola Carollo (voir le tableau 1.1). Il s'agissait d'une stratégie pour

accélérer le premier tri et pour tenter de couvrir les quatre domaines du savoir pris en considération dans ce projet, soit le droit, la criminologie, l'administration et l'éducation.

*Tableau 1.1 : Contribution des personnes auxiliaires et professionnelles de recherche à l'avancement du projet*

Prénom et nom en ordre alphabétique	Mois et année de contribution au projet	Statut du contrat
Amélie Guilbault	Janvier à avril 2021	Terminé
Aurèle Fanny Deutch Nguelieu	Février à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Élizabeth Collin-Paré	Novembre à décembre 2021 et janvier à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Emmy Lapointe	Février à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Gabrielle Comtois	Janvier à avril 2021, octobre à décembre 2021 et février à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Joe Ducharme	Novembre à décembre 2021 et janvier à mai 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Laura Wilmot	Février à octobre 2021	Terminé
Laurence Ouellet-Boivin	Février à mai 2021 et mai à juillet 2021	Terminé
Mélina Beaulieu	Mai à août 2021 et janvier à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Janyck Beaulieu <i>* cette personne est devenue professionnelle de recherche</i>	Février à mai 2021, mai à juillet 2021 et novembre 2021 à janvier 2022	Terminé
	Janvier à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri
Paola Carollo	Février à avril 2022	En cours lors du 1 <sup>er</sup> tri

*Vert = nouvelles personnes à l'embauche du projet de recherche pour le 1<sup>er</sup> tri.*

Dès mars 2022, plusieurs stratégies ont été mises de l'avant pour faciliter le 1<sup>er</sup> tri telles que l'organisation de rencontres de suivi et de partage d'astuces entre les personnes auxiliaires, la professionnelle de recherche et les bibliothécaires. De plus, parmi les stratégies pour améliorer le rendement et l'efficacité du projet, une rencontre portant sur le bilan de la première année du projet s'est déroulée entre responsables du projet, Marie-Claire Belleau, la professionnelle de recherche, la bibliothécaire Élyse Granger et la directrice des services-conseils de la bibliothèque de l'Université Laval, Dominique Lapierre. La rencontre visait à soulever les forces et les limites du programme de recherche, puis à émettre des recommandations pour les projets ultérieurs ou similaires.

#### *État du premier tri des documents en mars 2023*

Le premier tri des documents, hormis la gestion des conflits entre les décisions des auxiliaires de recherche, a pris fin à la fin du mois de mars, ne laissant que peu de temps pour traiter ces désaccords interjugés avant la date butoir du 1<sup>er</sup> mai. Un roulement de personnel (voir le tableau 1.1) ainsi qu'un

nombre anormalement élevé de documents scientifiques à évaluer (voir le tableau 1.2) peuvent expliquer ces délais préalablement imprévisibles. La gestion des conflits, au nombre de 4794 en date du 29 mars 2022, devait initialement être traités par les professeures chercheures. Toutefois, compte tenu de leurs disponibilités, mais également dans un souci de cohérence méthodologique, il a été convenu que les conflits seraient gérés par Emmy Lapointe, auxiliaire de recherche, et la professionnelle de recherche Joe Ducharme.

*Tableau 1.2 Statistiques des documents se retrouvant dans l'outil Covidence en date du 29 mars 2022*

<b>Total d'articles trouvés</b>	32 927
<b>Nombre de conflits à résoudre</b>	4794
<b>Nombre d'articles passant au 2<sup>e</sup> tri</b>	3229

En parallèle à la fin de premier tri, l’organisation du deuxième tri de la documentation s’est déroulée selon un processus itératif. Elle comprenait trois étapes; 1) la rédaction d’un outil questions/réponses anticipées concernant le 2<sup>e</sup> tri a été produit puis peaufiné régulièrement jusqu’en avril. Seule la version finale est reproduite à l’annexe IV; 2) la planification d’un exercice préparatoire (voir annexe V) et 3) la démonstration de l’utilisation de Covidence dans le cadre du 2<sup>e</sup> tri.

#### **Phase 4 : Deuxième tri des documents**

Cette seconde étape de sélection se nomme le deuxième tri. Elle consiste en la lecture, puis à l’évaluation, selon les critères d’inclusion et d’exclusion du projet de recherche, de tous les documents inclus qui proviennent du premier tri. Il fallait donc un accord interjuge entre deux auxiliaires de recherche pour que le document soit inclus, exclu ou qu’il y ait un conflit, et ce, grâce à l’outil Covidence. À ce propos, il y a deux types de conflits. Dans un cas, deux auxiliaires excluent le document, mais ne choisissent pas le même critère d’exclusion. Dans l’autre cas, une auxiliaire inclut le document, alors qu’une autre l’exclut.

Plus précisément, en avril 2022, les auxiliaires de recherche ont été conviées à une rencontre afin d’expliquer l’exercice préparatoire au deuxième tri, puis leur accorder un délai pour accomplir cette tâche. L’analyse des documents a ensuite été effectuée pour compiler des réponses et pour rédiger un corrigé, qui a été transmis aux auxiliaires (annexe VII). Toutes les auxiliaires de recherche ont dû assister à une rencontre, post-exercice, afin d’effectuer un retour sur les différentes réponses obtenues, puis s’entraider pour identifier des critères et des astuces afin de répondre aux questions. Six rencontres de soutien ont aussi été organisées dans les semaines qui ont suivi cet exercice. Elles ont permis de rejoindre la totalité des sept auxiliaires de recherche en poste pour répondre à leurs questionnements.

Parallèlement au deuxième tri, une dizaine de rencontres ont permis le développement de la grille d’extraction des données, qui s’avère être la troisième étape de traitement des documents. D’abord,

une ébauche a été rédigée par Élyse Granger et Joe Ducharme, puis peaufinée par Gabrielle Comtois, auxiliaire de recherche. Ladite ébauche a ensuite été présentée et modifiée par les cochercheuses Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair. La grille a fait l'objet d'une rencontre avec les sept cochercheuses du projet de recherche et elle a été brièvement retravaillée à la lumière de commentaires constructifs. Finalement, Gabrielle Comtois et Joe Ducharme ont amélioré la catégorie liée à la diversité couverte dans la grille d'extraction.

En mai 2022, deux auxiliaires travaillant déjà pour le projet de recherche ont été embauchées à raison de 35 heures par semaine pour accélérer le deuxième tri, puis aider pour la réalisation de tâches telles que la résolution des conflits du premier tri, le peaufinage de la grille d'extraction des données et le début de l'analyse des données de la matinée de partage d'expertises et de connaissances sur les violences symboliques, structurelles et institutionnelles avec les groupes de femmes de l'automne 2021. L'embauche de trois nouvelles personnes auxiliaires de recherche, Janie Perron, Audrey Thériault, Marie-Lune Thouin (voir le tableau 1.3) visait aussi à accélérer le deuxième tri. Ces nouvelles auxiliaires ont été accueillies et formées, puis des rencontres ont été organisées afin de les soutenir dans leur tâche.

*Tableau 1.3 Contribution des personnes auxiliaires et professionnelles de recherche à l'avancement du projet*

<b>Prénom et nom en ordre alphabétique</b>	<b>Mois et année de contribution au projet</b>	<b>Statut du contrat</b>
Amélie Guilbault	Janvier à avril 2021	Terminé
Aurèle Fanny Deutch Nguelieu	Février à août 2022	Terminé
Élizabeth Collin-Paré	Novembre à décembre 2021 et janvier à août 2022	Terminé
Emmy Lapointe	Février à août 2022	Terminé
Gabrielle Comtois	Janvier à avril 2021, octobre à décembre 2021 et février à novembre 2022	En cours
Joe Ducharme	Novembre à décembre 2021 et janvier à octobre 2022	En cours
Laura Wilmot	Février à octobre 2021	Terminé
Laurence Ouellet-Boivin	Février à mai 2021 et mai à juillet 2021	Terminé
Mélina Beaulieu	Mai à août 2021 et janvier à octobre 2022	En cours
Janyck Beaulieu	Février à mai 2021, mai à juillet 2021 et novembre 2021 à janvier 2022	Terminé
* cette personne est devenue professionnelle de recherche	Janvier à avril 2022	Terminé
Paola Carollo	Février à novembre 2022	En cours

Janie Perron	Mai 2022 au 21 août 2022	Terminé
Audrey Thériault	Mai 2022 à décembre 2022	En cours
Marie-Lune Thouin	Mai 2022 à décembre 2022	En cours

**Vert** = nouvelles personnes à l'embauche du projet de recherche

**Jaune** = personnes (11) à l'embauche au printemps et l'été 2022

En juin 2022, lors du deuxième tri, la clarification des critères d'inclusion et d'exclusion dans trois thématiques suivantes s'est révélée incontournable : 1) résolution des conflits en contexte de violence conjugale et familiale; 2) accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmexs marginalisées en situation de pauvreté et 3) professions traditionnellement masculines. Dans ces trois cas, le nombre des données issues du deuxième tri s'avérait beaucoup trop élevé et, conséquemment, ingérable aux fins d'analyse. Des rencontres avec l'équipe de coordination et les cochercheures responsables de ces thématiques se sont déroulées afin de restreindre les critères d'inclusion. L'outil questions/réponses a donc été modifié, puis les auxiliaires de recherche ont été informées de ces critères plus stricts afin de poursuivre adéquatement le deuxième tri.

En juillet 2022, une collaboration régulière s'est instaurée entre Isabelle Auclair, Marie-Claire Belleau et Joe Ducharme afin de coordonner le projet de recherche. Des rencontres hebdomadaires entre elles ont été organisées afin d'assurer le suivi du projet et de prévoir toutes les étapes à venir. Les bilans et les objectifs quant à la fin du deuxième tri ont aussi été rédigés puisqu'en date du 5 juillet 2022, il restait un peu plus de 50% de ce tri à réaliser. D'ailleurs, devant l'imprédictible et l'étonnante quantité de documents en situation de désaccords interjugés. Deux auxiliaires de recherche ont traité les conflits au sujet des critères d'exclusion. La professionnelle de recherche s'est vue attirer les conflits entre les auxiliaires de recherche<sup>3</sup>.

Pendant la même période, un exercice préparatoire à l'extraction des données a été envoyé à cinq auxiliaires le 26 juillet 2022. Il s'agissait de ne pas accuser de retard en vue de la prochaine étape de ce projet tout en testant les limites de la grille d'extraction des données. À cette fin, une rencontre a été organisée afin d'expliquer aux auxiliaires de recherche en quoi consiste l'extraction des données ainsi que les consignes associées à cette étape du projet.

En août 2022, une fois l'exercice préparatoire complété, à la lumière des réponses et des commentaires constructifs émis par les auxiliaires de recherche, la grille a été améliorée, notamment par les cochercheures, ce qui nous a permis de statuer sur les attentes quant aux réponses extraites. Un corrigé commenté comprenant les réponses attendues a été rédigé et transmis aux auxiliaires de recherche (annexe VIII). De plus, l'outil a été raffiné en fonction des principaux questionnements et des complications rencontrées afin de surmonter plusieurs difficultés issues des premières tentatives

---

<sup>3</sup> Il y a deux types de conflits :

1. Deux auxiliaires excluent le document, mais ne choisissent pas le même critère d'exclusion ;
2. Une personne auxiliaire inclut le document, alors qu'une autre l'exclut.

d'extraction des données. Une rencontre suivant l'exercice préparatoire a favorisé les discussions et a permis de répondre aux questions des auxiliaires.

Toutefois, il a été jugé préférable de procéder à un deuxième exercice du même genre pour que les auxiliaires de recherche puissent bénéficier d'un essai supplémentaire, cette fois-ci, à la lumière d'attentes plus précises quant à cette extraction. Avant la transmission de ce deuxième exercice, une rencontre a été organisée avec les auxiliaires de recherche pour clarifier ses buts et pour présenter les principales lacunes du premier exercice préparatoire afin de les éviter à l'avenir. Un corrigé a aussi été rédigé (annexe VIII), puis l'outil a été amélioré en fonction des commentaires et du peu de difficultés éprouvées. À ce sujet, il est utile de consulter l'annexe VI reproduisant la version finale de cet outil qui s'est développée de manière itérative, et ce, de façon rigoureuse en fonction des objectifs du projet et des besoins des auxiliaires. À la demande des auxiliaires, une plage horaire hebdomadaire à la présence facultative, soit le vendredi matin, de 9h00 à 12h00, a été instaurée pour travailler ensemble, via un lien Zoom, entre les auxiliaires et la professionnelle de recherche. Ces rencontres servaient à favoriser l'esprit de groupe et l'entraide ainsi qu'à répondre aux questions au fur et à mesure de leur émergence.

À cette étape du projet, l'ampleur du travail du deuxième tri en raison de la quantité imposante et imprévue de documents à traiter est devenue apparente. En conséquence, l'équipe de coordination a dû procéder à une mise à jour et à une remise en question de la planification du projet. À ce sujet, un diagramme de Gantt (annexe X) ajusté aux avancées réelles et aux livrables à venir a été produit. Lors de cet exercice, deux constats frappent l'équipe de coordination :

- 1) Le temps insuffisant pour effectuer toutes les tâches, y compris la gestion de tous les conflits issus du deuxième tri, l'extraction ainsi que l'analyse des données, puis la rédaction du rapport final ;
- 2) Le manque de financement et de ressources humaines nécessaires pour mener à terme toutes les tâches précédemment évoquées.

Puisque le nombre de conflits était en constante croissance, leur gestion a été confiée à quelques auxiliaires de recherche, tout en imposant des consignes strictes, notamment de ne pas traiter un document qu'elles avaient auparavant évalué. À près de 1600 conflits à la mi-août 2022, le soutien de ces auxiliaires de recherche s'est avéré indispensable à l'atteinte de nos objectifs. Le portrait statistique de l'état du deuxième tri en date du 30 août 2022 était le suivant :

*Tableau 1.4 Portrait statistique du deuxième tri en date du 30 août 2022*

Nombre de documents du 2 <sup>e</sup> tri ( <i>approximatif</i> <sup>4</sup> )	6703
Nombre de conflits à traiter	1339
Nombre de documents évalués 2x	5362
Nombre de documents évalués 1x	18

<sup>4</sup> Le nombre demeure approximatif en raison des prêts entre bibliothèques qui devaient être évalués.

En terminant, il importe de souligner que ces statistiques représentent le fruit du travail dévoué de dix auxiliaires de recherche, une personne bibliothécaire et une professionnelle de recherche responsable du projet. Par conséquent, pour ce qui est des auxiliaires déjà embauchées, les prochaines étapes consistaient à résoudre les conflits du deuxième tri et à entamer l'extraction des données. Pour réaliser cette tâche, les auxiliaires se sont exercées à extraire les données d'un document sur Covidence afin de tester cette manœuvre sur la plateforme (annexe XI). De plus, il devenait d'autant plus urgent et prioritaire d'engager d'autres personnes auxiliaires de recherche pour leur assurer une formation, puis entamer l'extraction des données afin d'avancer le projet. L'objectif relatif à l'extraction des données était de la compléter au plus tard à la fin du mois de décembre 2022.

#### Phase 5 : L'extraction des données issues des documents

Cette troisième étape de sélection se nomme l'extraction des données. Elle consiste à effectuer une lecture approfondie d'un document afin d'en extirper l'information pertinente dans une grille, versée sur l'outil Covidence, déterminée par les cochercheures et qui respecte les objectifs du projet de recherche.

En septembre 2022, des entrevues ont eu lieu afin d'embaucher de nouvelles personnes auxiliaires de recherche. Deux nouvelles auxiliaires, Elisa Gicquiaud et Sara Lachance-Dallaire (voir le tableau 1.5), ont ainsi rejoint l'équipe pour commencer l'étape de l'extraction des données. Un processus d'accueil a été mené. Elles ont obtenu la formation et les exercices nécessaires à la bonne compréhension des violences SIS ainsi que les façons de procéder pour effectuer l'extraction des données. De plus, elles ont été invitées à des rencontres, ces dernières étant d'ailleurs ouvertes à toutes les personnes auxiliaires, à raison de deux fois par semaine tout au long de l'automne, afin de les soutenir dans leur tâche. Au total, huit auxiliaires de recherche ont procédé à l'extraction des données, une tâche qui s'est révélée colossale.

Ce tableau illustre plus précisément l'ampleur de l'exigeant travail réalisé :

*Tableau 1.5 Contribution des personnes auxiliaires et professionnelles de recherche à l'avancement du projet*

<b>Prénom et nom en ordre alphabétique</b>	<b>Mois et année de contribution au projet</b>	<b>Statut du contrat</b>
Amélie Guilbault	Janvier à avril 2021	Terminé
Audrey Thériault	Mai 2022 à décembre 2022	Terminé
Aurèle Fanny Deutcha Nguelieu	Février à novembre 2022	Terminé
Élizabeth Collin-Paré	Novembre 2021 à août 2022	Terminé
Emmy Lapointe	Février à août 2022	Terminé
Elisa Gicquiaud	Septembre à octobre 2022	Terminé
Gabrielle Comtois	Janvier à avril 2021, octobre à décembre 2021 et février à novembre 2022	Terminé
Janie Perron	Mai 2022 au 21 août 2022	Terminé
Janyck Beaulieu	Février à mai 2021, mai à juillet 2021 et novembre 2021 à janvier 2022	Terminé
* cette personne est devenue professionnelle de recherche	Janvier à avril 2022	Terminé
Joe Ducharme	Novembre 2021 à janvier 2023	En cours
Laura Wilmot	Février à octobre 2021	Terminé
Laurence Ouellet-Boivin	Février à mai 2021 et mai à juillet 2021	Terminé
Marie-Lune Thouin	Mai 2022 à décembre 2022	Terminé
Mélina Beaulieu	Mai à août 2021 et janvier à décembre 2022	Terminé
Paola Carollo	Février à novembre 2022	Terminé
Sara Lachance-Dallaire	Septembre à novembre 2022	Terminé

*Vert = nouvelles personnes à l'embauche du projet de recherche*

*Jaune = personnes à l'embauche à l'automne 2022*

Vers la fin du mois de septembre, constatant l'énorme quantité de documents dont les résultats restaient à extraire, les cochercheures Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair, assistées de l'expertise de la bibliothécaire Emmanuelle Paquette Raynard, ont fait le choix de s'en tenir à l'extraction d'un échantillon du corpus de documents. Ainsi, ce sont

uniquement les documents de 2011 à 2021 qui ont été considérés et évalués à partir de ce moment. Il n'en pouvait être autrement avec les restrictions quant au nombre d'heures et le budget alloué. Par conséquent, il importait de miser sur les écrits les plus récents portant sur les violences SIS. De même, devant l'abondante quantité d'informations et de connaissances à analyser, la seconde rencontre prévue de coconstruction des savoirs avec des groupes de femmes fut remise en question.

En octobre 2022, constatant plusieurs contraintes financières, de gestion de temps et de ressources humaines, une demande d'amendement a été rédigée et adressée à *Femmes et Égalité des genres Canada* concernant quatre aspects du projet :

1. Le déplacement d'une somme d'argent d'une section du budget des coûts directs (Évènements et rencontres) à une autre (Main-d'œuvre) ;
2. L'annulation du deuxième évènement de coconstruction des savoirs (renommé « matinée de partage d'expertises et de connaissances sur les violences symboliques, structurelles et institutionnelles avec les groupes de femmes ») ;
3. La prolongation de l'échéance du projet de recherche et ;
4. Les modifications des produits livrés et du calendrier du projet afin de fournir l'information pertinente concernant l'avancement du projet.

Cette demande d'amendement provenait de plusieurs constats et besoins en termes de ressources financières, humaines et de temps (extraits de texte provenant de la demande d'amendement du 4 novembre 2022 ainsi que des informations sur l'échéancier du 30 novembre 2022) :

***Extraits de la demande d'amendement du 4 novembre 2022 :***

**Premier volet de la demande d'amendement : déplacement d'une somme d'argent du budget des coûts directs**

---

*En nous appuyant sur l'amendement 4, dans la section « Autres coûts directs – Évènements et rencontres » (p.3), nous demandons à ce que les montants associés à la « Journée de coconstruction des savoirs de l'équipe à partir des données du GSC » (p.3) et le « Lancement du Wiki Vio-SIS » (p.3), comptabilisant 3 975\$, soient déplacés dans la section « Coûts directs – Main-d'œuvre » (p.2). Ces activités se dérouleront en ligne afin de joindre le plus grand nombre de personnes qui ont contribué au projet ou que la recherche est susceptible d'intéresser. En conséquence, elles n'engendreront pas de dépenses. Nous aimerais utiliser ces sommes afin de contribuer au salaire de la personne professionnelle de recherche responsable de ce projet.*

## ***Deuxième volet de la demande d'amendement : annulation de l'évènement de coconstruction des savoirs***

---

*Ayant reçu quelques dizaines de pages de résultats issus du premier évènement de coconstruction des savoirs du 25 novembre 2021, il s'avère que les réponses des groupes de femmxs sont nombreuses, riches et, malheureusement, criantes de dénonciations de violences diverses, qu'elles se rapportent ou non aux sept thématiques visées par ce projet de recherche. En effet, plusieurs de ces groupes dénoncent le manque de temps, de ressources et de fonds, alors que les besoins de leur population cible ne cessent d'augmenter.*

*En tout respect pour ces groupes de femmxs, pour leur travail essentiel, et aussi parce qu'il est difficile de justifier la plus-value de ce deuxième évènement, en plus d'avoir un faible taux d'inscriptions, il nous apparaît préférable de l'annuler. Enfin, ayant aussi de moins en moins de ressources humaines à l'embauche de ce projet de recherche, cet évènement ne viendrait qu'ajouter à toutes ces tâches qu'il reste à compléter.*

*Dans les circonstances de manque de ressources financières et de main-d'œuvre, nous nous voyons contraintes de nous limiter à l'analyse des données déjà abondantes de la première rencontre et d'annuler le deuxième évènement de coconstruction des savoirs prévu dans le contrat initial.*

## ***Troisième volet de la demande d'amendement : prolongation du projet de recherche***

---

*Puisqu'il est impossible de recevoir des fonds supplémentaires de la part de Femmes et Égalité des genres Canada, nous devons poursuivre nos démarches en optimisant les fonds restants tout en planifiant le temps nécessaire pour effectuer chacune des étapes du projet, notamment les analyses, la rédaction des rapports et le développement du Wikipédia. Compte tenu de ce qui précède, nous aimerais que le projet bénéficie d'une prolongation de son échéance jusqu'en décembre 2023.*

## ***Quatrième volet de la demande : modifications des « [p]roduits livrables et [du] calendrier »***

---

*En nous appuyant sur le contrat final, dans la section « Produits livrables et calendrier » (p.14-17), nous demandons à ce que la remise du rapport intérimaire 4 soit devancée en décembre 2022, puis qu'il y ait l'ajout d'un rapport intérimaire 5 à vous remettre en juin 2023. Pour sa part, l'ébauche du rapport final intégré vous serait remise au plus tard en septembre 2023. Finalement, la « [m]ise en ligne des résultats de la recherche et des différentes sections du rapport final intégré sur le Wiki-Vio-SIS » puis la remise du rapport final seront accomplies au plus tard en décembre 2023.*

## ***Conclusion***

---

*D'une part, cet amendement contribuerait à assurer plusieurs heures de travail à la personne professionnelle responsable de ce projet de recherche, puis lui permettre de se concentrer sur les (déjà nombreuses) tâches à effectuer. D'autre part, cet amendement permettrait à l'ensemble de l'équipe, dont le temps requis pour une contribution accrue des cochercheuses, d'analyser les données, de rédiger l'ébauche du rapport final intégré de même que le rapport final intégré ainsi que de développer le Wikipédia afin de réaliser la synthèse des connaissances promise. En terminant, vous demeurerez informé.e.s de nos avancées grâce aux rapports intérimaires, à l'ébauche du rapport final et au rapport final [...] »*

**Extraits du document présentant des informations sur l'échéancier prévu en date du 30 novembre 2022 (demande de prolongation) :** Tableau explicatif des différentes tâches à effectuer d'ici décembre 2023, c'est-à-dire à la fin de la session de l'automne 2023. À titre informatif, les principales tâches de l'automne 2022 figurent dans le tableau.

Session	Principales tâches à effectuer	Échéancier	Prévision des besoins des ressources humaines
Automne 2022	• Termine le 2 <sup>e</sup> tri (conflits et prêts entre bibliothèques)	○ Terminé	○ Huit auxiliaires de recherche (temps partiel) ○ Une bibliothécaire attribuée au projet ○ Une professionnelle de recherche (30h/semaine jusqu'au 31 octobre, 10h/semaine à partir du 1 <sup>er</sup> novembre)
	• Embauche et formation des nouvelles personnes auxiliaires	○ Terminé	
	• Extraction des données	○ En cours et finalisation le 15 décembre 2022	
	• Rédaction du rapport intérimaire	○ En cours	○ Professionnelle de recherche et deux chercheurs du projet
	• Envoi du rapport intérimaire 4	○ 21 décembre 2022	○ Professionnelle de recherche et deux chercheurs du projet
Hiver 2023	• Analyse des données	○ De janvier à mai 2023	○ Une bibliothécaire attribuée au projet ○ Une professionnelle de recherche (10h/semaine) ○ Sept chercheurs du projet
	• Réunions avec les chercheurs : 1 réunion de présentation des données issues de l'extraction et du gabarit d'analyse et 2 à 3 réunions pour l'analyse par thématique	○ Janvier 2023 (réunion de présentation des données) ○ Février à mai (2 à 3 réunions d'analyse)	
	• Rédaction d'un document d'analyse par thématique	○ Mars à mai 2023	
	• Rédaction du rapport intérimaire	○ Avril/mai 2023	
Eté 2023	○ Remise du rapport intérimaire	○ 15 juin 2023	○ Une bibliothécaire attribuée au projet ○ Une professionnelle de recherche (10h/semaine) ○ Deux chercheurs du projet
	○ Sur la base des analyses thématiques, analyse transversale des résultats	○ Juin à août 2023	
Automne 2023	○ Remise de l'ébauche du rapport final intégré	○ Septembre 2023	○ Une personne auxiliaire en informatique (contrat de 100h)
	○ Développement du Wikipédia	○ Septembre à novembre 2023	○ Une professionnelle de recherche (10h/semaine)
	○ « Mise en ligne des résultats de la recherche et des différentes sections du rapport final intégré sur le Wiki-Vio-SIS » <sup>5</sup>	○ Décembre 2023	○ Deux chercheurs du projet
	○ Remise du rapport final	○ Décembre 2023	

<sup>5</sup> Contrat final, dans la section « Produits livrables et calendrier » (p.16)

Toujours en octobre 2022, à la suite de la demande de prolongation du projet de recherche auprès de *Femmes et Égalité des genres Canada*, qui a été approuvée, il a été convenu que le nombre d'heures associées au contrat de la professionnelle de recherche qui coordonne le projet, Joe Ducharme, soit revu à la baisse avec son consentement. Cette baisse significative de ces heures de travail, soit de 30 heures/semaine à 10 heures/semaine, lui permettait alors de poursuivre son travail au sein de l'équipe jusqu'en décembre 2023. Le changement d'horaire pour le restant de son mandat au sein de ce projet de recherche a débuté le 31 octobre 2022. Malgré ce changement important, l'accent a été mis sur le soutien offert aux auxiliaires de recherche ainsi qu'à la gestion des conflits issus du deuxième tri et de l'extraction des données. En guise d'exemple, Joe Ducharme a traité les dernières centaines de conflits issus du deuxième tri (dont la gestion s'est terminée en novembre 2022), puis elle a assuré un suivi par rapport aux documents qui étaient source de questionnements ou d'ambivalence pour les auxiliaires de recherche. D'ailleurs, une étiquette « À vérifier – Joe » a été ajoutée à la plateforme Covidence, avec la possibilité d'écrire un commentaire, pour que les auxiliaires puissent lui faire part de leurs réflexions critiques concernant la conformité ou non des documents aux critères d'inclusion de ce projet de recherche.

En novembre 2022, deux rencontres visant à développer le guide et le gabarit préliminaire servant à analyser des données destinées aux cochercheuses de ce projet de recherche se sont déroulées en prévision de l'hiver et du printemps 2023 (voir annexe XIII pour consulter le guide et le gabarit final). L'analyse des données récoltées lors de la matinée de partage d'expertises et de connaissances sur les violences symboliques, structurelles et institutionnelles avec les groupes de femmes du 25 novembre 2021 s'est poursuivie. De plus, Joe Ducharme a continué à assurer le soutien des auxiliaires de recherche quant à l'extraction des données.

En décembre 2022, tout en poursuivant les différentes tâches décrites précédemment, une invitation a été envoyée aux cochercheuses de ce projet de recherche afin de préparer les prochaines rencontres de travail, les informer des étapes à venir notamment pour codévelopper le guide et gabarit préliminaire pour l'analyse des données.

Enfin, l'extraction des données s'est terminée tout juste avant les vacances de fin d'année. Une rencontre avec Emmanuelle Paquette Raynard, la bibliothécaire de ce projet de recherche qui possède une expertise sur l'examen de la portée, a été planifiée en début de l'hiver 2023 pour importer les résultats (auparavant extraites par les auxiliaires de recherche) dans un document Excel ainsi que pour construire le diagramme PRISMA. Ce dernier est utilisé dans les revues systématiques pour brosser un portrait des critères d'inclusion et d'exclusion des documents, puis décliner les différentes étapes du projet, en

tenant compte du nombre de documents y étant associés, afin d'en améliorer la rigueur et la reproductibilité<sup>6</sup>.

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE D'AMENDEMENT DE L'AUTOMNE 2022

En bref, plusieurs courriels ont été échangés avec *Femmes et Égalité des genres Canada* concernant la dernière demande d'amendement présentée à l'automne 2022. Le plus important des suivis courriel se retrouvent à l'annexe XIV de ce rapport.

En résumé :

- Le montant de 3 975,00\$, préalablement prévu pour la « Journée de coconstruction des savoirs de l'équipe à partir des données du GSC » et le « Lancement du Wiki Vio-SIS » [...], « ne sera pas accessible pour tous autres coûts directs (incluant la main-d'œuvre) » (extrait du courriel du 6 décembre 2022 rédigé par Karine Landry, voir annexe XIV);
- Le montant de 750,00\$, préalablement prévu pour l'équipe organisatrice de la journée de coconstruction des données, « ne sera pas accessible pour tous les coûts directs (incluant la main-d'œuvre) » (extrait du courriel du 6 décembre 2022 rédigé par Karine Landry, voir annexe XIV);
- La deuxième matinée de partage d'expertises et de connaissances sur les violences symboliques, structurelles et institutionnelles avec les groupes de femmes est annulée et *Femmes et Égalité des genres Canada* en a été informé;
- Le projet de recherche peut bénéficier d'une prolongation jusqu'en décembre 2023 (tout en sachant que « les taux actuellement indiqués pour les ressources humaines, ainsi que les heures par ressources, resteront les mêmes et ne pourront pas être modifiés. ») (extrait du courriel du 6 décembre 2022 rédigé par Karine Landry);
- « Les changements [quant aux produits livrables et du calendrier] proposés devraient être possibles, avec un amendement au contrat. » (extrait du courriel du 6 décembre 2022 rédigé par Karine Landry).

Cette demande d'amendement a été acceptée de façon générale, à l'exception de quelques détails mineurs.

Un quatrième rapport intérimaire a été transmis à *Femmes et Égalité de genres Canada* malgré le fait qu'il n'ait pas été proposé dans la demande de subvention initiale et qu'il n'était pas requis à cette étape du projet de recherche. Il paraissait important de poursuivre

---

<sup>6</sup> Gavin R McCormack et al, « Examen de la portée sur les associations entre aménagement urbain et santé : les données quantitatives canadiennes » (2019) 39:5 Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratiques 206 DOI : 10.24095/hpcdp.39.5.03f ; Andrea C Tricco et al. « Prisma extension for scoping reviews (PRISMA-ScR): checklist and explanation » (2018) 169:7 Annals of Internal Medicine 467 DOI: 10.7326/M18-0850.

la documentation de l'évolution de ce projet de recherche qui s'est révélé beaucoup plus imposant que prévu initialement.

## RÉSULTATS

---

Les prochaines sections présentent l'analyse des données extraites selon les thématiques des cochercheures de ce projet de recherche. Dépendamment des documents, il est possible qu'une ou plusieurs thématiques s'y entrecroisent comme la résolution de conflits en contexte de violence conjugale combinée avec les droits sociaux des femmxs en situation de pauvreté.

De plus, pour tenter d'unifier quelque peu leur analyse malgré la diversité du nombre et du type de documents recueillis, les cochercheures ont eu accès à un guide et gabarit (voir annexe XIII). Chaque cochercheure était responsable de l'analyse des données extraites de sa thématique et quelques-unes d'entre elles ont bénéficié du soutien d'auxiliaires de recherche pour les appuyer dans leur fonction. Ainsi, la plume de chacune sera différente et unique.

Les analyses thématiques sont présentées ici dans leur version originale, telles que produites par chaque cochercheure, sans édition ou tentative d'harmonisation. Les sections reflètent les deux axes de recherche, puis selon le nombre de documents dont les données ont été à extraire en ordre croissant, soit :

### AXE 1 : ACCÈS À LA JUSTICE

- Section 1 : Résolution de conflits (médiation familiale, les conférences de règlement à l'amiable (CRA) et les procès judiciaires) en contexte de violence conjugale et familiale (**N=5**)
- Section 2 : Accès à la justice et à la justice réparatrice pour les victimes d'actes criminels dans le cas particulier des violences faites aux femmxs (**N=11**)
- Section 3 : Femmxs et l'incarcération (**N=52**)
- Section 4 : Accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées et vivant en situation de pauvreté (**N=124**)

### AXE 2 : ACCÈS À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES

- Section 5 : Organisations canadiennes de développement international et d'action humanitaire (**N=0**)
- Section 6 : Organisations sportives (**N=9**)
- Section 7 : Métiers et professions traditionnellement masculines (**N=46**)

Comme mentionné précédemment, quelques documents traitent de plus d'une thématique incluse dans ce projet, ce qui explique que la totalité de ces documents n'équivaut pas à 244 documents.

## **AXE 1 : ACCÈS À LA JUSTICE**

### **Section 1 : Résolution de conflits (médiation familiale et les procès judiciaires) en contexte de violence conjugale et familiale**

Analyse de Marie-Claire Belleau

Responsable de la thématique : Marie-Claire Belleau

N=5

#### **Analyse**

La thématique porte sur la résolution des conflits en contexte de violence conjugale et familiale (VCF). Elle examine la controverse qui entoure le recours à des modes de résolution de conflits plus informels, comme la médiation ou la conciliation judiciaire d'un côté ou, de l'autre, l'appel aux tribunaux judiciaires, pour intervenir dans les cas de ruptures conjugales où la violence sévit.

Un des cinq articles définit ainsi la notion d'accès à la justice dans le cadre de la présente thématique : « [i]n the context of violence against women, access to justice has been defined as "the obligation to make simple, rapid, adequate and impartial...recourses available, without discrimination, for the purpose of investigating and punishing these acts and providing redress...." » (Koshan, 2014, p 9).

La recherche n'a identifié que cinq documents portant sur cette thématique.

La présente analyse consiste à contextualiser la thématique (1), à décrire les approches et la méthodologie utilisées dans la documentation (2), à analyser les violences abordées (3) ainsi que les obstacles vécus par les femmexs (4), mais également les leviers identifiés dans la littérature pour les contrer (5). La section 6 porte sur d'autres éléments d'analyse pertinents.

#### **1. Contextualisation de la thématique**

Les femmexs, qui appartiennent et qui s'identifient à toutes les communautés, continuent d'être les personnes les plus susceptibles de vivre de la VCF au Canada et ailleurs dans le monde.

Les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) désignent les processus de résolution de conflits comme la négociation, la médiation et la conciliation. Il s'agit de procédés informels qui favorisent la participation des protagonistes au conflit dans la recherche d'options et de solutions mutuellement satisfaisantes. La conférence de règlement à l'amiable (CRA) ou la conciliation judiciaire permet à des parties en conflit de mettre fin à leur litige en étant assistées par un.e juge qui ne tranche pas par une décision

judiciaire, mais qui les accompagne plutôt à conclure une entente à la suite de dialogues et d'échanges entre elles dans le cadre d'un processus qui s'apparente à la médiation.

La possibilité d'avoir ou non recours à des modes de PRD concerne l'accès à la justice. En effet, certains de ces processus s'inscrivent dans la notion de justice participative, une approche novatrice selon laquelle les parties à un conflit déterminent elles-mêmes la solution et les modalités de leur entente de règlement. La médiation ainsi que plusieurs autres modes de PRD appartiennent à cette mouvance dans la mesure où ils consistent à prioriser un accès accru à la justice par « l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure et l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre » (*Code de procédure civile du Québec*, Disposition préliminaire). L'esprit de la justice participative vise à tenir compte de la volonté, des intentions et des désirs des personnes victimes de VCF en favorisant la participation active des protagonistes, si elles le souhaitent.

La controverse règne, particulièrement parmi les féministes, quant à déterminer s'il est approprié ou non d'intervenir dans ce domaine par le biais de modes de PRD ou par la CRA.

Certaines personnes sont d'avis que le recours à des processus plus informels, comme la médiation ou la conciliation judiciaire, met trop à risque les victimes en ce qu'elles craignent pour leur sécurité. Elles évoquent également les rapports de pouvoir inégalitaires et le potentiel de la continuation de la domination pour argumenter contre toute approche fondée sur le dialogue comme la médiation et la CRA. Pour elles, seul le procès judiciaire comporte les garanties essentielles pour protéger les victimes et assurer leur sécurité. Les juges sont les mieux placés pour rendre une décision dans ce domaine.

D'autres personnes sont plutôt d'opinion que le choix entre recourir à un mode de PRD ou à une CRA ou de décider de faire appel aux tribunaux devrait revenir à la victime. Elles font valoir que les victimes de VCF pourraient, dans certains cas et lorsque le processus est adapté pour assurer leur sécurité, retrouver du contrôle sur leur vie et éprouver une forme d'*empowerment*. Elles argumentent que les victimes peuvent trouver les meilleures solutions pour elles-mêmes en participant volontairement et librement à un processus de résolution des conflits adapté dans lequel elles sont accompagnées par des professionnel.le.s spécialisé.e.s. Enfin, elles font valoir que les juges ne possèdent pas de connaissances suffisantes sur le phénomène social de la VCF et qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour rendre des décisions judiciaires qui tiennent compte des risques à la sécurité des victimes dans chaque cas d'espèce. De plus, le morcellement des complexes enjeux juridiques engendrés par la VCF entre différents tribunaux judiciaires et administratifs, plusieurs divisions au sein de ces institutions et divers.es juges conduit à une multiplication de recours épuisante et incompréhensible pour les justiciables. Dans ce

contexte, les modes de PRD spécialisés et adaptés pourraient constituer des recours plus appropriés, dans certains cas, et si les victimes le souhaitent.

## 2. Les approches et la méthodologie

La méthodologie de l'examen de la portée a permis d'identifier cinq documents dont deux ont emprunté une méthode mixte et un autre, une approche qualitative. Un document offre une revue de la littérature et le dernier, une analyse de la doctrine en droit.

Deux articles adoptent une méthode mixte. Dans les deux cas, un sondage a été réalisé. Dans un projet de recherche, le sondage a été envoyé à des personnes qui ont participé à une séance obligatoire d'information sur la médiation familiale pour prendre des décisions post-rupture conjugale. Il a été complété par des entrevues avec certains parents. L'objectif consistait à explorer leurs perceptions au sujet des services offerts par les tribunaux judiciaires en matière familiale afin d'examiner, entre autres, leur accès à la justice. (Saini, Binbaum et Mala, 2016, pp 10-12) Dans le deuxième cas, le sondage a été effectué auprès de femmxs hébergées dans des résidences pour victimes de VCF. D'autres données proviennent d'échanges lors de « focus groups » composés d'employés et de gestionnaires de centres d'hébergement. (Wright et Bertrand, 2017 aux pp 103-104, 108)

Une étude qualitative repose sur l'analyse de données recueillies au cours d'un atelier de deux jours qui réunissait des personnes qui dirigent des centres d'hébergement pour personnes victimes de VCF ainsi que des programmes visant des hommes violents, des intervenant.e.s en justice réparatrice et des universitaires. (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 158)

Un article consiste en une revue de la littérature portant sur les tribunaux spécialisés (unifiés et intégrés) qui traitent les dossiers de VCF au Canada et aux États-Unis. Il analyse les réformes législatives en matière de VCF dans ces deux pays. Par contre, comme le projet de recherche ne porte que sur le Canada, l'étude de cas new-yorkaise ne sera pas abordée dans le présent texte (Koshan, 2014, p 1)

Le cinquième document examine la doctrine en droit au sujet de la médiation familiale en empruntant à la théorie féministe. Il analyse les critiques féministes à propos de ce processus de résolution de conflit ainsi que la portée de ces arguments dans les changements de la pratique de la médiation, mais également quant aux orientations des politiques publiques. Il s'inspire de la recherche empirique de l'auteur fondée sur des entrevues de professionnel.le.s qui œuvrent dans le système judiciaire en matière familiale à Toronto et à New York pour apporter de nouvelles dimensions au débat. (Semple, 2012, p 12)

Les extraits des données classées dans la catégorie de la méthodologie ne permettent pas de tirer des conclusions significatives au sujet de l'analyse intersectionnelle. Les femmxs

ciblées par trois des cinq documents sont des victimes de VCF (Wright et Bertrand, 2017; Koshan, 2014; Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017), ce qui n'a rien d'étonnant vu la présente thématique. De même, les deux documents qui traitent des résidences pour personnes violentées spécifient qu'elles avaient subi des antécédents de violence (Wright et Bertrand, 2017; Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017). Un seul article mentionne que 89% des répondant.e.s utilisent l'anglais comme langue primaire (Wright et Bertrand, 2017, p 104).

Très peu d'éléments d'identification ou d'appartenance à des communautés sont spécifiés dans les cinq documents. Quelques extraits des documents mentionnent les obstacles plus importants vécus par certaines personnes à cause de leur appartenance à des communautés spécifiques. Le passage le plus imposant dénonce la surreprésentation des personnes autochtones dans le système judiciaire et carcéral canadien. Il soulève l'importante complexité du contexte juridique et social des familles autochtones comparativement aux autres communautés canadiennes (Koshan, 2014, p 15). Un autre article soulève la multiplication des oppressions et des désavantages qui découlent des différences de race, de classe, de niveau de scolarité ainsi que du genre (Semple, 2012, p 224). Enfin, la dénonciation de la VCF par les victimes racisées ou autochtones peut être découragée de peur qu'elle renforce encore les stéréotypes péjoratifs affectant déjà leur communauté d'appartenance et qu'elle entraîne l'intervention de la protection de la jeunesse (Semple, 2012, p 191).

Deux des cinq documents s'intéressent au milieu judiciaire (Saini, Birnbaum, et Baum, 2016, p 24; Koshan, 2014, p 9), un se penche sur le processus de médiation (Semple, 2012, p 208) et deux autres examinent des données concernant des résidences pour les personnes victimes de VCF (Wright et Bertrand, 2017) dont un porte aussi sur la justice réparatrice (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017).

### **3. Les violences**

Les articles étudiés dans le contexte de cet examen de la portée décrivent les violences vécues par les victimes de VCF autant dans le cadre de processus informels, comme la négociation et la médiation (3.2), que dans le système judiciaire traditionnel (3.3). Quelques informations générales (3.1.1) et concrètes (3.1.2) s'appliquent à tous les modes de résolution des conflits (3.1).

#### ***3.1 Commentaires***

1.1.1.

1.1.2. 3.1.1 Commentaires généraux sur les rapports de pouvoir

Certaines violences proviennent des lacunes propres à chaque mode d'intervention en situation de conflits, mais également des préjugés et des stéréotypes sociaux imposés aux

protagonistes qui font appel aux uns ou aux autres. Par exemple, les victimes de VCF demeurent incomprises. Les attentes sociales dont elles font l'objet requièrent qu'elles doivent vouloir se séparer de leur partenaire ou qu'elles le quittent (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 161). Les victimes sont perçues comme terrorisées et impuissantes à faire cesser la violence dont elles font l'objet (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 161). En même temps, les stéréotypes de genre veulent que les hommes exercent du contrôle dans leurs relations, et que ce déséquilibre de pouvoirs se trouve soutenu par la notion que les femmexs s'intéressent aux besoins des autres avant les leurs (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 161). De surcroît, l'acceptation généralisée du phénomène de la violence faite aux femmexs dans toutes les classes sociales par l'omerta qui règne à ce sujet envoie un message paradoxal à tou.te.s les membres de la société (Semple, 2012, p 231).

Les femmexs ont moins de pouvoirs que les hommes. L'intersectionnalité du genre avec d'autres formes d'oppression amplifie le déséquilibre des pouvoirs vécus par les femmexs aux appartenances multiples. Les hommes bénéficient d'avantages importants. Par exemple, ils profitent de ressources matérielles, tant sous forme de rémunération que de propriétés, plus importantes que celles qui appartiennent aux femmexs (Semple, 2012, p 214). La richesse constitue une forme de pouvoir puisqu'elle donne un plus grand accès à la connaissance, dont celle du droit (Semple, 2012, p 214). En effet, les victimes qui cherchent la sécurité des résidences pour personnes violentées critiquent le manque d'accès à la justice faute de pouvoir bénéficier de conseils juridiques sur place (Wright et Bertrand, 2017, p 111), les longs délais des cliniques juridiques et leur incapacité à obtenir des informations en droit (Wright et Bertrand, 2017, p 106).

Les hommes bénéficient aussi de ressources intangibles plus importantes que celles des femmexs en termes de statut social, de leur place dominante dans la société, d'estime personnelle accrue et d'attentes positives quant à leur valeur intrinsèque (Semple, 2012, p 215). Au contraire, les femmexs sont plus susceptibles de subir des entraves psychologiques comme la dépression, la culpabilité, le sentiment de l'impostrice face à la réussite sociale et professionnelle (Semple, 2012, p 215) qui nuisent à leur capacité de se défendre et de faire valoir leurs droits.

Or, un article réfère à des données qui contredisent les rapports nécessaires entre la richesse matérielle et la capacité de faire valoir ses droits en médiation dans le contexte de la VCF. Selon cette étude comparant les techniques de résolution de conflits d'avocat.e.s et de médiateur.rice.s, le fait d'avoir été victime de VCF et la précarité économique n'empêchent pas une personne d'atteindre ses objectifs en médiation : « [t]he authors responded by developing a theory of interpersonal power in which resource possession was only one factor, complemented by four others : “potential power, use of resources, actual power, and convergence on outcomes.” » (Semple, 2012, p 213).

### 1.1.3. 3.1.2 Certains commentaires spécifiques sur le droit et la VCF

De manière plus concrète, la première difficulté d'intervention réside dans le dépistage de la VCF. Souvent, les victimes demeurent silencieuses au sujet des violences qu'elles subissent lorsqu'elles entament des démarches auprès de professionnel.le.s (Semple, 2012, p 231).

Aussi, le droit de la famille priorise la recherche de compromis et la conclusion d'entente dans les cas de ruptures conjugales. Le préjugé favorable à l'entente repose sur la présomption qu'elle est dans l'intérêt supérieur de la famille (Semple, 2012, p 235) sans s'interroger sur le bien-être de la victime de la VCF.

Enfin, dans les cas de VCF, certaines féministes considèrent que le préjugé favorable à la garde conjointe des parents est susceptible de perpétuer les structures familiales patriarcales préexistantes et de soutenir le contrôle ainsi que l'abus de pouvoir de l'ex-conjoint.e quant aux décisions importantes concernant les enfants (Semple, 2012, p 221-222).

### *3.2 Violences des processus de prévention et de règlement des différends*

Pour les personnes qui œuvrent dans les résidences pour femmexs violentées, les processus informels, comme la médiation, courrent le risque de « revictimisation ». (Wright et Bertrand, 2017, p 110).

Les modes de résolution de conflit, comme la médiation, ne possèdent pas les garanties procédurales du système judiciaire. Contrairement aux juges, les médiateur.rice.s prennent des risques à cause de la dimension informelle du processus et de l'apparente intimité avec les parties (Semple, 2012, p 219). La posture de neutralité et d'impartialité des médiateur.rice.s apparaît naïve, hypocrite et manipulatrice en ce qu'elle empêche les femmexs de s'exprimer et d'être entendues (Semple, 2012, p 231-232), sans pour autant questionner la place réelle de la parole des victimes au sein du système judiciaire. Un article soulève le potentiel que les médiateur.rice.s véhiculent des stéréotypes genrés tout en reconnaissant « [a]lthough there is little evidence specific to the family mediation context » (Semple, 2012, p 219).

Certains articles reconnaissent qu'il existe un continuum de l'intensité de la VCF. Si certaines ruptures conjugales peuvent bénéficier des services de médiation familiale, d'autres ne devraient pas y être soumises. Il n'y a pas de consensus sur les types de violences susceptibles de bénéficier de la médiation (Semple, 2012, p 231). Le problème réside dans la difficulté épineuse de dépister la VCF (Semple, 2012, p 231). De plus, si certain.e.s médiateur.rice.s adaptent le processus pour tenir compte notamment de la sécurité des protagonistes au conflit alors que d'autres le laissent inchangé (Semple, 2012, p 231), ce qui peut entraîner des risques pour la victime. Par contre, le processus de médiation pourrait exacerber le déséquilibre des pouvoirs dans le cas de relations qualifiées

de « coercive controlling violence » ou de « patriarchal terrorism » (Semple, 2012, p 217) puisque la culture de violence conduit à une domination telle que les victimes ne peuvent faire valoir leurs besoins et leurs droits (Semple, 2012, p 217).

Le côté informel des modes de PRD risque d'exacerber les déséquilibres de pouvoirs entre les protagonistes au conflit (Semple, 2012, p 224). Les différences liées à la race, à la classe sociale et au niveau de scolarité risquent d'aggraver ces désavantages (Semple, 2012, p 224). La personne la plus pauvre aura tendance à accepter une entente en médiation pour gérer le conflit plus rapidement et pour éviter des dépenses plus importantes dans le système judiciaire (Semple, 2012, p 214). De plus, comme le processus de médiation décourage le recours aux conseils de juristes, la personne la moins nantie se révèle plus à risque de renoncer à ses droits ou d'accepter des conditions qui ne les respectent pas, faute de les connaître (Semple, 2012, p 224). De même, les processus informels ne disposent pas des moyens de contrainte requis pour permettre la complète divulgation des revenus et des biens de la personne la mieux nantie ni les pouvoirs pour empêcher leur dissimulation ou leur dilapidation (Semple, 2012, p 219).

Le processus de médiation risque de minimiser l'abus en le reléguant au rang d'un fait parmi les autres qui font l'objet de la négociation (Semple, 2012, p 217). Comme la médiation s'intéresse à l'avenir, la violence appartenant au passé se trouve refoulée à l'histoire conjugale qui prend fin (Semple, 2012, p 217). Les médiateur.rice.s associent la violence au conflit plutôt qu'à une démonstration d'exercice de pouvoir, de besoin de contrôle et de domination (Semple, 2012, p 217). La médiation conduit à l'impunité de l'auteur.e puisque la violence criminelle ne fait pas l'objet de poursuites ni de sanctions (Semple, 2012, p 217), ce qui n'est pas nécessairement le cas. Les processus de PRD peuvent constituer des modes de résolution de conflits complémentaires à ceux du système judiciaire traditionnel.

La médiation embrasse une mission visant la conclusion d'ententes, mission qui n'assure pas les garanties requises en réponse à la critique féministe. Or, si la législation exclut la médiation en cas de VCF dans plusieurs juridictions canadiennes, la loi demeure muette quant au rôle des juges et des CCEs [child custody evaluators] qui poursuivent informellement la même recherche de compromis informés par leurs propres valeurs et biais (Semple, 2012, p 235). De plus, les ententes conclues dans les modes de PRD font moins l'objet de contestation que les décisions judiciaires puisque le processus demeurant confidentiel empêche le développement de preuves documentaires concrètes permettant de les remettre en question (Semple, 2012, p 219).

### *3.3 Violences du système judiciaire traditionnel*

Les personnes victimes de VCF craignent pour leur sécurité. Le système judiciaire traditionnel ne possède pas les ressources pour délivrer suffisamment rapidement les

ordonnances de protection contre les auteur.re.s en rapport avec le sentiment d'urgence qu'elles ressentent (Wright et Bertrand, 2017, p 110).

Pour certaines victimes, les barrières juridiques pour quitter l'auteur.e de la violence semblent insurmontables (Wright et Bertrand, 2017, p 111). Les victimes se plaignent du peu de compréhension des réalités de la VCF chez les juristes, des difficultés de la représentation juridique (Koshan, 2014, p 16), dont les délais de l'aide juridique (Koshan, 2014, p 16).

Les victimes et les intervenant.e.s des résidences pour personnes violentées critiquent sévèrement les services juridiques à cause des critères de sélection trop restrictifs, de longs délais et de la difficulté d'établir un lien de confiance avec un.e juriste. De même, le fardeau financier s'avère très lourd pour les victimes qui ne bénéficient pas de l'aide juridique (Wright et Bertrand, 2017, p 111). Les personnes qui œuvrent auprès des femmexs dans des centres d'hébergement spécialisés expriment de la lassitude et du découragement quant au système judiciaire et à son impact négatif sur le bien-être des victimes (Wright et Bertrand, 2017, p 111). Elles sont préoccupées par la marginalisation que les victimes subissent et qu'elles attribuent aux systèmes judiciaire et d'assistance sociale (Wright et Bertrand, 2017, p 111).

Les acteur.rices du milieu juridique, comme les avocat.e.s spécialisé.e.s en droit de la famille et les juges, ne montrent pas toujours l'empathie requise pour assister et soutenir les victimes de VCF (Wright et Bertrand, 2017, p 110 et 112). Ces professionnel.le.s manquent de connaissances pour appréhender le déséquilibre de pouvoirs entre les victimes et les auteur.e.s (Wright et Bertrand, 2017, p 110). Ils sont aussi susceptibles de mettre en péril le lien de confiance avec la victime et même de la revictimiser, ce qui affecte la capacité des autres intervenant.e.s accompagnateur.ice.s à fournir les services requis pour les assister dans leurs démarches et sortir de la violence (Wright et Bertrand, 2017, p 110).

Les effets simultanés des bases interdites de discrimination accentuent les violences subies par les membres de certaines communautés. Un article souligne la disproportion des femmexs autochtones parmi les victimes de VCF ainsi que celle des hommes autochtones dans le système judiciaire criminel (Koshan, 2014, p 15). De plus, l'appréhension du bien-être des enfants autochtones s'avère un enjeu important qui a conduit à des lois visant la protection de la jeunesse spécifiques à ces communautés (Koshan, 2014, p 15). En conséquence, le contexte juridique et social entourant la VCF au sein des familles autochtones se révèle plus complexe que celui des autres familles canadiennes (Koshan, 2014, p 15) qui nécessitent des adaptations du système judiciaire pour tenir compte de leurs réalités et de leurs traditions. Toutefois, les affaires touchant la VCF parmi les personnes autochtones procèdent dans le système judiciaire criminel traditionnel (Koshan, 2014, p 15). Il s'agit d'un phénomène social préoccupant qui milite en faveur de réformes législatives spécifiques pour tenir compte des réalités de ces communautés jusqu'au

moment de la reconnaissance de leur souveraineté sur les enjeux de justice (Koshan, 2014, p 15).

#### 4. Les obstacles

La VCF est un phénomène social complexe (Koshan, 2014, p 14). La documentation révèle de manière démesurée les obstacles érigés par le droit, par le milieu juridique et par le système judiciaire pour le traiter de manière complète et globale. Du point de vue des victimes, le système judiciaire traditionnel s'avère incompréhensible.

Le plus grand problème du système judiciaire canadien provient de la détermination fragmentée des questions juridiques entourant le phénomène social de la VCF. La séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et provincial entraîne deux obstacles majeurs (Koshan, 2014, p 14). Le premier provient du fait que certaines questions sont traitées par des cours distinctes. Par exemple, au Québec, la Cour du Québec traite des voies de fait et de la protection de la jeunesse dans deux divisions distinctes alors que la Cour supérieure du Québec siège en matière de séparation, de divorce et en droit de la famille. Quant aux recours civils en dédommagement, le montant du litige détermine la compétence de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure. Le deuxième obstacle provient de la spécialisation des domaines du droit chez les juristes et les juges. Hormis quelques exceptions, les expert.e.s en droit de la famille ne pratiquent ou ne siègent pas en droit criminel et vice versa. En conséquence, les victimes de VCF doivent potentiellement s'adresser à deux tribunaux et à quatre divisions pour traiter des dimensions criminelles, familiales, civiles ou en protection de la jeunesse de leur situation et faire appel à plusieurs membres du Barreau spécialisé.e.s différent.e.s.

Au Canada, quelques provinces unifient les questions relatives à la famille en amenant les cours provinciales et supérieures à collaborer. C'est le cas des provinces suivantes : « Saskatchewan, Manitoba, Ontario, New Brunswick, Nova Scotia, PEI, and Newfoundland and Labrador » (Koshan, 2014, p 14). Toutefois, ces cours n'intègrent pas les enjeux relatifs au droit civil et au droit criminel (Koshan, 2014, p 14). De plus, elles ont été adoptées surtout en milieu urbain, sauf au Nouveau-Brunswick qui les rend accessibles aussi en région (Koshan, 2014, p 15). Toronto possède la seule cour intégrée au Canada habilitée à traiter de certaines questions en droit de la famille et d'infractions criminelles reliées aux VCF (Koshan, 2014, p 15). Toutefois, elle n'a pas juridiction pour traiter d'enjeux liés au divorce, au patrimoine familial ou à la protection de la jeunesse (Koshan, 2014, p 15).

Pour les victimes, le traitement en silos des cas de VCF menace la sécurité des victimes et des enfants, entraîne la multiplication des auditions devant les tribunaux, des contradictions dans les ordonnances, de la confusion, des délais et conduit même à ce que l'auteure qualifie de *court harassment* (Koshan, 2014, p 16). Pour les personnes qui les accompagnent dans les résidences d'hébergement spécialisées, cette compartmentalisation

provoque de la *referral fatigue* (Wright et Bertrand, 2017, p 111). De plus, le recours à des ressources externes des résidences d'hébergement pour accompagner les victimes dans les démarches judiciaires nuit à l'établissement du lien de confiance et de relations interpersonnelles avec la victime (Wright et Bertrand, 2017, p 110).

Les résistances à l'intégration et à l'unification des enjeux en matière de VCF sont attribuées à différentes motivations. Les questions constitutionnelles divisent les politiciens provinciaux et fédéraux (Koshan, 2014, p 14). Cette situation est particulièrement ardue au Québec pour des raisons constitutionnelles historiques. Les deux niveaux de gouvernement se tiennent réciproquement responsables, entre autres, pour des raisons financières (Koshan, 2014, p 15). Les juges senior.e.s, dont certain.e.s occupent d'importantes fonctions administratives, s'opposent aussi à l'intégration des compétences juridiques dans ce domaine (Koshan, 2014, p 15).

Enfin, les politiques organisationnelles constituent des obstacles quant aux possibilités d'offrir ses services sociojuridiques holistiques aux victimes de VCF à cause de la complexification du système judiciaire et de la réduction continue du financement des résidences d'hébergement pour personnes violentées (Wright et Bertrand, 2017, p 111).

## 5. Les leviers

Les cinq documents contiennent plusieurs leviers constructifs pour améliorer généralement les interventions en matière de VCF (5.1), mais aussi les processus de PRD (5.2) ainsi que ceux du système judiciaire traditionnel (5.3). Enfin, la VCF requiert de la recherche additionnelle et des débats publics (5.4).

### 5.1 Interventions générales

La VCF constitue un phénomène qui dépasse les questions de droit et demeure un problème social complexe et consternant (Koshan, 2014, p 17). Les interventions en amont ou dans le système judiciaire ne peuvent, à elles seules, résoudre ce fléau qu'est la VCF (Koshan, 2014, p 17).

Le dépistage de la VCF demeure une difficulté fondamentale (Semple, 2012, p 225). Il importe d'élaborer et de faire connaître des critères et des outils non seulement pour identifier les cas de VCF, mais également pour procéder au triage des différents dossiers (Wright et Bertrand, 2017, p 110). Les facteurs à prendre en considération devraient notamment inclure des questions au sujet des relations de domination et de déséquilibre des pouvoirs afin de tenir compte des critiques féministes au sujet de la VCF (Semple, 2012, p 225-226). Ces outils devraient faire l'objet de formations auprès de tous les juristes susceptibles d'œuvrer dans le domaine de la VCF afin de distinguer les dossiers qui sont susceptibles de bénéficier d'un processus de PRD de ceux qui devraient directement être soumis au système judiciaire traditionnel (Wright et Bertrand, 2017, p 110 et Semple, 2012,

p 233). Par exemple, le *Family Mediation Service* (FMS) de l'Ontario rend le triage obligatoire par les médiateur.rice.s afin de dépister la VCF et de déterminer si la médiation est appropriée et, dans l'affirmative, avec quelles adaptations (Semple, 2012, p 233).

La sécurité des victimes de VCF doit constituer une priorité (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 162) dans tous les modes de résolution de conflit qu'ils s'exercent en amont ou pendant le processus judiciaire. Il importe d'élaborer un plan de sécurité avec la victime qui peut inclure des projets en termes d'hébergement, de soutien financier, de sécurité physique et psychologique (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 162). Il existe des liens entre les éléments du plan de sécurité et les enjeux juridiques prioritaires pour les victimes (Wright et Bertrand, 2017, p 110).

Parmi les améliorations potentielles, la documentation suggère un meilleur accès aux services d'aide psychologique ainsi qu'à des groupes de soutien de personnes ayant vécu des situations similaires pour répondre à leurs besoins émotifs (Saini, Binbaum, Bala, 2016, pp 17-18). Le soutien des victimes par les intervenant.e.s des résidences qui les accueillent apporte de la sécurité, rend l'expérience moins stressante et permet d'envisager les étapes des processus ainsi que d'analyser l'ensemble de la situation (Wright et Bertrand, 2017, p 110). De plus, des services juridiques spécialisés sur place, soit directement dans les résidences, seraient appréciés (Wright et Bertrand, 2017, p 112). Des stratégies d'intervention innovatrices comme des organisations en mesure de fournir à un seul et même endroit et rapidement des services juridiques, de l'assistance sociale et du gardiennage d'enfants, pourraient apporter aux victimes un sentiment de sécurité (Wright et Bertrand, 2017, p 112). Sinon, il serait fondamental de créer des partenariats avec des services communautaires, publics ou privés, dans les domaines juridiques (Wright et Bertrand, 2017, p 113), de logements, d'assistance financière et de garderies pour répondre rapidement aux besoins urgents des victimes de VCF (Wright et Bertrand, 2017, p 113).

Les juristes et les juges susceptibles d'intervenir en matière de VCF, donc celles et ceux qui œuvrent en droit de la famille et en droit criminel, devraient suivre des formations de base et continues afin de développer une expertise adéquate (Koshan, 2014, p 16). La documentation suggère aussi la tenue de formations de sensibilisation et portant sur les meilleures pratiques au sujet des chocs post-traumatiques visant les professionnel.le.s du droit (Wright et Bertrand, 2017, p 112), mais aussi les personnes qui travaillent auprès des victimes de VCF, notamment celles qui sont employées dans les résidences d'hébergement (Wright et Bertrand, 2017, p 110). Ce personnel devrait suivre des formations sur les droits et les processus judiciaires afin d'être en mesure de les accompagner (Wright et Bertrand, 2017, p 112).

Comme l'information sur les services et les recours en matière de séparation, de divorce et de VCF demeurent peu connus, leur promotion pourrait se faire dans des endroits variés comme les organismes communautaires, les milieux médicaux et scolaires ainsi que les

lieux publics (Saini, Binbaum, Bala, 2016, p 36), comme les bibliothèques, les services de loisirs et les municipalités.

Enfin, un levier consiste à travailler avec les hommes pour qu'ils contribuent à faire cesser les abus et à réparer les dommages infligés aux victimes de VCF (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p.163).

### *5.2 Processus de prévention et de règlement des différends*

Dans une étude empirique, les parents en rupture conjugale reconnaissent la plus-value de l'assistance professionnelle d'un.e PRDiste dans la résolution de leur conflit pour les accompagner dans leur prise de décisions lors de tensions émotionnelles entre elles (Saini, Binbaum, Bala, 2016, p 21).

Un levier consiste à prévoir des formations afin de développer l'expertise des médiateur.rice.s et des PRDistes en matière de VCF (Semple, 2012, p 224-225). Il s'agit de les former pour la dépister et reconnaître les déséquilibres de pouvoir entre les protagonistes au conflit (Semple, 2012, p 224-225). Les formations visent aussi à procéder au triage des dossiers en évaluant la pertinence ou non du processus de résolution de conflits dans chaque cas d'espèce ainsi qu'à déterminer les différentes façons d'adapter le procédé lorsqu'il se révèle adéquat pour prendre des décisions (Semple, 2012, p 225-226, 233).

Les processus de médiation et de PRD devraient être adaptés afin d'assurer la sécurité des protagonistes qui y participent, et au premier chef, celle de la victime (Semple, 2012, p 233). Dans le contexte de la VCF, 83% des médiateur.rice.s canadien.ne.s considèrent qu'ils doivent agir de manière plus interventionniste lorsqu'il y a un déséquilibre de pouvoirs entre les personnes qui participent à la médiation pour assister la partie la plus vulnérable dans la négociation, mais également pour conserver le contrôle du processus (Semple, 2012, p 229). Par exemple, ils peuvent porter une attention accrue au temps de parole de chacun.e, encourager la partie vulnérable à s'exprimer en premier et rendre l'information juridique disponible (Semple, 2012, p 229). La comédiation peut également contribuer à apporter un meilleur équilibre des pouvoirs. Par exemple, le processus pourrait réunir des intervenant.e.s de différents genres et combiner des expertises diverses comme celle issue des professions des relations d'aide et celle provenant du droit (Semple, 2012, p 229).

La justice réparatrice représente aussi une avenue porteuse pour les victimes de VCF (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 163) et pour les auteur.e.s (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 163). Toutefois, selon un article, il importe de combiner l'approche de la justice réparatrice avec la sagesse du mouvement « Intimate Partner Violence » pour créer des espaces à la fois plus sécuritaires pour les femmexs et plus

susceptibles d'inciter l'imputabilité et la reconnaissance de responsabilité des hommes et des programmes visant les auteur.e.s (Augusta-Scott, Harrison et Singer, 2017, p 170).

### *5.3 Système judiciaire traditionnel*

Selon les articles retenus aux fins de cette recherche, la meilleure façon d'améliorer significativement l'accès à la justice des victimes de VCF réside dans l'instauration de cours intégrées dans ce domaine (Koshan, 2014, p 16). Des tribunaux intégrés en VCF coordonnent et réduisent le nombre des auditions judiciaires pour les victimes en un seul lieu et devant un.e même juge spécialisé.e (Koshan, 2014, p 16). Ces tribunaux traitent de toutes les dimensions juridiques de la VCF qu'elles soient familiale, criminelle, civile ou en protection de la jeunesse (Koshan, 2014, p 15).

Des ententes fédérales-provinciales pourraient être signées afin de créer des tribunaux intégrés en matière de VCF qui soient habilités à intervenir dans toutes les dimensions juridiques de ce phénomène social (Koshan, 2014, p 15). Il ne suffit pas de créer une division d'une cour ou un tribunal spécialisé en VCF. Il importe d'aller plus loin en offrant une cour intégrée en violence conjugale habilitée à accompagner les victimes non seulement dans les différents domaines du droit (familial, civil, criminel, protection de la jeunesse), mais aussi lui fournir du soutien psychologique et la référer spécifiquement aux services publics et communautaires pertinents à ses besoins particuliers (Koshan, 2014, p 15). Le système judiciaire traditionnel ne peut pas fonctionner en vase clos en fragmentant les différentes dimensions de la VCF et en transmettant leur traitement à différents tribunaux, différentes divisions et différents juges. Le Code criminel pourrait être amendé afin de prévoir la juridiction de certaines cours en matière de VCF (Koshan, 2014, p 14).

Les buts des tribunaux intégrés en matière de VCF pourraient inclure : « "better informed judicial decision making," "elimination of conflicting orders," "consistent handling of multiple matters relating to a single family by judges who are knowledgeable in the area of domestic violence," "connection to social services and other community resources," promotion of "efficiencies for both the system and the family by reducing the number of appearances in court and trips to court," development of "expertise within the court," and the creation of "services and resources designed specifically for the unique needs of the client base" » (Koshan, 2014, p 15). Pour atteindre ces objectifs, il importe d'améliorer les systèmes de communication et la gestion de l'instance entre les différentes cours et/ou les divisions d'un tribunal en matière familiale et criminelle aux niveaux institutionnels et non sur une base individuelle selon l'intérêt d'un.e juge (Koshan, 2014, p 15).

Plus spécifiquement, il y aurait lieu d'établir des processus permettant à des juges ou à des officier.e.s de justice de rendre des ordonnances (*protection orders*) à toute heure de la journée ou de la nuit, même en l'absence de l'auteur.e, avec un droit de révision ou d'appel, au besoin (Koshan, 2014, p 14). Il y aurait lieu de prévoir la spécialisation de certain.e.s juges en matière de VCF afin qu'ils reçoivent la formation adéquate, mais aussi qu'ils

développent et améliorent leur expertise (Koshan, 2014, p 16). Les régions rurales ou les petites communautés sont souvent desservies par des juges qui siègent seul.e.s qui seraient particulièrement bien placé.e.s pour offrir des services judiciaires intégrés (Koshan, 2014, p 15).

Ces tribunaux spécialisés devraient garantir la sécurité et la protection des renseignements personnels de la victime et des enfants, rendre l'information juridique et les étapes des procès compréhensibles et accessibles, assurer la représentation juridique des victimes et offrir des services de traduction (Koshan, 2014, p 16). Dans une perspective intersectionnelle, ils devraient non seulement tenir compte des besoins spécifiques des membres de certaines communautés d'identité et d'appartenance, mais aussi procéder à l'évaluation continue de l'accès à ces tribunaux de ces groupes marginalisés afin de les adapter pour qu'ils puissent y recourir (Koshan, 2014, p 16). Ces tribunaux intégrés permettraient aux juges de traiter de multiples questions de droit et de rendre plusieurs ordonnances dans une seule audience, en fondant leurs décisions sur des informations plus holistiques provenant des parties et de leurs familles, tout en tenant compte de l'expertise en VCF (Koshan, 2014, p 16).

Ces tribunaux spécialisés devraient tisser des liens avec la communauté qu'ils desservent notamment avec les services publics et communautaires qui œuvrent en matière de VCF. Cet engagement communautaire devrait assurer une représentation des groupes historiquement marginalisés. Il viserait notamment à prévenir le phénomène social de la VCF et à faire des contributions pédagogiques en ce sens. Ces interventions communautaires permettraient d'accentuer la fonction pédagogique et symbolique du système judiciaire (Koshan, 2014, p 17).

Enfin, le personnel des résidences spécialisées devrait notamment être formé pour identifier les besoins juridiques des victimes ainsi que les services disponibles pour les satisfaire (Wright et Bertrand, 2017, p 110). Aussi, afin de favoriser la création et le maintien de liens de confiance avec la victime, il s'avère essentiel que le personnel des résidences soit formé et habileté à les accompagner dans leurs démarches judiciaires (Wright et Bertrand, 2017, p 110). En effet, une étude empirique démontre que l'accès à l'aide juridique, à des conseils juridiques gratuits et à du soutien à la cour provenant d'intervenant.e.s œuvrant au sein de résidences pour personnes violentées étaient tous de moyens facilitants pour les victimes de VCF (Wright et Bertrand, 2017, p 106).

#### *5.4 Recherches additionnelles et débats publics*

La documentation suggère que des recherches additionnelles soient faites dans ce domaine (Koshan, 2014, p 14 et Semple, 2012, 236)). Ces recherches devraient être multidisciplinaires, empiriques et collaboratives et impliquer le gouvernement et les universitaires. Les recherches devraient aussi emprunter une approche intersectionnelle

afin de tenir compte de la multiplication des oppressions vécues par les membres de différentes communautés historiquement marginalisées (Koshan, 2014, p 16).

La recherche collaborative entre des universitaires des sciences sociales et les agences de services sociaux devrait générer des données empiriques primaires en matière de VCF afin d'améliorer les modèles actuels et d'enrichir les formations des intervenant.e.s (Wright et Bertrand, 2017, p 106). Ces recherches viseraient aussi à guider les tribunaux, les intervenant.e.s en droit et en santé mentale, quant aux orientations, aux mesures, aux services et aux programmes pour accompagner les familles (Saini, Binbaum et Mala, 2016, p 24). Ces mesures devraient également faire l'objet d'évaluations formelles afin de comprendre leurs effets positifs et négatifs (Saini, Binbaum et Mala, 2016, p 25) ainsi que pour les améliorer.

Enfin, un dernier levier consiste en la tenue de larges débats publics impliquant les intervenant.e.s dans différentes disciplines et milieux pour déterminer le rôle du gouvernement dans la vie des familles et des enfants à la suite de ruptures conjugales (Saini, Binbaum et Mala, 2016, p 25) et de VCF.

## 6. Autres éléments d'analyse

La méthodologie de l'examen de la portée empruntée pour la réalisation de ce projet de recherche a conduit à l'extraction de données de la documentation retenue à la suite de deux étapes de triage. Or, il s'est parfois avéré difficile de distinguer les violences et les obstacles puisque les premières constituent les seconds. De plus, lors de l'analyse des données, les arguments extraits et qualifiés de violences, d'obstacles et de leviers ont parfois été interchangés. Par exemple, l'obstacle porte le levier dans son pendant positif.

Une lacune importante de la documentation par rapport à la présente thématique concerne l'absence complète d'information au sujet de la CRA dans les cas de VCF. Ce manque s'explique en partie par la fragmentation des enjeux juridiques soulevés par le système judiciaire traditionnel et qui affecte particulièrement le phénomène social de la VCF. En effet, les CRA menées par les juges n'auraient potentiellement porté que sur une dimension juridique d'un dossier de VCF. De même, avec l'exception de la matière criminelle, la difficulté du dépistage de la VCF affecte aussi le système judiciaire de telle sorte que, sans un système de triage, la présence de la violence demeure difficile à déterminer.

La méthodologie de la recherche n'a pas permis de retenir l'important rapport Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, rendu public le 18 décembre 2020, coprésidé par l'ex-juge en chef, Élizabeth Corte et la professeure Julie Desrosiers qui est également cochercheure dans le présent projet de recherche. Ce rapport contient un grand nombre de recommandations, et donc de leviers, afin d'assurer l'accompagnement

psychosocial/judiciaire (chapitre 2), de faciliter l'accès et l'intégration des services offerts aux personnes victimes (chapitre 3) ainsi que leur représentation juridique (chapitre 5) et leur sécurité (chapitre 7). Le chapitre 4 est dévolu aux enjeux en contexte autochtone et le chapitre 9 traite des auteur.e.s de violence. Il importe que le gouvernement adopte des orientations, des politiques publics et des mesures pour mettre en place ces recommandations afin de faciliter le parcours des victimes de VCF dans les dédales du système de justice judiciaire et administrative du Québec.

Toutefois, cet important rapport semble aussi contribuer à la fragmentation du droit judiciaire en matière de VCF en se concentrant principalement sur le droit criminel et en négligeant plusieurs des avenues en PRD. Il souscrit aux critiques féministes défavorables à la médiation familiale en contexte de VCF avec, malheureusement, très peu de nuances et en se fondant sur quelques témoignages et en citant très peu de sources scientifiques. De même, le rapport montre une certaine méfiance par rapport au potentiel de la justice réparatrice dans le contexte de la VCF (section 10.9, p 177-178). Toutefois, il importe de souligner que le rapport propose un programme de facilitation familial adapté et sécuritaire (Section 10.1.5, p 159-160), sans pourtant expliciter pour quelles raisons il recommande ce processus de PRD plutôt que la médiation.

## Conclusion

La problématique de la VCF s'avère consternante et d'une rare complexité. Année après année, des femmexs meurent aux mains de leurs conjoints, ce qu'il est désormais convenu de qualifier de féminicide.

La méthodologie de l'examen de la portée n'a malheureusement permis d'identifier que cinq documents portant sur les modes d'intervention en situation de conflits dans le contexte de la VCF. Pourtant, la documentation a identifié un grand nombre de violences et d'obstacles vécus par les femmexs dans la résolution des problèmes juridiques que la VCF soulève. De même, elle a soulevé certaines des plus importantes critiques féministes quant aux modes de PRD. Enfin, elle a évoqué de nombreux leviers susceptibles d'améliorer tous les processus de résolution des conflits, qu'ils interviennent dans le système judiciaire ou à l'extérieur de ce dernier.

Trop peu de membres du milieu juridique et judiciaire saisissent l'importance de la VCF et détiennent les formations adéquates pour pouvoir intervenir de manière appropriée dans ces dossiers qui dépassent de beaucoup les strictes dimensions de droit. Cette méconnaissance de ce phénomène social complexe risque de conduire à des biais et à des préjugés qui nuisent à la compréhension du vécu de la victime et à la reconnaissance de ses droits. Dans ce contexte, la formation de base et continue ainsi que la spécialisation doivent occuper une place fondamentale dans la communauté juridique.

Plusieurs des critiques féministes semant le doute quant à la pertinence de faire appel à des processus de PRD informels s'avèrent fondées dans le contexte de la VCF. La médiation et les autres modes de PRD ne sont pas adéquats dans tous les cas de VCF et peuvent même mettre à risque les victimes et les enfants. Dans tous les cas où la VCF est dépistée, il importe de consulter la victime et de procéder au triage afin de déterminer le processus le plus adéquat et de l'adapter pour tenir compte de chaque situation particulière et, surtout, d'assurer la sécurité des protagonistes.

Toutefois, les critiques féministes tendent à ne pas suffisamment tenir en considération les réalités de la fragmentation des nombreuses questions juridiques impliquées dans les cas de VCF. Ces difficultés deviennent presque insurmontables lorsque des tribunaux distincts qui communiquent trop peu entre eux sont seuls compétents pour intervenir. Elles se complexifient encore davantage par le fait que les avocat.e.s comme les juges sont spécialisé.e.s faisant appel à des sources juridiques distinctes dans des domaines de droit techniques aussi divergents que le droit de la famille, civil, criminel et celui qui régit la protection de la jeunesse. À ces domaines classiques en contexte de VCF, il importe d'ajouter d'autres enjeux juridiques potentiels comme ceux relatifs au logement, au travail, à l'immigration, à l'indemnisation des victimes d'actes criminels dont les compétences appartiennent à la juridiction de tribunaux administratifs spécialisés distincts. De surcroît, le rôle de la victime diffère considérablement dans ces matières. Dans certains domaines, la victime agit comme une partie dans les litiges. En conséquence, elle peut faire des demandes, suggérer des conclusions et requérir des ordonnances et des sommes d'argent. Par contre, dans d'autres matières, le rôle de la victime de VCF se limite à celui de témoin ou encore, comme pour l'auteur.e de la VCF, ses compétences et ses habiletés comme parent feront l'objet d'évaluations professionnelles qui auront des effets sur ses rapports avec ses enfants.

Devant ce fouillis inextricable et en tenant compte de l'état tant physique que psychologique des victimes de VCF, il y a lieu de s'interroger sur la capacité réelle du système judiciaire traditionnel de satisfaire aux nombreux problèmes juridiques soulevés dans chaque affaire. Des raisons historiques, constitutionnelles et administratives expliquent le morcellement des enjeux juridiques dans des domaines distincts. Toutefois, seul.e.s les initié.e.s sont à même de comprendre ce qui a conduit à cette hyperfragmentation qui demeure incompréhensible et inexplicable lorsque qu'elle est envisagée du point de vue des utilisateur.rice.s du système.

Dans ce contexte, et selon les circonstances de chaque cas, il est possible qu'un processus de PRD, avec ses lacunes, mais adapté, puisse constituer une option à envisager. De surcroît, la dichotomie manichéenne qui oblige le choix entre des modes d'intervention en situation de conflit extrajudiciaire ou judiciaire semble peu avisée. La complémentarité des recours considérés et ajustés pour tenir compte des particularités de chaque situation afin

de gérer les nombreux enjeux engendrés par la VCF se révèle potentiellement plus porteuse de solutions viables pour tous les protagonistes au conflit.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

Augusta-Scott, Tod, Pamela Harrison, Verona Singer « Creating safety, respect, and equality for women: Lessons from the intimate partner violence and restorative justice movements » dans Tod Augusta-Scott, Katreena Scott, Leslie M. Tutty, dir, *Innovations in Interventions to Address Intimate Partner Violence*, New York, Routledge, 2017, 155 DOI: 10.4324/9781315532776-10.

Koshan, Jennifer, « Investigating Integrated Domestic Violence Courts: Lessons from New York » (2014) 51:3 Osgoode Hall Law Journal 989 DOI: 10.60082/2817-5069.2762.

Saini, Michael, Richard Birnbaum et Nicholas Baum « Access to Justice in Ontario's Family Courts: The Parents' Perspective » (2016) 37 Windsor Review of Legal & Social Issues 1 <<https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/wrlsi37&i=7>>.

Semple, Noel "Mandatory Family Mediation and the Settlement Mission: A Feminist Critique" (2012) 24:1 Revue Femmes et Droit 207 DOI: 10.3138/cjwl.24.1.20.

Wright, Alyssa C & Lorne D Bertrand, "Access to Legal Services in Women's Shelters" (2017) 32:1 Journal of Family Violence 101 DOI: 10.1007/s10896-016-9901-4.

### *Références issues de l'analyse de la recherche*

*Code de procédure civile*, RLRQ c C-25.01.

Québec, Secrétariat à la condition féminine, *Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*, coprésidé par Julie Desrosiers et Élizabeth Corte, SCF, Québec, décembre 2020 en ligne : <<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>>.

## **Section 2 : Accès à la justice et à la justice réparatrice pour les victimes d'actes criminels dans le cas particulier des violences faites aux femmxes**

Analyse de Mélina Beaulieu et de Catherine Rossi

Responsable de la thématique : Catherine Rossi

N=11

### **Introduction**

L'accès à la justice pour les victimes s'est enrichi, depuis de nombreuses années, de plusieurs mécanismes de justice considérés comme novateurs (Wormer, 2009), et que l'on désigne comme des modèles de justice alternative ou réparatrice. Ces derniers peuvent se retrouver déployés en complémentarité du système de justice traditionnel (Rossi et Cario, 2017), ou en parallèle de ce dernier et sans que des liens soient nécessairement établis entre les deux (Charbonneau et Rossi, 2020). Ces initiatives ont cru de manière exponentielle dans les dernières années au Québec et au Canada. Certains programmes sont désormais bien implantés et ont pris leur place dans le quotidien de la justice, sociale ou judiciaire. Mais certaines initiatives, encore loin de faire l'objet d'un consensus, se sont déployées sur la base du bouche-à-oreille, ou ont été initiées par les milieux communautaires en réponse à des demandes de la part des citoyennes ou citoyens, indépendamment du système de justice. C'est notamment le cas des femmxes victimes de violences intimes, sexuelles ou conjugales. L'on sait depuis le tout début des années 2000 que ces dernières se tournent vers des pratiques de justice alternative non pas uniquement pour pallier les lacunes du système judiciaire, mais pour des motivations personnelles qui s'inscrivent en continuité avec leurs attentes en matière de Justice. Ce constat est devenu particulièrement intéressant ces dernières années (Marceau et Beaulieu, 2022), notamment depuis le mouvement #Metoo en 2017, puisque les demandes des femmes en matière de justice non judiciaire semblent s'être découpées. En parallèle, l'adéquation du système traditionnel en réponse à la victimisation et la criminalité des femmxes est remise en question. L'inévitable dualité délinquante/victime qui s'impose aux femmxes de passage dans le système de justice pénale fait l'objet de critiques (Nelund, 2017) et l'on redoute que cette dualité soit reproduite au sein des initiatives de justice alternative (Agusta-Scott et al, 2017; Dickson-Gilmore, 2014; Ingenito et Pagé, 2018; Nelund, 2017; Randall, 2013). Cette étude de la portée s'inscrit dans cette volonté d'établir un portrait descriptif des pratiques actuelles, en relevant les obstacles qui se dressent devant les femmxes qui font appel aux différents mécanismes d'accès à la justice non strictement judiciaire, ainsi que les leviers qui favorisent leur accessibilité et leur usage. Onze (11) documents ont été retenus au terme de la recherche.

Cette analyse vise à (1) contextualiser la thématique de recherche; (2) présenter les approches méthodologiques déployées dans les écrits retenus et (3) établir un portrait descriptif des violences organisationnelles, structurelles, institutionnelles et symboliques (ci-après Vio-SIS) vécues par les femmxes; (4) des obstacles qui nuisent à l'accès à la justice

et la justice alternative ou réparatrice et (5) des leviers qui le facilitent. Enfin (6) quelques éléments d'analyse complémentaires seront soulevés.

## 1. Contextualisation de la thématique

### 1.1. Des enjeux conceptuels et de définitions

L'expression « justice réparatrice » (ci-après JR) est empreinte, traditionnellement, d'une certaine complexité conceptuelle tant sur le plan scientifique que social (Charbonneau et Rossi, 2020). L'expression est, au départ, anglophone, et certains des enjeux fondamentaux reliés à cette expression sont avant tout simplement liés à un défi de traduction (Rossi, Charbonneau et Turmel, 2023). L'expression « *restorative justice* » ne se traduit pas de la même manière dans toutes les communautés francophones. Chaque vocable donne lieu à des nuances et suggère des intentions différentes : au Québec, la « justice réparatrice » met l'emphase sur la réparation des torts causés, alors qu'en France, par exemple, « la justice restaurative » s'appuie sur un principe de restauration du lien social. La « justice transformatrice », expression que l'on retrouve en Belgique et dans plusieurs autres pays, illustre plutôt la transformation des personnes ou du regard sur le conflit. Dans le présent texte, l'expression sera utilisée dans son sens le plus large et s'appliquera aussi à toutes formes de justices alternatives, communautaires, ancestrales ou traditionnelles, incluant la justice autochtone.

Ce simple défi de traduction vient créer de grandes nuances dans les objets concrets que l'expression désigne, dans chaque pays, mais aussi au sein de chaque culture. Au Canada, la *restorative justice* est un champ fort hétérogène et il n'existe pas de consensus interprovincial quant aux initiatives, mesures ou programmes que cette expression désigne. Des dissemblances sont notamment observables entre la communauté québécoise à dominante francophone et la communauté anglophone. Il advient que les modalités d'utilisation de la JR, notamment, ne font pas l'unanimité. Pour plusieurs provinces (p. ex. le Manitoba), la JR est entrevue comme une justice aux origines ancestrales, horizontales et holistiques : elle appartient donc avant tout aux communautés autochtones et devrait désigner l'accès à des programmes de justice non occidentaux, essentiellement à l'intention de ces communautés. Les programmes « occidentaux » qui se revendiqueraient comme étant de la JR pourraient donc parfois être targués de pratiquer une forme d'appropriation ou d'imitation, produisant une première forme d'atteinte structurelle aux communautés autochtones. Cependant, dans certaines autres provinces (le Québec notamment), la JR désigne majoritairement des programmes de justice occidentale et horizontale, destinés à une réappropriation des conflits par la communauté générale (Charbonneau et Rossi, 2020). La justice réparatrice et son histoire sont, à cet égard, reliées au mouvement de la médiation, et quelques communautés autochtones québécoises n'apprécient pas toujours que leur justice autochtone traditionnelle soit nommée « justice réparatrice ». Pour certaines communautés, l'expression exacte devrait plutôt être « justice autochtone » ou «

*Indigenous justice* ». Pour d'autres, le concept même de justice ne se traduit pas dans leur langue; et l'idée de désigner comme un processus ou un programme ce qui, pour eux, tient plutôt d'une philosophie ou d'une valeur est problématique. Aucun consensus n'existe, par ailleurs, entre les communautés elles-mêmes. Pour plusieurs communautés autochtones vivant au Québec, qualifier leur justice de *réparatrice* reviendrait à tenter d'apposer à leurs pratiques des techniques occidentales, ou des termes occidentaux – reproduisant des formes de colonisation, cette fois intellectuelles. Au Québec, la seule utilisation de l'expression est donc susceptible d'engendrer – pour certaines communautés, pas toutes – une forme de violence structurelle. Il est curieux de constater, néanmoins, combien ce débat n'est pas, ou peu, exploré dans la littérature.

### *1.2. Des enjeux factuels de désignation*

Si l'on s'en tient à la terminologie « justice réparatrice » en faisant abstraction des enjeux conceptuels qui l'entourent, plusieurs constats émergent. La recherche d'une définition consensuelle apparaît impossible. Il existe tant de divergences de visions de la JR au sein de chaque province, chaque institution, chaque organisation, que bien des scientifiques renoncent à tenter de la définir autrement que pour une utilisation précise et ponctuelle. La communauté scientifique s'entend donc sur un « dissensus ». Mais il est tout de même établi que la JR désigne des pratiques de justice qui se distinguent des formes de justice étatique. L'expression regroupe donc généralement des formes de justice sociale dites « horizontales », c'est-à-dire qui impliquent les personnes et les collectivités, et se déploient en dehors du champ strictement institutionnel. Elles doivent avoir pour objectif une forme de réparation du trouble causé ou de la situation problématique à l'origine, que cette réparation prenne une forme personnelle, sociale ou holistique. Néanmoins, doit-elle adresser des crimes, des conflits, des troubles, ou des incivilités ? Des écoles de pensée préfèrent la voir appliquée à des fins criminelles et pénales, d'autres seulement à des troubles sociaux non qualifiés pénalement, alors que certains seront favorables à ce qu'elle soit mobilisée indifféremment pour toutes les situations. Chacune de ces écoles possède des désignations et des perspectives différentes (p. ex. des perspectives minimalistes ou maximalistes).

Plusieurs autres aspects se rattachant à l'aspect définitionnel de la JR sont matière à discussion : l'expression devrait-elle désigner des programmes, des mesures, des inflexions ou des approches ? Devrait-elle désigner des alternatives ou des compléments à la justice étatique, ou ne devrait-elle tout simplement jamais être mise en perspective par rapport à cette dernière ? Est-ce que la JR devrait être mobilisée pour des visées personnelles, cliniques ou thérapeutiques, ou uniquement sociales ? Dans la mesure où on accepte qu'elle serve de telles intentions, devrait-on l'aborder en matière de bien-être, de guérison, ou de rétablissement ? En parallèle, il n'est pas rare d'entendre que la JR puisse contribuer à la lutte contre la récidive, à la transformation des comportements et à la réinsertion sociale.

Or, la JR peut-elle – ou doit-elle – servir des fins de réhabilitation ? La JR ne peut-elle être mobilisée qu’en présence des victimes ou des personnes lésées, ou peut-être exister en la seule présence des infracteurs (par exemple, dans le cadre de services à la communauté, ou de cercles de soutien à la réinsertion) ?

Dans l’absolu, pour obtenir un consensus sur la nature « réparatrice » d’une mesure, d’un programme ou d’une action, on devrait constater un quadruple consensus : la mesure devrait être (1) qualifiée de réparatrice par les usagers qui l’expérimentent (parties, victimes, infracteurs); (2) reconnue comme réparatrice par la société ou la communauté, le grand public; (3) revendiquée comme réparatrice par celles ou ceux qui la mettent en place (organisateurs, médiateurs, animateurs); et enfin (4) reconnue comme réparatrice par les institutions dominantes (p. ex. l’État, les institutions, les médias) ou à tout le moins par la communauté scientifique (Rossi, Charbonneau et Turmel, 2023). Il n’existe, à notre connaissance, aucune initiative qui réponde parfaitement à l’ensemble de ces critères, le statut « réparateur » d’un programme étant toujours mis en question par l’un ou l’autre de ces groupes – ou certaines personnes seulement à l’intérieur de ces groupes. De plus, il arrive que des programmes ou mesures qui pourraient ou devraient, par essence, être qualifiés de « justice réparatrice » y aient simplement renoncé pour les raisons précédentes, ou simplement pour éviter les débats. Ils se désignent alors de « cercles », de dialogues, de conciliations ou de rencontres, par exemple, ou prennent un nom bien à eux (programmes en milieux scolaires ou en entreprises; justice communautaire, etc.). Il s’agit ici d’une importante limite méthodologique, au sens où aucune recension systématique des écrits ne peut prétendre être suffisante.

### *1.3 Femmxs et accès au droit dans le sens particulier des violences faites aux femmes*

Il devrait théoriquement être difficile de cerner la notion de « violences faites aux femmes » (ci-après VFF), en criminologie ou en droit, les femmxs étant régulièrement victimes de tous les crimes. Ceci apparaît d’autant plus vrai dans une perspective intersectionnelle, celle-ci pouvant être mobilisée pour expliquer chaque situation, chaque passage à l’acte. Par exemple, une femmx peut être plus à risque de vol ou de fraude simple qu’un homme si elle est stigmatisée sur son genre, si elle est considérée par l’infracteur comme plus vulnérable ou moins à même de se défendre. Il est donc difficile d’étudier les VFF en faisant abstraction du contexte social qui stigmatise les femmxs dans toutes les sortes possibles de situations criminelles, et pas seulement les violences définies comme des « violences de genre ». Il est donc difficile de se pencher sur la question des VFF sans le faire en utilisant un cadre féministe ou intersectionnel. Il est malgré tout consensuellement reconnu en criminologie que deux formes de crimes doivent être distinguées de tous les autres : la violence intime (conjugale, familiale) et l’agression sexuelle. Ces deux crimes se distinguent non seulement pour les raisons susmentionnées, mais pas seulement. Elles ont aussi, dans leurs émanations et leurs manifestations, des critères qui les distinguent,

voire les opposent aux autres crimes. Par contre, entre eux, il n'est pas toujours facile de les distinguer : la violence intime ou générée par le partenaire de vie est bien souvent sexuelle; la violence sexuelle implique souvent des rapports intimes qui la rendent alors nécessairement « conjugale », même si le rapport contractuel entre les partenaires n'est pas nécessairement concomitant, ou matérialisé.

Quelques rappels généraux sont, pour ce type d'infraction, nécessaires<sup>7</sup>. Ces crimes sont commis dans l'immense majorité des cas par un homme; et les femmxs en sont les principales victimes (alors que pour tous les autres crimes, les infracteurs et les victimes sont principalement des hommes). De plus, les violences sexuelles, intimes et conjugales, par nature, ne sont pas de simples infractions que l'on peut cristalliser dans l'espace et le temps, ou qui sont faciles à désigner par des chefs précis. Elles sont aussi un phénomène social et moral, symbole d'abus de pouvoir imposé socialement sur le genre féminin; elles prennent souvent la forme de différents actes, pas toujours graves, qui s'enchaînent et s'éteignent sur un temps diffus. Leur ampleur inédite transcende le concept de criminalité. Il est en effet quasi impensable qu'une femme puisse traverser toute une existence sans vivre au moins une forme de VFF, les chiffres d'« une femme sur trois » étant très probablement une sous-évaluation si on tient compte de l'éventail de violences qui ne s'inscrivent pas dans l'archétype pénal canadien (harcèlement de rue, réflexions sexistes, comportements discriminants, etc.). Alors qu'un crime « autre » ne survient que rarement dans un parcours de vie – et d'une manière statistiquement évaluabile, au sens où on peut facilement en compter les occurrences –, les violences sexuelles et conjugales sont par définition des crimes répétés et plus enclins à faire l'objet d'une multivictimisation.

Par ailleurs, les violences faites aux femmxs sont les plus difficiles à déceler pour les victimes elles-mêmes. Puisque cette violence peut prendre diverses formes et s'installer de manière insidieuse, bon nombre de femmxs vivent des violences sans le savoir (p. ex. contrôle financier, professionnel ou amical, domination à l'emploi, etc.) ou des violences sexuelles qu'elles ne détectent pas (p. ex. pressions pour avoir des relations sexuelles plus fréquentes ou réaliser des gestes pas toujours consentis). Dans les autres crimes (vol, fraude, voie de fait, etc.), il est rare qu'une victime ne se rende pas compte qu'elle est abusée. De ce fait, les VFF constituent les crimes les moins dénoncés. Ceci contraste avec les crimes « autres » que l'on tend à dénoncer davantage et plus instinctivement. Bien que les dernières années et les mouvements sociaux (p. ex. #Metoo) aient permis de faire évoluer ces constats, les taux de silence demeurent de l'ordre de 70 à 90% (estimations)<sup>8</sup>.

Les VFF ont lieu, la plupart du temps, à l'intérieur de la cellule de proximité de la personne victime (famille, entourage, milieu de travail) c'est-à-dire, dans l'immense majorité des

---

<sup>7</sup> Voir par exemple Rossi (2023).

<sup>8</sup> *Ibid.*

cas, dans un contexte et par un infracteur proche, intime ou familier. À cela s'ajoute que les crimes associés aux VFF sont le plus souvent dissimulés ou déformés par la victime elle-même. Beaucoup de femmxs iront jusqu'à mentir ou transformer les faits par crainte de ne pas être crues, d'être discréditées ou exposées publiquement, mais surtout par crainte d'être revictimisées<sup>9</sup>.

Un autre aspect qui distingue les VFF, est que la victime se sent très souvent honteuse, coupable et/ou co-responsable, contrairement aux autres crimes où la victime n'a la plupart du temps aucun mal à désigner un coupable. La victime est aussi à même d'être considérée par les autres comme coupable, co-responsable, ou comme ayant provoqué la situation. Elle peut être questionnée sur ses gestes ou son comportement initial, blâmée pour ses attitudes. Un courant tout entier de la victimologie, nommé « première victimologie », avait même largement contribué au blâme des victimes, en démontrant en quoi elle (car la plupart du temps une femmx) pouvait avoir « appelé », « souhaité » ou « précipité » le crime par son comportement, son habillement, sa provocation ou même son « désir »<sup>10</sup>. Il s'agit par ailleurs du seul crime pour lequel une partie de la communauté scientifique avait travaillé autant la part de responsabilité de la victime<sup>11</sup>.

À ces distinctions entourant le crime en lui-même, il faut ajouter quelques remarques au sujet des systèmes qui l'entourent. Le système de justice pénale est peu adapté aux VFF en raison des actes et des témoignages qu'il exige des victimes (les normes de preuve le requérant), mais aussi par la médiatisation et l'humiliation qu'il impose, ainsi que le sentiment d'impunité qu'il engendre. Ces dernières considérations sont d'ailleurs à l'origine de transformations sociales majeures qui ont lieu actuellement<sup>12</sup>. L'*empowerment*, ou la reprise de pouvoir des victimes passe avant tout par le système d'intervention communautaire (International Development Law Organization, 2013), par le changement social et l'accès au droit dans des systèmes d'intervention multiples. La tendance à l'accroissement des droits strictement judiciaires pour les victimes est un leurre<sup>13</sup> (Rossi, 2013). Le droit de témoigner et d'intervenir en Cour ou aux audiences correctionnelles, par exemple, les rend trop souvent responsables de leur sort, se retourne parfois contre elles et ne peut convenir aux personnes les plus vulnérables: enfants, aînées,

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Voir Ezzat A Fattah, *La victime est-elle coupable*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1971.

<sup>11</sup> La dernière parution sur ce thème du professeur Ezzat A Fattah, qui dénonce le féminisme en victimologie, a été publié dans la revue québécoise Criminologie en 2010 : Ezzat A Fattah, Rabia Mzouji, « Quand recherche et savoir scientifique cèdent le pas à l'activisme et au parti pris »(2010) 43:2 Criminologie 49 DOI: 10.7202/1001770ar.

<sup>12</sup> Québec, Secrétariat à la condition féminine, Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, coprésidé par Julie Desrosiers et Élizabeth Corte, SCF, Québec, décembre 2020 en ligne : <<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>>.

femmxs atteintes de handicap de santé ou vivant avec des particularités sociales telles que l'analphabétisme ou la barrière de la langue, femmxs ayant des dossiers criminels telles que certaines travailleuses du sexe, ou ayant des antécédents de fugue ou de délinquance telles les anciennes membres des gangs de rue, etc. (Rossi, 2011) De plus, les politiques punitives de ces dernières années (p. ex. peines plancher, registres des agresseurs sexuels, etc.) n'ont fait que renforcer le silence des victimes. Ce contre-effet a d'ailleurs été dénoncé par le réseau communautaire québécois (*Ibid*).

Pour pouvoir être poursuivies, les VFF doivent être prouvées, donc être graves. Il est difficile de faire reconnaître un « début » de violence conjugale ou un simple attouchement sexuel. Dès lors, cela condamne le système de droit à intervenir trop tard et les victimes sont encouragées socialement à cacher les faits avant qu'ils atteignent des proportions de gravité intolérables. Cela rend aussi la prévention difficile et en fait peser le poids sur la communauté, et non sur l'État. Pour pallier le manque flagrant de reconnaissance et de droits, les femmxs utilisent des stratégies de reconnaissance collectives, notamment le rassemblement et le dialogue, et utilisent de nouveaux canaux, tels que les médias traditionnels, les recours sociaux internes ou communautaires, mais surtout les réseaux sociaux.

L'une des pistes de l'accès au droit des victimes et de la lutte contre le silence et l'acceptation se base sur la possibilité que soient créés de nouveaux mécanismes d'accès à la justice, de justices alternatives et de justice réparatrice, ce en matière civile ou pénale, ainsi que dans les autres domaines du droit, tels le droit du travail ou le droit international. Cela est désormais reconnu au niveau international, notamment par les agences féministes et de défense des femmxs dans les pays en voie de développement. Cependant, dans de nombreux pays et au Québec notamment, c'est dans le domaine des VFF que les initiatives de JR ou de médiation sont les plus contestées, à l'exception des initiatives prises au sein des communautés autochtones.

## 2. Les approches et la méthodologie

À partir des bases de données interrogées, un total de onze (11) écrits scientifiques ont été retenus afin de produire un état des lieux en matière d'accès à la justice et à la JR pour les femmxs.

La sélection des documents témoigne d'un intérêt plutôt récent du milieu académique pour l'objet de recherche susmentionné, tous ayant été publiés entre 2013 et 2020. Un peu plus de la moitié des écrits ont été publiés après 2015 (Agusta-Scott et al, 2017; Baigent, 2020; Ehret, 2020; Fortune et al, 2020; Ingenito et Pagé, 2018; Nelund, 2017). La majorité des documents répertoriés sont rédigés en anglais, seuls deux (2) font usage de la langue française (Ingenito et Pagé, 2018; Meunier et al, 2013). Cinq (5) documents se penchent

sur la JR à travers le Canada. Deux (2) études ont été menées au Québec et trois autres proviennent des provinces du Manitoba (1), de l'Ontario (1) et de la Nouvelle-Écosse (1). Le dernier document n'offre aucune précision à cet effet.

L'analyse nous permet de tirer quelques constats méthodologiques. La méthodologie qualitative est celle qui apparaît la plus couramment employée : six (6) des onze (11) documents reposent sur une telle approche. Dans le cadre de ces études, l'entretien est l'outil de collecte de données le plus fréquemment mobilisé. Seuls deux écrits ont ausculté ces phénomènes à partir de données quantitatives (Balfour, 2012; Meunier et al, 2013). Trois (3) documents se penchent sur la JR du point de vue du Droit (Balfour, 2013; Dickson-Gilmore, 2014; Randall, 2013). Hormis la recherche de Meunier et al (2013) qui se démarque par son devis quantitatif, et les quelques études qui prennent appui sur la recherche documentaire, les articles font majoritairement état de petits échantillons (soit entre quatre (4) et quinze (15) participantes et participants par étude).

Que leur recours soit implicite ou explicite, la majorité des documents retenus exploitent des assises théoriques féministes. Lorsque nommément exposés, les cadres théoriques employés s'inscrivent dans des perspectives intersectionnelles, post-structurelles ou réfèrent au continuum des violences genrées ou celui de la victimisation-criminalisation. Un seul écrit étudie la justice réparatrice à l'aide d'une théorie qui prend appui sur des notions de justice sociale (Ehret, 2020).

Concernant les populations étudiées, on dénote cinq (5) écrits scientifiques qui s'intéressent à différentes formes de justices alternatives sous une approche victimologique (Agusta-Scott, 2017; Dickson-Gilmore, 2014; Ehret, 2020; Ingenito et Pagé, 2018; Randall, 2013), cinq (5) autres qui s'y sont consacrés du point de vue des femmxs ayant commis des infractions criminelles, alors que le dernier article y pose un regard neutre. Trois (3) écrits concernent spécifiquement les populations autochtones (Baigent, 2020; Balfour, 2012; Dickson-Gilmore, 2014) et un autre comprend une femme d'origine autochtone dans son échantillon (Ehret, 2020). Seules deux (2) études ont mentionné la présence, au sein de leur échantillon, de personnes issues de la diversité ethnoculturelle (Fortune et al, 2020) ou de personnes immigrantes (Ehret, 2020). Il faut d'ailleurs noter qu'elles y sont représentées en un très faible nombre ( $n=1$ ;  $n=2$ ). Les personnes en situation de handicap sont également sous-représentées au sein des écrits sélectionnés, seules deux participantes étant identifiées comme telles dans l'étude d'Ehret (2020). Enfin, deux des documents font état des pauvres conditions socio-économiques qui caractérisent le vécu des femmxs ciblées (Balfour; 2012; Nelund, 2017). Lors de l'extraction des données, l'équipe s'est également intéressée aux antécédents de violences subies chez les populations étudiées. On en relève dans sept (7) des documents retenus : violences intimes, conjugales, familiales, sexuelles et violences subies durant l'enfance sont mises de l'avant

dans plusieurs cas, autant chez les femmxs victimes que les femmxs criminalisées. Des violences systémiques sont également soulignées chez les populations autochtones.

*Tableau 1 : détail des références analysées*

Auteures (Année de publication)	Province/ Territoire	Devis de recherche	Population étudiée	Participant.e.s/ documents analysés (taille de l'échantillon)
<b>Agusta-Scott (2017)</b>	L'ensemble du Canada	Étude qualitative : ateliers	Femmxs victimes	Expertes de vécu
<b>Baigent (2020)</b>	L'ensemble du Canada	Étude quantitative : analyse documentaire	Femmxs autochtones ayant reçu une peine du système de justice pénale	Décisions des tribunaux en matière de peines et ayant cité l'arrêt Gladue entre 2017 et 2018 (n=447)
<b>Balfour (2012)</b>	L'ensemble du Canada	Étude quantitative : analyse documentaire	Femmxs autochtones condamnées pour un délit grave contre la personne	Décisions des tribunaux (n= 168)
<b>Dickson-Gilmore (2014)</b>	L'ensemble du Canada	Doctrine en Droit	Femmxs autochtones victimes de violence conjugale	N/A
<b>Ehret (2020)</b>	Ontario	Étude qualitative : entretiens individuels semi-structurés	Femmxs victimes de violence conjugale	Femmxs ayant été victimes de violence conjugale (n=12)
<b>Fortune et al (2020)</b>	Non spécifié	Étude qualitative : entretiens individuels	Femmxs libérées d'un établissement de détention	Personnes ayant participé à un cercle de soutien (n=14), incluant des femmxs ayant été incarcérées (n=4); des bénévoles (n=8) et des membres du personnel (n=2)
<b>Ingenito et Pagé (2018)</b>	Québec (Montréal)	Étude qualitative : entretiens individuels et rencontres de rétroaction en sous-groupe	Femmxs ayant participé à mettre en place des processus de justice alternative dans leur collectivité à la suite de violences à caractère sexuel	Femmxs ayant participé à un processus se rapprochant de la justice transformatrice (n=8)
<b>Meunier et al (2013)</b>	Québec	Étude quantitative : groupes de comparaison	Femmxs accusées de vol à l'étalage ou autres délits à caractère économique	Quatre sous-groupes (incluant deux groupes de comparaison) de femmxs accusées de vol à l'étalage ou autres délits à caractère économique (n=189)
<b>Nelund (2015)</b>	Nouvelle-Écosse	Étude qualitative : étude de cas; entretiens et analyse documentaire	N/A	Personnes membres du gouvernement (n=4) et une personne représentante des groupes de femmxs (n=1); Articles de journaux, documentation officielle, un rapport de recherche et un article scientifique
<b>Nelund (2017)</b>	Manitoba (Winnipeg)	Étude qualitative : entrevues individuelles et consultation de documents	Femmxs criminalisées	Membre du personnel œuvrant au sein d'une agence offrant des services de justice alternative aux femmxs (n=15)
<b>Randall (2013)</b>	L'ensemble du Canada	Essai argumentatif	Femmxs ayant vécu des violences fondées sur le genre	N/A

### 3. Les violences

Les documents recensés dans cet examen de la portée mettent en exergue un éventail de violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs, allant du problème de définition verticale des VFF au risque de reproduction des violences étatiques au sein des mécanismes de justice réparatrice. Il faut noter néanmoins que ce qui est identifié ici comme une vio-SIS ne l'était pas forcément par les auteures : ce repérage des vio-SIS s'inscrit dans une analyse intersectionnelle réalisée par l'équipe de recherche.

### *3.1. Le problème de la définition verticale du tort causé : une résultante de dominations sociales intersectionnelles vécues par les femmxs*

L'un des premiers problèmes apparents est que les VFF demeurent essentiellement cristallisées au sein d'une définition pénale et donc définies comme des crimes. Cette conception verticale de la violence rend nécessaire que la violence soit associée à un événement spécifique (p. ex. une voie de fait ou une agression sexuelle), un infracteur (personne responsable) et une victime (personne lésée). Or, si elles sont pénallement et traditionnellement définies en tant qu'infractions, les VFF s'inscrivent surtout dans un phénomène social dynamique et cyclique plus large où s'enchevêtrent des causes et des conséquences structurelles qui dépassent cette idée simpliste du couple pénal ou de l'infraction réalisée à un moment précis. La part du contexte, des proches et des facteurs dynamiques aggravants ou propagateurs sont essentiels à considérer. Dans une telle perspective, les violences commises à l'égard des femmxs peuvent être considérées également comme des crises sociales provenant d'une responsabilité collective.

Plusieurs émanations structurelles identifiées découlent de ce problème de conception des VFF. Le premier constat qui se dégage de l'analyse des violences concerne les difficultés éprouvées par les systèmes institutionnels à les reconnaître sous toutes leurs formes. La définition des VFF, puisqu'associée à des actes et des gestes visibles, est confinée à des manifestations comportementales et trop rationnelles (Randall, 2013) pour refléter la diversité des violences vécues. Il en résulte que les violences diffuses ou « de première émanation » (p. ex. le sexism, le genrisme ou les violences qui relèvent de la « microaggression ») sont peu reconnues. La conception pénale des VFF influence ainsi la capacité des systèmes institutionnels (institutions policières, judiciaires et étatiques) à reconnaître la diversité de violences subies par les femmxs (Ingenito et Pagé, 2018). Le même constat est établi au sein des collectivités où l'on observe un manque de compréhension de la VFF (Dickson-Gilmore, 2014) et où les médias continuent de diffuser des images qui contribuent à cette mécompréhension (Ehret, 2020; Randall, 2013). Il advient que les politiques, les programmes et les mesures de soutien mobilisés pour lutter contre les VFF sont peu adaptés (Diskson-Gilmore, 2014).

Un autre enjeu issu de la conceptualisation pénale de la VFF est que l'inévitable identification de ce « couple pénal » tend à cristalliser la dualité agresseur/victime, réduisant ainsi les personnes impliquées à l'un ou l'autre de ces statuts. Cette étiquette imposée permet difficilement aux femmxs identifiées comme agresseuses de faire valoir que ce qui leur est reproché peut aussi en réalité se révéler un acte de défense (Baigent, 2020). Leur désignation en tant que personne agresseure est en soi source de violence symbolique. La décontextualisation des paramètres de vie des femmxs, combiné au manque de reconnaissance des causes et des conséquences structurelles des VFF, entraîne une surresponsabilisation des personnes agresseuses de même qu'une surenchère pénale,

d'autant plus dans le cas particulier des femmxs autochtones (Baigent, 2020). Les projecteurs dont les phares sont entièrement tournés vers le couple pénal délaissent, voire ignorent, les causes structurelles du crime.

L'incapacité des systèmes institutionnels à faire des liens avec les autres formes de vulnérabilités auxquelles les femmxs sont assujetties est une forme de Vio-SIS qui se répercute aussi sur le traitement des femmxs victimes et délinquantes. Dans cette perspective, la « féminisation de la pauvreté » serait elle aussi une cause de l'augmentation de l'insécurité économique et donc de la criminalité ou de la victimité féminine (Holtfreter et al., 2004, Société Elizabeth Fry du Québec, 2011, Steffensmeier et Streifel, 1992, cités dans Meunier et al 2013). Ceci peut également être mis en lien avec l'accroissement de la délinquance acquise des femmxs se retrouvant par exemple mères monoparentales, ou séparées ou divorcées (Meunier et al, 2013).

Or, contrer ces violences en trouvant refuge dans une explication strictement « structurelle » comporte aussi ses écueils. Il existe un potentiel glissement où les femmxs risquent d'être réduites à un statut (Baigent, 2020). Par exemple, une femme, mère et autochtone qui perdrait la garde de ses enfants, passerait de « mauvaise mère responsable » à celui de « femme autochtone défaillante du fait du contexte colonialiste », la réduisant à un statut autochtone (Baigent, 2020). À trop insister sur les facteurs intersectionnels, le risque est de renforcer certains stéréotypes féminins et d'alimenter le cercle vicieux des violences structurelles.

On ne peut néanmoins nier les causes structurelles croisées des VFF (p. ex. le genrisme, le paternalisme, le colonialisme, et le capitalisme) qui sont à l'origine de cercles vicieux au sein desquels certaines femmxs se retrouvent répétitivement piégées. Les femmxs autochtones en sont historiquement les principales cibles. Le continuum de victimisation-criminalisation catalysé par les pratiques historiques, culturelles, économiques et politiques privant les femmxs visées de leur dignité, de respect et d'autodétermination, contribue à leur mise en danger (Balfour, 2012). Ce traumatisme colonial conduit à une confrontation inévitable des femmxs autochtones au système pénal, que ce soit à titre d'infracteures ou de victimes.

### *3.2. Le risque de reproduction des défaillances structurelles étatiques au sein de certains programmes de justice réparatrice*

Bien que la justice réparatrice ait pour vocation de permettre de faire justice autrement, et qu'elle tente d'éviter, voire de prévenir les pièges précédemment mis en lumière, la littérature issue de cet examen de la portée démontre que l'accumulation des formes de vio-SIS, dans une perspective intersectionnelle, entraîne une reproduction des violences émanant des formes de justice classiques, y compris en justice réparatrice. Malgré une sincère volonté politique et une abondance de ressources allouées à la lutte contre les

violences familiales et conjugales, la capacité de transformation des programmes, quels qu'ils soient, apparaît limitée. Bon nombre d'entre eux ne parviennent pas à dépasser le stade de l'intention dans la reconnaissance des causes historiques, systémiques et structurelles et la plupart demeurent paralysés au point d'action (Dickson-Gilmore, 2014).

Cette reproduction des formes de domination historiquement imposées aux femmexs peut être identifiée à même les objectifs de certains programmes. Alors que la JR devrait viser en priorité une réappropriation du conflit, son utilisation institutionnelle ou sociale vise trop souvent, avant tout, un « retour à l'harmonie sociale ». Cette nuance peut entraîner une priorisation de l'intérêt des communautés ou des institutions dans lesquelles elle se déploie plutôt que l'intérêt des femmexs et des victimes. Ainsi, les récentes initiatives destinées à la reconnaissance intra-institutionnelle des formes de violences – tels que les dispositifs déployés à même les milieux de travail et les universités – peuvent contribuer à contraindre les victimes au silence ou à minimiser la gravité des situations (Ingenito et Pagé, 2018).

L'un des écrits recensés évoque par ailleurs les risques de glissement associés aux pressions sociales qui peuvent émerger des programmes de JR dans les communautés (Dickson-Gilmore, 2014). Le risque que les femmexs subissent des pressions pour y participer dans le but de diminuer les dénonciations pénales est à considérer, d'autant plus lorsque l'auteur de l'agression gravite dans l'entourage de la victime (Dickson-Gilmore, 2014). Il faut également noter que la crainte, pour toute femmx victime, d'être jugée par sa communauté, peut avoir pour effet d'encourager la victime à garder le silence. En substituant le risque de se retrouver jugée par l'État par celui d'être jugée par sa communauté, sa famille ou ses proches, la victime pourrait avoir à faire face à des jugements bien plus sévères et plus dévastateurs (Dickson-Gilmore, 2014). Des auteures notent par ailleurs des risques associés au déploiement de certaines modalités d'échanges qui peuvent également contribuer à la reproduction des formes de Vio-SIS pour les femmexs victimes. La médiation, par exemple, peut partir d'un présupposé : celui que le crime est la conséquence d'un conflit interpersonnel et non d'un rapport de pouvoir (Ingenito et Pagé, 2018).

Cette dernière préoccupation fait écho à l'article de Nelund (2017) qui fait état des difficultés de la JR à contourner le piège de la reproduction des contextes de confrontation agresseur/victime, en devant trop souvent faire fi des racines structurelles de la VFF. De cette idée découle également le risque de reproduction de la pensée néolibérale à l'égard des agresseuses femmexs. Ces dernières sont généralement considérées comme des personnes rationnelles responsables personnellement et sur la base d'une forme de libre arbitre. Leur participation à un programme de JR est alors appréhendée comme un outil de transformation, voire de réforme (Nelund, 2017), de leur personne ou de leur personnalité. Ceci s'inscrit également dans une tendance soulevée par Dickson-Gilmore (2014) qui consiste à privilégier les objectifs de traitement, de réhabilitation et de responsabilisation

de la personne identifiée comme délinquante au détriment des besoins de la personne victime. Certains écrits attirent l'attention sur les difficultés que pose l'application des principes féministes aux programmes de JR (Ingenito et Pagé, 2018). La place occupée par le « pardon », les « excuses » et la restauration d'un rapport non conflictuel entre la victime et son agresseur, sont jugés problématiques au sein de deux des écrits retenus (Dickson-Gilmore, 2014; Randall, 2013). À ceci s'ajoutent des enjeux relatifs aux difficultés d'authentification de la sincérité de la personne auteure des violences au sein du processus – et par extension des réparations offertes – mais aussi et surtout du risque de manipulation de la personne victime (Dickson-Gilmore, 2014). Au final, on obtient un risque de reproduction des dynamiques de pouvoir au sein des programmes. Ce risque fait d'ailleurs partie des préoccupations formulées par les femmexs en matière de JR (Ehret, 2020). Le risque de reproduction, en JR, des « visions idéalisées » des victimes et de la tendance si critiquable de la justice pénale à préférer les « victimes idéales » au sein des programmes de JR est aussi relevé (Ehret, 2020). Enfin, la confrontation agresseur/victime a aussi le potentiel d'engendrer une reproduction des « stéréotypes » selon lesquels les femmexs doivent penser aux autres; que les femmexs n'ont pas le courage de quitter leur partenaire pour mettre fin à la violence, etc. (Agusta-Scott et al, 2017).

Des auteures soulignent en parallèle certains risques au transfert du poids de la réparation, du suivi des ententes ou des décisions issues des programmes de JR sur les membres de la communauté. On s'inquiète des risques pour les personnes de la communauté à qui reviendrait la responsabilité d'assurer le suivi de ces mesures ou ententes réparatrices (p. ex. les femmexs sages autochtones). On soulève des dangers relatifs aux pressions subies, à la fatigue et à l'épuisement (Dickson-Gilmore, 2014; Ingenito et Pagé, 2018) et donc de la possibilité de générer des vulnérabilités additionnelles. Dans cette perspective, il y a lieu de s'inquiéter d'un déplacement des responsabilités de l'État dans les causes structurelles des violences sur les personnes de la communauté.

Enfin, la littérature analysée souligne que la JR peut avoir pour effet de contribuer à nier des causes de souffrances plus importantes que les conséquences personnelles immédiates des VFF. Autrement dit, les programmes de JR focalisent sur le « crime » et le rapport entre l'agresseur et la victime, alors que pour certaines victimes, la situation criminelle était en soi beaucoup moins grave que d'autres conséquences. Parmi celles-ci, on retrouve le fait que pour éviter les violences ou éviter d'avoir à en subir les conséquences, certaines communautés ont abandonné leurs terres et territoires (Baigent, 2020). À cela s'ajoute que certaines ayant quitté leur domicile ou territoire se sont retrouvées dans des situations domiciliaires précaires (Baigent, 2020), contribuant une fois de plus au cycle des Vio-SIS.

## 4. Les obstacles

En ce qui a trait à l'accès à la justice au sens large, les obstacles identifiés au sein des écrits relèvent principalement de problèmes d'iniquités sociales, et des difficultés du système de justice traditionnelle à les reconnaître. En matière d'accès à la justice réparatrice, on soulève des problèmes de mise en œuvre des programmes et des lacunes en ce qui a trait au filet de sécurité qui devrait être tissé autour des femmxs participant à ces processus.

### *4.1. Les obstacles structurels intersectionnels à l'accès à la justice pénale : la question des iniquités sociales et la difficulté à les faire reconnaître par l'appareil institutionnel*

En amont des procédures judiciaires, le statut socio-économique des femmxs peut interférer avec l'accessibilité des services de proximité et de première ligne, ceux-ci constituant souvent la porte d'entrée du système de justice pénale. Il s'agit donc ici de l'un des premiers obstacles identifiés. En effet, les femmxs qui craignent que leur crédibilité soit minée par leur statut socio-économique hésitent à aborder les violences vécues, et ce, même auprès de leur entourage (Ehret, 2020). Il en est de même pour la conjugaison du statut économique, du statut de femme, et du statut de personne autochtone. La victimisation des femmxs – plus particulièrement les femmxs autochtones – dans un contexte familial ou conjugal amplifie le risque que leurs conditions soient utilisées contre elles par les policiers ou les agences de protection de l'enfance. Ces derniers peuvent rapidement prendre des mesures allant jusqu'au retrait de l'enfant de son milieu (Baigent, 2020). On insiste également sur les problèmes d'iniquités rencontrés par les femmxs autochtones qui résident à même les communautés, plus particulièrement en matière d'assistance policière (Baigent, 2020; Balfour, 2012). Alors que la victimisation des femmxs autochtones apparaît plus grave au sein des communautés, c'est pourtant là que les ressources policières et la gouvernance y sont le moins efficientes en ce qui a trait aux besoins de sécurité des femmxs (Baigent 2020; Balfour, 2012).

Au sein des procédures judiciaires, les facteurs de vulnérabilité qui émanent des Vio-SIS auxquelles les femmxs sont assujetties ne sont par ailleurs que très peu pris en compte dans les pratiques. Ceci est particulièrement démontré, encore une fois, en matière autochtone (Baigent, 2020; Balfour, 2012). Concernant dans un premier temps les femmxs considérées comme infractueuses, les dispositions et les exigences procédurales énoncées par l'arrêt Gladue, et qui ont pourtant pour objectif de diminuer les iniquités de la justice à l'endroit des personnes autochtones, ne semblent pas suffire pour que les tribunaux accordent l'attention nécessaire aux conditions de vie uniques des personnes accusées. Les alternatives à l'incarcération semblent encore trop peu explorées selon les sources consultées, et il en résulte – en particulier pour les femmxs – qu'un plus grand nombre de personnes autochtones font l'objet d'un emprisonnement (Balfour, 2012). Pour l'auteure, le peu de considération réel octroyé aux facteurs structurels qui impactent les femmxs autochtones accusées s'inscrit dans une dynamique de désavantages croisés (Baigent,

2020). Le système de justice pénale échoue à remettre la violence féminine dans son contexte sociohistorique et sexospécifique. Cela mine les possibilités des femmxs autochtones à bénéficier des avantages des réformes progressives dont elles devraient bénéficier en matière de la détermination de la peine (Balfour, 2012).

Concernant, dans un second temps, les femmxs victimes, Balfour (2012) rappelle que les violences à caractère sexuel demeurent un objet hautement problématique au sein du droit. Les mythes, tout comme les récits raciaux et sexistes entourant les agressions sexuelles, sont à même d'influencer le déroulement des procès. Mais si la victime est autochtone, les violences sexuelles subies sont entrevues selon un paradigme culturel qui la dévalorise d'autant plus (Balfour 2012). Des études se sont penchées sur le point de vue des femmxs elles-mêmes, et ont tenté d'identifier ce qu'elles considèrent comme leurs propres besoins en termes de justice. Les résultats mettent en lumière les besoins de reconnaissance, de reconnaissance culturelle, de confiance et de respect de soi. Elles énoncent aussi l'importance de la « redistribution » dans la recherche de solution aux VFF, précisant notamment la nécessité de contrer les défis que posent les inégalités socio-économiques (Ehret, 2020). Cette définition de la justice telle que définie par les femmxs elles-mêmes apparaît difficilement conciliable avec les objectifs de la justice étatique.

#### *4.2. Les problèmes de mise en œuvre de l'accès à la JR*

Il existe à ce jour très peu de modèles de JR spécifiquement conçus pour répondre aux VFF, de sorte que les obstacles structurels identifiés sont peu nombreux à avoir fait l'objet de recherches publiées. Tout d'abord, il semble que très peu de modèles de JR aient été spécifiquement créés, réfléchis, structurés et actualisés par les personnes expertes (de connaissances ou de vécu) de ces formes de violences (Randall, 2013). De nombreuses préoccupations relatives à l'usage de la JR en matière de violences intimes ou sexuelles découlent donc déjà de cet obstacle majeur. Les acteurs qui gravitent autour des programmes de JR (organisateurs, animateurs, médiateurs, par exemple) sont trop peu formés, préparés et outillés pour répondre adéquatement aux situations de VFF. Dans la plupart des cas, l'approche réparatrice qui pourrait convenir n'est tout simplement pas adéquatement déployée, ou pas déployée du tout (Randall, 2013). Par ailleurs, il appert que malgré une véritable volonté des acteurs gouvernementaux de rechercher de solutions juridiques ou sociocommunautaires adéquates pour lutter contre les VFF, l'intérêt des personnes est largement minoritaire devant celui qui consiste à tenter d'utiliser les programmes de JR pour réduire les coûts de la justice, trouver des solutions plus efficaces, plus simples et moins coûteuses sans tenir compte de leur pertinence finale envers les personnes touchées (Randall, 2013).

Ingenito et Pagé (2018) identifient un obstacle d'un autre type, celui de « l'absence de communautés réellement soudées » (p 118) lorsque sont mis en place de tels programmes. Ce constat semble être un frein majeur à la transposition des processus de justice

transformative tels que développés par certaines communautés autochtones ou de personnes racisées et marginalisées. La justice occidentale étant réduite à des dimensions individuelles, le déploiement de telles initiatives, qui rendent la mobilisation (communautaire ou collective) indispensable à son bon fonctionnement, est peu réaliste (Ingenito et Pagé, 2018).

## 5. Les leviers

Les leviers qu'il a été possible de déceler en matière d'accès à la justice à travers les écrits identifiés se situent à deux niveaux. Dans un premier temps, ils concernant les avantages déclarés de l'usage de la JR comme réponse aux VFF subies par les femmxs victimes, mais également comme réponse aux violences structurelles que subissent les femmxs criminalisées. En plus de permettre un élargissement de l'accès à la justice pour les femmxs, la JR pourrait bien devenir un espace permettant une analyse intersectionnelle de la situation des femmxs judiciarises ou victimisées. Le second niveau de leviers identifiés correspond aux propositions constructives permettant une bonne utilisation de la JR et qui ont été relevées dans les écrits consultés.

### *5.1 La JR : une possibilité d'élargissement des portes d'accès à la justice pour les femmxs victimes*

Le premier avantage que prodigue l'usage de modes de justice alternatifs ou de justice réparatrice est que ces initiatives contribuent d'abord et avant tout à élargir et améliorer les options d'accès à la justice pour les personnes victimes de violences de genre (Randall, 2013). Si le système de justice pénale classique doit demeurer une option envisageable – en particularité lorsqu'il y a des enjeux de sécurité pour la femmx – (Ehret, 2020), on souligne l'importance de mettre à disposition des programmes alternatifs pour celles qui ne désirent pas, ou ne peuvent pas, utiliser cette option (Randall, 2013; Ingenito et Pagé, 2018).

Le second avantage identifié est le suivant : la justice réparatrice a pour avantage d'offrir des conditions qui permettent un meilleur respect du large éventail des besoins des victimes (Ingenito et Pagé, 2018; Randall, 2013). Ces besoins et attentes envers la justice sont appelés à évoluer à travers le temps et selon la trajectoire de la personne. Or la flexibilité des approches de JR permet une meilleure adaptabilité. Le caractère souple de ces processus permet également aux victimes de définir elles-mêmes ce qui est essentiel pour elles, et donne une place unique à leur propre conception de la justice (Ingenito et Pagé, 2018). Cela se ressent dans les bienfaits de la JR soulevés par les victimes elles-mêmes. Parmi les avantages soulevés par les femmxs ayant participé à un processus de justice alternative ou réparatrice, les articles consultés identifient : (1) le sentiment d'avoir été entendue; (2) le sentiment de reconnaissance, à la fois par l'agresseur et par la communauté et (3) le déploiement de mécanismes favorisant le mieux-être individuel et collectif

(Ingenito et Pagé, 2018). La participation des femmxes touchées par les violences contribue au développement d'un rapport de force dans la lutte contre les VFF qui s'inscrit dans une dynamique d'*empowerment* et un accroissement du pouvoir politique de certaines femmxes dans leur milieu (Ingenito et Pagé, 2018).

Les travaux consultés mettent en lumière la capacité de la JR à mobiliser des approches respectueuses et centrées sur la victime dans la réponse aux violences fondées sur le genre, puisqu'elles « s'y retrouvent en tant que sujet et non comme objet par rapport à leur expérience de violence sexiste » (Randall, 2013 : p 478, traduction libre). Il leur est ainsi permis de s'impliquer autant qu'elles le souhaitent dans le processus de réparation des torts (Randall, 2013). L'un des articles précise un point particulier, une mise en garde spécifique concernant les modèles de JR qui mettent l'accent sur la réparation des relations. Ces derniers devraient privilégier une approche fondée sur les traumatismes afin de prévenir la reconduction des Vio-SIS (Randall, 2013). Cela permettrait notamment une meilleure compréhension des dommages sous-jacents à la victimisation sexuelle et de la pluralité des réactions associées à cette forme de violence (Randall, 2013). La formation du personnel œuvrant en JR pour des crimes à caractère sexiste devrait comprendre une spécialisation en matière de traumatismes (Randall, 2013).

### *5.2. La JR comme outil de reconnaissance des facteurs structurels en matière de justice pour les femmxes infractrices*

Une des causes de Vio-SIS identifiées plus haut réside dans la difficulté de se défaire de la dualité délinquant/victime (ou de la notion de couple pénal), et la nécessité de reconnaître les facteurs de vulnérabilité des femmxes ayant commis une infraction. L'un des articles consultés pousse cette idée en faisant la proposition que la majorité des femmxes qui prennent part à des processus de justice alternative à titre d'infractrices pourraient tout aussi bien y participer dans un autre temps sous un statut de victime (Nelund, 2017). Pour tendre vers une meilleure accessibilité, les programmes entrant dans cette catégorie devraient s'efforcer de décentraliser la notion de comportement criminel. Cet ajustement permettrait à la fois de reconnaître les femmxes qui y participent sous un statut de délinquantes en tant que « femmxes marginalisées » ou victimisées, à la fois un élargissement de la notion de victime afin qu'elle puisse inclure toutes les personnes ayant subi un préjudice. Cette conceptualisation permet la déconstruction de la conception de la victime idéale au sein des programmes (Nelund, 2017) en plus de tendre vers une reconnaissance des facteurs structurels à l'origine de ces situations.

Une autre idée de levier identifié concerne la capacité, pour les programmes de JR, à mettre un terme à l'effet de cercle vicieux des violences structurelles vécues par les femmxes, car ils permettent de se concentrer sur des problèmes plus larges que les vulnérabilités immédiatement identifiables des femmxes. Pour les femmxes criminalisées, les possibilités de déjudiciarisation associées aux programmes instaurés à même le système de justice

traditionnel permettent un évitement de la stigmatisation reliée au casier judiciaire, de même que de meilleures perspectives d'emploi (Meunier et al, 2013), facteurs de protection évidents. Ces programmes ont par ailleurs prouvé leur efficacité en termes de taux de récidives (Meunier et al, 2013).

### *5.3. Une approche fondée sur la collaboration élargie, communautaire ou collective*

Si des difficultés d'application de ces principes ont été soulevées, il demeure que la reconnaissance de la responsabilité collective en matière de criminalité est un levier non négligeable en matière de prévention de la VFF, mais aussi dans la mise en œuvre des programmes de justice réparatrice (Ingenito et Pagé, 2018). La nécessité que les membres de la communauté se sentent concernés et soient impliqués dans le processus de justice en matière de VFF semble une condition essentielle à la reconnaissance des facteurs structurels touchant les femmxs. Lorsque la communauté, le milieu d'appartenance ou la collectivité prennent part aux approches réparatrices en matière de violences fondées sur le genre, les transformations requises au sein des milieux de vie (Ingenito et Pagé, 2018) et les liens entre les actions préventives et les réponses à la violence sont jugés plus durables (Randall, 2013).

L'implication des ressources de la communauté est nécessaire au bon déploiement des processus de réparation, mais surtout indispensable pour assurer la sécurité des femmxs. L'accès aux réseaux d'aide ou d'entraide est d'ailleurs identifié par plusieurs auteures comme une condition *sine qua non* à l'usage des mécanismes de justice alternative en VFF (Agusta-Scott et al, 2017; Dickson-Gilmore, 2014). Ces mécanismes de soutien doivent être physiquement accessibles et disponibles. Il donc est impératif qu'ils soient portés par une infrastructure physique permettant l'accueil et l'hébergement des femmxs, de même que par des possibilités d'intervention diligente telles que des lignes d'écoute et des mécanismes de communication rapide avec les ressources policières (Dickson-Gilmore, 2014).

L'implication des membres de la communauté, tels que les bénévoles et l'entourage, constitue également un levier d'importance en matière de JR et de VFF (Fortune et al, 2020; Ingenito et Pagé, 2018; Ehret, 2020). Pour les femmxs infracteurs, on soulève plusieurs bienfaits à ce que les processus de justice alternative se déplient à même les communautés et avec la collaboration de bénévoles. Une étude de Fortune et al (2020) qui avait pour objet l'expérience des membres d'un cercle de soutien a permis d'établir que son déploiement à même la collectivité favorisait une atmosphère détendue et des liens plus authentiques entre les femmxs et les bénévoles – en comparaison avec les cercles qui se déroulent en milieu pénitentiaire (Fortune et al, 2020). Les caractéristiques de ces groupes rendent possible une prestation de soutien sous la forme d'un modèle horizontal où les relations sont fondées sur un principe de mutualité et de bienveillance plutôt que sur la hiérarchie (Fortune et al, 2020). Ces programmes vont bien au-delà du besoin de soutien

des femmxes qui réintègrent la communauté. Ils constituent un levier à la réparation des liens entre les femmxes criminalisées et la collectivité (Fortune et al, 2020).

Pour les femmxes victimes, les groupes de soutien qui s'inscrivent dans un processus de justice alternative leur permettent de briser l'isolement, mais également de dépersonnaliser les violences subies afin de les replacer dans un contexte structurel plus large (Ingenito et Pagé, 2018). Les groupes de victimes ou les comités organisés autour d'elles peuvent aussi servir de « porte-voix » lorsque la victime souhaite maintenir son anonymat et ainsi contribuer, plus largement, à absorber les critiques du milieu dans lequel se déploie le processus (Ingenito et Pagé, 2018).

Bien que le réseau communautaire doive être mis à contribution, les dirigeants politiques sont aussi identifiés comme des acteurs clés dans la planification et le développement de ressources et de mesures préventives ou réparatrices en matière de sécurité des femmxes (Dickson-Gilmore, 2014). Un engagement direct et significatif de l'État est jugé essentiel lorsqu'il est question de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des approches de JR en matière de violences basées sur le genre (Randall, 2013; Nelund, 2015). L'usage de la JR dans certaines situations de VFF doit faire l'objet d'une analyse minutieuse et distincte tout comme son implantation doit se dérouler sur le terrain, mais en collaboration avec les personnes qui détiennent une expertise en matière de VFF (Randall, 2013). De ce fait, on appelle à une ouverture du dialogue entre les approches réparatrices et les approches féministes : « Le projet féministe visant à mettre fin à la violence faite aux femmxes et à concevoir de meilleures et nouvelles options de justice pour ce problème pourrait bénéficier de conversations plus constructives et visionnaires sur ce à quoi pourrait ressembler la justice du point de vue des victimes et sur la manière dont nous pourrions nous en rapprocher » (Randall, 2013, p 487, traduction libre).

## 6. Autres éléments d'analyse

L'analyse du matériel recueilli lors de la démarche proposée a permis finalement d'identifier cinq défis plus généraux qui doivent être mentionnés avant de terminer ce tour d'horizon.

Le premier est le suivant : il est nécessaire de conserver à l'esprit combien, en matière de justice réparatrice, la littérature scientifique s'intéresse peu aux VFF ou aux Vio-SIS. L'immense majorité des écrits en matière de justice réparatrice, des revues qui lui sont consacrées, s'intéressent aux mineurs; aux mesures de recharge pour la criminalité du quotidien, aux effets de la JR sur les souffrances des victimes ou sur la réinsertion des infracteurs. Le peu de textes identifiés dans la présente démarche (onze) est, en soi, un signe manifeste des constats structurels généraux effectués dans le cadre de cette synthèse. Plus généralement, la littérature scientifique est peu développée sur la question des

violences sexistes (bien que la littérature sur la prévention de la violence se soit développée ces dernières années et continue de croître) (Randall, 2013).

Le second est que le champ d'études des Vio-SIS est encore peu consensuel, comme l'est le champ de la justice réparatrice, et pose un véritable problème conceptuel. Comme les Vio-SIS sont désignées de très nombreuses manières et que les concepts utilisés offrent de nombreuses possibilités de confusions sémantiques, problème que la justice réparatrice possède elle-même déjà, cela a pour effet direct de dissimuler encore plus la littérature portant sur ces questions.

Le troisième est qu'actuellement, il est curieux de constater combien la majorité de la littérature concernant la justice réparatrice, surtout en matière de VFF, est critique à son endroit, ou offre des avis au contraire militants. Pourtant, ce champ d'études mérite un véritable intérêt scientifique, et les connaissances que nous apportent les communautés autochtones en la matière sont des exemples qui devraient être explorés plus avant. De la même manière, de nombreux outils offerts par la justice réparatrice en matière de VFF – dont ceux identifiés au cœur des textes étudiés - sont peu connus (Nelund, 2017; Randall, 2013)<sup>14</sup>.

Le quatrième constat est celui de la résistance qui semble exister à travailler au déploiement, ou à l'étude, des programmes de justice réparatrice en matière de VFF avec la complicité des institutions judiciaires ou gouvernementales. C'est là pourtant une des seules manières de contourner les difficultés structurelles qui constituent une des premières sources de souffrances des femmxxs : celles de leur difficulté à voir, à leurs côtés, se dresser une communauté solidaire et soudée. Au Québec, selon un rapport provenant des témoignages de personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances organisées dans le cadre de la recherche à laquelle est associée cette synthèse (Ducharme, 2021), les violences structurelles, institutionnelles et symboliques nuisant à l'accès à la justice ne seraient pas reconnues par le gouvernement ni par les institutions québécoises et canadiennes. Il s'agirait d'un mutisme ou d'un manque de sensibilité nuisant à la prévention et aux ressources attribuées à la lutte aux violences.

---

<sup>14</sup> British Colombia Association of Specialized Victim Assistance and Counselling Programs « Restorative Justice, Domestic Violence and Sexual Assault in Canada: A Summary of Critical Perspectives » (2002) en ligne : <<http://www.endingviolence.org/node/354>>, cité dans Melanie Randall, « Restorative Justice and Gendered Violence; From Vaguely Hostile Skeptic to Cautious Convert: Why Feminists Should Critically Engage with Restorative Approaches to Law » (2013) 36:2 Dalhousie Law Journal 461 ; Pamela Rubin. *Restorative justice in Nova Scotia: Women's experience and recommendations for positive policy development and implementation*. National Association of Women and the Law, Ottawa, 2003, cité dans Amanda Nelund, « Policy Conflict: Women's Groups and Institutionalized Restorative Justice » (2015) 26:1 Criminal Justice Policy Review 65.

Le cinquième et dernier constat concerne le fait que les dispositifs de prévention des facteurs de vulnérabilité et de marginalité qui s'accumulent pour certaines femmxes doivent se situer au centre de toutes les préoccupations, y compris dans le domaine de la justice et de la justice réparatrice. La prévention est sans doute l'élément le plus important de toute stratégie visant à mettre fin à la violence sexiste et à ses méfaits. Pourtant, à cet égard, il manque de ressources lorsqu'il s'agit de services destinés à lutter contre la violence à l'égard des femmxes (Randall, 2013). Les femmes vulnérables et marginalisées, qu'elles soient jeunes, aînées, immigrantes, autochtones, travailleuses du sexe, consommatrices, celles qui ont des incapacités mentales ou physiques, celles qui appartiennent à la diversité sexuelle ou de genre, doivent être accompagnées dans leurs démarches de reprises de pouvoir. L'une des manières d'y parvenir consiste à reconnaître l'unicité de leur parcours, de leurs réalités et de leurs besoins (Ducharme, 2021). Or ceci pourrait être un levier important offert par des dispositifs de JR. Il conviendrait aussi de reconnaître combien l'invisibilité de ces femmes, leur silence, leurs faibles taux de participation ou de dénonciation judiciaire, sont aussi pour elles une manière de se protéger et de restreindre les violences à leur endroit, non pas uniquement celles de l'agresseur, mais des Vio-SIS en général. Se rendre invisible fait partie de leurs stratégies de survie (Ducharme, 2021).

## Conclusion

Cette analyse de la portée avait pour objet de mettre en lumière l'état des connaissances actuelles concernant l'accès à la justice – et notamment à la justice réparatrice – pour les femmxes, et de discuter de la question particulière des Vio-SIS à leur endroit. Seulement 11 textes ont été identifiés lors du processus méthodologique suivi, et en respectant les critères de la recherche. Les résultats montrent à quel point l'accès à la justice réparatrice pour les femmxes en matière de VFF et la reconnaissance des formes de Vio-SIS qui les touchent à cet égard est une question qui est encore loin d'être considérée autant qu'elle le mérite.

Sur la forme, la recherche a permis d'identifier les limites conceptuelles importantes auxquelles l'objet de recherche est soumis. L'impossibilité de se fier à des définitions consensuelles de la justice réparatrice ou alternative, l'impossibilité d'identifier des concepts généraux pour désigner les Vio-SIS, rend le croisement de ces problématiques difficile à faire et constitue le premier de tous les obstacles à l'espoir d'avancées scientifiques conséquentes en la matière.

Sur le fond, la recherche a permis de mettre de l'avant les difficultés essentielles auxquelles sont actuellement soumises les femmxes qui voudraient avoir accès à la justice par la voie de la justice réparatrice ou alternative, en lien avec les Vio-SIS. La perception que l'on maintient encore des VFF, en les considérant comme des crimes comme les autres, constitue un défi de taille. La qualification traditionnelle des VFF et leur traduction en infractions pénales empêchent de reconnaître leur caractère spectral, diffus, varié, flou

(verbal, social, stéréotypé) qui est le premier obstacle à la dénonciation ou à la possibilité d'accumuler des preuves valables en droit, ou de les faire reconnaître par les victimes comme par les agresseurs. Il en est de même lorsque ces violences sont attribuées à des facteurs individuels ou personnels (de l'agresseur, mais aussi de la victime lorsque cette dernière est blâmée) alors qu'on reconnaît fort peu la part de responsabilité collective et étatique dans la diffusion de ces violences. Le croisement des vulnérabilités qui touchent les femmxs en cette matière est également remarquable, mais très peu remarqué : or il sert davantage à se retourner contre les personnes les plus vulnérables qu'à les aider dans leur tentative d'accès à la justice.

La justice réparatrice est une solution offerte pour accroître l'éventail des accès possibles à la justice pour les femmxs victimes de violence. Mais pour le moment, la littérature scientifique semble démontrer autant d'obstacles que de leviers au déploiement de ces pratiques, et il est très intéressant de remarquer combien ces obstacles, et ces leviers, semblent identiques. Autrement dit, les avantages de la justice réparatrice en ce domaine semblent être ceux qui sont, pour d'autres, ses principales faiblesses. Les principaux constats recensés peuvent être résumés comme étant malheureusement une liste de paradoxes. Premièrement, la justice réparatrice semble un des rares moyens de réussir là où la justice étatique échoue, à savoir sur le plan de la reconnaissance de la part structurelle des violences faites aux femmes : paternalisme, colonialisme, capitalisme, etc. Mais participer à un dispositif de justice réparatrice, si cela permet de reconnaître les différentes formes de Vio-SIS, a pour effet immédiat de déresponsabiliser ses acteurs principaux, puisque dans la majorité des programmes créés directement pour les femmxs, l'État, le système de justice, les institutions ou les gouvernements ne sont pas impliqués. Ils peuvent aussi, tout comme l'État, concentrer le programme sur la violence en tant que telle, et non sur ses enjeux plus grands : par exemple, la reconnaissance des violences physiques exercées sur les peuples autochtones permet de détourner l'attention de tous les enjeux qui concernent leurs revendications concernant la propriété de leurs territoires.

Deuxièmement, la justice réparatrice semble un des meilleurs moyens de contrer les conséquences en spirale des VFF pour les femmxs se trouvant au croisement de différentes problématiques, et qui sont principalement les taux de silence, le retrait volontaire des femmxs des procédures de dénonciation ou de témoignages, le fait de cacher les violences pour éviter leur reproduction. Mais encore une fois, ce même avantage devient paradoxal puisqu'en permettant aux femmxs de dévoiler leurs crimes sans avoir à les dénoncer à l'État, les programmes de JR peuvent contribuer à minimiser le silence des femmxs, ou à le renforcer.

Troisièmement, la justice réparatrice permet, contrairement à la justice institutionnelle, une grande implication des communautés : collectivités, groupes d'appartenance, etc. Ceci est

l'un de ses avantages essentiels, et un enjeu majeur de la réappropriation des conflits. C'est aussi un des meilleurs moyens de contrer les violences structurelles en responsabilisant les communautés. Malheureusement, encore une fois, le constat devient paradoxal lorsque l'on comprend que ce même fait peut servir, en responsabilisant les communautés et les individus, à déresponsabiliser l'État ou ses institutions. Les conséquences sur les personnes ne sont également pas négligeables. Par exemple, en confiant le soin, aux communautés autochtones, de gérer leurs propres conflits, on ne peut empêcher de mettre sur les épaules de personnes comme les Sages la responsabilité de porter le poids des lourdes conséquences des crimes subis par les victimes – crimes causés par des causes structurelles telles que la colonisation, que les Sages n'ont pas nécessairement les ressources ou la force de porter seuls.

Quatrièmement, ces mêmes paradoxes se reproduisent sur les personnes mêmes qui utilisent ces services : les victimes et les infracteurs, lorsqu'elles sont des femmes, y trouvent une grande opportunité de libération de leurs voix, de leurs paroles, de leurs attentes; de reconnaissance du croisement de leurs multiples marginalités ou vulnérabilités. Mais il faut, pour ce faire, que les agents de ces programmes soient fortement conscients des problématiques en jeu; qu'ils soient performants et formés adéquatement pour les reconnaître et les prendre en charge. Or ceci pourrait-il, paradoxalement, limiter l'offre de services possibles, et contribuer à la sélection des programmes, ou au renforcement des stéréotypes sur les « bonnes » et les « mauvaises » candidates à la justice réparatrice, le tout causant une nouvelle source de violences ?

En conclusion, retenons que l'étude des trois objets que sont les violences envers les femmes, les Vio-SIS et la justice réparatrice revient à croiser entre elles trois des problématiques les plus complexes, et les plus intangibles, et les moins consensuelles qui soient. Il est donc fort surprenant, et presque choquant, que si peu de productions scientifiques sur le sujet ont pu être recensées, malgré leur grande qualité. Il est important que la communauté scientifique s'ouvre à ces questions, et ose enfin s'en emparer.

## Références pour cette section

### Références issues de l'examen de la portée

- Augusta-Scott, Tod, Pamela Harrison et Verona Singer, « Creating Safety, Respect, and Equality for Women Lessons from the Intimate Partner Violence and Restorative Justice Movements » dans Augusta-Scott, Tod, Pamela Harrison et Verona Singer, dir, *Innovations in Interventions to Address Intimate Partner Violence*, New York, Routledge, 2017, 157 DOI: 10.4324/9781315532776-10.
- Baigent, Charlotte, « Why Gladue Needs an Intersectional Lens: The Silencing of Sex in Indigenous Women's Sentencing Decisions » (2020) 32:1 Revue Femmes et Droit 1 DOI: 10.3138/cjwl.32.1.01.
- Balfo Balfour, Gillian, « Do Law Reforms Matter? Exploring the Victimization-Criminalization Continuum in the Sentencing of Aboriginal Women in Canada » (2013) 19:1 International Review of Victimology 85 DOI: 10.1177/0269758012447213.
- Dickson-Gilmore, Jane, « Whither Restorativeness? Restorative Justice and the Challenge of Intimate Violence in Aboriginal Communities » (2014) 56:4 Revue canadienne de criminologie et de justice pénale 417 DOI: 10.3138/cjccj.2014.S02.
- Ehret, Stephanie, « Making Meaning of Justice Ideals for Intimate Partner Violence: Reflections on Restorative Justice » (2020) 60:3 British Journal of Criminology 722 DOI: 10.1093/bjc/azz077.
- Fortune, Darla, Susan M Arai et Kimberly J Lyons, « Relational Possibilities for Women Leaving Prison: Renewed Hope for Inclusion and Belonging » (2020) 23:1 Contemporary Justice Review 3 DOI: 10.1080/10282580.2019.1700367.
- Fortune, Darla, Susan M Arai et Kimberly J Lyons, « Relational Possibilities for Women Leaving Prison: Renewed Hope for Inclusion and Belonging » (2020) 23:1 Contemporary Justice Review 3 DOI: 10.1080/10282580.2019.1700367.
- International Development Law Organization, *Accessing Justice: Models, Strategies and Best Practices on Women's Empowerment*, Rome, IDLO, 2013 <[https://www.idlo.int/sites/default/files/Womens\\_Access\\_to\\_Justice\\_Full\\_Report.pdf](https://www.idlo.int/sites/default/files/Womens_Access_to_Justice_Full_Report.pdf)>.
- Meunier, Éloïse, Jo-Anne Wemmers et Estibaliz Jimenez, « Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes » (2013) 46:1 Criminologie 269 DOI :10.7202/1015302ar.
- Nelund, Amanda, « The Marginalised Woman: Thinking Beyond Victim/Offender in Restorative Justice » (2017) 5:3 Restorative Justice 408 DOI: 10.1080/20504721.2017.1392774.
- Nelund, Amanda, « Policy Conflict: Women's Groups and Institutionalized Restorative Justice » (2015) 26:1 Criminal Justice Policy Review 65 DOI: 10.1177/0887403413509814.
- Randall, Melanie, « Restorative Justice and Gendered Violence; From Vaguely Hostile Skeptic to Cautious Convert: Why Feminists Should Critically Engage with Restorative Approaches to Law » (2013) 36:2 Dalhousie Law Journal 461 <<https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/dalholwj36&i=475>>.
- Wormer, Katherine van « Restorative Justice as Social Justice for Victims of Gendered Violence: A standpunkt Feminist Perspective » (2009) 54:2 Social Work 107 DOI: 10.1093/sw/54.2.107.

### *Références issues de l'analyse de la recherche*

- Charbonneau, Serge et Catherine Rossi, *La médiation relationnelle : rencontres de dialogue et justice réparatrice*, L'Harmattan, Paris, 2020.
- Ducharme, Joe, Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair, *Synthèse de l'analyse des données de la matinée de partage d'expertise et de connaissances avec les groupes de femmxs* (document de travail), Québec, Université Laval, 25 novembre 2021.
- Équijustice, « La justice réparatrice en matière de violences sexuelles : l'expérience de dialogue des personnes victimes et personnes auteures dans les organismes Équijustices » (9 novembre 2022) en ligne : <<https://equijustice.ca/fr/actualites/la-justice-reparatrice-en-matiere-de-violences-sexuelles-resultats-dune-recherche-de-laurence-marceau>>
- Rossi, Catherine, « La médiation en justice pour les adolescents au Québec de 1980 à 2012 : contexte et développement d'un programme original et unique » dans Marc Alain, et Sylvie Hamel, dir, *Défis, adaptation et innovation : Intervenir auprès des adolescents contrevenants ou dix ans d'expérience de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, 43.
- Rossi, Catherine et Robert Cario, « Restorative Justice: Acknowledged Benefits Versus Emerging Issues » (2017) 5:1 International Journal on Criminology 22 DOI: 10.18278/ijc.4.2.9.
- Rossi, Catherine, « Droits-égards ou droits-devoirs? L'implication des proches des victimes d'homicide au sein des procédures pénales : conséquences et enjeux pour les personnes elles-mêmes » dans Françoise Vanhamme, dir, *Justice! Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de Recherches sur la Justice, 2011, 149 <<https://www.erudit.org/fr/livres/hors-collection/justice-entre-penalite-socialite-vindicatoire--978-2-9813073-0-9/003013co/>>

### **Section 3 : Femmxs et l'incarcération**

Analyse de Julie Desrosiers et d'Alice Belleau-Blais

Responsable de la thématique : Julie Desrosiers

N=52

#### **Introduction**

La thématique porte sur les femmxs incarcérées. Elle interroge l'accès à la justice des femmxs, plus particulièrement l'accès à la justice pénale des femmxs, sous un angle différent de celui qui est habituellement proposé. Les représentations sociales usuelles posent l'accès à la justice pénale des femmxs à partir de la perspective d'une personne victime de violence conjugale ou sexuelle qui souhaite obtenir la condamnation de son agresseur (Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, 2020). L'accès à la justice pénale des femmxs incarcérées, quant à elle, n'a pas généré le même intérêt, voire n'a suscité que peu d'intérêt. Pourtant, au même titre que les femmxs qui se présentent devant les tribunaux en tant que témoins, le parcours d'une majorité de délinquantes est marqué par la violence et elles rencontrent des difficultés d'accès à la justice particulières en raison du fait qu'elles sont des femmxs.

En effet, si les femmxs incarcérées ont des points en commun avec la population carcérale globale – appartenance à un milieu social défavorisé, faible niveau d'éducation, surreprésentation des Autochtones et des personnes noires –, elles présentent également des caractéristiques qui leur sont propres. Par exemple, les femmxs incarcérées ont une probabilité plus élevée que les hommes d'avoir subi des traumatismes et d'avoir été victimes de violence familiale, conjugale ou sexuelle. Elles connaissent davantage de problèmes de santé mentale que les hommes incarcérés. Leurs besoins en matière de santé physique sont également importants et ils diffèrent de ceux des détenus masculins, ne serait-ce qu'au chapitre de leur santé sexuelle. Par ailleurs, plusieurs femmxs incarcérées sont également des mères, qui doivent souvent assumer seules leurs responsabilités parentales. Minoritaires au sein de la population carcérale globale, les femmxs incarcérées présentent généralement un faible niveau de dangerosité, mais elles n'en rencontrent pas moins des difficultés de réinsertion sociale caractéristiques par rapport à celles des hommes.

Pourtant, de manière générale, l'univers carcéral ne tient pas compte des besoins particuliers des femmxs incarcérées. Il déploie au contraire un appareillage sécuritaire qui a été conçu pour des hommes et qui s'avère trop lourd pour elles. De plus, malgré quelques énoncés de principes, l'univers carcéral ne parvient pas à assurer leur santé physique ou mentale, pas plus qu'il ne leur offre de programmes de traitement carcéral ou de réinsertion sociale adaptés à leurs besoins. Au contraire, certaines pratiques carcérales s'inscrivent dans des schèmes de violence institutionnelle qui aggravent des problèmes de santé

préexistants et qui favorisent l'exclusion sociale. Dans le cadre de la présente thématique, l'accès à la justice pénale des femmxs incarcérées se définit donc par l'accès à un traitement carcéral sexospécifique, qui respecte leurs droits fondamentaux, particulièrement leur droit à l'égalité, qui tient compte de leurs besoins particuliers et qui soutient leurs perspectives de réinsertion sociale.

La recherche a identifié **52 articles** portant sur cette thématique. Les sujets suivants ont été abordés de manière plus particulière :

- La santé physique et mentale des femmxs, y compris leur usage de drogues (16 articles);
- Leurs expériences de victimisation et leurs traumatismes (9 articles);
- Leurs conditions de détention, dont la fouille et d'isolement (11 articles);
- Leur retour dans la communauté et leur réinsertion sociale (12 articles);
- Leur maternité (4 articles).

La présente analyse consiste à contextualiser la thématique (1), à décrire les approches et la méthodologie utilisées dans la documentation (2), à analyser les violences abordées (3) ainsi que les obstacles vécus par les femmxs (4), mais également les leviers identifiés dans la littérature pour les contrer (5). La section 6 porte sur d'autres éléments d'analyse pertinents.

## 1. Contextualisation de la thématique

Au Canada, les femmxs incarcérées représentent environ 5% des détenus sous juridiction fédérale et 10% des détenus sous juridiction provinciale (Statistique Canada, 2020; Services correctionnels du Canada, 2019; Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2022). En chiffres absolus, cela signifie environ 600 femmxs réparties à travers cinq pénitenciers fédéraux et, pour prendre l'exemple de la province de Québec, environ 280 détenues, majoritairement à l'Établissement de détention Leclerc de Laval. Bien que ces pourcentages apparaissent relativement faibles, les femmxs constituent la population carcérale qui croît le plus rapidement, au Canada comme à travers le monde. À titre d'exemple, le nombre de détenues sous juridiction fédérale a augmenté de 200% entre 1990 et 2002 (Ministère de la Justice du Canada, 2002) et il continue de croître à un rythme alarmant.

Les femmxs incarcérées partagent certaines caractéristiques avec la population carcérale globale, dont l'appartenance à un milieu social défavorisé, un faible niveau d'éducation et la surreprésentation des Autochtones et des personnes noires, nous l'avons dit. Il faut toutefois insister sur le fait que la surreprésentation des Autochtones est beaucoup plus marquée chez les femmxs que chez les hommes. La proportion des femmxs autochtones incarcérées n'a jamais cessé d'augmenter au Canada. Un triste seuil a été franchi le 28 avril 2022, jour où le nombre de femmxs autochtones incarcérées dans les pénitenciers a atteint

50% pour la première fois dans l'histoire du pays, soit 298 femmxes autochtones et 298 femmxes non autochtones (Enquêteur correctionnel, 2022). La proportion d'Autochtones dans les pénitenciers pour hommes est, quant à elle, d'environ 33% (Statistique Canada, 2022). Une analyse féministe intersectionnelle permet aisément de conclure qu'au croisement du genre et du statut autochtone, les femmxes rencontrent des difficultés plus marquées que les hommes au sein du système de justice pénale.

Ceci étant dit, l'expérience des femmxes avec le système de justice pénale diffère de celle des hommes à plusieurs autres égards, en commençant par le type d'infractions commises. En effet, de manière générale, les femmxes sont incarcérées pour des infractions dites « de survie » (infractions liées à la prostitution, vols à l'étalage, fraudes de petite envergure) ou pour des infractions liées à leur dépendance à la drogue (infractions de possession ou de trafic de stupéfiants ou encore, infractions contre l'administration de la justice découlant de leur incapacité à répondre aux injonctions des tribunaux). Lorsqu'elles se rendent coupables de crimes contre la personne, elles agissent souvent dans un contexte de violence conjugale (Ministère de la justice du Canada, 2023).

Une proportion importante de femmxes incarcérées présente d'ailleurs un historique de violence conjugale, familiale ou sexuelle. Nombre d'entre elles souffrent de traumatismes liés à la violence conjugale ou sexuelle et elles ont développé une dépendance aux narcotiques ou à l'alcool. Il est largement reconnu que la majorité des femmxes incarcérées ont des besoins importants de services de santé physique et mentale, qui découlent largement de leurs expériences de victimisation. Sans surprise, la prévalence de leurs problèmes de santé mentale est plus élevée qu'au sein de la population carcérale masculine et leurs tentatives de suicide et d'automutilation sont fréquentes (Commission canadienne des droits de la personne, 2003; Enquêteur correctionnel du Canada, 2017). D'après une étude réalisée par le Service correctionnel du Canada, 80% des femmxes incarcérées dans les pénitenciers du Canada répondraient aux critères d'un diagnostic de trouble mental (Derkzen et al., 2017).

Les femmxes se distinguent également au regard des problèmes particuliers d'accès à la justice qu'elles rencontrent dans le système carcéral. De manière générale, elles sont emprisonnées dans des installations qui ont été conçues pour des hommes et dont le dispositif sécuritaire est à la fois inutile et oppressant. Inutile, parce que le niveau de dangerosité des délinquantes est généralement peu élevé. Oppressant, parce que ce dispositif sécuritaire soutient des interventions punitives qui les servent mal et qui ont tendance à reproduire la violence qu'elles ont subie; pensons aux mesures de contrôle et d'isolement, ou encore aux fouilles à nu. De surcroît, l'outil de classement sécuritaire qui est utilisé par le Service correctionnel du Canada ne tient pas compte du genre et de l'origine ethnoculturelle des détenus, ce qui entraîne des résultats discriminatoires

notables, parmi lesquels figure le surclassement sécuritaire des détenues autochtones. Cette situation, dénoncée dès 2001 dans une étude financée par Condition féminine Canada (Hannah-Moffat et al. 2001), perdure encore aujourd’hui (Enquêteur correctionnel du Canada, 2022).

Outre leur maintien dans des établissements carcéraux dont le dispositif sécuritaire ne répond pas à leurs besoins, les femmoxs souffrent également d’un manque d’accès à des programmes adaptés, et ce, dans tous les aspects relatifs à leur expérience carcérale. À l’intérieur des murs, elles ont accès à moins de programmes de formation que les hommes, que ce soit au chapitre de l’emploi ou de l’éducation. Elles n’ont pas accès ou n’ont pas suffisamment accès à des services de santé adaptés, particulièrement en matière de santé mentale et de santé reproductive. Ajoutons que l’univers carcéral ne s’est pas adapté aux besoins des mères incarcérées. Les programmes Mère-Enfant se déploient au compte-goutte et sont difficiles d'accès (Enquêteur correctionnel du Canada, 2022). Enfin, le manque de programmes de réinsertion sociale adaptés aux femmoxs incarcérées se fait sentir à travers l’ensemble du pays. Pourtant, la réinsertion sociale des femmoxs incarcérées soulève des enjeux particuliers, plusieurs d’entre elles éprouvant des difficultés à se loger et à s’intégrer dans la communauté à leur sortie de prison, précipitant parfois leur retour dans une relation conjugale violente.

Avant d’aborder l’état de la littérature sur la thématique à l’étude, il est utile de situer les réflexions autour de l’accès à la justice pénale des femmoxs incarcérées par rapport au rapport phare *La création de choix*, auquel certains articles scientifiques se réfèrent. Publié en 1990 par un groupe de travail composé majoritairement de femmoxs (tant anglophones que francophones, membres des Premières Nations, ex-détenues, féministes, militantes et professionnelles de la justice criminelle), ce rapport dénonçait déjà le fait que les femmoxs détenues ont pour la plupart une forte expérience de victimisation, que leurs besoins sont spécifiques, qu’il y a un manque important de programmes « adaptés, qualitatifs et quantitatifs » pour y répondre, que plusieurs détenues sont mères et doivent pouvoir conserver un lien avec leurs enfants et enfin, qu’il faut prendre en considération les besoins des femmoxs autochtones et des femmoxs appartenant à des minorités. En conséquence, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*<sup>15</sup>, adoptée en 1992, affirme que les services correctionnels ont l’obligation d’assurer le droit à l’égalité des femmoxs en adoptant des directives et des programmes qui tiennent compte de leurs réalités particulières et qui répondent à leurs besoins (article 4 g)), voir également la *Loi sur le système correctionnel du Québec*<sup>16</sup>, article 21). En pratique toutefois, la littérature nous révèle que les femmoxs incarcérées rencontrent toujours des difficultés importantes d'accès à la justice pénale.

---

<sup>15</sup> *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, LC 1992, c 20.

<sup>16</sup> *Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ c S-40.1.

## 2. Les approches et méthodologie

La méthodologie de l'examen de la portée a permis d'identifier 52 documents. La majorité d'entre eux, soit 29 articles scientifiques, empruntent une méthode qualitative. Parmi les études restantes, dix (10) articles empruntent une méthode quantitative, neuf (9) articles une méthode mixte et quatre (4) documents offrent une revue de la littérature/synthèse.

Type d'étude	Étude qualitative	Étude quantitative	Méthode mixte	Revue de littérature/synthèse
Nombre de documents	29	10	9	4

**29 articles utilisent une méthode qualitative.** La majorité de ces études qualitatives, soit 21 sur 29, s'appuie sur la parole des femmxs détenues, qu'elle soit recueillie dans le cadre d'entretiens semi-dirigés ou de groupes de discussion. De manière générale, les échantillons incluent des femmxs autochtones; dans tous les cas, ils incluent des personnes socioéconomiquement vulnérables et en mauvaise santé physique ou mentale. L'analyse des propos est généralement menée dans une perspective féministe intersectionnelle.

Plusieurs entrevues ou entretiens visent ainsi à documenter les problèmes de santé des femmxs détenues et leurs difficultés d'accès à des soins appropriés (Zendo, 2021; McKendy, 2018; Donelle, 2016; Ahmed, 2016 et 2016[2]). L'étude de Zendo, par exemple, s'appuie sur des entretiens narratifs avec cinq femmxs incarcérées dans une prison provinciale du sud-ouest de l'Ontario; deux détenues avaient de jeunes enfants et aucune ne s'identifiait comme Autochtone ou membre d'une communauté racisée. Ces cinq détenues présentaient les mêmes facteurs de vulnérabilité : manque de support familial et communautaire, difficultés durant l'enfance ou l'adolescence, dépression, idées suicidaires, troubles bipolaires et anxiété, statut socioéconomique précaire. Les entretiens visaient à explorer les histoires de vie de ces femmxs et à documenter leur difficile accès à des services de santé dans un établissement correctionnel provincial (Zendo, 2021). L'étude de McKendy repose également sur des entretiens narratifs visant à recueillir le point de vue des femmxs sur leur santé et sur leur accès à des soins pendant leur incarcération. Seize femmxs incarcérées dans une prison provinciale d'Ottawa ont été interviewées; aucune d'entre elles ne s'identifiait comme autochtone. Comme c'est généralement le cas au sein de la population carcérale féminine, ces femmxs présentaient toutes des problèmes de santé complexes, incluant des problèmes de drogues. Certaines avaient vécu des périodes d'itinérance et d'autres étaient enceintes. Toutes ont identifié des conditions de vie et des pratiques carcérales ayant eu un impact négatif sur leur santé (McKendy, 2018). L'étude de Donelle relaie également la parole des femmxs, en présentant toutefois le rapport entre la santé et l'incarcération sous un angle différent : l'incarcération offrirait aux femmxs la possibilité d'accéder à de l'information et à des

soins de santé qui ne sont pas facilement accessibles dans la communauté, ou qui sont offerts alors que les femmoxs ne sont pas en mesure d'en bénéficier. L'incarcération pourrait ainsi être l'occasion d'une meilleure prise en charge de la santé des femmoxs, mais cette occasion s'avère ratée dans l'état actuel des choses. L'équipe de recherche de Donelle dresse ce constat à la lumière de huit séances de groupe d'environ deux heures, incluant entre 6 et 12 femmoxs incarcérées pour une durée minimale de deux semaines, parlant anglais et ne présentant pas de problèmes de santé mentale susceptibles d'altérer leur capacité à consentir. Durant les séances de groupe, les participantes ont été invitées à répondre de vive voix à des questions sur leur santé, sur leur éducation à la santé et sur leur accès à des soins de santé. Simultanément, elles ont peint ou dessiné sur la « carte de leur corps », soit une grande feuille découpée le long du tracé de leur corps, grandeur nature. Cette approche, dite du « *body mapping* », a permis à l'équipe de recherche de recueillir des informations supplémentaires en questionnant les participantes sur leurs dessins. L'analyse des transcriptions des séances et le codage des données ont été réalisés dans une perspective féministe intersectionnelle, informée par les concepts clés de la littéracie en santé (Donnel, 2016). L'équipe de recherche d'Ahmed, quant à elle, publie deux études en 2016, qui s'appuient toutes deux sur des groupes de discussion. La première étude d'Ahmed explore les expériences des détenues concernant l'accès aux services de santé pendant leur incarcération et à la libération. Y ont participé 12 femmoxs, dont 6 étaient caucasiennes, 5 étaient autochtones et une d'appartenance « autre ». La moitié des femmoxs n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Sept femmoxs avaient un endroit où vivre et elles voyaient un professionnel de la santé dans la communauté pour des problèmes de santé chronique. Toutes, sans exception, avaient des problèmes de drogue ou d'alcool avant leur incarcération. L'analyse thématique a été réalisée à l'aide de NVivo 10 (Ahmed, 2016). La deuxième étude d'Ahmed insiste sur les obstacles à la continuité des soins après la libération. Y ont participé 21 femmoxs, dont 13 étaient autochtones, 4 caucasiennes et 4, d'appartenance autre. La majorité des femmoxs n'avaient pas terminé leurs études secondaires et une minorité seulement avait un endroit où vivre dans la communauté. Seize d'entre elles avaient des problèmes de drogue ou d'alcool avant leur incarcération. Pour s'assurer que les groupes de discussion étaient culturellement adaptés aux valeurs et traditions autochtones, les deux interviewers qualitatifs se sont adjoint un expert en santé autochtone et en soins traditionnels. Ici encore, l'analyse thématique a été réalisée à l'aide de NVivo 10 (Ahmed, 2016 [2]).

Les entretiens qualitatifs et les groupes de discussion servent également à documenter les expériences de victimisation et les traumatismes des femmoxs incarcérées, généralement dans l'objectif de développer des pratiques correctionnelles susceptibles d'en tenir compte (Matheson, 2015; Kilty, 2012). C'est le cas de l'étude Matheson, qui repose sur trente-et-unne (31) entrevues semi-structurées avec des femmoxs souffrant de problèmes de consommation, qui avaient reçu au moins un traitement des dépendances dans le cadre de

leur incarcération. D'entre elles, 68% étaient caucasiennes, 6,5% étaient Noires, 19% étaient Autochtones, 6,5% étaient d'une autre ethnicité. L'objectif de l'article était de démontrer, à travers les voix des femmxs incarcérées, le besoin de traitements sensibles aux traumatismes (Matheson, 2015). L'étude de Kilty, qui examine l'expérience de la médicalisation comme forme prédominante d'intervention psychologique correctionnelle, s'inscrit dans la même lancée. Ses résultats sont tirés de vingt-deux (22) entrevues exhaustives avec des femmxs ayant été incarcérées dans des prisons provinciales et fédérales ainsi que, dans une moindre mesure, de quatre entrevues avec des travailleurs.euses sociaux. L'échantillon était composé de neuf femmxs des Premières Nations ou autochtones et de treize femmxs blanches, de manière à reproduire la surreprésentation des femmxs autochtones et Premières Nations dans les prisons canadiennes (Kilty, 2012). Un autre article propose plutôt une réflexion sur le rôle de l'éducation en prison à partir d'une question posée par une détenu lors d'un entretien qualitatif. Selon les autrices, l'éducation pourrait encourager la capacité d'action et serait un vecteur de changement social (Meyer, 2013). Une étude présente le point de vue des femmxs incarcérées sur la prison, abordée ici comme un refuge par rapport à la dureté de leurs conditions de vie dans la communauté. Ont participé aux entrevues semi-structurées 88 femmxs détenues dans trois prisons provinciales de l'Ouest canadien; 55% d'entre elles étaient autochtones. Du total des participantes, entre 80% et 100% avaient eu des problèmes de toxicomanie et plusieurs d'entre elles s'auto-identifiaient comme ayant été en situation d'itinérance, leurs vies longtemps surdéterminées par la pauvreté. La violence sexuelle et physique était également un facteur partagé de victimisation, touchant entre 74% et 81% des femmxs interviewées. Leurs craintes par rapport à leur sécurité physique amenaient plusieurs d'entre elles à rechercher des façons de prolonger leur temps en prison (Bucerius, 2021).

Comme nous l'avons vu dans le cadre de la contextualisation de notre thématique, le traitement que les femmxs subissent pendant leur incarcération est susceptible de reproduire la violence qu'elles ont vécue. Cette question est explorée au moyen d'entretiens qualitatifs par un certain nombre de chercheuses, qui s'intéressent aux pratiques correctionnelles et aux conditions de détention (Pulis, 2021; Hutchison, 2020; Pollack, 2020; Van der Meulen, 2018). L'étude de l'équipe de recherche de Pulis, par exemple, explore la façon dont le *Sacred Ground*, un site axé vers la guérison, peut transformer le socle colonialiste des pratiques correctionnelles, en soutenant et en encourageant les femmxs incarcérées à partager leurs histoires de résilience et de réconciliation. L'équipe de recherche a ainsi fait appel à 20 femmxs autochtones d'un établissement correctionnel. Un protocole a été mis en place pour situer les membres de l'équipe de recherche comme des auditeurs des histoires des femmxs, par opposition à des possesseurs. L'objectif était de permettre aux narratrices de conserver l'entièr propriété de leurs histoires ainsi que la capacité d'altérer le processus de partage du récit. Également, par souci de reconnaître la

nature traumatique de certains souvenirs, des formulaires de consentement, permettant aux participantes de se retirer à tout moment, ont été développés (Pulis, 2021). Une autre chercheuse, Hutchison, emprunte à la tradition de recherche féministe pour documenter la pratique des fouilles corporelles en partant du point de vue de celles qui l'ont vécue. Hutchison a tenu des entrevues individuelles avec 5 femmxs cisgenres de 30 à 60 ans; les propos recueillis démontrent que pour elles, les fouilles à nu constituent des agressions sexuelles. Des 5 femmxs, une s'identifiait comme Autochtone et les quatre autres, comme blanches (Hutchison, 2020). Une autre recherche porte sur le programme W2B Canada, qui offre des cours universitaires crédités à des étudiants incarcérés. La recherche démontre que le travail de solidarité avec des femmxs incarcérées permet non seulement leur prise de parole, mais également la production collaborative des connaissances et le leadership de celles dont le savoir est acquis par l'expérience. Dans le cadre de cette étude, trente-sept (37) étudiantes ont été passées en entrevue; aucune donnée ne permet de tirer de conclusion supplémentaire quant à l'analyse intersectionnelle (Pollack, 2020). Finalement, l'équipe de recherche de Van der Meulen s'intéresse à la capacité des services correctionnels de répondre aux besoins de santé physique et mentale des femmxs incarcérées. Le manque de programmes adéquats pour les femmxs incarcérées et l'exclusion continue des femmxs autochtones sont au cœur des préoccupations. L'étude s'articule autour de l'expérience de neuf anciennes détenues, âgées de 37 à 62 ans; cet échantillon comprend des personnes transgenres et bispirituelles, sans précision quant à leur nombre (Van der Meulen, 2018). Le thème de la réinsertion dans la communauté fait, quant à lui, l'objet d'un nombre significatif d'entrevues ou d'entretiens qualitatifs (Fortune, 2020; Chesnay, 2017; Fortune 2015; Fortune, 2014; Pickering, 2014; Martin, 2012). L'étude de Fortune, par exemple, s'intéresse aux dynamiques entre les femmxs qui évoluent au sein du *Circle Projet*, un réseau social de soutien, et la manière dont leurs expériences en communauté se façonnent avec le soutien du *Circle Projet*, et ont pour effet de le moduler en retour. La recherche est guidée par une approche phénoménologique, en vertu de laquelle l'information recueillie provient de personnes ayant une expérience directe avec le phénomène à l'étude. Ainsi, des 14 participantes, quatre avaient déjà été incarcérées, huit étaient bénévoles et deux étaient membres du personnel. Trois des quatre femmxs ont indiqué que leur incarcération était directement liée à la dépendance à l'alcool et aux drogues (Fortune, 2020). L'étude de Chesnay tire ses données d'un projet de recherche doctoral inspiré de la méthodologie de la recherche-action participative (RAP). Cette méthodologie permet d'offrir aux participantes un espace critique pour interroger leurs expériences comme résultant de processus sociaux, plutôt que d'échecs personnels. Le projet s'étendait sur trois phases : (1) les entrevues, (2) le groupe de discussion et (3) les témoignages. L'objectif était de comprendre de quelle manière les femmxs incarcérées ont défini, construit et géré leur santé pendant et après leur peine d'emprisonnement. Quinze femmxs et 2 hommes transgenres ont participé à la première partie de l'entrevue. Le groupe de discussion, pour sa part, était composé de 3 participant.e.s issues de la première phase, auxquels se sont

ajoutés 10 participant.e.s; ces derniers ont également livré témoignage à la troisième étape du projet. Au moins une des participantes était une femme noire (Chesnay, 2017). Une seconde étude de Fortune se fonde sur la transcription de neuf entrevues semi-structurées et présente, à travers un projet d'art communautaire, la réinsertion dans la communauté de certaines femmxs présentant un risque accru d'exclusion. L'étude suggère que des changements dans les pratiques récréatives thérapeutiques pourraient faciliter l'inclusion des personnes les plus susceptibles d'être exclues. Les femmxs qui ont participé aux entrevues avaient passé entre 4 mois et 6 ans en prison (Fortune, 2015). Une troisième étude de Fortune propose de réimaginer la signification de l'inclusion sociale à partir du point de vue de femmxs qui se sont intégrées à la communauté après leur sortie de pénitencier, à l'aide des principes de la recherche anti-oppressive (AOR) et de la méthode «*photovoice*», pour laquelle les femmxs ont reçu des caméras jetables. La méthode de la recherche-action participative féministe (FPAR) a également guidé la recherche. Neuf femmxs ont participé aux différentes étapes du projet; sept d'entre elles étaient blanches, deux étaient Noires et sept avaient eu des problèmes de dépendance; certaines étaient issues de la diversité sexuelle, sans précision additionnelle sur leur nombre cependant (Fortune, 2014). Enfin, l'étude de Pickering, publiée la même année, fait aussi appel à la méthode «*photovoice*» afin d'assurer la mise en valeur des voix des femmxs marginalisées. Cinq anciennes détenues ont participé à des ateliers de groupe, qui comprenaient le visionnement de leurs photographies et des discussions sur les lacunes des services de réinsertion offerts dans la communauté (Pickering, 2014).

Des entrevues qualitatives et des groupes de discussion avec des femmxs incarcérées ont également été menés dans l'objectif de documenter leur vécu ou leur identité de mère (Llauw, 2021; Brown, 2019; Couvrette, 2016). L'étude de Llauw prend appui sur des données tirées de trois discussions de groupes de sept femmxs, pour un total de 21 participantes âgées de 20 et 44 ans. L'objectif était d'explorer, à travers les discussions, quelles sont les expériences et perspectives des femmxs sur la grossesse, la contraception et d'autres soins de santé en prison (Llauw, 2021). L'étude de Brown émerge d'une même préoccupation pour les impacts de l'incarcération maternelle sur les familles et les communautés, ainsi que d'inquiétudes relativement à l'injustice sociale, à la disparité et à la croissance du nombre de femmxs incarcérées. Brown s'intéresse au rôle de soutien familial que pourraient assumer les bibliothèques, spécifiquement au moyen du programme «*Mother-Child Read Aloud*». Les questions d'entrevues étaient formulées de manière à favoriser des réponses diverses et approfondies; elles encourageaient l'effusion et la digression pour permettre aux répondantes d'exercer un plus grand contrôle dans le partage de leurs perspectives. Un total de six entrevues a été conduit, quatre d'entre elles avec d'anciennes participantes du programme «*Mother-Child Read Aloud*» qui avaient depuis retrouvé leurs communautés et deux autres avec des participantes incarcérées à l'Établissement Nova pour femmxs (Brown, 2019). Privilégiant une approche plus

encadrée, l'étude de Couvrette vise à comprendre comment des mères incarcérées, souffrant de problèmes de consommation, ont vécu et construit leur identité maternelle tout au cours de leur vie. Pour guider les 38 répondantes à travers les sujets de discussion, un protocole d'entrevue thématiquement structuré (historique de consommation de drogues, grossesses, relations avec les partenaires et comportements délinquants) a été élaboré. NVivo 8 a été utilisé pour faire ressortir les thèmes saillants et pour organiser l'information. De ces 38 femmexs, âgées de 21 à 54 ans, 25 étaient incarcérées dans une prison provinciale et 13 étaient traitées pour leur dépendance dans un centre de réhabilitation. Deux d'entre elles s'identifiaient comme autochtones, les autres étant caucasiennes (Couvrette, 2016). Nous venons de passer en revue la méthodologie des 21 études qualitatives qui s'appuient sur des entretiens ou des groupes de discussion avec des détenues (Zendo, 2021; McKendy, 2018; Donnell, 2016; Ahmed, 2016 et 2016[2]; Matheson, 2015; Kilty, 2012; Meyer, 2013; Bucerius, 2021; Pulis, 2021; Hutchison, 2020; Pollack, 2020; Van der Meulen, 2018; Fortune, 2020; Chesnay, 2017; Fortune 2015; Fortune, 2014; Pickering, 2014; Llauw, 2021; Brown, 2019; Couvrette, 2016). À cela s'ajoute l'article de Martin, qui a plutôt recueilli le point de vue des femmexs détenues sur l'itinérance au moyen d'un questionnaire écrit auto administré. Le jour de l'enquête, les 115 femmexs de la prison ont reçu une enveloppe contenant une lettre explicative, un crayon, le questionnaire et cinq bonbons; elles ont eu comme instruction de placer le questionnaire complété dans la boîte de retour confidentielle de leur unité résidentielle. Quatre-vingt-trois femmexs ont remis le questionnaire. Une majorité d'entre elles (79%) étaient âgées de 25 à 44 ans, 26% étaient autochtones, 13% étaient incarcérées pour la première fois et 41% l'avaient été 5 fois ou plus (Martin, 2012).

Les cinq (5) autres études qualitatives qui s'appuient sur une documentation écrite analysent plutôt des dossiers correctionnels (Ricciardelli, 2021; McKendy, 2021; McKendy, 2019; Chartrand, 2015; Prevost, 2019). Trois études de l'équipe de recherche Ricciardelli et McKendy, par exemple, examinent les circonstances ayant donné lieu à la suspension de la libération conditionnelle des femmexs à travers une analyse des décisions administratives, des notes de dossiers des agents de libération conditionnelle et d'autres dossiers judiciaires. L'échantillon était composé de quarante-trois femmexs; dix-neuf (43%) s'identifiaient comme noires, onze (26%) comme blanches et quatre (9%) comme autochtones; celles restantes s'identifiaient dans la catégorie « autre ». La première étude analyse le processus qui mène à la suspension de la libération conditionnelle comme un tout incluant les actions/réactions/décisions de la détention, de l'agent.e de libération conditionnelle et de l'agent.e de gestion de cas (Ricciardelli, 2021). Les chercheuses ont utilisé une approche constructiviste en reconnaissant que la documentation officielle était limitée par son incapacité à refléter pleinement les voix des détenues. La seconde étude, à l'aide du processus d'enquête documentaire, met plutôt l'accent sur le cadre narratif des incidents et des évènements du point de vue des agent.e.s de libération conditionnelle et

d'autres employé.e.s à la gestion de cas (McKendy, 2021). La dernière étude, publiée en 2019, prend appui sur les mêmes échantillons, et compare le portrait des femmxs réincarcérées à celles qui ne l'ont pas été à l'aide de dossiers du Système de gestion des délinquants (SGD) (McKendy, 2019). Une autre étude maintenant, celle de Chartrand, explore la façon dont les discours genrés et les pratiques de sécurité légitiment, dissimulent et normalisent la violence au sein de la prison. Chartrand prend appui sur des rapports et témoignages écrits de différentes provenances, telles que les médias canadiens, les Commissions d'enquête, les enquêtes du Coroner, l'Ombudsman, ainsi que sur des témoignages de femmxs. Peu de précisions sur les femmxs ciblées par l'étude sont données, mais une considération particulière est accordée à la nature distincte de la résistance à la violence dont doivent faire preuve les femmxs autochtones, de même que les femmxs confrontées à des problèmes de santé mentale (Chartrand, 2015). La dernière étude qualitative se positionne à l'intersection de la domination coloniale et de genre pour illustrer, par des exemples concrets, comment ces systèmes d'oppression informent les politiques correctionnelles et amplifient les injustices vécues par les femmxs autochtones incarcérées, particulièrement celles qui sont placées d'isolement. Prevost mobilise ainsi l'approche intersectionnelle pour mieux analyser les politiques de gestion correctionnelle du Service correctionnel Canada à la lumière des expériences vécues des femmxs, telles que documentées à travers la littérature (Prevost, 2019).

Enfin, deux études qualitatives s'appuient directement sur des études de cas. La première s'appuie sur la trajectoire de soins de santé d'une femme purgeant une peine de garde en milieu ouvert, dans le but de remettre en question le discours dominant sur la littéracie en santé des femmxs détenues, qui les présente largement comme étant incapables de s'engager dans des soins de santé (Donelle, 2015). À l'aide de cette étude de cas, Donelle et ses coautrices remettent plutôt en question la littéracie du système de santé lui-même, qui s'avère inhospitalier et difficile d'accès. La seconde étude de cas se penche sur le cas tragique d'Ashley Smith, qui a subi de nombreuses interventions punitives en raison de ses comportements d'automutilation et qui s'est suicidée dans sa cellule d'isolement en 2007 sous le regard passif des agents correctionnels. La trajectoire d'Ashley Smith démontre comment la logique de la sécurité et de la gestion du risque masque les enjeux thérapeutiques qui sous-tendent les comportements d'automutilation des femmxs incarcérées (Leblanc, 2015).

**Dix (10) articles utilisent une méthode quantitative.** Les échantillons des articles utilisant une méthode quantitative sont évidemment plus importants que ceux qui s'appuient sur une méthode qualitative. Mais dans tous les cas, les équipes de recherche semblent particulièrement soucieuses de prendre en compte la multiplicité des réalités créées par le chevauchement des identités et s'assurent que les outils qu'elles développent, s'il y a lieu, sont en mesure d'assurer leur visibilité.

Deux (2) des articles explorent les facteurs associés à l'incarcération. Le premier article, signé par Socías, compare les caractéristiques individuelles et contextuelles qui distinguent les travailleuses du sexe qui ont été incarcérées de celles qui ne l'ont pas été. Les données de Socías proviennent de questionnaires administrés dans le cadre d'une étude de cohorte ouverte intitulée *An Evaluation of Sex Worker's Health Access* (AESHA), qui visait à explorer la prévalence et les corrélations entre les récentes incarcérations d'une cohorte de travailleuses du sexe de Vancouver. Un total de 720 travailleuses du sexe, âgées de 14 ans et plus, ont été incluses dans l'analyse. Approximativement le tiers d'entre elles étaient autochtones (36%) et le quart appartenait à une minorité de genre ou de sexe (25,6%); la majorité a rapporté des conditions de logement instables (81,4%) et un usage récent de drogues (69,2% pour les drogues non injectables, 39,4% pour les drogues injectables). D'autres variables prises en compte étaient le statut d'immigration et les comorbidités (Socías, 2015). Un second article, celui d'Erickson, considère les facteurs associés à l'incarcération de femmxs vivant avec le VIH pour mieux comprendre l'impact de l'incarcération sur celles-ci. L'analyse est produite à partir des données longitudinales du *Sexual Health and HIV/AIDS : Women's Longitudinal Needs Assessment* (SHAWNA). Des 289 participantes, 57% d'entre étaient autochtones, 31% étaient caucasiennes, 4% étaient noires et 8% étaient des femmxs racialisées. Également, 11% d'entre elles étaient des femmxs transgenres et plus du tiers s'identifiait comme une minorité sexuelle (34%). Dix pour cent (10%) d'entre elles ont rapporté avoir émigré d'un autre pays. Globalement, l'exposition à la violence basée sur le genre était très élevée auprès des participantes, 93% jugeaient en avoir été victimes au courant de leur vie (Erickson, 2020).

Quatre autres études quantitatives portent sur le besoin criant de soins de santé dans les établissements carcéraux pour femmxs. Deux d'entre elles établissent un portrait des conditions de santé des femmxs incarcérées. L'étude de Norris se base sur les données administratives disponibles pour examiner différents indicateurs de santé de 6 107 femmxs libérées des prisons provinciales de l'Ontario en 2010. Pour chacune de ces femmxs libérées, 4 femmxs appariés en fonction de l'âge étaient aléatoirement sélectionnées dans le *Registered Persons Database* de l'Ontario. À partir des données recueillies, Norris et ses coautrices observent une prévalence plus élevée d'asthme et de problèmes psychiatriques chez les femmxs incarcérées que chez les femmxs aléatoirement sélectionnées dans la population. La santé des femmxs incarcérées s'avère également plus mauvaise que celle des hommes incarcérés au cours de la même période (Norris, 2021). L'étude de Nolan, quant à elle, porte plutôt sur l'état de santé d'individus détenus dans des prisons fédérales. L'état de santé des femmxs incarcérées constitue la seconde phase de la recherche. Celles qui y consentaient (N=280) ont été invitées à remplir une évaluation médicale complète dans les 2 semaines de leur admission; 37% d'entre elles étaient autochtones (Nolan, 2017). L'équipe de recherche de Paynter, pour sa part, emploie la

méthode d'étude du milieu (*environmental scan method*) dans le but de créer un inventaire des établissements correctionnels désignés pour l'incarcération des filles et des femmxs, d'une part et d'autre part, la proximité de ces établissements avec les services hospitaliers de maternité et les programmes Mère-Enfant. 72 établissements ont été identifiés. La multiplicité des types de connaissances était valorisée; l'équipe de recherche a recueilli les connaissances de personnes ayant vécu l'incarcération, du personnel des établissements et des bénévoles de la communauté (Paynter, 2021). Quant à l'article de Liauw, il porte sur l'analyse de 85 questionnaires transversaux complétés par des femmxs incarcérées au Centre Vanier de l'Ontario, âgées de 18 à 49 ans, dans le but d'identifier la prévalence de grossesses non désirées et l'usage de la contraception au sein de cette population correctionnelle. Près de la moitié des femmxs incarcérées avaient un revenu annuel de moins de 20 000 \$ l'année précédant leur admission (Liauw, 2016).

Deux (2) études s'intéressaient plus particulièrement aux traitements subis pendant la détention, dans le but de fournir des outils visant à prévoir, dans une certaine mesure, l'utilisation du pouvoir discrétionnaire des autorités correctionnelles. Helmus présente un barème actuariel permettant de mesurer le risque pour les détenus d'une prison fédérale d'être placés en isolement préventif. L'une des préoccupations du groupe de recherche était que le protocole d'évaluation des risques demeure valide pour tout.e.s les détenu.e.s (hommes, femmes, autochtones, non-autochtones). Le nombre total de l'échantillon d'hommes et de femmxs était de 16 701, 12% étaient des femmxs blanches, 4% s'autodéclaraient des femmxs autochtones (Helmus, 2019). L'étude menée par Balfour souhaite quant à elle documenter de façon systématique la prévalence de fouilles dans les pénitenciers pour femmxs. Les données ont été obtenues en analysant 1154 rapports de fouilles du Service correctionnel du Canada, en portant une attention particulière aux cibles et aux raisons des recherches, de même qu'aux biens ayant fait l'objet d'une confiscation. Les noms, l'ethnicité ou la race n'apparaissent pas dans ces rapports, ce qui rend impossible l'étude de ces variables (Balfour, 2018).

Enfin, deux (2) des articles portent, non pas sur la période d'incarcération proprement dite, mais sur la période qui la précède (Fraehlich, 2014) ou celle qui la suit (Matheson, 2011). Fraehlich et sa cochercheure proposent une analyse des dossiers de femmxs hétérosexuelles arrêtées dans une juridiction pro-arrestation en matière de violence conjugale. Un des risques des politiques pro-arrestation est celui d'arrêter des femmxs pour violence conjugale alors qu'elles ont eu un comportement défensif plutôt qu'agressif. L'échantillon final comprend 2 736 dossiers de violence conjugale commis par une fémmx sur une victime masculine; il est constitué à 57% de cas d'arrestation unique et 43% de cas de double arrestation (les deux conjoints sont arrêtés ensemble). Les femmxs blanches étaient plus à même d'être impliquées dans des cas de double arrestation que les femmxs autochtones ou les femmxs d'une autre minorité visible (Fraehlich, 2014). Matheson,

finalement, examine l'association entre la participation au programme *Community Relapse Prevention and Maintenance*, développé par le Service correctionnel du Canada, et le retour en détention, parmi un échantillon national de 361 contrevenantes ayant des antécédents de toxicomanie (Matheson, 2011).

**Neuf (9) articles utilisent une méthode mixte.** Les articles qui utilisent une méthode mixte s'appuient sur des entrevues en personne ou sur des groupes de discussion, généralement avec des délinquantes, de même que sur l'analyse de dossiers institutionnels ou encore, de questionnaires.

Six articles utilisent une méthode mixte qui inclut des entrevues et l'analyse des dossiers institutionnels des détenues (Forouzan 2012; Brown, 2015; Joubert, 2014; Besney, 2018). L'article de Forouzan, qui constitue le seul article en français de notre corpus scientifique, trace un portrait du fonctionnement social de 141 femmxs incarcérées dans deux établissements provinciaux québécois. Ce portrait a été obtenu en confrontant deux sources d'information différentes; les résultats d'une entrevue semi-structurée ont été croisés avec les informations disponibles dans les dossiers correctionnels des femmxs interviewées pour assurer la validité des informations et les compléter, au besoin. (Forouzan, 2012). Quant au texte de Brown, il mesure la prévalence des symptômes sévères de maladie mentale au sein d'une population adulte de 522 détenus en Ontario, répartis entre 14 établissements carcéraux, comprenant des hommes et des femmxs, de même que des détenus autochtones et non autochtones. La prévalence de ces symptômes est mesurée à l'aide du RAI-MH (*Resident Assessment Instrument-Mental Health*), qui est utilisé dans toutes les cliniques de soins psychiatriques en Ontario. L'administration du RAI-MH exige des entrevues en personne avec le patient, de même que la collecte d'information dans des dossiers cliniques, auprès de professionnels de la santé ou d'autres agences gouvernementales et possiblement, auprès de membres de la famille (Brown, 2015). Il est intéressant de noter que la méthode RAI-MH est également utilisée par Joubert, qui tente de vérifier s'il existe un lien entre la maltraitance subie durant l'enfance et l'imposition de mesures disciplinaires en milieu carcéral. L'échantillon de Joubert était composé de 522 détenus, soit 416 hommes et 106 femmxs, en provenance de 14 établissements carcéraux ontariens. Les renseignements relatifs aux antécédents socioéconomiques, aux mauvais traitements subis durant l'enfance et aux mesures disciplinaires imposées en détention ont été obtenus au moyen d'entrevues en personne et d'un examen des dossiers correctionnels des participants; la méthode RAI-MH a été utilisée tant pour mener les entrevues que pour collecter les données issues des dossiers (Joubert, 2014). L'article de Besney s'intéresse à la santé des femmxs incarcérées et tente d'évaluer leurs besoins à cet égard, de même que de mesurer l'impact d'une clinique de santé en milieu carcéral. Pour ce, il s'appuie, d'une part, sur l'examen rétrospectif des dossiers de 109 femmxs et d'autre part, sur des groupes de discussion avec des détenues (N=11) ou avec le personnel soignant (N=6) (Besney,

2018). Brennan, quant à elle, s'intéresse à l'utilisation du programme Mère-Enfant du Service correctionnel du Canada. Pour pallier le peu de documentation écrite, elle allie les sources écrites relatives à l'utilisation du programme Mère-Enfant, les informations statistiques disponibles et des entrevues avec quatre représentantes de différentes Sociétés Élizabeth Fry (Brennan, 2014). Enfin, Archambault explore les formes de traitement de santé mentale administré dans les prisons canadiennes en fonction du diagnostic, du comportement problématique dans l'établissement carcéral et du sexe parmi un échantillon de 513 détenus canadiens, dont 106 femmexs. Ici encore, les données ont été obtenues au moyen d'entrevues avec les détenus et d'analyses de leurs dossiers institutionnels (Archambault, 2013).

Trois articles utilisent une méthode mixte qui s'appuie plutôt sur les réponses obtenues dans le cadre de questionnaires écrits et d'entrevues en personne (Bucerius, 2021; Harris, 2015; Buchanan, 2011). Bucerius, par exemple, s'intéresse aux expériences de victimisation des personnes incarcérées dans l'ouest du Canada. L'échantillon à l'étude ( $N=266$ ) se compose de 228 hommes et 38 femmexs. Les résultats obtenus proviennent des résultats d'un sondage par questionnaire de même que d'entrevues en personne. Si le sondage a fait l'objet d'analyse statistique descriptive, les résultats des entrevues, quant à eux, ont été analysés par codage NVivo 11 (Bucerius, 2021). Harris présente les résultats d'une enquête menée auprès de 83 femmexs détenues en Colombie-Britannique sur les problèmes de logement et d'itinérance rencontrés par les femmexs détenues. Les résultats sont tirés d'un questionnaire autoadministré, qui a été développé par l'équipe de chercheurs en collaboration avec les femmexs détenues (prise en compte de leurs expériences, échanges et forums de discussion). Les réponses ont été réunies et codées sur une grille Excel afin d'établir les liens existants entre le fait d'avoir un domicile familial à la sortie de prison et les multiples défis auxquels sont confrontées les détenues (Harris, 2015). Enfin, Buchanan présente les résultats d'une recherche participative, menée par des chercheurs universitaires et des cochercheuses détenues, dans une prison provinciale pour femmexs à sécurité minimale moyenne de l'ouest du Canada. Cette recherche participative visait à comprendre le point de vue des femmexs incarcérées sur leur consommation de drogues. L'équipe de recherche a développé un questionnaire qui invitait les détenues à écrire sur leur drogue de prédilection (« drug of choice »). Ce questionnaire a été distribué par les cochercheuses détenues, qui ont également conduit un certain nombre d'entrevues qualitatives. Les chercheurs ont ensuite procédé à une analyse thématique des questionnaires et des entrevues, de manière à dégager les grands thèmes abordés par les détenues, qu'ils ont illustrés par des extraits représentatifs de leurs témoignages (Buchanan, 2011).

**Quatre (4) articles présentent une synthèse/revue de la littérature.** Trois articles prennent comme point de départ l'expérience de femmexs en particulier, expériences hautement médiatisées qui témoignent des violences du système carcéral (celles de Marlene Carter,

d’Ashley Smith et de Glory Anawa). Le quatrième article s’intéresse plus particulièrement à deux rapports fédéraux sur les services correctionnels canadiens dans le but d’illustrer le changement de philosophie qui s’est opéré au cours des deux dernières décennies.

L’article de Parkes entreprend de situer l’expérience de Marlene Carter et d’autres femmxs incarcérées dans le contexte du virage punitif opéré sous le gouvernement Harper. Il offre peu de renseignements sur la méthodologie utilisée. La surreprésentation des femmxs autochtones dans les prisons est soulignée, de même que la croissance alarmante de cette population dans les prisons (Parkes, 2016). L’étude de Balfour, quant à elle, propose une analyse du contenu de plusieurs documents publiés dans la foulée du décès d’Ashley Smith; trois rapports du comité exécutif du Syndicat des Agents Correctionnels du Canada (SACC), des publications d’un sondage ordonné par la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) et l’« Entente Globale » entre le CCS et le SACC. Chacun des documents est codé en fonction des conditions de travail, du stress en milieu de travail et des caractéristiques des détenues, dans l’objectif de mieux comprendre le SACC (Balfour, 2017). L’étude d’Abji présente, pour sa part, deux objectifs : (1) développer un cadre analytique susceptible de saisir les expériences des femmxs enceintes dans les centres de détention pour migrants et (2) appliquer ce cadre analytique au cas canadien afin d’opérer un changement transformateur des structures d’attribution de la citoyenneté et des droits qui en découlent. Pour atteindre ces objectifs, l’équipe de recherche prend appui sur les expériences d’incarcération de Glory Anawa, détenue pendant 2 ans et demi alors qu’elle était enceinte de 3 mois, afin de mettre en exergue l’incapacité de la littérature actuelle à expliquer les intersections entre les formes de violence structurelle qui affectent les femmxs enceintes. Ce faisant, l’équipe puise dans deux littératures distinctes : les théories du féminisme intersectionnel sur la justice reproductive et certaines théories politiques sur la citoyenneté (Abji, 2021). L’article de Montford porte quant à lui sur deux rapports; celui du Groupe d’étude sur les femmxs purgeant une peine fédérale de 1990, intitulé *La création de choix*, et celui du Comité d’examen du Service correctionnel du Canada, intitulé *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*. Montford compare la composition des comités responsables, leurs mandats, leur processus de consultation et l’influence de ces facteurs sur les recommandations formulées (Montford, 2015).

Voilà qui achève la présentation des approches utilisées par les 52 articles à l’étude. Il peut être utile de noter que ces études sont bien réparties à travers le temps, avec une prédominance de publication en 2015. De même, elles s’intéressent aux femmxs incarcérées à travers l’ensemble du Canada, quoiqu’un nombre plus important d’études proviennent de l’Ontario. Enfin, les femmxs de toutes les origines sont représentées dans les échantillons populationnels. Ces constats peuvent aisément se présenter sous forme de tableaux.

#### ANNÉE DE PUBLICATION

Année de publication	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'études	2	3	2	5	9	6	3	4	3	7	8	0

#### PROVINCE(S) OU TERRITOIRE(S)

Nombre de provinces	Une seule province/un seul territoire						Deux provinces/ territoires	Trois provinces/ territoires	Quatre provinces/ territoires	Tout le Canada
Province/territoire	ON	BC	QC	AB	MB	NS				
Nombre d'études	14	3	3	1	1	1	1	0	1	11

#### FEMMXS CIBLÉES PAR L'ÉTUDE

Femmxs ciblées par l'étude	Autochtones	Diversité ethnoculturelle	Immigrantes	Handicap ou problème de santé	Diversité sexuelle et pluralité de genre	Diversité classiste	Antécédents de violences subies	Antécédents de violences perpétrées
Nombre documents	29	17	5	16	7	12	15	15

\* À noter: la plupart des documents font appel à une combinaison de ces identités, voir tableau ci-bas (Volet intersectionnalité)

Catégories de femmxs ciblées par l'étude	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Six	Sept	Huit
Nombre de documents	12	11	8	4	4	1	1	1

Soulignons en terminant que la volonté de toutes les équipes de recherche de considérer les femmxs incarcérées comme des sujets d'étude plutôt que comme des objets d'étude est palpable. Elle teinte la majorité des choix méthodologiques effectués. Les femmxs et leurs expériences sont effectivement au cœur des recherches, elles y participent, interviennent et, dans certains cas, les orchestrent. Plusieurs recherches souhaitent ainsi saisir la particularité des expériences d'oppression vécues par les femmxs qui peuplent les établissements carcéraux du pays.

### **3. Les violences**

Les femmxs incarcérées ont subi des violences graves, multiples et continues, tant avant que pendant leur incarcération. Toutes ces violences correspondent, à des degrés divers, à des vio-SIS (violences symboliques, institutionnelles et structurelles), bien qu'elles ne soient pas toujours identifiées comme telles à travers la littérature. L'histoire de l'écrasante majorité des femmxs incarcérées se situe à l'intersection de plusieurs vio-SIS différentes, de sorte que seule une analyse féministe intersectionnelle peut permettre de comprendre leur expérience particulière d'oppression. Dans cette partie, nous mettrons l'accent sur les violences subies par les femmxs incarcérées avant leur criminalisation, tout en sachant que les cloisons entre les violences ne sont pas étanches et qu'elles trouvent leur prolongation dans l'univers carcéral.

#### ***3.1. Une violence physique et sexuelle genrée et continue***

Il faut d'abord constater que les femmxs incarcérées ont subi plusieurs formes de violence physique genrée. Cette violence a commencé tôt dans leur vie, très souvent pendant leur enfance (Bucerius, 2021; Bucerius, 2021(2); Parkes, 2016; Joubert, 2014). La recherche de Bucerius indique que la grande majorité des personnes incarcérées, hommes comme femmxs, a vécu un épisode de victimisation violente bien avant d'avoir commis un crime, généralement dans l'enfance, alors qu'ils et elles étaient vulnérables (Bucerius, 2021). Les hommes incarcérés ont rapporté des niveaux de victimisation physique aussi élevés que ceux des femmxs. Il est toutefois possible que la violence vécue par les femmxs incarcérées soit sous-déclarée. En effet, les femmxs incarcérées ont davantage tendance à normaliser la violence qu'elles ont vécue; lorsqu'elles la dénoncent, il s'agit souvent d'une violence physique extrême nécessitant des soins ou une hospitalisation (Bucerius, 2021). De plus, la recherche de Bucerius indique également que les femmxs incarcérées ont davantage été victimes de violence sexuelle que les hommes incarcérés. Selon les résultats obtenus, 34% des hommes incarcérés avaient vécu de la violence sexuelle, ce qui était le cas de 75% des femmxs détenues. La première victimisation sexuelle des femmxs était survenue entre l'âge de 2 et de 16 ans, pour une moyenne de 9,9 années. Considérant que les enquêtes générales de victimisation indiquent que 13,2% des femmxs ont été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans, ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que ceux de la population générale (Bucerius, 2021).

La violence subie dans l'enfance s'est poursuivie à l'âge adulte sous différentes formes. Une forte majorité de femmxs incarcérées a subi de la violence conjugale à un moment ou l'autre de sa vie (Forouzan, 2019; Joubert, 2014). Les femmxs incarcérées qui travaillent dans l'industrie du sexe peuvent également avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un client, ou par la police (Erickson, 2020). Le harcèlement policier, dénoncé par toutes les femmxs qui offrent leurs services sexuels dans la rue, est vécu de manière plus aiguë encore par les femmxs trans (Socías, 2015). Dans les centres de

détention pour personnes migrantes se trouvent des femmxs ayant fui cette violence, parfois exprimée sous forme de menaces de mutilation génitale (Abji, 2021). Plusieurs femmxs incarcérées craignent pour leur sécurité dans la communauté et certaines d'entre elles repoussent à dessein leur libération par crainte de retrouver un conjoint violent, que ce soit en repoussant leur passage devant le tribunal ou en commettant de nouvelles infractions en prison (Bucerius, 2021(2)). Bref, comme le dit si bien Bucerius, la victimisation fait partie intégrante de la vie des femmxs incarcérées (Bucerius, 2021, p. 154; voir également Bucerius, 2021(2), p. 524 et Erickson, 2020). Cette violence genrée trouve sa prolongation dans les institutions carcérales, où la santé reproductive des femmxs est négligée (voir section 3.4) et où elles sont radicalement séparées de leurs enfants (voir section 4.3).

### *3.2. Une grande pauvreté matérielle et des difficultés à se loger*

Outre le fait qu'elles ont très majoritairement été victimes de violence genrée, les femmxs incarcérées sont globalement pauvres et elles font directement les frais du classisme ou système de classes qui gouverne notre société. Lorsqu'elles ne sont pas emprisonnées, une majorité de ces femmxs rencontrent des difficultés sérieuses à combler ses besoins matériels de base (Bucerius (2), 2021). Plusieurs d'entre elles n'ont pas suffisamment d'argent pour se loger, ce qui contribue à leur criminalisation et à leur incarcération subséquente. Les recherches établissent en effet un lien entre l'instabilité résidentielle/l'itinérance et le fait d'être incarcéré (McKendy, 2021; ; Ahmed, 2016; Harris, 2015; Socías, 2015; Martin, 2012). De plus, le logement étant un important déterminant de la santé, les recherches démontrent également que l'instabilité résidentielle/l'itinérance nuit à la santé; elle augmente notamment le risque de contracter le VIH, de développer des troubles de santé mentale et des problèmes de consommation, autant de problèmes largement répandus parmi les femmxs incarcérées. S'ajoute le fait qu'à leur sortie de prison, les femmxs connaissent à nouveau des difficultés à se loger, créant ainsi un cercle vicieux entre l'instabilité résidentielle/l'itinérance et l'incarcération (McKendy, 2021; Ahmed, 2016; Socías, 2015; Harris, 2015; Martin, 2012). Or, si l'État permet aux détenues de satisfaire leurs besoins matériels de base dans le contexte punitif d'une peine d'incarcération, il ne les prépare pas à leur libération, de sorte qu'il contribue au renforcement de ce cercle vicieux (Bucerius (2), 2021; Harris, 2015). Cette préparation serait d'autant plus nécessaire qu'une proportion importante de femmxs n'a pas de soutien familial à sa sortie de prison et que l'incarcération contribue à l'effacement de liens familiaux déjà fragiles (Harris, 2015).

La difficulté à se loger et à pourvoir à ses besoins essentiels a des résonances dramatiques pour les mères. En effet, le stress financier vécu par les mères est plus aigu que celui des pères, parce qu'elles sont souvent les premières pourvoyeuses de soins pour leurs enfants, voire les seules (Fortune, 2014). Lorsqu'elles sont relâchées, les charges qu'elles doivent

assumer pour elles et leurs enfants sont plus lourdes. À cela s'ajoute un sentiment de rejet social parce qu'elles ne peuvent pas offrir à leurs enfants les mêmes activités sociales ou le même standard de vie que les autres membres de leur communauté, faute d'argent (Fortune, 2014).

### *3.3.À l'intersection de la violence et de la pauvreté : des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues*

Les intersections entre la violence subie, l'itinérance et la consommation de drogues ont été démontrées et confirment les nombreuses vulnérabilités structurelles auxquelles les femmxs incarcérées sont confrontées (Erickson, 2020). La consommation d'alcool et de drogues, y compris de drogues par injection, est proportionnellement liée au nombre de traumas subis dans l'enfance (Matheson, 2015). Les femmxs incarcérées consomment de la drogue pour étouffer la souffrance liée à leur enfance traumatisante ou leurs relations abusives passées (Matheson, 2015; Buchanan, 2011). Bien qu'elle permette d'étouffer d'anciennes souffrances, la consommation d'alcool et de drogues est aussi susceptible d'en provoquer de nouvelles : perte de la garde de leur enfant, perte de relations familiales et amicales, problèmes de santé physique et mentale, perte d'emploi, criminalisation et mauvaise estime de soi (Buchanan, 2011).

L'État, loin d'atténuer les vulnérabilités structurelles qui découlent des intersections entre la violence subie, l'itinérance et la consommation de drogues, les accentue. Le fait d'incarcérer les femmxs pour des infractions liées aux drogues perpétue le cycle de la pauvreté sans pour autant s'attaquer aux causes qui sous-tendent cette consommation problématique. Car si les programmes de traitement et de désintoxication offerts dans les établissements carcéraux établissent un lien entre la consommation et la criminalité, ils n'abordent pas le lien fondamental qui existe entre la consommation et les traumatismes subis (Matheson, 2015). Les services correctionnels appliquent une politique de tolérance zéro par rapport à la consommation de drogues et s'appliquent au respect de la *Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons*<sup>17</sup>, plutôt que de chercher à bonifier les maigres possibilités de traitement de la toxicomanie disponibles dans les établissements carcéraux (van der Meulen, 2018). La consommation de drogues donne lieu à des réactions punitives. Les conditions de mise en liberté prévoient que les femmxs doivent demeurer abstinences, ce qui, jumelé à l'absence de programmes d'accompagnement dans la communauté, favorise leur réincarcération. Une femme en libération conditionnelle peut être ramenée en détention dès le moment où elle échoue ou refuse de se soumettre à un test de dépistage (van der Meulen, 2018).

---

<sup>17</sup> *Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons*, LC 2015, c 30.

### *3.4.À l'intersection de la violence et de la pauvreté : des problèmes de santé physique et mentale*

Les intersections entre la violence subie par les femmxs incarcérées, leur pauvreté et leur consommation abusive entraînent à leur tour des problèmes de santé physique et mentale, dont la prise en charge en établissement s'avère lacunaire ou déficiente, voire orientée sur le contrôle ou la punition des détenues.

En s'appuyant sur de larges échantillons et des indicateurs de santé reconnus, l'étude quantitative de Norris démontre clairement qu'en tant que groupe, les femmxs incarcérées ont une moins bonne santé générale que les hommes incarcérés; sans surprise, elles ont également une moins bonne santé que les femmxs en général (Norris, 2021). Les problèmes de santé sont encore plus criants chez les détenues autochtones (Nolan, 2017). Dix pour cent (10%) des détenues autochtones sont porteuses du VIH et cinquante pour cent (50%), de l'hépatite C (van der Meulen, 2018). Ajoutons que les femmxs qui sont réincarcérées après un premier épisode d'emprisonnement sont plus susceptibles de souffrir d'un problème de santé mentale majeure et/ou de présenter un historique de consommation chargé (McKendy, 2019).

Plusieurs recherches soulignent combien il est difficile pour les femmxs incarcérées d'obtenir les soins dont elles ont besoin pendant leur peine d'emprisonnement; sevrage abrupt, interruption de traitement ou de médicamentation, traitement inadéquat ou absence de traitement (Zendo, 2021; McKendy, 2018; Besney, 2018; Chesnay, 2017; Ahmed, 2016; Ahmed, 2016 (2); Brown, 2015; Kilty, 2012). De plus, lorsqu'ils sont disponibles, les traitements ne prennent pas en compte les traumatismes passés (Erickson, 2020; Matheson, 2015). Les femmxs incarcérées souffrent également d'un manque d'attention flagrant à l'égard de leur santé reproductive, tant en ce qui a trait à l'accès à des produits sanitaires pendant leurs menstruations (McKendy, 2018), qu'à l'accès à des moyens de contraception ou à un avortement (Liauw, 2021; Liauw, 2016). Ces femmxs, qui sont plus à risque de grossesses imprévues que les autres (Paynter, 2021), ne reçoivent pas non plus de serviettes hygiéniques, de soins médicaux ou de support psychologique lorsqu'elles font une fausse couche en prison (Liauw, 2021). Remarquons ici que le manque d'attention portée à la santé reproductive des femmxs incarcérées s'inscrit dans la prolongation de la violence genrée qu'elles ont déjà subie.

Ajoutons que la santé physique et mentale des femmxs incarcérées, qui est déjà fragile au moment de leur admission, peut s'aggraver pendant leur peine d'emprisonnement, que ce soit en raison du partage de seringues, des problèmes d'hygiène et d'insalubrité, de la double ou triple occupation des cellules, de la mauvaise alimentation ou de l'absence d'activités physiques (van der Meulen, 2018; McKendy, 2018; Donelle, 2016). La dégradation de la santé mentale des femmxs durant leur incarcération est susceptible

d'engendrer des comportements jugés à risque par les autorités carcérales, qui y répondront de manière punitive et contrôlante; il en va ainsi des comportements d'automutilation, par exemple (LeBlanc, 2015). La confusion entre les visées thérapeutiques, sécuritaires et punitives des soins dispensés dans les établissements carcéraux est en effet dénoncée par plusieurs études (Zendo, 2021; McKendy, 2018; Chesnay, 2017; LeBlanc, 2015; Kilty, 2012); nous y reviendrons dans la partie 4, consacrée aux obstacles à l'accès à la justice.

### *3.5. Une violence raciste et colonialiste*

Une proportion impressionnante de femmxs incarcérées, qui s'accroît chaque année, est d'origine autochtone. Entre 2001 et 2011, la proportion de femmxs autochtones dans les pénitenciers canadiens a augmenté de 86%, contre 26% pour les hommes autochtones (Montford, 2015). En 2014-2015, plus d'un tiers (34%) de la population carcérale féminine était d'origine autochtone (Montford, 2015; tel que mentionné dans la contextualisation de la problématique, cette proportion a continué de croître depuis et atteint aujourd'hui 50%). S'il est vrai que la population carcérale féminine est en augmentation généralisée, la population carcérale féminine autochtone croît beaucoup plus rapidement que celles de tous les autres groupes (Parkes, 2016).

Le racisme et le colonialisme creusent davantage les violences structurelles que nous avons déjà identifiées. La fréquence et l'intensité des épisodes de victimisation des femmxs d'origine autochtone peuvent être particulièrement marquées. La violence n'est pas inhérente aux communautés autochtones, mais certaines d'entre elles doivent composer avec le douloureux legs des pensionnats autochtones, dont l'alcoolisme, les coups et les abus sexuels (Pulis, 2021; Parkes, 2016). La pauvreté des femmxs autochtones peut également être plus prononcée. Pour certaines communautés autochtones, le racisme et le colonialisme signifient des logements en nombre insuffisant, des services de santé et un système d'éducation déficients, un manque d'eau potable et une pauvreté généralisée, autant de conditions qui contribuent à leur criminalisation (Parkes, 2016). La santé des femmxs incarcérées d'origine autochtone est particulièrement hypothéquée; selon l'étude de Nolan, elles présentent les taux les plus élevés pour tous les facteurs de risque de maladie usuellement reconnus (Nolan, 2017).

La violence raciste et colonialiste marque toutes les étapes du parcours des femmxs à travers le système de justice pénale; les personnes autochtones sont plus susceptibles d'être questionnées, arrêtées et accusées par la police; elles sont moins susceptibles d'obtenir les services d'un.e avocat.e; elles sont plus susceptibles d'être maintenues en détention préventive et de manière typique, elles sont condamnées à des termes d'incarcération plus longs que n'importe quel autre groupe démographique (Pulis, 2021; McKendy, 2018). Une fois condamnées, les femmxs autochtones sont plus susceptibles d'être envoyées dans des pénitenciers à sécurité maximale, d'être impliquées dans des incidents impliquant l'usage

de la force par les agents correctionnels, d'être accusées de nouvelles infractions commises à l'intérieur des murs, de s'automutiler ou de tenter de se suicider et enfin, d'être contraintes dans des cellules d'isolement (Pulis, 2021; Prevost, 2019; Balfour, 2018; Parkes, 2016; Chartrand, 2015). Les programmes de guérison culturellement adaptés, dont l'importance est reconnue, existent en nombre insuffisant et les femmxs en isolement n'y ont pas accès (Prevost, 2019). De plus, ces programmes sont définis par les autorités carcérales, qui construisent l'identité autochtone comme étant unique et culturellement prédéfinie par des marqueurs traditionnels, renforçant ainsi les relations coloniales préexistantes (Prevost, 2019).

La violence raciste et colonialiste est également palpable dans les centres de détention pour migrants, qui, sur le fondement de leur (absence de) citoyenneté, nient l'accès à la justice reproductive de femmxs migrantes qui sont racisées, sexualisées et représentées comme des criminelles (Abji, 2021).

### *3.6. Une individualisation des problèmes sociaux et des stéréotypes*

Sans s'y consacrer entièrement, plusieurs articles décrivent l'individualisation des problèmes sociaux qui s'opère à travers la prise en charge pénale des femmxs criminalisées, puis incarcérées. Bucerius remarque d'abord que les policier.ère.s ne semblent pas savoir qu'avant de commettre une infraction, l'écrasante majorité des femmxs a connu des violences structurelles continues (Bucerius, 2021). Les violences subies, qui expliquent souvent la criminalisation subséquente des femmxs, sont invisibilisées par l'institution policière, qui se centre sur l'infraction commise.

De même, les politiques correctionnelles sont construites à partir d'un cadre néolibéral qui permet l'individualisation des problèmes et qui exige que les femmxs incarcérées identifient les causes personnelles et les solutions individuelles à des problèmes qui sont, en réalité, collectifs (Montford, 2015). Pire encore, les expériences de victimisation des femmxs autochtones sont reconstruites en termes de facteurs criminogènes qui justifient une réponse étatique punitive (Parkes, 2016). Dans une optique néolibérale, la manière dont une femme réagit à l'environnement carcéral, par exemple en s'automutilant, est aussi expliquée par ses problèmes personnels, qu'ils soient cognitifs ou psychiatriques, ou qu'ils résultent de relations familiales dysfonctionnelles ou de problèmes de consommation. Les femmxs incarcérées sont ainsi présentées comme des personnes mésadaptées ou dangereuses, sans que ne soient remises en question les conditions mêmes de leur incarcération, lesquelles permettraient d'expliquer leur comportement en termes de stratégies d'adaptation (Chartrand, 2015). Le même phénomène d'individualisation est observable en matière de soins de santé. La prise en charge institutionnelle de la santé des femmxs tend à les rendre responsables de leur état de santé dans une perspective de « responsabilité du client »; ce faisant, elle stigmatise les femmxs qui sont incapables

d'arriver à des indicateurs de santé optimaux en raison des limitations du système, elle s'intéresse à la santé du corps sans prendre en compte les déterminants sociaux intersectionnels de la santé et enfin, elle transfère l'obligation étatique d'offrir des soins sur les épaules de la « cliente » (Donelle, 2015).

La violence symbolique opérée par l'individualisation des problèmes sociaux prend également la forme de préjugés. Responsables de tous leurs maux, les femmxs incarcérées sont socio-juridiquement construites comme folles et dangereuses (Balfour, 2017; Archambault, 2013). Le stigmate est encore plus important pour celles qui ne répondent pas aux standards usuels de féminité, qui seraient considérées plus dangereuses que les autres (Prevost, 2019). Sans surprise, les femmxs incarcérées ne sont pas perçues comme de bonnes mères (Couvrette, 2016). Ajoutons que les femmxs qui sortent de prison continuent d'être stigmatisées et peinent à se défaire de leur image de criminelle et de consommatrice de drogues (McKendy, 2021). Les femmxs migrantes qui sont enfermées dans des centres de détention pour migrants subissent également leur lot de préjugés. Elles sont systématiquement représentées à travers la lorgnette des stéréotypes nationaux auxquels elles peuvent être rattachées; elles seront ainsi hypersexualisées, naïves ou indignes de confiance (Abji, 2021). Lorsqu'elles sont enceintes, ces femmxs sont doublement suspectes; leur enfant aurait été conçu à des fins migratoires, dans l'unique but d'obtenir la citoyenneté canadienne (Abji, 2021).

### *3.7. Des violences institutionnelles*

Les systèmes d'oppression sont amplifiés par l'institution carcérale. En abordant les violences structurelles et symboliques subies par les femmxs incarcérées (violence physique et sexuelle, pauvreté et instabilité résidentielle, problèmes de consommation, problèmes de santé physique et mentale, violence raciste et colonialiste, individualisation des problèmes sociaux), nous avons mentionné au passage certaines des violences institutionnelles qui en découlent, tels que l'absence de soins de santé et de programmes adaptés ou le traitement carcéral surpunitif des femmxs autochtones, pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs autres manifestations de violence institutionnelle sont toutefois dénoncées à travers la littérature et elles constituent autant d'obstacles à l'accès à la justice. Nous systématiserons et enrichirons donc nos propos sur la violence institutionnelle dans la partie suivante, consacrée aux obstacles.

## **4. Les obstacles**

L'accès à la justice pénale des femmxs incarcérées est pavé d'obstacles, qui constituent autant de violences institutionnelles. Nous les avons regroupés en cinq catégories : des établissements austères et surpeuplés (4.1), des soins et des programmes de réinsertion sociale déficients (4.2), une identité maternelle ignorée (4.3), une culture institutionnelle

sécuritaire punitive (4.4) et enfin, une utilisation routinière des fouilles, de l'isolement et des mesures de contrôle (4.5).

#### *4.1. Des établissements austères et surpeuplés*

Les établissements carcéraux qui reçoivent des femmxs sont austères et leur appareillage sécuritaire est lourd. Il n'y a pas d'établissement carcéral à sécurité minimale pour les femmxs au pays. Les établissements pour femmxs, qu'il s'agisse des prisons provinciales ou des pénitenciers fédéraux, sont « multi-niveaux », ce qui signifie que toutes les femmxs incarcérées s'y retrouvent, indépendamment de leur classement sécuritaire. Contrairement aux hommes, les femmxs qui sont classées à sécurité minimale ne bénéficient pas des conditions usuelles d'un établissement à sécurité minimale autonome, telles qu'une plus grande liberté de mouvement, des opportunités professionnelles et ainsi de suite. À l'autre extrémité du spectre de la classification, les femmxs qui reçoivent une cote de sécurité maximale purgent leur peine dans des environnements plus restrictifs que les hommes ayant reçu la même cote (Parkes, 2016).

Les femmxs incarcérées affirment que l'austérité de leur environnement physique contribue à la détérioration de leur santé mentale (Parkes, 2016; Donelle, 2016). Le manque d'intimité, aggravé par la surpopulation, aggrave davantage leur état (Donelle, 2016). Les femmxs peuvent se retrouver en double, triple ou quadruple occupation des cellules ou être incarcérées dans des cellules ou des dortoirs de fortune qui sont censés être des gymnases ou des zones réservées aux activités communes (Parkes, 2016; Kilty, 2012). La surpopulation carcérale favorise également la transmission de maladies contagieuses (McKendy, 2018). De plus, dans un contexte de double ou de triple occupation des cellules, les femmxs incarcérées n'ont pas d'intimité pour déféquer, ce qui engendre des problèmes de constipation (Chesnay, 2017).

Pour les mères incarcérées, la surpopulation carcérale signifie qu'il n'y a pas de places pour les enfants ou que l'environnement devient risqué pour eux, ce qui est l'une des raisons expliquant leur faible participation au programme fédéral Mère-Enfant (Brennan, 2014). La surpopulation carcérale peut aussi signifier qu'une mère incarcérée doit se retrouver dans la même unité qu'une détenue ayant commis une infraction contre un enfant, de sorte qu'elle ne peut plus rencontrer les critères d'admission au programme Mère-Enfant (Brennan, 2014).

#### *4.2. Des soins et des programmes de réinsertion sociale déficients*

Les femmxs arrivent à la prison ou au pénitencier en mauvaise santé physique et mentale; lorsqu'elles sont incarcérées, elles obtiennent péniblement et imparfaitement les soins requis par leur état, qui sont en nombre insuffisant, qui sont difficiles d'accès ou qui sont inadaptés (Zendo, 2021; McKendy, 2018; Besney, 2018; Chesnay, 2017; Ahmed, 2016;

Ahmed, 2016 (2); Brown, 2015; Kilty, 2012). Outre l’insuffisance flagrante des soins disponibles, qui donne aux femmxs incarcérées l’impression d’être abandonnées à leur sort (Meyer, 2013), certains obstacles peuvent être ciblés de manière plus particulière :

- Les conditions de détention et le surpeuplement carcéral aggravent les problèmes de santé physique et mentale des femmxs en favorisant la transmission de maladies d’une part et d’autre part, en aggravant leur anxiété et/ou leur paranoïa (van der Meulen, 2018; McKendy, 2018; Donelle, 2016).
- Les soins de santé et les traitements disponibles ne sont pas sensibles aux traumatismes (*trauma informed*) (Erickson, 2020; Matheson, 2015).
- Ils ne sont pas non plus sensibles aux traditions autochtones et ils ne sont pas culturellement adaptés (Pulis, 2021).
- Les soins et les traitements sont imposés dans une optique de contrôle (Kilty, 2012). Les femmxs incarcérées ne sont pas informées des conséquences des médicaments qu’on leur prescrit. Elles n’ont aucune prise sur les décisions médicales qui sont prises à leur propos et se sentent déresponsabilisées par rapport à leur santé (McKendy, 2018; Ahmed, 2016; Meyer, 2013; Kilty, 2012). La possibilité de faire des choix ordinaires, tel que prendre un Tylenol, leur est refusée sans autorisation médicale (McKendy, 2018).
- La santé reproductive des femmxs n’est pas considérée. Les femmxs n’ont pas accès à des produits sanitaires, à des moyens de contraception, à un avortement et ainsi de suite (Liauw, 2021; Paynter, 2021; Liauw, 2016). Lorsqu’elles sont relâchées dans la communauté, le coût de la pose d’un stérilet, de la pilule du lendemain ou même de l’achat de condoms de latex leur semble prohibitif (Liauw, 2021).
- La trajectoire en santé des femmxs incarcérées est marquée par les interruptions de traitement, ce qui constitue un obstacle majeur (Ahmed, 2016). Les interruptions de traitement surviennent aux points de transition entre la collectivité et la prison (à l’entrée et à la sortie), de même que lors des transferts vers d’autres établissements correctionnels. À ces occasions, les prescriptions médicales ne sont pas nécessairement renouvelées et les tests diagnostiques ne sont pas poursuivis. Lorsqu’ils le sont, les délais sont longs (McKendy, 2018; Ahmed, 2016).
- Les femmxs incarcérées doivent remplir un formulaire pour obtenir des services de santé en milieu correctionnel, ce qui engendre des délais de traitement supplémentaires; de plus, si le formulaire n’est pas rempli à la satisfaction du personnel, elles doivent recommencer la procédure ou encore essuyer un refus de services (Ahmed, 2016).
- Le personnel médical manque d’empathie, les considère avec méfiance, leur refuse parfois des médicaments parce qu’il les perçoit comme des consommatrices de drogues (Zendo, 2021; Besney, 2018; McKendy, 2018; Donelle, 2016).
- L’institution carcérale ne prépare pas les femmxs à leur sortie. Les femmxs incarcérées ne connaissent pas les services de santé disponibles dans la communauté et une fois relâchées, elles ne savent où se tourner pour obtenir des soins et/ou elles sont gênées d’entreprendre des démarches à cet égard (Besney, 2018; Ahmed, 2016).

Le manque de préparation des femmxs à leur sortie n'a pas seulement des conséquences sur leur santé. Il est aussi identifié comme un obstacle à leur réinsertion sociale. L'État ne les oriente pas vers les services qui pourraient les aider à rompre le cycle de la réincarcération (Bucerius, 2021; Harris, 2015). Sans ressources et sans support, plusieurs femmxs sont contraintes à l'itinérance et à la reprise de leurs activités illégales (Harris, 2015; Martin, 2012). Elles se retrouvent ainsi ballotées entre une existence précaire et des périodes en prison, où elles trouvent un refuge temporaire contre l'instabilité et la dangerosité de leur existence (Bucerius, 2021).

Sans aide et sans support, les femmxs relâchées dans la communauté peinent à combler leurs besoins matériels de base, particulièrement en matière de logement (Bucerius, 2021; Martin, 2012). Durant leur incarcération, les femmxs ne reçoivent pas d'information sur les services d'hébergement disponibles dans la communauté et de surcroît, les maisons de transition sont en nombre insuffisant (Ahmed, 2016; Harris, 2015). Un nombre important de femmxs n'ont aucun endroit où aller et n'ont plus de liens avec leur famille, ce qui augmente d'autant l'importance de préparer leur sortie de prison et d'offrir de l'aide et du support après la libération (Harris, 2015).

Outre le fait qu'elles peinent à se loger et à se nourrir, les femmxs sont souvent relâchées dans la communauté sous promesse de respecter un certain nombre de conditions, qui peuvent s'avérer astreignantes et de facto, nuire à leur réinsertion sociale et contribuer à leur retour en prison (Ricciardelli, 2021; McKendy, 2021). Les conditions de remise en liberté des femmxs touchent à tous les aspects de leur vie quotidienne ; qui elles peuvent fréquenter, où elles peuvent aller, ce qu'elles doivent faire (entamer une thérapie, consulter un psychiatre, chercher un emploi) et ce qu'elles ne doivent pas faire (Ricciardelli, 2021; McKendy, 2021). Un thème récurrent est la difficulté à respecter les conditions d'abstinence, particulièrement en période de stress post-libération (Ricciardelli, 2021; McKendy, 2021). Les interdictions de contact sont aussi une source d'inquiétude importante pour plusieurs femmxs, parce qu'elles limitent leur accès à certains réseaux sociaux, ce qui peut avoir des conséquences sur leur famille ou sur leur possibilité de trouver un logement ou un emploi; certaines interdictions de contact leur semblent d'ailleurs impossibles à respecter et elles peuvent avoir l'impression que tout est mis en place pour qu'elles échouent (Ricciardelli, 2021). Les femmxs en libération conditionnelle ont également l'impression que leur identité maternelle est sous surveillance (McKendy, 2021).

Les rôles parentaux constituent pourtant des vecteurs positifs d'intégration sociale qui mériteraient d'être soutenus. À leur sortie de prison, les femmxs affirment souvent vouloir reprendre contact avec leurs enfants et investir leurs identités maternelles. Toutefois, les réalités pressantes qui entourent leur libération, incluant le respect de leurs conditions de

remise en liberté, la précarité de leurs conditions d'existence, les contraintes juridiques entourant la garde de leurs enfants et leurs autres problèmes personnels les empêchent souvent de réaliser leurs souhaits. Les femmoxs rencontrent plusieurs obstacles qui font de leurs efforts de réunification familiale une entreprise aussi périlleuse que stressante. (McKendy, 2021).

#### *4.3. Une identité maternelle ignorée et des programmes Mère-Enfant inexistant ou inaccessibles*

La plupart des femmoxs incarcérées au niveau fédéral ont entre 21 et 34 ans. De manière typique, les femmoxs incarcérées sont en âge de procréer et plusieurs d'entre elles ont des enfants (Socías, 2015). Les conséquences néfastes d'une rupture du lien d'attachement entre une mère et son enfant sont avérées, d'où l'importance des programmes Mère-Enfant (Socías, 2015; Brennan, 2014). Un tel programme est effectivement dispensé dans les pénitenciers fédéraux, mais les places sont rares (Brennan, 2014). De plus, la participation au programme a baissé depuis son implantation en 2001, ce qui s'explique par des facteurs institutionnels et structurels: austérité des conditions de vie dans les pénitenciers, orientation punitive de l'institution carcérale et conditions restrictives d'accès au programme (Brennan, 2014). Parmi ces conditions se trouve notamment l'exigence de ne pas avoir commis d'infraction violente, laquelle est maintenue même dans les situations de violence conjugale ayant conduit à la double arrestation des conjoints pour voies de fait. Les femmoxs arrêtées parce qu'elles répondent aux coups reçus peuvent donc être considérées violentes et empêchées de voir leurs enfants (Brennan, 2014).

À l'échelle du Canada, une seule province canadienne offre un programme Mère-Enfant, soit la Colombie-Britannique. Il n'existe rien de tel dans les autres provinces canadiennes, les mères étant tout simplement séparées de leurs enfants pendant qu'elles purgent leur terme d'emprisonnement. La Colombie-Britannique a décidé de fermer son programme en 2008, alléguant que les relations mères-enfants ne faisaient pas partie du mandat des services correctionnels (Socías, 2015). Dans l'affaire *Inglis v BC*<sup>18</sup>, en 2013, la juge Ross a considéré que la fermeture de ce programme violait les droits à la liberté et à l'égalité des mères et de leurs enfants; elle a également affirmé que la séparation mère-enfant était contraire au meilleur intérêt de l'enfant, tel que garanti par la *Convention internationale des droits de l'enfant*. Le programme a été réinstallé, mais les autres provinces n'ont pas suivi le mouvement amorcé par la Colombie-Britannique (Paynter, 2021).

La situation des mères incarcérées n'est pas documentée. Les prisons et les pénitenciers canadiens n'amassent pas de données sur les mères incarcérées et leurs enfants; nous ne savons pas combien de mères incarcérées ont des enfants d'âge préscolaire qui pourraient participer au programme Mère-Enfant, combien d'entre elles ont perdu la garde de leur

---

<sup>18</sup> *Inglis v British Columbia (Minister of Public Safety)*, 2013 BCSC 2309.

enfant tout de suite après lui avoir donné naissance (ce que les mères incarcérées considèrent comme étant horrible; Liauw, 2021) ou combien d'enfants ont été placés par les services de protection de l'enfance (Paynter, 2021). Il n'y a pas non plus de données sur les besoins maternels des femmxs dans les centres de détention pour migrants (Paynter, 2021).

#### *4.4. Une culture institutionnelle sécuritaire et punitive*

La rigidité de l'ordre carcéral et la volonté institutionnelle d'y soumettre les détenues constituent un obstacle majeur d'accès à la justice pénale pour les femmxs incarcérées. Les objectifs institutionnels de maintien de l'ordre et de la sécurité sont prédominants et ils étouffent la réponse aux besoins de santé physique et mentale des femmxs (LeBlanc, 2015). Tous les comportements de résistance des femmxs font l'objet d'une relecture sécuritaire. Ainsi, la commission d'infractions disciplinaires banales donne lieu à davantage de restriction de liberté, voire à des mesures d'isolement (Parkes, 2016). De même, les comportements d'automutilation, qui peuvent constituer des mécanismes d'auto-défense contre un ordre carcéral oppressant, sont interprétés à travers un prisme individualisant et punitif, sans remise en question de la rigidité institutionnelle ambiante (Chartrand, 2015; LeBlanc, 2015). Les femmxs qui s'automutilent sont ainsi envoyées en isolement, tout comme celles qui ont des pensées suicidaires, qui se cognent la tête contre les murs, qui se rentrent des objets sous la peau ou dans des orifices (Chartrand, 2015). Le cas tragique d'Ashley Smith est emblématique; elle a été contrainte de manger avec ses doigts parce que les agents correctionnels craignaient qu'elle utilise ses ustensiles pour se blesser, elle s'est fait injecter de force des médicaments psychotropes et elle a subi nombre de mesures de contention et d'isolement avant de mourir seule, dans une cellule d'isolement, sous le regard des agents correctionnels (LeBlanc, 2015).

Dans un tel contexte, le statut de « prisonnière » prend résolument le pas sur celui de « patiente » (McKendy, 2018). Les médicaments sont donnés dans une optique de contrôle du comportement (Chesnay, 2017; Kilty, 2012) et les femmxs incarcérées ont l'impression qu'elles doivent se soumettre aux ordres médicaux sous peine de perdre leur chance de libération, de réunification familiale ou de place en maison de transition (Zendo, 2021; Chesnay, 2017; Kilty, 2012).

Les femmxs autochtones sont celles qui souffrent le plus de cette culture institutionnelle sécuritaire et punitive. Les femmxs autochtones, qui peuvent être très défavorisées, sont plus souvent jugées incapables de manifester des attitudes prosociales et de s'adapter au régime de vie carcéral. Leurs vulnérabilités particulières, leurs instabilités, leurs carences donnent lieu à des mesures de contrôle pour les soumettre aux normes correctionnelles. Elles sont plus souvent déclarées délinquantes dangereuses, elles subissent des mesures d'isolement plus fréquentes et elles sont plus susceptibles de s'automutiler, de se suicider

et de mourir en prison (Prevost, 2019; Chartrand, 2015). L'histoire de Worm, qui a été maintenue en isolement durant près de 4 ans, en fait la tragique démonstration (Prevost, 2019).

#### *4.5. Une utilisation routinière des fouilles, de l'isolement et des mesures de contrôle*

La culture sécuritaire de l'institution carcérale banalise et légitime ce qui serait considéré comme étant de la violence dans n'importe quel autre contexte. Les pratiques oppressives du système correctionnel, telles que les fouilles, l'isolement et les mesures de contrôle physique, sont invisibilisées et normalisées par un discours qui permet que des femmxs soient déshabillées, attachées ou isolées sous le couvert de l'*« urgence »* (Chartrand, 2015). Les fouilles à nue sont pratiquées de manière courante dans les prisons et les pénitenciers pour femmxs. Elles s'inscrivent dans des rapports de force inégaux et elles perpétuent la violence physique et sexuelle vécue par les femmxs. Une fouille à nue est effectuée sans consentement et elle constitue une forme d'agression sexuelle; la détenue est forcée d'enlever ses vêtements et de poser des gestes avec des parties sexuées de son corps (Hutchison, 2020). Les fouilles des cellules peuvent également être analysées dans une perspective genrée, même lorsqu'elles sont effectuées par des agentes correctionnelles. Les objets qui sont saisis ne sont pas dangereux, mais plutôt *« girly »* – des camisoles roses, du maquillage, des produits de beauté ou de toilette, des séchoirs à cheveux, du vernis à ongles, des tampons, des bijoux et ainsi de suite. Les fouilles des cellules s'effectuent de manière chaotique et arbitraire, à des fins de contrôle de l'espace privé des femmxs bien plus qu'à des fins de maintien de l'ordre dans l'établissement (Balfour, 2018).

L'isolement cellulaire des détenues est dommageable. En 2003, la Commission canadienne des droits de la personne a condamné l'isolement des femmxs autochtones et des femmxs atteintes de problèmes de santé mentale (Balfour, 2017). Pourtant, comme nous l'avons vu, les femmxs autochtones subissent davantage de mesures d'isolement et de mesures disciplinaires que les autres (Parkes, 2016; Prevost, 2019). À ce chapitre, l'étude de Joubert démontre que les femmxs ayant des antécédents de mauvais traitements graves sont plus susceptibles de faire l'objet d'une surveillance accrue du personnel correctionnel et de mesures disciplinaires répétées (Joubert, 2014).

### **5. Les leviers**

La documentation analysée identifie et mobilise plusieurs leviers en matière d'accès à la justice pénale des femmxs incarcérées. Nous les avons organisés en quatre catégories : l'abolition des prisons pour femmxs (5.1), l'abolition des mesures d'isolement et autres mesures coercitives (5.2), le développement de soins et de programmes (5.3) et la préparation à la sortie (5.4).

### *5.1.L'abolition des prisons pour femmxs*

Certaines études s'inscrivent dans une perspective abolitionniste et considèrent qu'il est vain de chercher à transformer l'institution carcérale, laquelle, par définition, participe à la production de la violence. L'amélioration de la situation des femmxs incarcérées ne passerait donc pas par une modification des conditions de détention, mais bien par l'abolition des prisons elles-mêmes. Chartrand recommande ainsi que les femmxs qui ont des problèmes de santé mentale ne soient jamais emprisonnées, parce que la prison est un appareil qui produit, sanctifie et dissimule la violence étatique (Chartrand, 2015). Paynter va dans le même sens en plaident cette fois-ci pour les mères, qui ne devraient pas être emprisonnées compte tenu des risques que l'incarcération maternelle pose pour les enfants; il faudrait explorer des solutions alternatives plutôt que de tenter, à la manière d'un coup d'épée dans l'eau, d'améliorer les programmes Mère-Enfant (Paynter, 2021). Pulis affirme quant à elle que les femmxs autochtones ne pourront jamais s'affirmer qu'à l'extérieur des institutions correctionnelles provinciales et fédérales, d'où la nécessité de lieux tels les *Sacred Grounds*. Le retrait physique du milieu institutionnel et le sentiment d'affranchissement mental et émotionnel qui s'y rattache est, de l'avis même des femmxs qui ont fréquenté ces lieux, une condition nécessaire à toute possibilité de transformation curative. Ce n'est que dans des espaces extérieurs que les femmxs peuvent se concevoir en dehors et par-delà les formes coloniales de correction qui les contraignent, permettant ainsi que s'amorce leur guérison (Pulis, 2021). Finalement, Abji envisage un avenir « décarcéral » pour les femmxs migrantes. Dans un contexte où certaines familles sont privilégiées par rapport à d'autres, où la répartition du travail est inégale et où le travail non-rémunéré ou sous-payé des femmxs racisées profite à celles qui sont déjà privilégiées, Abji et sa coautrice revendentiquent l'abolition du « droit du sol », qui consiste à attribuer la nationalité d'un pays à une personne parce qu'elle y est née. Selon elles, dans un monde qui est inéquitable, l'attribution des droits devrait découler du statut de « personne » plutôt que du lieu de sa naissance (Abji, 2021).

### *5.2.L'abolition des mesures d'isolement et autres mesures coercitives*

D'autres articles suggèrent un renversement de l'approche sécuritaire en faveur de méthodes plus humaines de gestion. Prevost recommande par exemple l'élimination des cellules d'observation et des contraintes physiques pour les personnes incarcérées souffrant de troubles de santé mentale ou de handicap, de même que l'élimination complète de la pratique d'isolement pour toutes les personnes incarcérées (Prevost, 2019). Les comportements problématiques au sein de l'institution, et au premier chef l'automutilation, doivent donnés lieu à des réponses de nature thérapeutique (Prevost, 2019; Chartrand, 2015). L'équipe de Kilty martèle qu'il faut établir une cloison étanche entre les services de santé/soutien et toute forme de correction (Kilty, 2012). L'équipe de VanderMeulen, pour sa part, demande l'abolition de l'incarcération et des peines pour infractions mineures liées à la drogue. Une approche législative de la lutte contre les drogues devrait plutôt

reconnaître la consommation de drogues et d'autres substances comme un problème de santé (VanderMeulen, 2018).

### *5.3. Le développement de soins et de programmes*

La littérature présente les soins de santé et les programmes d'éducation/réinsertion comme des leviers fondamentaux. Les soins et les services offerts doivent s'appuyer sur des données scientifiques, satisfaire les besoins spécifiques des femmxs et être guidés par une approche sensible aux traumatismes (VanderMeulen, 2018).

#### 5.3.1. Des soins et des programmes informés sur le trauma, dans une optique de reprise de pouvoir

Selon Zendo, il est primordial de dépasser le discours binaire actuel, qui représente les femmxs comme des victimes ou des agresseurs. Les expériences des femmxs doivent plutôt être positionnées sur un continuum victime/agresseur, afin de rendre visible l'impact de leurs expériences de victimisation sur leurs choix, de même que sur leur absence de choix. Contester le discours dichotomique qui place les femmxs dans des carcans étanches permet de contextualiser leurs comportements et d'explorer les facteurs socioculturels qui façonnent les vies des femmxs criminalisées (Zendo, 2021). Les prisons, peut-être plus encore que toute autre institution, sont peuplées de personnes qui ont elles-mêmes été victimisées, et qui peuvent bénéficier de services aux victimes, qu'il s'agisse de soutien psychologique, d'aide juridique ou d'informations sur les ressources communautaires (Bucerius, 2021).

Toute approche correctionnelle doit être informée sur le trauma pour garantir un traitement professionnel et humain, peu importe le niveau de sécurité (Prevost, 2019). À cette fin, il faut créer un nombre adéquat d'unités spécialisées en santé mentale et implanter des soins et des traitements informés sur le trauma à grande échelle, dans l'objectif de prévenir les comportements qui donnent lieu à des mesures d'isolement (Prevost, 2019). Les professionnel.le.s qui rencontrent les femmxs incarcérées doivent aussi être formé.e.s sur le trauma pour éviter de participer à la revictimisation des détenues et être en mesure de construire avec elles une relation basée sur la confiance (Matheson, 2015). La création d'un environnement carcéral sécuritaire, l'amélioration des programmes correctionnels et le soutien à la réinsertion sont des efforts d'intervention qui doivent être entrepris pour remédier aux histoires traumatiques (Matheson, 2015).

Plusieurs études affirment que des interventions correctionnelles axées sur la reprise du pouvoir (empowerment) des femmxs incarcérées constituent des leviers décisifs (McKendy, 2019; Balfour, 2017, Montford, 2015). La dépossession et la perte de pouvoir prennent ancrage dans les inégalités socioéconomiques et la violence faite aux femmxs; elles sont fortement ressenties par une majorité de détenues, qui affichent de faibles

niveaux d'estime de soi et de confiance en elles (Montford, 2015). Les études montrent que les femmexs sont motivées, qu'elles souhaitent transformer leur vie et se désister du crime; afin d'agir comme levier, l'institution carcérale devrait leur offrir des opportunités de changement et de responsabilisation structurées (McKendy, 2019; Montford, 2015). Les principes de la reprise de pouvoir passent par un changement radical du système correctionnel, qui devrait cultiver le respect de soi et d'autrui, être un environnement de soins, de soutien et d'encouragement, au sein duquel les femmexs et les services correctionnels exercent une responsabilité partagée envers la réhabilitation (Balfour, 2017; Montford, 2015). Cette responsabilité partagée exige d'une part que les femmexs jouissent de suffisamment d'autonomie pour prendre des décisions relatives à leur bien-être et d'autre part, que les institutions correctionnelles fournissent les soins et les services de réhabilitation nécessaires à la poursuite de ce bien-être (Montford, 2015). La collaboration et l'implication des femmexs dans le développement de programmes sont particulièrement vitales pour les femmexs marginalisées qui ont des problèmes de toxicomanie (VanderMeulen, 2018).

### 5.3.2. Des soins et des programmes spécifiques aux femmexs

Un des leviers incontournables de l'accès à la justice des femmexs est d'établir des programmes correctionnels qui leur sont spécifiquement dédiés, sans chercher à dupliquer ou adapter des modèles qui ont été conçus par et pour des hommes (Montford, 2015).

Pour certaines femmexs, l'incarcération peut être une opportunité de prioriser leurs besoins en santé mentale et physique. Plusieurs facteurs de stress étant réduits pendant l'incarcération (logement, sécurité alimentaire, situation financière, etc.), les femmexs y voient l'occasion de se concentrer sur des problèmes de santé négligés de longue date (Bucerius, 2021; Besney, 2018; Ahmed, 2016 (2)). Les femmexs ont des préoccupations de santé particulières qui gagneraient à être reconnues et traitées (Ahmed, 2016 (2)). Elles insistent sur la nécessité de bilans médicaux à leur entrée et à leur sortie de prison, de même que sur celle de réseaux de soutien formés de professionnels de la santé et de pairs. Elles aimeraient pouvoir améliorer leurs connaissances en matière de santé et mieux connaître les services disponibles dans leur communauté. Elles attirent l'attention sur la nécessité de maintenir la continuité des soins lors de leur sortie de prison en raison du risque de récidive qui marque cette période de transition (Ahmed, 2016(1)). Les femmexs ont également des besoins de planification familiale et elles doivent pouvoir faire des choix éclairés en matière de santé reproductive (Liauw, 2016). Un levier pourrait être de les informer et de leur donner accès à différentes méthodes de contraception (Liauw, 2021). Toutes les interventions relatives à la santé reproductive doivent être informées par les besoins et les désirs des femmexs, de manière à ne pas pathologiser ou stigmatiser leurs expériences et leurs décisions entourant la contraception ou la maternité; les traitements inhumains historiquement faits aux femmexs emprisonnées en Amérique du Nord, particulièrement

aux femmxes noires et autochtones, doivent nous servir de mises en garde (Liauw, 2021). Paynter insiste sur l'importance de prévoir des soins culturellement sécuritaires (Paynter, 2021). Une attention particulière au genre, à l'identité sexuelle et à l'âge est requise pour satisfaire les besoins uniques des identités qui peuplent les prisons (Socías, 2015).

Selon Besney, l'instauration de cliniques pour femmxes dans les prisons pourrait permettre d'améliorer l'adaptation au genre des services correctionnels. Les cliniques pour femmxes peuvent offrir des soins de santé globaux dans une perspective empathique qui encourage la participation des détenues (Besney, 2018). Enfin, au-delà de l'utilisation de produits spécifiques à l'hygiène ou à la santé, l'opportunité de s'adonner librement à des pratiques genrées liées à l'apparence physique permettait une reprise du contrôle des femmxes sur leur corps (Chesnay, 2017).

### 5.3.3. Des soins et des programmes culturellement adaptés pour les femmxes autochtones

Les soins et programmes doivent non seulement être adaptés aux femmxes, mais être adaptés aux femmxes autochtones. Plusieurs recherches présentent la possibilité de représenter la vie des femmxes criminalisés de façon holistique, ce qui peut être accompli en reconnaissant les inégalités économiques et sociales, ainsi que les injustices vécues par ces femmxes avant, durant, et après l'incarcération (Zendo, 2021; Matheson, 2015; Hutchison, 2020).

Un premier levier réside dans l'établissement de formations obligatoires sur l'intersectionnalité à l'intention des intervenants du Service correctionnel du Canada. Ces formations devraient être développées en collaboration avec les membres des communautés autochtones, les aîné.e.s et les personnes incarcérées, de manière à intégrer une pluralité de cultures et d'expériences de genre (Prevost, 2019). Un second levier consisterait à ancrer les réformes législatives dans des méthodologies autochtones, afin que soit réellement conféré aux connaissances autochtones un positionnement central qui promeut l'inclusion de leurs multiples perspectives, sans pour autant les homogénéiser (Prevost, 2019). Enfin, un dernier levier serait de créer des espaces particuliers à l'extérieur du pénitencier pour permettre aux femmxes de partager leurs expériences personnelles dans une optique d'autodétermination, de reprise de pouvoir et de contestation des itérations du racisme systémique (Pulis, 2021).

### 5.3.4. Une offre éducative

L'étude de Matheson démontre que plus un individu est éduqué, moins élevées sont ses chances d'être à nouveau arrêté ou emprisonné. Les programmes correctionnels orientés vers l'enseignement participent à la réduction des taux de retour en prison (Matheson, 2015). Nous regrouperons les domaines d'éducation abordés par la documentation en trois

catégories: l'éducation axée sur l'employabilité, l'éducation à la santé, et la formation académique.

Le manque d'opportunité en matière d'éducation est intimement lié au chômage, d'où l'importance de préparer les femmxs incarcérées au marché du travail par des formations, une stratégie d'emploi et un suivi d'aide au placement (Buchanan, 2011). L'incarcération peut aussi être l'occasion d'offrir une meilleure éducation à la santé par le biais de formations culturellement adaptées. Pour les femmxs diabétiques, c'est le moment de développer un plan de soins, tant pour gérer la maladie pendant l'incarcération que pour établir un régime sain à la sortie (Nolan, 2017). L'éducation aux dépendances, pour sa part, passe par l'apprentissage de pratiques sécuritaires d'injections et du soin des veines. Ces enseignements sont également bénéfiques pour les communautés, puisqu'ils permettent de réduire le partage de seringues et partant, préviennent la propagation du VIH et d'autres virus transmissibles par le sang (Ahmed, 2016 (2); VanderMeulen, 2018). L'éducation au sein d'institutions académiques, finalement, est un moyen pour les étudiantes incarcérées de se retrouver et de récupérer leur voix, et parfois même de contrebancer les effets déshumanisants du milieu carcéral. Les opportunités de publication permettent à celles qui souhaitent poursuivre aux études supérieures de développer de solides compétences académiques et d'acquérir de l'expérience (Pollack, 2020).

### 5.3.5. Des programmes qui facilitent les liens entre les mères incarcérées et leurs enfants

Pour Buchanan, les programmes d'éducation peuvent certes accentuer la motivation au changement, mais c'est la famille des détenues qui demeure bien souvent l'élément déterminant (Buchanan, 2011). Pour plusieurs femmxs, l'incarcération ne constitue pas une rupture de l'identité maternelle. Au contraire, si la maternité devient intangible, elle continue d'opérer sur le plan symbolique et elle leur permet d'anticiper l'avenir. L'idée de retrouver le contact avec leurs enfants participe d'une stratégie d'adaptation à l'environnement carcéral, dans laquelle les femmxs investissent beaucoup d'efforts. Les moments de contact avec leurs enfants sont vus comme des événements clés, qui encouragent une conscience croissante et alimentent le changement des habitudes de vie (Couvrette, 2016).

Les programmes tels que « *Mother-Child Read Aloud Program* » permettent aux femmxs incarcérées d'entrer en lien avec leurs enfants d'une façon simple et fondamentale, par le partage des livres. L'activité est une opportunité pour les femmxs de montrer à leur enfant leur engagement dans leur rôle de mère; elle les aide à gérer leurs sentiments de honte et de culpabilité et elle leur permet de recouvrer une identité maternelle. Le programme constitue également une activité caractérisée par le calme et la régularité, au sein d'un environnement souvent difficile et chaotique (Brown, 2019).

#### *5.4.La préparation à la sortie*

Plusieurs études suggèrent que la planification est essentielle pour préparer les femmxs à leur libération (Harris, 2015; Buchanan, 2011; Norris, 2021). La mise en place de programmes de transition structurés diminuerait drastiquement la réincarcération et limiterait l'exclusion sociale (Harris, 2015; Norris, 2021). La planification se base sur l'anticipation et le traitement contextualisé, complet et individualisé des besoins des femmxs incarcérées et ce, dès leur entrée en prison (Buchanan, 2011).

Le besoin de connexion (à soi-même, à sa communauté personnelle et à la communauté au sens large) est un thème qui revient régulièrement à travers la documentation. Pickering a constaté que le groupe de discussion était une source de force et d'assistance pour chacune des femmxs en faisant partie, particulièrement lors du processus de transition vers la communauté. En s'appuyant sur la sécurité conférée par le groupe, les femmxs étaient capables de développer des relations avec d'autres membres de la communauté. Des transformations importantes en résultaient; elles se faisaient connaitre dans la communauté, recevaient des opportunités de travail, développaient des compétences à l'écrit et à l'oral et transformaient leur identité d'ex-détention (Pickering, 2014). Pendant la période de réintégration, la disponibilité d'un environnement social positif (pairs, famille et soutien communautaire) est d'ailleurs de la plus grande importance (Matheson, 2015; Fortune, 2014). Un tel milieu doit être une zone sans jugement. Des femmxs de l'étude de Fortune ont exprimé une grande appréciation pour les espaces publics où elles n'étaient pas traitées différemment des autres usagers, même lorsque leurs antécédents d'incarcération étaient révélés (Fortune, 2014).

Sans surprise, le logement constitue un levier important pour l'accès à la justice des femmxs incarcérées. En amont, des plans compréhensifs, qui incorporent des services d'aide au logement, de même que des programmes de traitement de la toxicomanie et d'aide à la gestion financière, permettent de minimiser la réincarcération des femmxs (Erickson, 2020; Ahmed, 2016 (2)). Idéalement, un soutien au logement devrait être suffisamment flexible pour s'adapter aux besoins changeants des femmxs pendant leur ajustement à la vie en communauté (Harris, 2015). La présence d'un logement sécuritaire réduit les risques de rechute et de récidive criminelle. Selon les femmxs incarcérées, les programmes de type « *housing first* », qui prônent un relogement rapide et non conditionnel à la sobriété ou à la poursuite d'un quelconque traitement, seraient les plus favorables à la réinsertion sociale (Ahmed, 2016(2)). Finalement, Forouzan rappelle que les programmes et services doivent s'ajuster selon les tranches d'âge, cette variable modifiant considérablement les besoins, ressources et capacités des femmxs (Forouzan, 2012).

## 6. Autres éléments d'analyse

Étant donné le nombre d'articles à l'étude, nous nous contenterons ici de deux brefs commentaires, qui pourraient s'avérer utiles.

Premièrement, aucun article n'aborde la récente réforme en matière d'isolement cellulaire. Dans deux arrêts de 2019, des cours d'appel canadiennes ont conclu que l'isolement prolongé des personnes incarcérées, tel que pratiqué dans les pénitenciers du pays, violait plusieurs droits consacrés par la Charte canadienne (*Canadian Civil Liberties Association v Canada (AG)*, 2019 ONCA 243; *British Columbia Civil Liberties Association v Canada (AG)*, 2019 BCCA 228). La Cour d'appel de l'Ontario a notamment affirmé qu'un isolement cellulaire de plus de 15 jours constituait une peine cruelle et inusitée (*Canadian Civil Liberties Association v Canada (AG)*, 2019 ONCA 243). Dans la foulée de ces arrêts, le législateur a modifié la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions* pour abolir l'isolement cellulaire et le remplacer par des unités d'intervention structurée (*Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*, LC 2019, c 27). Ces unités d'intervention structurée semblent toutefois opérer peu de changements réels et les pratiques d'isolement demeurent sensiblement les mêmes, selon les observateurs (Doob et al, 2020, 2020(2), 2021, 2021(2)). La situation est en cours d'évaluation (voir les travaux du comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée).

Deuxièmement, il faut rappeler que la grande majorité des sentences d'emprisonnement prononcées au Canada sont courtes et durent moins de 6 mois, parfois quelques jours seulement. Dans ce contexte, le temps manque souvent pour dispenser des traitements et des soins de santé pertinents pour les femmxs. C'est la raison pour laquelle la plupart des programmes étudiés dans le cadre de cet examen de la portée sont offerts dans des pénitenciers fédéraux. La situation peut être plus critique encore dans les prisons provinciales, où les femmxs sont parfois laissées à leur sort, sans prise en charge ou activités à l'intérieur des murs.

## Conclusion

Comme le démontre cet examen de la portée, seule une perspective féministe intersectionnelle permet de mettre en lumière les nombreuses VIO-SIS subies par les femmxs incarcérées. Ainsi, au croisement de la violence genrée, du classisme, du racisme et du colonialisme se retrouvent, sans grande surprise, des problèmes de drogues et une santé défaillante. Située dans le contexte d'une vie marquée par des violences de toutes sortes, la commission d'une infraction pointe immanquablement vers les manquements de notre système de protection sociale. Insister sur la responsabilité criminelle d'une seule

femme dans ce contexte constitue bel et bien une individualisation des problèmes sociaux qui s'ajoute aux autres violences subies.

Quelques remarques particulières s'imposent sur la reconnaissance de la victimisation des femmxes incarcérées. Les femmxes qui se retrouvent en prison devraient pouvoir se loger et se nourrir, bien sûr – la rencontre de leurs besoins de base est impérative. Mais elles devraient également pouvoir compter sur un système judiciaire et carcéral qui prend en compte la violence qu'elles ont subie. Nous savons que la majorité des femmxes ne dénonce pas la violence sexuelle et/ou conjugale dont elles font l'objet et les femmxes incarcérées ne font pas exception à cette règle (Bucerius, 2021). Les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale revendiquent leurs voix devant les tribunaux et elles commencent à se faire entendre (voir notamment le rapport *Rebâtir la confiance*, 2020). Il faut toutefois considérer *toutes* les expériences de victimisation, et peut-être surtout celles qui remettent en question notre perception – elle aussi genrée – de ce qui constitue une « bonne victime ». À défaut, les nombreuses violences subies par les femmxes incarcérées continueront d'être invisibilisées.

À l'heure actuelle, les VIO-SIS subies par les femmxes ne sont pas considérées au sein du système carcéral. La prison s'inscrit au contraire dans la prolongation de la violence subie en niant les besoins particuliers des femmxes incarcérées et en leur infligeant de nouvelles violences, de nature institutionnelle cette fois, mais toujours nourries des mêmes facteurs structurels. Il faudrait intégrer des soins et des programmes informés sur le trauma dans les établissements carcéraux pour femmxes, parce qu'elles sont aussi des victimes qui ont besoin d'être entendues. Leurs besoins en matière de soins de santé doivent faire l'objet d'une attention particulière, y compris en matière de santé reproductive. Il faudrait offrir des programmes thérapeutiques et éducatifs, s'assurer que les mères puissent maintenir des liens avec leurs enfants, bâtir des ponts vers la communauté, préparer des plans de sortie. À ces vastes chantiers s'ajoute toute la question du respect des cultures autochtones dans un contexte correctionnel écrasant et depuis toujours, lié aux pratiques colonialistes.

Il existe une panoplie de solutions alternatives à l'emprisonnement des femmxes : décriminaliser certains comportements, utiliser des mesures de recharge, développer des peines communautaires, ne pas utiliser la détention avant procès et ainsi de suite. Comme le démontre amplement cet examen de la portée, dans l'état actuel des connaissances, l'utilisation de la prison n'est pas indiquée pour les femmxes criminalisées et devrait constituer une solution de dernier recours absolu.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

- Abji, Salina et Lindsay Larios, « Migrant Justice as Reproductive Justice: Birthright Citizenship and the Politics of Immigration Detention for Pregnant Women in Canada » (2020) 25:2 *Citizenship Studies* 253 DOI: 10.1080/13621025.2020.1859186.
- Ahmed, Rabia et al, « Access to Healthcare Services During Incarceration Among Female Inmates » (2016) 12:4 *International Journal of Prisoner Health* 204 DOI: 10.1108/IJPH-04-2016-0009.
- Ahmed, Rabia et al, « The Impact of Homelessness and Incarceration on Women's Health » (2016) 22:1 *Journal of Correctional Health Care* 62 DOI: 10.1177/1078345815618884.
- Archambault, Kyle, David Joubert et Greg Brown, « Gender, Psychiatric Symptomatology, Problem Behaviors and Mental Health Treatment in a Canadian Provincial Correctional Population: Disentangling the Associations between Care and Institutional Control » (2013) 12:2 *International Journal of Forensic Mental Health* 93 DOI: 10.1080/14999013.2013.787560.
- Balfour, Gillian, « Do Law Reforms Matter? Exploring the Victimization-Criminalization Continuum in the Sentencing of Aboriginal Women in Canada » (2013) 19:1 *International Review of Victimology* 85 DOI: 10.1177/0269758012447213.
- Balfour, Gillian, « It's Your Job to Save Me: The Union of Canadian Correctional Officers and the Death of Ashley Smith » (2017) 32:2 *Revue Canadienne Droit et Société* 209 DOI: 10.1017/cls.2017.13.
- Besney, Jonathan D, « Addressing Women's Unmet Health Care Needs in a Canadian Remand Center » (2018) 24:3 *Journal of Correctional Health Care* 276 DOI: 10.1177/1078345818780731.
- Brennan, Sarah, « Canada's Mother-Child Program: Examining Its Emergence, Usage and Current State » (2014) 3:1 *Canadian Graduate Journal of Sociology and Criminology* 11 DOI: 10.15353/cgjsc-rcessc.v3i1.84.
- Brown, Alison, Vivian Howard et Jennifer Grek Martin, « Shared Reading for Strengthened Relationships among Those Experiencing Maternal Incarceration » (2019) 89:3 *The Library Quarterly* 203 DOI: 10.1086/703468.
- Brown, Gregory P, John P Hirdes et Brant E Fries, « Measuring the Prevalence of Current, Severe Symptoms of Mental Health Problems in a Canadian Correctional Population: Implications for Delivery of Mental Health Services for Inmates » (2015) 59:1 *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 27 DOI: 10.1177/0306624X13507040.
- Bucerius Sandra M et al, « Addressing the Victim-Offender Overlap: Advancing Evidence-Based Research to Better Service Criminally Involved People with Victimization Histories » (2020) 16:1 *Victims & Offenders* 148 DOI: 10.1080/15564886.2020.1787283.
- Bucurius, Sandra, Kevin D Haggerty et David T Dunford, « Prison as Temporary Refuge: Amplifying the Voices of Women Detained in Prison » (2021) 61:2 *British Journal of Criminology* 519 DOI: 10.1093/bjc/azaa073.
- Buchanan, Marla et Kelly Murphy, Megan Smith Martin, « Understanding Incarcerated Women's Perspectives on Substance Use: Catalysts, Reasons for Use, Consequences,

- and Desire for Change » (2011) 50:2 Journal of Offender Rehabilitation 81 DOI: 10.1080/10509674.2011.546232.
- Chartrand, Vicki, « Landscapes of Violence Women and Canadian Prisons » (2015) XII Champ penal DOI: 10.4000/champpenal.9158.
- Chesnay, Catherine T, « “Unearthing Ourselves Upon Prison Release: Corporal Practices and the Pursuit of Health” » (2017) 47:HS Revue Générale de droit 77 DOI: 10.7202/1040518ar.
- Couvrette, Amélie, Chantal Plourde et Serge Brochu, « Negotiating Identity: Three Events that Weaken the Maternal Identity of Addicted Law-Breaking Women » (2016) 37:11 Deviant Behavior 1252 DOI: 10.1080/01639625.2016.1170549.
- Dennis, Cindy-Lee, Lisa Merry et Anita J Gagnon, « Postpartum Depression Risk Factors Among Recent Refugee, Asylum-Seeking, Non-Refugee Immigrant, and Canadian-Born Women: Results from a Prospective Cohort Study » (2017) 52:4 Social Psychiatry & Psychiatric Epidemiology 411 DOI: 10.1007/s00127-017-1353-5.
- Donelle, Lorie et Jodi Hall, « Health Promotion Body Maps of Criminalized Woman » (2016) 22:4 Journal of Correctional Health Care 331 DOI: 10.1177/1078345816669963.
- Donelle, Lorie, Jodi Hall et Sarah Benbow, « A Case Study of the Health Literacy of a Criminalized Woman » (2015) 53:4 International Journal of Health Promotion and Education 192 DOI: 10.1080/14635240.2014.990640.
- Erickson, Margaret Pick et al, « Violence and Other Social Structural Factors Linked to Incarceration for Women Living with HIV in Metro Vancouver: Need for Trauma-Informed HIV Care in Prisons and Post-Release » (2020) 32:9 AIDS Care 1141 DOI: 10.1080/09540121.2020.1717418.
- Forouzan, Elham, Fanny Malingrey et Sébastien Alarie-Brouillette, « Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées » (2012) 45 :1 Criminologie 271 DOI : 10.7202/1008385ar.
- Fortune, Darla et Felice Yuen, « Transitions in identity, belonging, and citizenship and the possibilities of inclusion for women leaving prison: implications for therapeutic recreation » (2015) 39:2 Leisure/Loisir 253 DOI: 10.1080/14927713.2015.1086587.
- Fortune, Darla et Susan M Arain, « Rethinking Community Within the Context of Social Inclusion as Social Justice: Implications for Women After Federal Incarceration » (2014) 8:1 Studies in Social Justice 79 DOI: 10.26522/ssj.v8i1.1040.
- Fortune, Darla, Susan M Arai et Kimberly J Lyons, « Relational Possibilities for Women Leaving Prison: Renewed Hope for Inclusion and Belonging » (2020) 23:1 Contemporary Justice Review 3 DOI: 10.1080/10282580.2019.1700367.
- Fraehlich, Cheryl et Jane Ursel, « Arresting Women: Pro-arrest Policies, Debates, and Developments » (2014) 29:5 Journal of Family Violence 507 DOI: 10.1007/s10896-014-9605-6.
- Harris, James et al, « Familial Support Impacts Incarcerated Women’s Housing Stability » (2015) 18:3-4 Housing, Care and Support 80 DOI: 10.1108/HCS-05-2014-0012.
- Helmus, L Maaike, Sara Johnson et Andrew JR Harris, Johnson, « Developing and Validating a Tool to Predict Placements in Administrative Segregation: Predictive Accuracy with Inmates, Including Indigenous and Female Inmates » (2019) 25:4 Psychology Public Policy and Law 284 DOI: 10.1037/law0000201.

- Hutchison, Jessica, « “It’s Sexual Assault. It’s Barbaric”: Strip Searching in Women’s Prisons as State-Inflicted Sexual Assault » (2020) 35:2 Affilia 160 DOI: 10.1177/0886109919878274.
- Joubert, David, Kyle Archambault et Greg Brown, « Cycle of coercion: experiences of maltreatment and disciplinary measures in Canadian inmates » (2014) 10:2 International Journal of Prisoner Health 79 DOI: 10.1108/IJPH-09-2013-0043.
- Kilty, Jennifer M, « ‘It’s Like They Don’t Want You to Get Better’: Psy Control of Women in the Carceral Context » (2012) 22:2 Feminism & Psychology 162 DOI: 10.1177/0959353512439188.
- LeBlanc, Nicole, Jennifer M Kilty et Sylvie Frigon, « Examining the preventable but predictable death of Ashley Smith » (2015) 11:3 International Journal of Prisoner Health 126 DOI: 10.1108/IJPH-11-2014-0048.
- Liauw, Jessica et al, « The Unmet Contraceptive Need of Incarcerated Women in Ontario » (2016) 38:9 Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada 820 DOI: 10.1016/j.jogc.2016.03.011.
- Liauw, Jessica et al, « Reproductive Healthcare in Prison: A Qualitative Study of Women’s Experiences and Perspectives in Ontario, Canada » (2021) 16:5 PloS ONE DOI: 10.1371/journal.pone.0251853.
- Louie, Dustin, « Sexual Exploitation Prevention Education for Indigenous Girls » (2018) 41 : Revue canadienne d’éducation 633 <<https://journals.sfu.ca/cje/index.php/cjerce/article/view/3312>>.
- Martin, Ruth Elwood et al, « Homelessness as Viewed by Incarcerated Women: Participatory Research » (2012) 8:3-4 International Journal of Prisoner Health 108 DOI: 10.1108/17449201211284987.
- Matheson, Flora I et al, « A Call for Help: Women Offenders’ Reflections on Trauma Care » (2015) 25:4 Women & Criminal Justice 241 DOI: 10.1080/08974454.2014.909760.
- Matheson, Flora I, Sherri Doherty et Brian A Grant, « Community-Based Aftercare and Return to Custody in a National Sample of Substance-Abusing Women Offenders » (2011) 101:6 American Journal of Public Health 1126 DOI: 10.2105/AJPH.2010.300094.
- McKendy, Laura, « Handled without Care: Women’s Health Experiences in Jail » (2018) 36 Research in the Sociology of Health Care 275 DOI: 10.1108/S0275-495920180000036017.
- McKendy, Laura et Rosemary Ricciardelli, « The Pains of Release: Federally-Sentenced Women’s Experiences on Parole » (2021) 13:1 European Journal of Probation 1 DOI: 10.1177/2066220320948375.
- McKendy, Laura et Rosemary Ricciardelli, « Women Offenders Under Community Supervision: Comparing the Profiles of Returners and Non-Returners to Federal Prison » *Frontiers in Psychiatry* 10 (28 novembre 2019) DOI: 10.3389/fpsyg.2019.00875.
- Meunier, Éloïse, Jo-Anne Wemmers et Estibaliz Jimenez, « Évaluation d’un programme alternatif pour contrevenantes » (2013) 46 :1 Criminologie 269 DOI : 10.7202/1015302ar.
- Meyer, Karen Ann et Lynn Fels, « Imagining Education : An Arendtian Response to an Inmate’s Question » (2013) 36 :3 Revue canadienne de l’éducation 298 <<https://www.jstor.org/stable/canajeducrevcan.36.3.298>>.

- Montford, Kelly Struthers, « Transforming Choices: The Marginalization of Gender-Specific Policy Making in Canadian Approaches to Women’s Federal Imprisonment » (2015) 27:2 *Revue Femmes et Droit* 284 DOI: 10.3138/cjwl.27.2.284.
- Nolan, Amanda M et Lynn A Stewart, « Chronic Health Conditions Among Incoming Canadian Federally Sentenced Women » (2017) 23:1 *Journal of Correctional Health Care* 93 DOI: 10.1177/1078345816685707.
- Norris, Emily, Matilda Kim et Osei Beverley, « Health Status of Females Who Experience Incarceration: A Population-Based Retrospective Cohort Study » (2021) 30:8 *Journal of Women’s Health* 1107 DOI: 10.1089/jwh.2020.8943.
- Parkes, Debra, « Women in Prison: Liberty, Equality, and Thinking Outside the Bars » (2016) 12 *Journal of Law & Equality* 127 DOI: 10.2139/ssrn.3072726.
- Paynter, Martha, M Leslie Bagg et Clare Heggie, « Invisible women: correctional facilities for women across Canada and proximity to maternity services » (2021) 17:2 *International Journal of Prisoner Health* 69 DOI: 10.1108/IJPH-06-2020-0039.
- Pickering, Barbara J, « “Picture me different”: Challenging Community Ideas about Women Released from Prison » (2014) 48:3 *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy* 270 <<https://cjc-rcc.ucalgary.ca/article/view/60985>>.
- Pollack, Shoshana, « Transformative Praxis with Incarcerated Women: Collaboration, Leadership, and Voice » (2020) 35:3 *Journal of Women and Social Work* 344 DOI: 10.1177/0886109919886133.
- Prevost, Haleigh et Jennifer M Kilty, « “You Start to Feel Like You’re Losing Your Mind”: An Intersectionality-Based Policy Analysis of Federal Correctional Segregation Policy and Practice » (2020) 32:1 *Revue Femmes et Droit* 162 DOI: 10.3138/cjwl.32.1.07.
- Pulis, Jessica E, Alexandra Hollenberg et Brianna Wodabek, « Sacred Healings through Telling Story: Lessons from the Sacred Grounds » (2021) 15:2 *Journal of Applied Science* 273 DOI: 10.1177/1936724421998977.
- Ricciardelli, Rosemary et Laura McKendy, « A Qualitative Analysis of Parole Suspensions Among Women on Parole » (2021) 63 :1 *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* 89 DOI : 10.3138/cjccj.2021-0005.
- Socías, María Eugenia et al, « Social and Structural Factors Shaping High Rates of Incarceration among Sex Workers in a Canadian Setting » (2015) 92:5 *Journal of Urban Health* 966 DOI: 10.1007/s11524-015-9977-9.
- Van der Meulen, Emily, Ann De Shalit et Sandra Ka Hon Chu, « A Legacy of Harm: Punitive Drug Policies and Women’s Carceral Experiences in Canada » (2018) 28:2 *Women & Criminal Justice* 81 DOI: 10.1080/08974454.2017.1307160.
- Zendo, Shamiram, Lorie Donelle et Lilian Magalheas, « Health Access of Women in Provincial Correctional Institutions » (2021) 36:2 *Social Work in Public Health* 232 DOI: 10.1080/19371918.2020.1864556.

#### *Références issues de l’analyse de la recherche*

- Bureau de l’Enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel 2016-2017*, par Ivan Zinger, n° de catalogue : PS100, Ottawa, BEC, 2017.
- Bureau de l’Enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel 2021-2022*, par Ivan Zinger, n° de catalogue : PS100F-PDF, Ottawa, BEC, 2022.

Commission canadienne des droits de la personne, *Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*, n° de catalogue : HR21-69-2003F.pdf, Ottawa, CCDP, 2003.

Doob, Anthony N et Jane B Sprott, *Is there clear evidence that the problems that have been identified with the operation of Correctional Service Canada's Structured Intervention Units were caused by the COVID-19 Outbreak? An examination of data from Correctional Service Canada*, 15 novembre 2020.

Doob, Anthony N et Jane B Sprott, *Solitary Confinement, Torture, and Canada's Structured Intervention Units*, 23 février 2021, en ligne : <<https://www.crims1.utoronto.ca/sites/www.crims1.utoronto.ca/files/Torture%20Solitary%20SIUs%20%28Sprott%20Doob%2023%20Feb%202021%29.pdf>>.

Doob, Anthony N et Jane B Sprott, *Do Independent External Decision Makers Ensure that 'An Inmate's Confinement in a Structured Intervention Unit is to End as Soon as Possible?*, 10 mai 2021, en ligne : <[https://www.crims1.utoronto.ca/sites/www.crims1.utoronto.ca/files/SIU\\_Report4-IEDM%28SprottDoobIftene%2910May21.pdf](https://www.crims1.utoronto.ca/sites/www.crims1.utoronto.ca/files/SIU_Report4-IEDM%28SprottDoobIftene%2910May21.pdf)>.

Doob, Anthony N et Jane B Sprott, *Understanding the Operation of Correctional Service Canada's Structured Intervention Units, Some Preliminary Findings*, 26 octobre 2020 <[https://johnhoward.ca/wp-content/uploads/2020/10/UnderstandingCSC\\_SIUDoobSprott26-10-2020-1.pdf](https://johnhoward.ca/wp-content/uploads/2020/10/UnderstandingCSC_SIUDoobSprott26-10-2020-1.pdf)>.

Hannah-Moffat, K. et Shaw, M., *Oser prendre des risques : intégration des différences entre les sexes et entre les cultures au classement et à l'évaluation des délinquantes sous responsabilité fédérale*, Condition féminine Canada, 2001.

*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, LC 1992, c 20.

*Loi sur le système correctionnel du Québec*, RLRQ c S-40.1.

Ministère de la Justice du Canada, *À six degrés de la libération : Besoins juridique des femmes en matière pénale et autre*, par Lise Addario, n° de catalogue : rr03lars-20f, Ottawa, Direction générale des programmes et Division de la recherche et de la statistique, septembre 2002.

Ministère de la Justice du Canada, *Tableau de bord sur l'état du système de justice pénale. Comprendre les expériences vécues par les femmes avec le système de justice pénale en tant qu'accusées et délinquantes*, Ottawa, Justice Canada, avril 2023, en ligne : <<https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr/women-femmes/ao-ad>>.

Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Profil de la clientèle carcérale 2021-2022*, Québec, MSPQ, 2022, en ligne : <[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil\\_clientele\\_carceral\\_2021-2022\\_2.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_clientele_carceral_2021-2022_2.pdf)>

Québec, Secrétariat à la condition féminine, *Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*, coprésidé par Julie Desrosiers et Élizabeth Corte, SCF, Québec, décembre 2020 en ligne : <[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf)>

Service correctionnel Canada, *Prévalence des troubles mentaux actuels chez les délinquantes détenues au SCC*, n° de publication : ERR-16-23, par Dena Derzen et al,

Ottawa, Direction de la recherche, juin 2017 en ligne : <<https://www.csc-scc.gc.ca/research/err-16-23-fra.shtml>>.

Statistique Canada, *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2018-2019*, par Jamil Malakieh, n° de catalogue : 85-002-X, Ottawa, Statistiques Canada, 2020.

Statistique Canada, *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada 2020-2021*, Ottawa, Statistiques Canada, 2022.

Service correctionnel Canada, *Statistiques et recherches sur les délinquantes*, Ottawa, SCC mai 2019, en ligne : <<https://www.csc-scc.gc.ca/femmes/002002-0008-fr.shtml>>.

## **Section 4 : Accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées et vivant en situation de pauvreté**

Analyse de Christine Vézina et d'Alice Belleau-Blais

Responsable de la thématique : Christine Vézina

N=124

### **Introduction**

L'accès à la justice ne peut véritablement se concrétiser sans que les droits économiques et sociaux soient mis en œuvre et pris au sérieux par les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ces droits visent à répondre aux besoins que l'on estime élémentaires dans des sociétés riches et dites développées, tels que se nourrir, se loger, avoir accès à l'éducation et aux soins de santé. Certaines dimensions de ces droits, telles la priorité aux besoins des personnes les plus vulnérables, l'exigence de mesures adaptées et acceptables pour les personnes concernées et l'interdiction de discrimination ne peuvent prendre forme sans une connaissance fine du terrain et de certaines réalités invisibilisées dans notre société telles celles des femmxs en situation de pauvreté et marginalisées. L'objectif poursuivi par cet examen de la portée est de mettre en lumière le vécu de ces femmes afin d'éclairer la réflexion relative aux stratégies de mise en œuvre des droits économiques et sociaux.

### **1. Contextualisation de la thématique**

#### *Les droits économiques et sociaux*

Les droits économiques et sociaux (les « DES ») visés dans cette revue de la portée sont les droits à la santé, à l'éducation, à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant, englobant le droit au logement et à l'alimentation suffisante. Pour en synthétiser simplement le contenu, disons que ces droits permettent l'accès, sans discrimination, à des services et mesures de qualité, acceptables et adaptés aux réalités des personnes. Ils imposent aussi l'obligation pour l'État : 1) d'encadrer les activités des acteurs privés susceptibles de porter atteinte aux droits; et 2) de s'abstenir d'agir de manière à nuire à la jouissance de ces droits.

Les droits économiques et sociaux sont reconnus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (le « PIDESC » ou le « Pacte ») adopté par les Nations Unies en 1966. Ce Pacte impose des obligations juridiquement contraignantes au Québec et au Canada qui l'ont ratifié en 1976. Ces obligations sont multiples et protéiformes. Aux termes du PIDESC, tel qu'interprété par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (le « CDESC ») dans ses Observations générales, l'État doit adopter des mesures appropriées, comme des lois, des politiques publiques et des programmes, destinées à réaliser les droits protégés. Il doit aussi prévoir des recours en cas de violation. Les mesures doivent être délibérées et viser concrètement à mettre en œuvre

lesdits droits. Certaines obligations sont à réalisation immédiate. Cela signifie que l'État doit, dès la ratification du PIDESC, s'acquitter de ces obligations. Pensons à l'interdiction de discrimination et à la satisfaction du noyau minimal essentiel, en tant que seuil en deçà duquel le concept même de droits serait illusoire. D'autres obligations à la charge de l'État sont à réalisation progressive, au maximum des ressources disponibles. Elles imposent de : 1) progresser dans le temps dans la réalisation des droits; et 2) mobiliser toutes les ressources disponibles pour l'État, à travers notamment la taxation (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2016), la prohibition de l'évasion fiscale et les redevances sur les ressources naturelles exploitées par les compagnies privées. *A contrario*, l'obligation de réalisation progressive prohibe toute mesure régressive non justifiée, déraisonnable et illimitée dans le temps. Dans tous les cas, les personnes concernées doivent pouvoir participer à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes qui les concernent et la priorité doit être accordée aux besoins des personnes les plus vulnérables dans la mise en œuvre des droits.

Même si ces obligations s'imposent au Québec et au Canada depuis près de 50 ans, de nombreux progrès sont encore requis pour en assurer le respect. À ce jour, 6 rapports de suivi ont été produits par le CDESC à l'endroit du Canada (les « Observations finales »). À l'occasion de la préparation de ces Observations, une évaluation de la situation qui prévaut au Canada et dans les provinces est effectuée avec le concours des organisations de la société civile qui sont appelées à porter à l'attention du Comité les différentes situations soulevant des problèmes sur le plan de la réalisation des droits. Les mesures d'austérité mises en place au Québec dans les années 2010, qui nuisaient à la satisfaction du noyau minimal essentiel des droits, l'absence de recours accessibles en cas de violation des droits économiques et sociaux, et les prestations de sécurité sociale insuffisantes pour assurer un niveau de vie décent, figurent parmi ces problèmes dénoncés par le CDESC et ayant justifié des recommandations à l'intention du Canada et des provinces, le cas échéant (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2016).

Selon l'Alliance féministe pour l'Action internationale, le défaut du Canada de se doter d'une véritable stratégie de mise en œuvre des droits économiques et sociaux des femmes, critiqué à de maintes reprises par diverses instances onusiennes (Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, 2023; Conseil des droits de l'homme, 2018; l'Alliance Féministe pour l'Action Internationale, 2021), jumelé aux réticences des autorités gouvernementales et judiciaires quant à la justiciabilité des DES, sont des causes fondamentales des inégalités structurelles qui frappent les femmes (l'Alliance Féministe pour l'Action Internationale, 2021). Cette absence de recours, en cas de violation des DES, est susceptible d'avoir des effets disproportionnés sur les femmes « désavantagées » et marginalisées, comme les femmes itinérantes, les

femmes autochtones et les femmes en situation de handicap (l’Alliance Féministe pour l’Action Internationale, 2021) et nuit, de plus, à une plus grande imputabilité de l’État.

### *L’égalité entre les hommes et les femmes dans la jouissance des DES*

L’article 3 du PIDESC impose à l’État d’assurer la jouissance des DES en toute égalité entre les hommes et les femmes. Lue conjointement avec l’article 2(1) du Pacte, cette disposition exige de l’État de prendre en compte « les besoins spécifiques des femmes dans l’allocation des ressources nécessaires à l’exercice sans discrimination de tous les droits économiques et sociaux garantis par le Pacte » (Lamarche et Tobalagba, 2012).

Dans ses observations finales de 2016 à l’endroit du Canada, le CDESC mentionne être préoccupé par la discrimination à l’égard des femmes dans de nombreux domaines touchant les droits économiques et sociaux (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2016) mais n’offre pas d’analyse plus poussée de ces discriminations. Sa réponse, en lien avec ce constat, demeure, elle aussi, plutôt générale. En effet, le CDESC recommande l’adoption d’une politique nationale globale sur l’égalité entre les sexes impliquant le gouvernement fédéral, les provinces et territoires, « en consultation avec la société civile » afin de « remédier aux facteurs structurels à l’origine de l’inégalité entre les sexes » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2016 ; Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes, 2016), sans toutefois les préciser. Il constate également les inégalités dans le monde du travail, où les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel et les secteurs peu rémunérés et critique l’article 3 de la *Loi relative aux Indiens*<sup>19</sup> qui discrimine les femmes quant à la classification de leur statut d’Indien. Le CDESC recommande d’abroger cette disposition discriminatoire et de mettre en œuvre des lois sur l’égalité salariale. Il ajoute aussi certaines recommandations plus spécifiques. Ainsi, l’État doit : maintenir son engagement d’assurer des services abordables de protection de l’enfance; adopter des mesures ciblées pour renforcer l’accès des femmes handicapées à l’assistance sociale et aux possibilités d’emploi; et, enfin, « redoubler d’efforts » pour mettre fin aux stéréotypes et préjugés sur les « rôles dévolus aux hommes et aux femmes » en misant entre autres sur des campagnes de sensibilisation. De manière complémentaire, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences intime formellement au Gouvernement du Canada d’adopter des mesures visant à améliorer les conditions socioéconomiques des femmes et des filles autochtones. À ce titre, elle lui recommande particulièrement d’allouer un financement adéquat au service de soutien holistique communautaire autochtone (Conseil des droits de l’homme, 2019).

En dehors de ces préoccupations, peu d’attention est toutefois accordée aux aspects sexospécifiques des obstacles à la réalisation des DES. Certes, le CDESC mentionne que

---

<sup>19</sup> *Loi sur les Indiens*, LRC 1985, c I-5.

les obstacles à l'accès aux services de santé pour les usager.e.s de drogues injectables, dont la discrimination, sont accrus pour les « groupes et les individus défavorisés et marginalisés, tels que les Afro-Canadiens, les peuples autochtones et les femmes » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2016). Il ne fait toutefois pas ressortir ces enjeux dans les constats et recommandations relatifs aux autres droits protégés par le PIDESC.

Or, les spécificités propres aux droits économiques et sociaux des femmes sont souvent ignorées par les gouvernements et les juges. C'est pour pallier ce silence qu'ont été adoptés, en 2002, les *Principes de Montréal relatifs aux droits économiques sociaux et culturels* (*Montréal Principles on Women's Economic, Social and Cultural Rights*, 2002). Rédigés par des expertes provenant de divers pays du monde, ces principes « sont destinés à éclairer l'interprétation et la mise en œuvre des garanties en matière de droits économiques et sociaux qui figurent dans divers instruments internationaux de droits de la personne, afin de veiller à ce que ces droits se concrétisent dans la vie des femmes » (Centre pour les droits à l'égalité au logement, s. d.).

Vingt ans après l'adoption de ces *Principes*, et près de trente ans après la Marche *Du pain et des roses* dénonçant la pauvreté des femmes, force est de constater que les inégalités persistent entre les hommes et les femmes et que ces dernières demeurent affectées de manière disproportionnée par la pauvreté et l'exclusion sociale (Strobel, 1996, cité par Plante, 2007). Par exemple, au Québec, en 2019, le taux de faible revenu chez les femmes était de 12% alors que chez les hommes, il était de 10,5%. Entre 2019 et 2020, en raison notamment des prestations d'urgence, ce taux a diminué de 3,1 points de pourcentage pour les hommes et de 2,9 % chez les femmes. Bien que les « femmes âgées entre 25 et 64 ans aient un niveau de scolarité plus élevé que celui des hommes » (Institut de la statistique du Québec, s. d.), les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois de faible qualité (Institut de la statistique du Québec, s. d.) et à travailler à temps partiel (Institut de la statistique du Québec, s. d.). Quant aux emplois de qualité élevée, ils sont majoritairement occupés par des hommes (Institut de la statistique du Québec, s. d.). En 2022, 53,4 % des personnes travaillant au salaire minimum étaient des femmes. Même en travaillant à temps plein (35 hres\sem.), le salaire minimum, fixé à 15,25\$ depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, n'offre pas un revenu suffisamment élevé pour couvrir les besoins de base (Gagné, 2023). À l'échelle du Canada, le taux de faible revenu chez les femmes, « constant depuis quatre décennies » (Statistique Canada, 2018) était, en 2021, de 11,4% alors qu'il était de 9,7% chez les hommes. Il est aussi notoire que les femmes qui cumulent des facteurs de vulnérabilité sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté, comme les femmes racialisées, les femmes handicapées et les mères seules, les femmes âgées » (Statistique Canada, 2018).

Certes, plusieurs lois, politiques publiques, stratégies et cadres d'action ont été adoptés par les gouvernements successifs pour s'attaquer à ces enjeux. Par exemple, au Québec, le Secrétariat à la condition féminine a été institué en 1979 et son premier plan d'intervention gouvernementale en matière de « condition féminine » a été adopté en 1986. En 1993, c'est la Politique « Un avenir à partager » qui a été mise en œuvre par plus d'une trentaine de ministères et d'organismes (Secrétariat à la condition féminine, 2022). En 1996, la *Loi sur l'équité salariale*<sup>20</sup> est entrée en vigueur et en 1997, le gouvernement a commencé à expérimenter l'analyse différenciée selon les sexes. Des modifications ont même été apportées à la *Charte des droits et libertés du Québec*<sup>21</sup> en 2008 pour introduire une disposition explicite sur l'égalité des hommes et des femmes. Au Canada, le poste de ministre de la Condition féminine a été mis en place en 1971, dans les suites de la Commission royale d'enquête sur la situation de la Femme. En 2018, Femmes et Égalité des genres Canada, ministère officiel du gouvernement du Canada, vient moderniser, les rôles de la ministre et du Ministère. Le Canada utilise le cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) depuis sa ratification du *Programme d'action de Beijing* en 1995, lequel doit être mis en œuvre dans l'ensemble des ministères fédéraux.

### *Inégalités et obstacles à l'accès aux DES*

En dépit de ces diverses mesures, les problèmes d'inégalités et de pauvreté à l'égard des femmes perdurent (Direction du développement de l'égalité et des affaires administratives et Secrétariat à la condition féminine, 2022) et demeurent invisibilisés dans les politiques publiques. Selon la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes, même proclamée dans une disposition explicite de la Charte ne pourra être atteinte dans les faits sans une véritable reconnaissance des DES (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2008). Pourtant, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période post-pandémique (2022-2027)* n'en fait aucune mention. Quant à la Commission canadienne des droits de la personne, elle est d'avis que le « Canada ne parvient pas à prendre au sérieux » les droits économiques et sociaux et qu'« il est essentiel de considérer la réalisation des droits ESC comme un élément clé du droit à l'égalité réelle » (Commission canadienne des droits de la personne, 2018). Pour la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, la protection étatique inadéquate des DES des femmes et des filles autochtones exacerbe les taux élevés de violence qu'elles subissent. La défaillance de l'État relativement à son rôle de protection contre les formes institutionnelles, systémiques, multiples et intersectionnelles de discrimination accroît la vulnérabilité de ces dernières à la violence, la marginalisation, l'exclusion ainsi qu'à la pauvreté (Conseil des droits de l'homme, 2019).

---

<sup>20</sup> *Loi sur l'équité salariale*, RLRQ c E-12.001.

<sup>21</sup> *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c C-12.

C'est précisément pour rendre visibles, à partir des études réalisées dans diverses disciplines, les situations qui posent problème du point de vue des DES pour les femmxs marginalisées et en situation de pauvreté, ainsi que les leviers qu'elles saisissent pour répondre à ces situations, que nous avons réalisé cette étude de la portée, entendue comme une recherche « exploratoire qui ratiss[e] systématiquement la documentation disponible sur un sujet donné, en faisant ressortir les concepts clés, les théories, les sources de données probantes et les lacunes de la recherche » (Grimshaw, s. d.). Le travail illustre l'importance cruciale de l'interdisciplinarité aux fins de l'analyse des DES. En effet, comment développer une analyse du caractère adapté des services de santé aux réalités des femmxs, de la priorisation des besoins des femmxs en situation de vulnérabilité, qui sont des exigences normatives des DES, sans données empiriques ? Il nous semble essentiel de regrouper les données quantitatives et qualitatives qui rendent compte des besoins et réalités du terrain auxquels doivent répondre les stratégies de mise en œuvre des DES. De plus, la preuve des faits sociaux peut avoir un impact déterminant dans les recours judiciaires fondés sur les DES ou sur les autres droits protégés dans les Chartes canadienne et québécoise des droits. Dans cette perspective, les recherches provenant de diverses disciplines révélées dans cette étude de la portée sont d'une pertinence incontestable à cette fin.

## 2. Les approches théoriques et la méthodologie

### *Les « violences SIS »*

Dans ce texte, on cherche à faire des liens entre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (les violences « SIS ») qui touchent les femmxs en situation de pauvreté et marginalisée et les enjeux auxquels doivent répondre les DES. Peu d'écrits ont été produits sur les liens entre les atteintes aux DES et le concept de violence. Or, cette alliance est féconde puisqu'elle met en lumière les obstacles et limitations à la satisfaction des besoins fondamentaux qui sont évitables (Winter et Leighton, 2001) et ce, même en l'absence de toute intention ou de causalité (Lee, 2019). La violence structurelle prend des formes subtiles, invisibles, et est généralement acceptée comme étant « normale » ou « naturelle » (Lee, 2019), ce qui la rend plus difficile à détecter et ce qui tend à la banaliser. Pourtant, selon Bandy X. Lee, à l'échelle mondiale, la violence structurelle « is by far the most lethal form of violence » (Lee, 2019). Elle est aussi un vecteur puissant des autres formes de violence (Lee, 2019). Par ailleurs, le concept de violence structurelle n'est pas sourd à l'agentivité des personnes. Au contraire, il sert précisément à rendre compte du potentiel humain brisé sans que jamais la chose ne soit présentée ainsi. C'est pour cela que la prise de conscience, par les personnes concernées, des effets limitatifs que font peser sur elles les structures sociales, permet d'éviter la violence structurelle (Lee, 2019). Cette absence de prise de conscience et l'assujettissement tacite à la domination renvoie quant à elle à l'idée de violence symbolique, telle que l'entendait Bourdieu (Bourdieu, 1997; Bourdieu, 2018). Enfin, la violence institutionnelle renvoie à « toute action commise dans une ou par

une institution, ou toute absence d'action, qui cause à la personne une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure » (nos soulignements) (Tomkiewicz et Vivet, 1991, cité par Bemben, 2016).

La perspective théorique privilégiée est intersectionnelle, afin de rendre compte des effets des interactions entre les divers systèmes d'oppression, comme la classe, le patriarcat et le racisme, dans la construction des obstacles à l'accès aux DES. Il sera ainsi possible de mettre en lumière les politiques, les lois, les pratiques, les représentations et les omissions qui découlent des systèmes d'oppression en créant, souvent dans l'invisibilité complète, des fardeaux additionnels minant le pouvoir des femmes (Crenshaw, 2000). Ces obstacles doivent impérativement être mieux connus et documentés pour assurer une égalité substantielle dans la réalisation des DES ainsi qu'un accès à des mesures adaptées aux réalités des femmes marginalisées et en situation de pauvreté.

### *Méthode*

La recherche réalisée dans le cadre de cette étude de la portée a permis de recenser 124 textes, publiés entre 2011 et 2021, traitant de situations diverses qui rendent compte des obstacles et des leviers d'accès aux DES pour les femmes pauvres et marginalisées au Canada. Ces résultats ont été obtenus à l'aide d'une requête, composée de plus de 300 mots clés (ci-joints à l'annexe A), dans les bases de données pluridisciplinaires EBSCO. L'objectif n'était pas de cibler les études qui traitent explicitement de DES mais bien plutôt, de capter, grâce à des mots clés pertinents, des situations qui s'inscrivent dans le champ d'application des DES, tels que définis plus haut. Les études ainsi identifiées permettent de renseigner les décideurs publics et

### ANNÉE DE PUBLICATION

Année de publication	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'études	13	8	12	8	10	12	14	12	12	14	9	0

Les études portent principalement sur l'Ontario (N=36), la Colombie-Britannique (N=23), le Québec (N=14) et tout le Canada (N=14). Pour les études qui ne concernent qu'une seule province (N=90), une petite portion seulement concerne les Prairies (N=15) et aucune étude ne porte exclusivement sur le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest (TNO), le Nunavut, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick ou sur Terre-Neuve-et-Labrador. Dans certains cas, ces provinces et territoires sont visés, ensemble, dans les recherches, tels le Nunavut, les TNO et le Yukon (Schmidt, 2015); et l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse (Thurston, 2013). Seules 3 études portent en totalité ou en partie, sur une zone non urbaine (Woodhall-Melnik 2017, O'Campo 2016, Higginbottom, 2016).



## PROVINCE(S) OU TERRITOIRE(S)

Nombre de provinces	Une seule province/un seul territoire							2 provinces/ territoires	3 provinces/ territoires	4+ provinces/ territoires	Tout le Canada
Province/ territoire	O N	BC	Q C	A B	M B	NS	SK				
Nombre d'études	36	23	14	10	4	2	1	1	7	3	14

- NA: 52

## PRÉCISION SUR LA RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Une seule ville	Toronto	Vancouver	Montréal	Calgary	Ottawa	London	Hamilton	Edmonton	Québec	Halifax	Autre *
Nombre de documents	18	14	7	7	2	4	2	2	2	2	8

\*\* « Autre » comprend les villes qui ne font l'objet que d'une étude et les études où il n'est pas précisé le nom de la ville en question.

Plus d'une ville	Deux villes	Trois villes	Quatre villes	Cinq villes	Six villes	Sept villes et +	Autre: régions non urbaines
Nombre de documents	2	8	1	3	-	2	3

- NA: 37

### 3. Les violences et les obstacles

Au total, 573 violences SIS ont été identifiées dans les 124 textes retenus dans le cadre de cet examen de la portée. Bien qu'elles soient rarement désignées ainsi dans la littérature, les situations ainsi désignées expriment sous diverses formes les violences SIS que subissent les femmes. Elles portent sur les thèmes suivants : logement\itinérance (N=182); migration (N=133); santé (N=112); violences physiques et psychologiques (N=52); femmes autochtones (N=48); sécurité sociale (N=33); exclusion sociale et maternité (N=16); et criminalisation du travail du sexe (N=7). Chacun de ces thèmes est subdivisé en plusieurs sous-thèmes qui rendent compte des différentes facettes des violences SIS subies par les femmes et des obstacles auxquels elles sont confrontées. Nous présentons

les principaux résultats, sélectionnés sur la base du critère de pertinence à la lumière du champ d'application des DES.

### *3.1. Logement et itinérance*

182 violences ont été répertoriées en matière de logement (3.1.3) et d'itinérance (3.1.4 et 3.1.5). Bien que les problématiques propres à chacun de ces thèmes diffèrent, certaines violences sont communes aux 2 problématiques (3.1.1 et 3.1.2). Nous avons regroupé les principaux enjeux sur la base des sous-thèmes les plus marqués. Sur un plan quantitatif, les résultats se déclinent de la manière suffisante : itinérance et services disponibles (N=82); itinérance et insécurité/vulnérabilité (N=55); itinérance et santé (N=10); logement et discrimination/stigmatisation (N=35); itinérance et éducation (1).

#### 3.1.1. Services inadaptés et contrôle

3 sous-thèmes sont communs à l'itinérance et au logement pour les femmxs marginalisées et en situation de pauvreté. Nous notons premièrement celui du caractère inadapté des services, des programmes, des refuges, des chambres, des logements de transition et des logements et de l'absence de services requis. On parle par exemple de conditions trop rigides (critères rigides (VanBerkum, 2019); du fait que les femmxs dans la rue ont plus de risque d'être dépendantes aux drogues et que ces dernières sont plus susceptibles de se livrer au travail du sexe, mais que paradoxalement, les conditions d'accès aux refuges sont peu compatibles avec ces réalités (Torchalla, 2011); des périodes trop brèves d'accueil dans les refuges jumelés au manque de soutien en santé mentale et de consommation de drogue qui peuvent entraîner des périodes répétées d'itinérance (VanBerkum, 2019); du morcellement des services qui gardent les femmxs dans les refuges en raison des difficultés à naviguer dans le système (Milaney, 2019); des refus de services pour les femmxs itinérantes avec enfants (Shier, 2011; Kidd, 2013; Bellot 2017) et de services de prévention du suicide insuffisants ou sous-utilisés, en raison du fait qu'ils ne répondent pas aux besoins des femmxs itinérantes en crise (Strehlau, 2012). Deuxièmement, il ressort que les stratégies de contrôle et de surveillance associées aux services et programmes ont pour effet de normaliser la violence vécue par les femmxs, de les éloigner des services dont elles auraient pourtant impérativement besoin et de nuire à leur agentivité (Collins, 2018; Flynn, 2018). Ce contrôle est notamment comparé aux prisons et aux pensionnats (Salsi, 2017; Schmidt, 2015) et constitue un facteur de stress (Osuji, 2013). Ce dernier thème est lié à celui de l'exclusion en formant un cycle où l'exclusion crée les conditions de vie précaires mettant en jeu la sécurité des personnes et où les « stratégies individuelles » « exposent » les femmxs au contrôle social, en les mettant à plus grand risque de violence sexuelle ou provenant d'un partenaire intime (Flynn, 2015).

### **3.1.2. Stigmatisation, préjugés et discrimination**

La stigmatisation, les préjugés et la discrimination à l'égard des femmxs forment des barrières aux services en matière d'itinérance et des obstacles à l'accès au logement. Dans les 2 cas, il s'agit d'un thème plutôt transversal. Les femmxs itinérantes rapportent être exclues des services sociaux, du travail et des logements sur la base du genre et en raison des préjugés et stéréotypes (Shier, 2011). En fait, il semble qu'une conception masculine de l'itinérance prévaut en cachant celle des femmes (Laperrière, 2016; Shier, 2011; Fotheringham, 2014; Oudshoorn, 2018; Bellot, 2017; Kidd, 2013). Ce serait notamment le cas des politiques qui rendent visible l'itinérance chronique de rue, qui ne sont pas suffisamment englobantes et qui omettent de s'intéresser aux femmxs qui cherchent à éviter la rue (Bellot, 2017; Kidd, 2013). La discrimination accrue chez les femmxs en situation de pauvreté, sans-abri, ayant un problème de santé mentale et qui sont racialisées entraîne des effets débilitants constamment présents (Abji, 2016). Les femmxs LGBTQ racisées et autochtones subissent cette discrimination dans les refuges et sont confrontées aux propos haineux (Bardwell, 2019).

Les femmxs travailleuses du sexe sont particulièrement confrontées à la discrimination dans l'accès au logement (Lyons, 2021; Bassi, 2020; Boyd, 2014); ainsi que les femmxs racisées (Benbow, 2011). La discrimination est fondée sur le genre (Lyons, 2016; Côté, 2019), l'origine ethnique, la langue, le statut d'immigrante, la source de revenus, le revenu (Benbow, 2016), le fait d'avoir des enfants (Walsh, 2016) et l'itinérance (Benbow, 2011).

### **3.1.3. Obstacles protéiformes dans l'accès au logement**

Divers obstacles à l'accès au logement sont rapportés. On relève les prestations d'assistance publique insuffisantes (Benbow, 2019; Thurston, 2013), les bas revenus (Thurston, 2013) et les longs temps d'attente pour accéder aux logements sociaux, qui mettent en péril la sécurité des femmxs (Schmidt, 2015; Thurston, 2013) ainsi que les prix des loyers inabordables (VanBerkum, 2019; Schmidt, 2015). Les relations d'échange à la base de l'accès au logement reposent sur la fiction voulant que les personnes soient égales du point de vue du droit, ce qui invisibilise les rapports de classe pourtant présents dans l'équation (Laperrière, 2016). L'insécurité locative des femmxs plus âgées est aussi traitée (Stewart, 2021).

### **3.1.4. En itinérance : absence de services en amont de la crise extrême**

En matière d'itinérance, trop peu de soutien semble accordé avant les cas d'extrême crise (Benbow, 2019), alors que l'itinérance chez les femmxs est souvent une conséquence de conditions de vie inacceptables à la maison (Osugi, 2013). En plus de la violence domestique et des dépendances, qui conduisent à la rue, les femmxs qui obtiennent leur congé des institutions (prisons, hôpitaux) n'ont souvent d'autres options que la rue (Bucerius, 2021; Tutty, 2013; Martin, 2012), à défaut de plan de logement pour leur sortie

(Martin, 2012). Paradoxalement, la prison permet de protéger les femmxs de la rue et des partenaires violents (Bucerius, 2021).

### 3.1.5. Itinérance, insécurité et maladie

Les femmxs en situation d'itinérance vivent sous la menace constante d'atteintes à leur sécurité (VanBerkum, 2019). Celles ayant vécu des expériences traumatiques comme des abus physiques, sexuels et émotionnels ne se sentent pas en sécurité et la perte du logement accroît ce sentiment (Goldenberg, 2020). Vivre sans domicile fixe fragilise les femmxs et dans certains cas les rendent malades (Bellot, 2017); incapables de travailler et de prendre des mesures pour améliorer leur situation en matière de logement (Hanley, 2019). Les femmxs qui fréquentent les refuges d'urgence et les soupes populaires sont davantage susceptibles que les hommes de présenter 3 conditions de santé ou plus, dont une santé mentale plus détériorée et même si elles obtiennent un diagnostic, leurs besoins en santé mentale ne sont pas nécessairement comblés (Cherner, 2018). La santé sexuelle et reproductive des femmxs est aussi à risque. La peur du jugement et la honte empêchent les jeunes femmxs de parler à des professionnels de la santé de leur santé sexuelle et elles craignent les examens gynécologiques vus comme traumatisants, douloureux et humiliants (Oliver, 2012). L'attitude des professionnels de la santé, marquée par des rapports de force disciplinaire, n'est pas sans lien avec ces peurs (Bungay, 2013).

## 3.2. Immigration

133 violences ont été répertoriées en lien avec le thème de l'immigration. Elles se déclinent à travers les sous-thèmes suivants : emploi (3.2.1), santé (3.2.2), violences (3.2.3), et logement (3.2.4) et identité. Ce dernier thème étant peu significatif, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il ne sera pas traité ici.

### 3.2.1. Emplois « de survie »

52 violences ont été repérées en matière d'emploi pour les femmxs migrantes. Ces femmxs sont confrontées à un nombre important de barrières à l'emploi (Walsh, 2016; Premji, 2017; Woogdate, 2017; Senthalar, 2020) et font l'objet de discrimination (Louise, 2018). Elles n'ont pas toujours des expériences formelles de travail, leurs compétences ne sont pas reconnues et des expériences de travail canadiennes sont requises (Premji, 2017; Creese, 2012). Les femmxs migrantes sont souvent « poussées » dans des emplois dits « féminins » (Senthalar, 2020), précaires et incertains (Premji, 2017; Socias, 2016), sous-payés, peu reconnus et même dangereux (Premji, 2017) alors qu'elles sont surqualifiées pour les postes (Senthalar, 2021, 2020; Cunningham, 2021; Bhuyan, 2016), ce qui entraîne un sentiment de honte chez certaines (Man, 2013). De plus, les travailleuses non déclarées font les frais des abus des agences de placement (Hanley, 2020), se retrouvent confrontées à un travail de survie qui mène vers le « *care* », tel qu'en atteste la prévalence des femmxs dans le métier de préposée aux bénéficiaires (Creese, 2012). Les programmes de recherche

d'emploi gardent captives ces femmxes dans des emplois à court terme à mi-temps (Creese, 2012). Leur absence de statut les empêche d'accéder à de meilleurs emplois et les maintient dans la pauvreté chronique (Khanlou, 2019). Pour elles, la grossesse est un facteur vulnérabilisant, à un moment où elles sont confrontées à des frais médicaux exorbitants. Les femmes sans statut sont exclues de presque toutes les protections offertes aux employées enceintes (Hanley, 2020). La peur de dévoiler leur non-statut empêche ses femmes de se créer un réseau de soutien social (Khanlou, 2019). Une étude mentionne qu'en raison de la stigmatisation et des pratiques genrées du marché du travail, les femmes sont incapables de trouver un emploi de survie et se tournent alors vers l'éducation. 2 fois plus de femmes que d'hommes poursuivent des études comme stratégie pour obtenir un emploi, ce qui les mène vers des postes de préposées aux bénéficiaires et d'aide infirmières, sans toutefois leur permettre d'accéder à des postes de gestion (Creese, 2012). Une autre étude rapporte que lorsque les ressources financières sont limitées, les femmxes s'occupent des enfants pour permettre à leur conjoint de fréquenter les établissements d'enseignement (Senthalanar, 2020). Les conséquences du chômage et du sous-emploi ont des conséquences sur la santé des femmxes (Premji, 2017).

### 3.2.2. Santé

Un éventail assez vaste des violences subies par les femmxes migrantes en matière de santé (N=46) caractérise les études répertoriées.

#### *Obstacles à l'accès aux soins et services*

D'abord, on note que le statut précaire d'immigration empêche l'accès aux services de soutien communautaire et sociaux et expose à des risques de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive et la santé mentale (Khanlou, 2019). Les femmxes immigrantes sans statut, comparées à d'autres femmes immigrantes connaissent des taux déclarés plus importants de dépression et de syndrome post-traumatique (Milaney, 2019). Il existe aussi des liens entre le contexte social et économique post-migration et la dépression post-partum (Gannan, 2020; O'Mahony, 2013) et il semble qu'il soit ardu d'avoir accès à de l'information sur les droits, alors que les femmxes se sentent vulnérables, dépendantes à l'égard de leur parrain et craignent la déportation et d'être séparées de leurs enfants (O'Mahony, 2013). Les barrières communicationnelles, sans services d'interprètes, les difficultés à comprendre le système (Gannan, 2020; Higginbottom 2016; Turin, 2020; Newbold, 2013) jumelées au choc culturel et de valeurs (Hanley, 2019; Woogdate, 2017; Higginbottom 2016) ainsi que les difficultés à comprendre le processus de consentement éclairé, le manque de respect de la vie privée, les consultations courtes, les congés d'hospitalisation rapide après l'accouchement et le caractère approprié des soins au regard des stéréotypes et des cultures en tension (Higginbottom, 2016; Newbold, 2013) forment des obstacles importants à l'accès aux soins et services et nuisent à leur qualité. À cela s'ajoutent les barrières administratives (Hanley, 2019; Tulli, 2020) et le délai de carence

de 3 mois avant de pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance du régime public (Gannan, 2020). On note également que le fait de ne pas avoir d'assurance est très fortement corrélé aux barrières institutionnelles aux soins (Socias, 2016) et qu'un réseau clandestin et privé d'accoucheurs existerait pour les femmoxs migrantes non assurées (Vanthuyne, 2013).

#### *De préjugés en discrimination*

Dans le cadre d'une étude sur les femmes enceintes immigrantes et réfugiées et leurs enfants non couverts par la régie de l'assurance maladie du Québec, on relève qu'elles sont perçues comme des « profiteuses » du système de santé affaibli, comme si elles obtenaient plus de services que les « payeurs de taxes », révélant du même coup le sentiment d'exclusion du système de santé d'une autre frange de la population (Vanthuyne, 2013). Lorsque vient le temps de régulariser leur situation auprès des services d'immigration, la mention de problèmes de santé les défavorise dans le cadre de leur demande de résidence permanente (Jadidzadhe, 2019, Osuji, 2013). Il semble également que le fait d'être une femmx immigrante soit un prédicteur puissant de l'absence de dépistage du cancer du col de l'utérus (Datta, 2018).

#### 3.2.3. Violences genrées, sexuelles et domestiques

Nous avons repéré 20 violences SIS en lien avec des violences subies par les femmoxs migrantes. Elles peuvent être sexuelles, comme une agression sexuelle par un médecin ou un propriétaire (Bhuyan, 2016). D'autres sont genrées. L'absence de prise en compte des violences genrées par le cadre juridique de protection des réfugiées fait en sorte que les agents de l'État sont réticents à appuyer sur cet élément, préférant se concentrer sur les faits qui cadrent parfaitement avec le texte de la Convention sur les droits des réfugiés et les lois canadiennes de l'asile (Tastsoglou 2019). Enfin, les petits salaires et l'assistance sociale trop faible sont perçus comme des causes systémiques de la violence domestique subie par les femmoxs (Salsi, 2017). Dans cette perspective, les femmes sans statut et à statut précaire sont plus à risque de subir la violence conjugale (Khanlou, 2019) et toutes formes de violence (Bhuyan, 2016; O'Mahony, 2013).

#### 3.2.4. Logement

Les violences SIS subies par les femmoxs migrantes en matière de logement (N=8) sont liées à la vulnérabilité associée à leur migration. On note que la pauvreté, exacerbée par des facteurs propres à l'immigration (les coûts associés à cette démarche, la dépendance des familles à l'étranger) combinés aux bas revenus empêchent les femmes d'accéder au logement (Walsh, 2016; Milaney, 2019). Les femmes réfugiées ont vécu de la violence ainsi que leur famille proche, souvent juste avant leur arrivée. Les effets traumatisques et le sentiment de perte aggravent les difficultés à trouver un logement, et ce, *a fortiori*, dans un pays pour lequel elles n'ont pas été préparées (Walsh, 2016). Il est aussi rapporté que des

abus ou des refus d'entretien de logement sont commis de la part des propriétaires qui menacent les femmes locataires migrantes sans statut d'appeler la police ou les régies du logement (Walsh, 2016). Enfin, nous notons que dans certains cas, les femmxs migrantes sans statut et leurs enfants sont forcées à rester pendant de longues périodes dans les refuges en raison de l'absence de logement (Bhuyan, 2012).

### 3.2.5. Accès aux services, à l'information et discrimination

Les femmes sont confrontées à des violences SIS dans l'accès aux services, pour elles et/ou leurs enfants (N=4). Les mères migrantes sont isolées, en situation de pauvreté et confrontées à des obstacles dans l'accès aux services et à l'information (Tulli, 2020; Higginbottom, 2016). Elles mentionnent être privées d'accès à certains services scolaires en raison des coûts et devoir, de ce fait, demeurer à la maison pour s'occuper des enfants, se privant de revenus additionnels. Elles mentionnent aussi le racisme et la discrimination comme barrière à l'éducation et comme cause des problèmes de santé mentale pour leurs enfants (Tulli, 2020).

## 3.3. Femmxs autochtones

48 violences ont été relevées dans les textes portant sur le vécu des femmxs autochtones. Les sous-thèmes sont variés, allant des enjeux d'éducation 3.3.1; de santé 3.3.2; de travail 3.3.3; de sécurité, soutien communautaire et logement 3.3.4; de stigmatisation 3.3.5 et de politiques oppressives 3.3.6.

### 3.3.1. Éducation et discrimination pour les « indiens » et les inuits

3 violences ont été identifiées au sujet de l'éducation. Il semble d'abord que le statut d'Autochtone soit un facteur de discrimination plus important que le sexe (Gerber, 2014), tel qu'en atteste le fait que les hommes et les femmes métis et non autochtones sont plus à même de réussir la scolarité secondaire, le CÉGEP et des crédits universitaires que les « Indiens » (il s'agit des personnes qui s'auto-identifient comme étant des « Indiens » d'Amérique du Nord) et les Inuit qui vivent dans des réserves ou des résidences rurales à l'éducation (Gerber, 2014).

### 3.3.2. Santé racisme et discrimination

En matière de santé, les violences répertoriées (N=6) concernent la discrimination, le racisme et les préjugés. Plus précisément, la présence du racisme autochtone dans les services de santé et les services sociaux est mise de l'avant (Monchalin, 2020; Boyd 2020; Kidd, 2013) ainsi que la discrimination et les préjugés qui affectent l'expérience des femmxs autochtones et leur choix de requérir ces services (Denison, 2014).

### 3.3.3. Des « ghettos d’emploi à faible revenu »

Quant aux violences en milieu de travail, on note qu’il existe des obstacles à l’accès au marché du travail plus marqués pour les femmxs autochtones qui sont plus nombreux à travailler à temps plein et à gagner un meilleur salaire alors que les femmxs sont plus scolarisées (Gerber, 2014). Comme le signalait Cornich en 2012<sup>22</sup>, les femmxs, les Autochtones, les personnes racisées et les personnes handicapées sont maintenus dans des « ghettos d’emploi à faible revenu », créant une véritable ségrégation (Benbow, 2016).

### 3.3.4. Sécurité, soutiens communautaires et logement

7 violences sont identifiées en lien avec les thèmes *sécurité, soutien communautaire et logement*. À ce titre, on constate que les femmxs autochtones sont exposées à plus de risques en vivant en ville plutôt que dans les réserves, mais que le retour en réserve est souvent impossible en raison du manque de logements (Bonnycastle, 2021). On note également de multiples obstacles à la mobilité et au bien-être des femmxs dans la ville, soit le mauvais état de santé, la pauvreté, le manque de ressources et la discrimination, incluant la criminalisation de leur vie quotidienne (Boyd, 2014).

### 3.3.5. De la stigmatisation à la triple discrimination

14 violences identifiées rendent compte de la stigmatisation réelle et intériorisée vécue par les femmxs autochtones. On note que les femmxs métis ne se sentent pas bienvenues dans les services sociaux et de santé destinés aux Autochtones et même que ces lieux sont ressentis par elles comme étant culturellement non sécuritaires en raison des questions intrusives posées par les employé.e.s autochtones. Elles reconnaissent à la fois qu’il est plus facile pour elles d'accéder aux services sociaux et de santé offerts à la population en général en raison de leur couleur de peau qui donne accès au « privilège blanc ». Cela étant, si elles dévoilent leur identité Métis, elles subissent alors la discrimination raciale (Monchalin, 2020). Les femmxs autochtones quant à elles sont déracinées de leurs valeurs traditionnelles, spirituelles et intellectuelles. On les considère comme paresseuses et sexuellement déviante (deFinney, 2017). La banalisation, dans la sphère publique canadienne, des violences sexuelles à l'endroit des filles autochtones et de leur mort permet de leur faire porter la responsabilité des agressions (deFinney, 2017). Enfin, on mentionne également que les femmxs « Indiennes » subissent une triple discrimination dans l’emploi. Elles sont discriminées à titre d’Autochtone par rapport aux non-Autochtones, à titre d’« Indienne » par rapport aux Inuits et aux Métis et, enfin, à titre de femmxs, par rapport aux hommes (Gerber, 2014).

---

<sup>22</sup> Mary Cornish, *A Living wage as a Human Right*, Ontario, CCPA, 2012.

### 3.3.6. Politiques oppressives

Au titre des politiques oppressives et leurs effets, 16 violences sont répertoriées. On note d'abord que les placements d'enfants est répandu chez les parents autochtones en raison des idées coloniales et racistes relatives aux manières dont un enfant doit être élevé (Milaney, 2020) et que la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) manque de constance et de clarté quant à ce que les femmoxs doivent faire pour récupérer leurs enfants (Denison, 2014). Plus généralement, on constate un pouvoir de contrôle et de surveillance exercé par la DPJ qui entraîne un sentiment d'impuissance chez les mères (Denison, 2014). Et enfin, alors que les familles autochtones ont été éclatées en raison des politiques oppressives de l'État, les femmoxs qui ont été placées dans les pensionnats sont nombreuses à se trouver sous la supervision de la DPJ (Denison, 2014). Les politiques coloniales comme la *Loi sur les Indiens*<sup>23</sup>, les pensionnats, les familles d'accueil blanches pour enfants autochtones, en plus des abus physiques, spirituels, sexuels et émotionnels causés à des générations d'enfants (deFinney, 2017), assurent que les Autochtones aient une éducation inférieure, peu ou pas d'opportunités d'emploi et font en sorte que les soins de santé et les logements continuent d'être grossièrement inadéquats (Gerber, 2014). En particulier, les femmoxs ont subi les règles sexistes intégrées dans la *Loi sur les Indiens*<sup>24</sup> (Oliver, 2015) dont des effets négatifs sur leur santé (Sethna, 2013). On note enfin que les filles autochtones sont plus susceptibles d'être incarcérées, exploitées sexuellement, de vivre du racisme, de la discrimination et de la violence que les filles non autochtones (Olivier, 2015) et qu'on a cherché, à travers les politiques coloniales et racistes, à dépouiller les femmoxs de leur « indigénéité » (Cunningham, 2021).

## 3.4. Santé

Sous le thème de la santé qui regroupe 112 violences, 9 principaux sous-thèmes ont été identifiés.

### 3.4.1. Des problèmes en prisons et après

Dans les prisons (N=5), on observe l'absence de reconnaissance des problèmes de santé des femmoxs lorsqu'elles arrivent pour purger leur sentence et de nombreux obstacles dont des listes d'attente pour accéder à des services de santé tels les soins médicaux et de santé mentale, les renouvellements de prescription pour maladie chronique et l'accès à la méthadone (Ahmed, 2016). Pour les courtes sentences, on rapporte l'absence de programme de santé (Bucerius, 2021). Il ressort enfin que les femmoxs ayant un historique d'incarcération sont plus exposées à la stigmatisation dans l'accès aux soins de santé (Andeniyi, 2020).

---

<sup>23</sup> *Loi sur les Indiens*, LRC 1985, c I-5.

<sup>24</sup> *Ibid.*

### **3.4.2. Accès limité pour les femmxes immigrantes**

Les femmxes immigrantes et leurs familles font face à des barrières importantes (N=7) qui les empêchent d'accéder aux soins alors qu'elles avaient un accès plus facile dans leur pays d'origine en Afrique (Woogdate, 2017). On mentionne aussi la distance entre le domicile et les cliniques/hôpitaux et les coûts (Woogdate, 2017) dont les frais cachés du système de soins dits universels (Turin, 2020; Higgibotttom, 2016) et le manque de services dans les cliniques sans rendez-vous (Turin, 2020). Les femmxes réfugiées, demanderesses d'asile, celles qui sont marginalisées et confrontées à l'adversité (insécurité alimentaire et faible revenu) ou ayant un historique d'abus sont plus susceptibles d'être confrontées à la dépression post-partum (Dennis, 2017) et on rapporte un manque de soutien des médecins de famille à ce titre (Ganann, 2020).

### **3.4.3. Profilage social, sexuel et genre**

Les cas de stigmatisation et de discrimination (N=35) touchent les personnes transgenres et bispirituelles, les travailleuses du sexe et les femmxes en situation de pauvreté. Les personnes transgenres font face à de la discrimination dans l'accès aux soins (Williams, 2017). Ils sont aussi confrontées, avec les personnes bispirituelles, à la discrimination dans les services de désintoxication et au logement (Lyons, 2016; Cunningham, 2021). Les femmxes travailleuses du sexe, en plus d'être blâmées par les policiers (Baumann, 2019), ont le sentiment d'être négligées et stigmatisées pendant les rencontres médicales (Baumann, 2019). Elles et les femmxes enceintes et jeunes mères utilisatrices de drogue font état de la stigmatisation et de la violence psychologique basée sur le genre dans le système de santé, qui renforcent les expériences vécues dans la rue et la culture du viol (Torchalla, 2015; Baumann, 2019; Lyons, 2021). Il semble aussi que la discrimination puisse découler de la configuration des espaces dans la ville, lesquels, si conçus sans connaître les réalités et besoins du terrain, peuvent empêcher les femmxes travailleuses du sexe d'accéder aux services et à la sécurité (Jack, 2012). Les obstacles à la mobilité dans la ville pour les femmxes du quartier Downtown Eastside, dont la discrimination et la criminalisation sont nommés (Boyd, 2014). Il semble également qu'elles utilisent diverses stratégies pour ne pas être identifiées à leur quartier, ce qui en soit serait une barrière à l'accès aux soins et aux services sociaux (Goldenberg, 2020) et omettent de donner des informations relatives à l'usage de drogue pour être traitées avec respect et pouvoir accéder aux soins (Bungay, 2013). Les mères de jeunes enfants en situation de pauvreté, quant à elles, rapportent se sentir intimidées par les fournisseurs de soins de santé et hésitent, dans ce contexte à faire valoir leurs opinions (Lipman, 2011).

### **3.4.4. [Attente de confirmation d'intitulé]**

La pauvreté est un obstacle à l'accès aux soins (N=21). Que ce soit pour l'accès aux soins dentaires pour les femmes enceintes défavorisées (Adeniyi, 2020); en raison des coûts associés aux déplacements (Slaunwhite, 2015), notamment pour accoucher pour les

femmxs vivant dans des régions rurales et éloignées ou pour les soins aux enfants, alors que les femmes restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants et sont privées de revenus additionnels (Tulli, 2020). Il semble en effet que les femmxs qui se trouvent dans les 2 quintiles de revenus familiaux plus faibles ont plus de chance de voir leurs besoins de santé non répondus (Socias, 2016). Celles qui se trouvent dans le quintile le plus faible sur le plan des revenus souffrent de dépressions plus graves et complexes, mais on constate qu'il n'existe pas chez ce groupe un plus grand recours aux spécialistes et soins psychiatriques. Cela suggère que la barrière socioéconomique à l'accès aux soins est très forte pour les femmes (Hanley, 2018; Williams, 2017). Il faut noter également que les femmes ayant les plus grands désavantages financiers sont plus susceptibles de rapporter des symptômes dépressifs, diagnostics de dépression et utilisation d'antidépresseurs (Comeau, 2012; Ganann, 2020).

#### 3.4.5. Barrières institutionnelles aux soins pour les travailleuses du sexe

Nous avons vu précédemment que les travailleuses du sexe subissent la stigmatisation et la discrimination. Elles sont aussi confrontées à divers autres obstacles à l'accès aux soins (N=15). Il existe même des liens entre la violence des clients ou de la communauté et les probabilités de barrières institutionnelles aux soins de santé. Dans ces cas, on parle de 30 à 50% plus de chances de vivre des barrières institutionnelles aux soins, lesquelles sont encore plus présentes pour les femmxs ayant des troubles de santé mentale ou appartenant aux minorités sexuelles et de genre (Socias, 2016). Elles sont nombreuses à rapporter des barrières au soutien et aux services de santé lorsqu'elles sont enceintes ou mères. Il semble que les facteurs structurels les plus associés à ces barrières soient le fait d'avoir été itinérante et d'avoir consommé des drogues (Duff, 2015). On note aussi l'impact de la gentrification des quartiers sur l'accès aux services pour les femmxs travailleuses du sexe (Goldenberg, 2020) ainsi que les longs temps d'attente dans le système (Socias, 2016).

#### 3.4.6. Santé sexuelle et reproductive

Des enjeux propres à la santé sexuelle et reproductive sont répertoriés (N=21). Il est fait état du manque d'information sur les pratiques de sécurisexe pour les jeunes femmxs itinérantes, et ce plus particulièrement dans le contexte de sexe moins traditionnel (Oliver, 2012). Les lacunes sur le plan de l'accès à l'information et le besoin d'accès à des services communautaires sont aussi documentées dans les cas où de jeunes femmxs qui cherchent à quitter la rue perdent un bébé (Ruttan, 2012). On met aussi de l'avant les obstacles qui perdurent dans l'accès à l'avortement, dont les coûts (O'Manique, 2016), l'accès physique et le transport (Kornelsen, 2011; Sethna, 2013). La situation de stress et d'anxiété vécue par les femmxs qui vivent dans des communautés sans accès à des maternités est aussi documentée (Kornelsen, 2011).

### 3.4.7. Santé mentale

3 études sont répertoriées en lien avec les enjeux de santé mentale. Elles concernent les besoins complexes et spécifiques des femmxs en situation d'itinérance qui sont insuffisamment identifiés et traités dans le système de santé (Strehlau, 2012); les barrières accrues à l'accès aux soins de santé mentale pour les femmxs issues de ménages à faibles revenus (Slaunwhite, 2015) et pour les personnes qui ne se conforment pas aux identités de genre (Williams, 2017).

### 3.4.8. VIH

16 études portent sur les enjeux de santé vécus par les personnes vivant avec le VIH. On constate que la santé mentale et la qualité de vie sont négativement liées à la stigmatisation et à la discrimination fondée sur VIH (Logie, 2018) et que ces enjeux sont encore plus complexes pour les femmxs autochtones (McCall, 2012; O'Mahony, 2013). Il existe aussi un lien avec le VIH et la discrimination raciale (Logie, 2018). Le manque de connaissance du VIH chez les médecins de famille, les gynécologues et autres fournisseurs de soins impose le fardeau aux femmxs de faire leur éducation pour avoir accès à des services adaptés (O'Brien, 2017). Les femmxs marginalisées par le VIH et autres facteurs ne sont pas sous traitement et certaines d'entre elles souffrent de maladies liées au VIH (McCall, 2012). Elles n'osent pas révéler qu'elles sont séropositives aux travailleurs de la santé par peur de bris de confidentialité ou du jugement (McCall, 2012; O'Brien, 2017). La liste de médicaments couverts par les régimes d'assurance provinciale continue d'être un obstacle à l'accès aux soins (O'brien, 2017).

### 3.4.9. Handicap

En matière de handicap (N=14), on note que les enjeux de santé sont souvent intimement reliés à la discrimination en emploi (Lee, 2013). Les problèmes de transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux sont aussi rapportés (Orchard, 2016).

## *3.5. Violences faites aux femmes*

Les violences répertoriées dans les écrits (N=52) sont multiformes et se déclinent en 7 sous-thèmes.

### 3.5.1. Violence physique, sexuelle et conjugale

Les violences physiques, sexuelles et conjugales (N=16) sont liées aux violences SIS. Parmi les femmes qui rapportent avoir subi de la violence conjugale, 83% font état de violence physique et verbale et les 2/3 mentionnent des comportements contrôlants qui les empêchent de faire des choses (Bucerius, 2021 : Daoud, 2016). Il semble que les politiques en place sont fondamentalement genrées et rendent les femmxs plus vulnérables à la violence de leurs partenaires, employeurs et acteurs gouvernementaux (Abji, 2016). On mentionne aussi l'existence de violences physiques liées à une santé mentale affaiblie chez les femmes en situation d'itinérance (Cherner, 2018) et les représentations limitées de ce

que constitue le viol dans les campagnes de sensibilisation (Flynn, 2018). Enfin, on note qu'il manque de services adaptés pour les femmxs âgées qui fuient la violence (James, 2015).

### 3.5.2. La priorité du logement

L'accès au logement est un élément central dans le contexte de la violence faite aux femmes (N=15). L'accès au logement est requis, en prévention (Bonnycastle, 2021) et la conception restreinte de l'insécurité du logement simplifie à outrance les expériences des femmes (O'Campo, 2016). Les mères victimes de violence conjugale doivent choisir entre sécurité et logement (Milaney, 2019; Montgomery, 2011) et certaines se retrouvent à la rue en raison du manque de logements abordables (Milaney, 2019). La moitié des femmes interviewées dans une étude rapporte au moins 1 incident de fuite pour trouver un refuge et de nombreuses femmxs signalent revenir près du partenaire abusif en raison du manque de ressources, de logement abordable (Bonnycastle, 2021) ou du sentiment d'obligation en raison des enfants (Schmidt, 2015 ; O'Campo, 2016). La rareté des logements prioritaires pour les femmxs qui fuient la violence conjugale (Tutty, 2013) joue certainement un rôle dans cette situation. Notons également que les femmxs qui fuient la violence sont parfois placées dans des quartiers non sécuritaires, privées de moyens pour se déplacer (Jeffrey, 2017). Par ailleurs, les femmxs évincées de leur logement sont plus vulnérables à la violence quotidienne (Collins, 2018) ainsi que celles qui sont dans la rue, en raison de leur visibilité particulière et de la misogynie qui augmentent les risques d'agressions sexuelles (Flynn, 2018; Hanley, 2014).

### 3.5.3. Maternité et dépendance

L'expérience de violence vécue par les femmxs prend une couleur particulière en contexte de maternité (N=2). Elle devient plus complexe en raison de la maternité et la pauvreté (Milaney, 2019) et la dépendance financière des mères à l'égard de leurs conjoints ou de proches est un obstacle additionnel à la fuite (Bernheim, 2017).

### 3.5.4. Consommation de drogue

9 violences SIS sont répertoriées en lien avec le thème des violences et de la drogue. Les femmxs qui utilisent des drogues, plus particulièrement celles qui sont pauvres, racisées, genrées et/ou travailleuses du sexe vivent plus de violence au quotidien, laquelle est exacerbée pour les femmes enceintes qui peinent à accéder à des services d'aide (Boyd, 2020). On note aussi des difficultés de s'intégrer à la communauté pour les femmxs ayant quitté l'itinérance et consommant des drogues (Bassi, 2020).

### 3.5.5. Cycle de l'exclusion

Le thème des liens entre les violences faites aux femmes et l'exclusion est repéré à 2 reprises (N=2). On constate notamment comment, face à l'expérience de l'exclusion

sociale, les femmes développent des stratégies qui les confrontent ensuite au contrôle social. Ce contrôle les pousse à vivre d'autres expériences d'exclusion et crée les conditions pour que les femmexs soient exposées à la violence sexuelle ou d'un partenaire intime (Flynn, 2015).

### 3.5.6. Les problèmes de santé comme conséquence

Les enjeux de santé (N=2) sont appréhendés ici comme conséquence de la violence conjugale. On constate à ce titre une augmentation des défaillances physiques et des problèmes de santé mentale, tel le stress post-traumatique (Stewart, 2021).

### 3.5.7. Barrières à l'emploi

On rapporte aussi, à titre de violence SIS, les barrières à l'emploi qui jonchent le parcours des mères monoparentales après avoir quitté un conjoint violent (O'Campo, 2016).

## 3.6. Exclusion sociale des mères – entre responsabilité et culpabilité

La maternité et l'exclusion sociale est un thème qui rend compte des violences SIS (N=16). Les mères qui vivent l'exclusion sociale internalisent cette exclusion, en éprouvant le sentiment d'être une mauvaise mère et on observe une logique désolidarisante qui prévaut entre elles (Benbow, 2019; Fortin, 2015). Les agents de l'État ont, quant à eux, un rôle important à jouer pour aider les femmexs et ce *a fortiori* en contexte de violence. Il semble toutefois que leur manque de sensibilité fait en sorte qu'ils n'offrent pas le support requis. Cette situation serait notamment liée à la norme de maternité « intensive » qui prévaut dans la culture nord-américaine, qui influencerait certains femmexs à opter pour l'adoption ouverte (Dewey, 2018). Les logiques contradictoires des systèmes d'aide et de soutien, qui sont insuffisants, sélectifs (Flynn, 2018) misent sur le mérite et la justification des femmexs et qui sont prévues que pour les cas les plus difficiles, créent de l'exclusion (Benbow, 2019). Les mères à bas revenus qui bénéficient de peu de déductions fiscales présentent elles aussi différentes formes de vulnérabilité (Provencher, 2017). On observe aussi que les femmexs sont traitées différemment des pères à la direction de la protection de la jeunesse. Elles sont blâmées pour leur situation et celles de leurs enfants alors que le discours est moins catégorique pour les pères (Bernheim, 2017).

## 3.7. Sécurité sociale mésadaptée

Les textes sélectionnés rendent compte de 24 violences SIS en lien avec le thème de la sécurité sociale que nous divisons en 6 sous-thèmes.

### 3.7.1. La voix des femmxs dans les lois

Les voix des femmxs ne sont pas prises en compte dans les lois et les politiques sociales ce qui fait qu'en matière d'aide sociale les mesures ne sont pas conçues en prenant en prenant en compte leurs expériences (Jeffrey, 2017).

### 3.7.2. Piégées en dehors et au sein de l'aide sociale

L'absence d'accès à des prestations qui permettent aux femmxs d'obtenir une formation leur permettant ensuite de subvenir aux besoins de leurs familles est un problème qui les laisse sans réponse (Milaney, 2019). La bureaucratie et la complexité des procédures à l'aide sociale est une manifestation de violence institutionnelle qui impose des conditions exigeantes alors qu'ensuite, même l'accès aux fonds est compliqué (Datta, 2018). En raison des montants versés par l'aide sociale, les femmxs prestataires demeurent ancrées dans la pauvreté (Benbow, 2019).

### 3.7.3. 3.7.3. (Re)production du stigmate et de la discrimination

4 violences SIS ont été identifiées en lien avec le thème de la stigmatisation. On note d'abord chez les femmxs ayant été victimes de violence conjugale une double stigmatisation intérieurisée attribuable à la honte d'être prestataire d'aide sociale ou de vivre dans un logement social et d'être victime de violence, ce qui réduit les femmes au silence (Jeffrey, 2017). La persistance et la récurrence des discours péjoratifs à l'intention des prestataires d'aide sociale, qui sont méprisés (Jeffrey, 2017), marquent les relations des femmxs avec les autres citoyens, les locataires, les employeurs et les professionnels de la santé (Flynn, 2018). La stigmatisation (re)produit la discrimination basée sur le statut de prestataire d'aide sociale (Buccieri, 2020; Smith-Carrier, 2017).

### 3.7.4. 3.7.4. Sortie d'aide sociale

Le thème de la sortie d'aide sociale (N=10) rend compte des difficultés éprouvées par les femmxs pour quitter le programme d'aide sociale. On constate que si cette sortie est difficile pour les femmxs (Shibuya, 2018), elle l'est encore plus pour les femmes nées en dehors du Canada et pour les mères monoparentales. Dans ce dernier cas, le peu d'accès aux services de garde constitue un obstacle additionnel (Smith-Carrier, 2017). Les opportunités proposées pour trouver du travail par les agents de l'État impliquent de devoir se déplacer vers les services offerts dans la communauté, ce qui pose problème pour les femmxs n'ayant pas accès au transport (Senthunar, 2020). Enfin, pour les jeunes mères, l'âge, le fait de ne pas être mariée et le montant des prestations d'aide sociale sont des facteurs associés négativement à la sortie de l'aide sociale (Shibuya, 2018).

## *3.7. Criminalisation du travail du sexe*

Les femmxs travailleuses du sexe sont confrontés aux violences SIS attribuables à la criminalisation des activités relatives au travail du sexe en vigueur au Canada (N=7). Elles

font état du besoin d'un changement législatif pour améliorer leurs conditions de vie et décrivent des expériences négatives avec la police et les tribunaux. Les lois en place ont pour effet d'accroître le risque de les victimiser et les empêche de déployer des stratégies de travail non **victimisantes** (O'Doherty, 2011).

## 5. Les leviers

La documentation analysée fait état de multiples leviers susceptibles de s'attaquer aux violences SIS répertoriées ci-devant, que nous avons organisés dans les six catégories suivantes : les réformes législatives (1), les approches communautaires (2), les soins et programmes spécifiques (3), l'information sur les services offerts (4), le développement de réseau et de relations de soutien (5) et la réaffirmation (6).

### 5.1. *Les réformes législatives*

La littérature présente la législation comme un levier essentiel au changement. Elle cible principalement cinq champs d'action : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le milieu de la santé est un milieu fécond pour les propositions. Plusieurs études exhortent le gouvernement à une reconnaissance du droit à la santé et à l'application de politiques qui l'abordent à tous ses niveaux, tant personnel, que structurel et social (Khanlou, 2019; Hanley, 2019; Dennis, 2017). Les réformes doivent éviter d'hypothéquer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins de santé (Khanlou, 2019; Socias, 2016[2]) et s'engager à répondre aux iniquités sociales, notamment en ce qui a trait aux femmxes (Socias, 2016(2)), particulièrement les femmxes Autochtones et Métis (Denison, 2014, Monchalin, 2020). Plus spécifiquement, une étude souligne le criant besoin pour des lois qui soutiennent la fourniture de soins de santé mentale abordables dans les écoles et dans les milieux communautaires (Tulli, 2020). Également, l'élimination des périodes d'attente pour l'assurance de santé provinciale et l'augmentation du financement et des ressources humaines alloués aux cliniques de santé communautaires peuvent aider grandement à répondre aux besoins prioritaires des populations les plus vulnérables (Socias, 2016). Pour les équipes de Daoud et Walbrook, la santé doit s'arrimer au logement pour être véritablement en mesure de réduire les disparités socioéconomiques de genre (Daoud, 2016; Walbrook, 2013).

Le logement est donc un autre milieu où les réformes législatives peuvent servir d'importants leviers. La clé de voûte pour une meilleure reconnaissance de l'itinérance au féminin est une définition de l'itinérance ancrée dans les droits de la personne, qui serait en mesure de mettre en avant ses causes structurelles (Bellot, 2017; Smith-Carrier, 2017). À cette fin, les programmes et politiques doivent viser des facteurs systémiques de

l’itinérance plutôt que de se concentrer au développement de la capacité individuelle (Thurston, 2013). L’étude de Laperrière, pour sa part, propose d’envisager le droit au logement comme un droit collectif, qui mérite d’être défini par les gouvernements du Canada et du Québec (Laperrière, 2016). Les réformes législatives peuvent être utilisées afin d’arrimer progressivement le salaire minimum au salaire de subsistance (Duff, 2015; Smith-Carrier, 2017). Le développement de logements sécuritaires et abordables (Duff, 2015), notamment de logements de transition, est un autre besoin identifié (Tutty, 2013). Au niveau municipal, une étude souhaite voir des réformes plus larges qui considèrent dans l’élaboration des modèles de logement les besoins variés des groupes marginalisés (Collins, 2018). Finalement, les politiques de soutien au revenu et de services sociaux doivent être réformées vers une approche plus humaine, car le manque d’empathie et de compréhension au sein de ces services agit présentement comme une barrière aux soins de santé (Schmidt, 2015; Denison, 2014).

Dans le secteur de l’éducation, les chercheur.e.s soulignent le besoin de mettre en place un programme universel de services de garde au Canada (Premji, 2017). Il s’agit d’un moyen essentiel pour réduire la charge du travail domestique qui incombe aux femmxs et pour leur permettre d’intégrer le marché du travail à temps plein (Socias, 2016(2)). Cette réalité est particulièrement avérée pour les femmxs immigrantes (Premji, 2017). Dans le même ordre d’idée, les politiques et le financement doivent avoir des objectifs tangibles et des critères destinés à combler les iniquités vécues par les femmxs immigrantes concernant les chances d’emplois. Des politiques provinciales et municipales sur l’équité en emploi sont de mise et doivent impérativement être accompagnées de lois anti-discrimination plus robustes et proactives (Premji, 2017).

Finalement, les programmes de lutte contre la violence faite aux femmxs demeurent sous-financés (Bhuyan, 2012). Pour rétablir une vision féministe de l’avenir, le droit à une vie exempte de violence doit, selon certain.e.s chercheur.e.s, être protégé et enchassé dans la loi (Abji, 2016, Smith-Carrier, 2017). Sa reconnaissance permettrait de rendre l’État garant de la sécurité de sa population et d’assurer que ses directives et ses réponses sont orientées par le genre (Abji, 2016; Milaney, 2019).

### *5.2. Les approches communautaires*

Dans un contexte où la *Charte canadienne des droits et libertés* est défaillante dans la protection et la mise en place des droits économiques et sociaux, les services non gouvernementaux occupent un rôle critique dans le soutien des revendications des femmxs aux droits sociaux, en les mettant en lien avec des ressources communautaires (Buyan, 2012). Les programmes communautaires donnent aux femmxs l’opportunité de rencontrer d’autres femmxs et, pour certaines, l’occasion de remédier à l’isolement social (Ganann, 2020). Pour plusieurs d’entre elles, la présence d’un environnement moins institutionnel,

pourvu d'une atmosphère moins réglementée et plus sociale, leur confère le sentiment que l'on répond adéquatement à leurs besoins de base. Elles connaissent également un plus grand sentiment d'inclusion dans de tels milieux, ce qui contraste par rapport aux environnements qui leur sont plus familiers (Boyd, 2020; Benbow, 2019 [1]; Walsh, 2016; O'Campo, 2016). L'absence de hiérarchie de pouvoir est un autre élément recherché par ces dernières (Boyd, 2020).

### *5.3. Les soins et programmes spécifiques*

D'abord, pour que les programmes soient efficaces, ils doivent être attentifs aux besoins des femmxs et, parfois, leur être exclusifs (Bonnycastle, 2021; Schmidt, 2015; Ahmed, 2016; Torchalla, 2015; Milaney, 2020). Les utilisatrices se sentent souvent plus à même de partager leurs expériences dans des milieux conçus spécifiquement pour elles (Kahan, 2020). Ces milieux deviennent des lieux de respect et d'empathie, entretenus par l'absence de jugement et le sentiment d'inclusivité (Boyd, 2020). Ces lieux aident les femmxs à normaliser leur expérience et à se sentir moins seules à travers le partage d'expériences communes (Reid, 2021). Pour des femmxs qui ont subi de la violence, ce qui est décrit comme l'« entre soi féminin », est présenté comme une nécessité à leur sécurité (Maurin, 2015).

L'inclusivité des femmxs queers (Lyons, 2021) et des personnes transgenres et bispirituelles (Lyons, 2016) dans les services spécifiques aux femmxs est une autre dimension qui doit être davantage établie et appliquée. Les autrices proposent la collaboration entre les utilisateur.trice.s transgenres et les responsables pour élaborer des services inclusifs, des politiques contre la discrimination et des changements de l'environnement (toilettes non genrées, documentation dont le contenu est spécifique aux besoins des personnes queers, transgenres et bispirituelles, etc.).

Dans tous les secteurs, les services doivent aussi être adaptés aux particularités culturelles (Schmidt, 2015) en évitant de les homogénéiser (Senthunar, 2020). L'accès à des programmes culturellement pertinents a le potentiel, en santé par exemple, de pallier les disparités dans l'accès aux soins de santé (Woodgate, 2017). L'adoption d'une perspective intersectionnelle est à cet effet nécessaire (Turin, 2020). Pour que les programmes soient culturellement pertinents, les personnes qui les offrent doivent être sensibilisées et formées. L'offre de soins de santé mentale conformes à la culture, par exemple, passe à travers la prise de conscience par les professionnel.le.s de la santé de l'influence de leurs biais (valeurs, croyances, culture) sur leur travail (Tulli, 2020). Ce processus est parfois appelé le processus d'autoexamen (McCall, 2012). En effet, les femmxs témoignent qu'il leur importe que les professionnel.le.s tentent de comprendre avec ouverture d'esprit leurs contextes culturels et qu'ils et elles les respectent (Ganann, 2020; Thruston, 2013). Ces personnes doivent aussi reconnaître la position d'autorité dans laquelle elles sont (McCall,

2012) et les relations coloniales qui se jouent entre chacune des interactions avec leurs patientes (DeFinney, 2017). L'éducation des professionnel.le.s de la santé sur les soins culturellement sécuritaires, particulièrement concernant les personnes autochtones, pour qui le racisme, la discrimination et les préjugés perdurent fortement dans le système de la santé, est une recommandation clé de l'étude de Denison (Denison, 2013). Les pratiques doivent être ancrées dans les visions du monde autochtones et être en dialogue avec les personnes Autochtones (Jumah, 2017; McCall, 2014; Definney, 2017). Des programmes adaptés aux particularités culturelles devraient aussi se retrouver dans le milieu de l'emploi (Premji, 2017) et dans le milieu du logement (Bonycastle, 2021).

Finalement, les soins qui prennent en compte les traumatismes vécus devraient être une priorité immédiate dans les services offerts aux femmxs (Oudshoorn, 2018; Torchalla, 2015). Il importe que les services reconnaissent l'expérience vécue chez les femmxs de plusieurs formes distinctes de violence, qu'ils reconnaissent que les femmxs ne sont pas seulement des victimes, mais aussi des survivantes, et qu'ils tentent de répondre aux causes profondes des traumatismes plutôt que de s'attaquer uniquement à ses symptômes (Milaney, 2019; Schmidt, 2015). De tels soins sont plus à même de réduire de façon significative les expériences de victimisation au sein des programmes offerts (Bani-Fatemi, 2020).

#### *5.4. L'information sur les services offerts*

Un autre levier pour favoriser l'accès au soin est celui de l'information sur les services offerts et l'aide pour naviguer au sein de systèmes complexes (VanBerkum, 2019; Schmidt, 2015). Elles peuvent aussi avoir besoin d'assistance tangible pour accéder sécuritairement aux services appropriés à leurs besoins et à leur condition (O'Campo, 2016; Struthers, 2019; Stewart, 2021). Les problèmes de littératie en matière de santé sont également particulièrement saillants (Duff, 2015) et peuvent être allégés par la présence d'interprètes et d'entraînements de compétence culturelle (Turin, 2020; Woodgate, 2017; Halney, 2019; Higginbottom, 2016). Cette aide pour naviguer dans le système se révèle particulièrement importante et significative pour celles qui arrivent au Canada de milieux où l'accès aux soins est limité (Reid, 2021). L'offre d'information est tout aussi pertinente dans le milieu du travail (Premji, 2017) et dans le milieu de l'éducation (Louie, 2018; Adeniyi, 2020; Tullli, 2020).

#### *5.5. Le développement de réseau et de relations de soutien*

Plusieurs femmxs témoignent de l'importance cruciale des réseaux de soutien, informels (personnels ou communautaires) et formels (professionnels), dans leur vie comme levier de changement (Cherner, 2018; Woodgate, 2017; Fortin, 2015; Waldbrook, 2013; Hanley, 2019). Les réseaux informels se tissent de manières très variées: parfois à travers les rencontres faites à l'école (Louie, 2018; Senthunar, 2021), dans les cours de langues

(Senthalar, 2021), dans les lieux de pratique religieuse (Newbold, 2013) ou souvent dans des organismes d'aide (Senthalar, 2021; Hanley, 2019). La communauté, les voisins, les amis, les pairs et la famille, rapprochée ou éloignée, jouent aussi un rôle particulier en termes de soutien émotionnel et/ou financier (Senthalar, 2021; Oliver, 2015; Oliver, 2014). Ils se retrouvent souvent de manière positive dans les récits des femmoxs (Walsh, 2016). Les voisins, notamment, ont la particularité d'être en mesure d'aider avec la nourriture, avec les meubles, avec le soutien émotionnel et peuvent contribuer à prévenir l'isolement social (Bassi, 2020). En recevant un appui inconditionnel et dénué de jugement, les femmes peuvent créer des liens d'attachements, ce que certain.e.s chercheur.e.s nomment le capital social (Oliver, 2014; Dennis, 2017). Ces mêmes réseaux leur donnent la force de partir si elles sont victimes de violence dans le domicile familial (Woodhall-Melnik, 2017). Dans le milieu professionnel, l'étude de Maurin et celle de Kahan témoignent que l'établissement d'une relation entre les personnes qui reçoivent de l'aide et les professionnel.le.s est à la « la base » de l'intervention (Maurin, 2015; Kahan, 2022). L'acte de « faire le lien » amorce la construction subséquente de la relation d'aide (Maurin, 2015). Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour favoriser la création d'une relation et de l'engagement : le caractère invitant et agréable d'un lieu, l'offre de billets pour le transport, la disponibilité flexible d'horaires, la présence d'options de breuvage et de nourriture, etc. (Kahan, 2020). Les qualités recherchées chez les personnes qui offrent leurs services sont les suivantes : faire des exceptions à la règle, être aimable, avoir de fortes compétences de leadership, être aidant, ne pas relever les différentiels de pouvoir, être soucieux de créer et de rendre un lieu sécuritaire, être amical et engagé dans la conversation, répondre dans un délai convenable, ne pas être critique et offrir des suggestions et de l'information (VanBerkum, 2019; Côté, 2019). Ces personnes peuvent accompagner les femmoxs dans les processus administratifs, qui paraissent souvent arides et intimidants (Jeffrey, 2017; Thurston, 2013). Pour les femmoxs autochtones, il est important que le ou la professionnel.le ait une compréhension fondamentale des enjeux auxquels elles sont spécifiquement confrontées (Louie, 2018). Pour les jeunes en situation d'itinérance, il est crucial que les relations d'aides développées soient de long terme parce qu'ils ne tirent souvent pas ces relations de la source traditionnelle, qui est la famille (Oliver, 2014).

### *5.5. La réaffirmation*

Le processus de réaffirmation s'établit par deux thèmes interreliés : la reconnaissance de ses forces personnelles et la reconnaissance des rapports de domination et d'oppression institués (Creese, 2012; Bellot, 2017). Les participantes de certaines études voient comme très importante leur force personnelle, et ont le désir de pouvoir s'y fier pour se sortir des situations difficiles (Walsh, 2016; Walsh, 2016). Leur indépendance et leur autonomie pour plusieurs sont le symbole du renouveau et de la capacité d'évoluer librement (Jeffrey, 2017). Les femmoxs perçoivent comme considérable leur capacité de résilience, surtout lorsque le soutien externe n'est pas une variable suffisante ou constante dans leur vie

(Fortin, 2015). La fierté qu'elles associent à leur persévérance à travers les injustices les aide à contrer la sensation de stagnation (Salsi, 2017). Cette résilience peut aussi être collective (DeFinney, 2017). À ce sujet, la capacité d'avoir le choix et le sentiment d'*autonomisation* au sein des services d'aide sont les éléments clés de l'intervention qui gagnent à être développés avec la contribution des usagères (Kahan, 2020; Reid, 2021). Par l'expression de leurs difficultés, mais aussi de leurs opportunités de changements, les femmxs partagent souvent des sentiments d'ambition, d'espoir et de détermination (VanBerkum, 2019). Le second thème est relatif aux systèmes d'oppression. Pour certaines participantes aux études, le système joue un rôle particulièrement monumental et prend même la place d'un participant actif dans leurs vies. La reconnaissance des injustices dans le système même permet de sortir des discours de responsabilisation individuelle vers une critique d'un système défaillant (Benbow, 2019 (1)). La reconnaissance de la présence d'inégalités structurelles, sociales, symboliques et de genres, qui contribuent à la marginalisation des femmxs, doit être reflétée dans l'élaboration de services et dans leur mise en œuvre (Boyd, 2020; Milaney, 2019). La remise en question et la dénonciation des injustices peuvent donc jouer le rôle d'un cadre émancipateur permettant aux femmxs de reprendre le contrôle de leurs vies en les contextualisant (Benbow, 2019 [2], Bellot, 2017).

## 6. Autres éléments d'analyse

En tant que cadre juridique, les droits économiques et sociaux offrent aussi des leviers pour s'attaquer et mettre fin aux violences SIS qui jonchent le parcours des femmxs en situation de pauvreté et marginalisées. Pour ce faire, il importe de reconnaître que leur mise en œuvre doit être le fruit d'une responsabilité partagée entre les 3 pouvoirs de l'État, soit les gouvernements fédéral et provinciaux, les législateurs fédéral et provinciaux, selon leur champ de compétence et les tribunaux judiciaires. Pour que ces droits prennent forme, il est impératif de les arrimer aux réalités et besoins du terrain et en particulier ceux des femmxs en situation de pauvreté et marginalisées qui demeurent dans l'angle mort des lois et politiques publiques. Dans cette démarche, les autorités gouvernementales doivent aussi donner effet au principe de l'interrelation, de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits qui est un principe structurant des droits de la personne. Ce principe fait naturellement écho aux violences SIS et aux leviers analysés dans ce texte qui mettent en lumière les liens de causalité forts qui relient les droits entre eux. On a vu par exemple en quoi la pauvreté a un impact sur l'accès au logement, lequel a une influence positive sur la santé physique et mentale. Cet impératif exige une coordination de la part des autorités gouvernementales qui ne peuvent travailler en silo en ignorant les effets des lois et des politiques. Les clauses d'impact qui existent déjà dans certaines lois du Québec et qui imposent de documenter les effets des lois sur certains enjeux prioritaires représentent un modèle pertinent à ce titre. Ce besoin de prendre en considération les interrelations entre les droits se traduit également dans l'exigence de l'intersectionnalité. En effet, les relations entre les systèmes d'oppression qui se traduisent à l'échelle individuelle des femmxs dans

leurs identités multiples qui se superposent pour cimenter les obstacles aux soins, aux services de santé et de soutien, au logement, au travail et au niveau de vie suffisant ne peuvent être ignorées si l'on souhaite donner effet aux DES en toute égalité réelle.

Dans notre système constitutionnel, la reconnaissance des titulaires de droits est parfois obstruée par les préjugés et la stigmatisation (Vézina, 2021), lesquels pèsent lourd lorsqu'il est question de femmxs en situation de pauvreté et marginalisées, et ce, au sein des 3 pouvoirs de l'État. Une analyse critique féministe et intersectionnelle des lois, des politiques publiques, des financements de programmes et de mesures, des pratiques et des décisions judiciaires peut contribuer à dépasser ces préjugés. Les valeurs libérales de l'autonomie et de la responsabilité individuelle quant à elles colorent le contenu des droits protégés dans les *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>25</sup> et dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*<sup>26</sup> tel qu'il est interprété conformément à la culture juridique dominante (Vézina, 2021). Sous couvert de portée émancipatrice, ces valeurs permettent aux violences SIS de se frayer un chemin jusqu'aux femmxs en situation de pauvreté et marginalisées. Or, les valeurs de responsabilité collective et de solidarité semblent plus à même de contrer les violences SIS et l'exclusion qu'elles génèrent.

## Conclusion

Les violences SIS vécues par les femmxs au Canada et au Québec démontrent à quel point le chantier requis pour donner effet aux DES et, plus globalement, à tous les droits des femmxs est encore immense. Certes, des financements sont requis pour assurer l'existence des services et mesures en nombre suffisant, mais plus encore, les données analysées ici révèlent le besoin impératif d'adapter les mesures aux réalités méconnues du terrain, en misant sur le lien social et l'inclusion. Les stratégies de contrôle social, la normalisation de l'inacceptable et la surcomplexité mènent, comme nous l'avons vu, à l'exclusion des femmx et les poussent dans la marge. Les données analysées dans ce texte rendent compte du fait que les femmxs en situation de pauvreté et marginalisées sont en état de survie au Québec et au Canada. Or, la survie n'est en aucun cas un standard minimum dans une société riche comme la nôtre.

---

<sup>25</sup> *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11.

<sup>26</sup> *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c C-12.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

- Abji, Salina, « 'Because Deportation is Violence Against Women': On the Politics of State Responsibility and Women's Human Rights » (2016) 23:4 Social Politics 483 DOI: 10.1093/sp/jwx004.
- Adeniyi, AA, DM Laronde, DM et M Brondani, « Perspectives of Socially Disadvantaged Women on Oral Healthcare During Pregnancy » (2020) 37:1 Community Dental Health 39 DOI: 10.1922/CDH\_4591Adeniyi06.
- Ahmed, Rabia et al, « The Impact of Homelessness and Incarceration on Women's Health » (2016) 22:1 Journal of Correctional Health Care 62 DOI: 10.1177/1078345815618884.
- Bani-Fatemi, Ali et al, « Supporting Female Survivors of Gender-Based Violence Experiencing Homelessness: Outcomes of a Health Promotion Psychoeducation Group Intervention » (2020) 11 Frontiers in Psychiatry DOI: 10.3389/fpsyg.2020.601540.
- Bardwell, Geoff, « The Impact of Risk Environments on LGBTQ2S Adults Experiencing Homelessness in a Midsized Canadian City » (2019) 31:1 Journal of Gay & Lesbian Social Services 53 DOI: 10.1080/10538720.2019.1548327.
- Bassi, Amandeep, John Sylvestre, Nick Kerman, « Finding Home: Community Integration Experiences of Formerly Homeless Women with Problematic Substance Use in Housing First » (2020) 48:7 Journal of Community Psychology 2375 DOI: 10.1002/jcop.22423.
- Baumann, Rebekah M et al, « Experiences of Violence and Head Injury Among Women and Transgender Women Sex Workers » (2018) 16 Sexuality Research and Social Policy 278 DOI: 10.1007/s13178-018-0334-0.
- Bellot, Céline et Jacinthe Rivard, « Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative » (2017) 50:2 Criminologie 95 DOI: 10.7202/1041700ar.
- Benbow, Sarah, Cheryl Forchuk, L Ray, « Mothers with Mental Illness Experiencing Homelessness: A Critical Analysis » (2011) 18:8 Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing 687 DOI: 10.1111/j.1365-2850.2011.01720.x.
- Benbow, Sarah et al, « Mothering Without a Home: Internalized Impacts of Social Exclusion » (2019) 51:2 Canadian Journal of Nursing Research 51 DOI: 10.1177/0844562118818948.
- Benbow, Sarah et al, « Ontario's Poverty Reduction Strategy: A Critical Discourse Analysis » (2016) 48:3-4 Canadian Journal of Nursing Research 59 DOI: 10.1177/0844562116684729.
- Benbow, Sarah et al, « "Until You Hit Rock Bottom There's No Support": Contradictory Sources and Systems of Support for Mothers Experiencing Homelessness in Southwestern Ontario » (2019) 51:3 Canadian Journal of Nursing Research 131 DOI: 10.1177/0844562119840910.
- Bernheim, Emmanuelle, « Sur la réforme des mères déviantes : les représentations de la maternité dans la jurisprudence de la Chambre de la jeunesse, entre différenciation et responsabilité » (2017) 47:HS Revue générale de droit 45 DOI: 10.7202/1040517ar.
- Bhuyan, Rupaleem et al, « "Once You Arrive, Se Te Sala Todo" (Everything is Salted): Latina Migrants' Search for "Dignity and a Right to Life" in Canada » (2016) 14:4 Journal of Immigrant & Refugee Studies 411 DOI: 10.1080/15562948.2016.1147630.

- Bhuyan, Rupaleem, « Negotiating Citizenship on the Frontlines: How the Devolution of Canadian Immigration Policy Shapes Service Delivery to Women Fleeing Abuse » 34:2 Law & Policy 211 DOI: 10.1111/j.1467-9930.2011.00361.x.
- Bonycastle, Colin Nixon et al, « Re-establishing Their Lives: Issues Relating to Affordable Housing for Women Escaping Violent Intimate Partner Relationships in Northern Manitoba » (2021) 51 The Northern Review 5 DOI: 10.22584/nr51.2021.001.
- Boyd, Jade et al, « "Bed Bugs and Beyond": An Ethnographic Analysis of North America's First Women-Only Supervised Drug Consumption Site » *International Journal of Drug Policy* 78 (avril 2020) DOI: 10.1016/j.drugpo.2020.102733.
- Boyd, Jade et Susan Boyd, « Women's Activism in a Drug User Union in the Downtown Eastside » (2014) 17:3 Contemporary Justice Review 313 DOI: 10.1080/10282580.2014.944797.
- Brownell, Marni et al, « An Unconditional Prenatal Income Supplement Reduces Population Inequities in Birth Outcomes » (2018) 37:3 Health Affairs 447 DOI: 10.1377/hlthaff.2017.1290.
- Buccieri, Kristy et al, « Quality of Life and Mental Well-Being: A Gendered Analysis of Persons Experiencing Homelessness in Canada » (2020) 56:8 Community Mental Health Journal 1496 DOI: 10.1007/s10597-020-00596-6.
- Bucurius, Sandra, Kevin D Haggerty et David T Dunford, « Prison as Temporary Refuge: Amplifying the Voices of Women Detained in Prison » (2021) 61:2 British Journal of Criminology 519 DOI: 10.1093/bjc/azaa073.
- Bungay, Vicky, « Health Care Among Street-Involved Women: The Perpetuation of Health Inequity » (2013) 23:8 Qualitative Health Research 1016 DOI: 10.1177/1049732313493352.
- Cherner, Rebecca A et al, « An Investigation of Predictors of Mental Health in Single Men and Women Experiencing Homelessness in Three Canadian Cities » (2018) 27:1 Journal of Social Distress and the Homeless 25 DOI: 10.1080/10530789.2018.1441677.
- Collins, Alexandra B, Jade Boyd et Will Damon, « Surviving the Housing Crisis: Social Violence and the Production of Evictions Among Women Who Use Drugs in Vancouver, Canada » (2018) 51 Health & Place 174 DOI: 10.1016/j.healthplace.2018.04.001.
- Comeau, Jinette et Lorraine Davies, « Patterns of Depressive Symptoms and Antidepressant Use Among Women Survivors of Intimate Partner Violence » (2011) 47:9 Social Psychiatry & Psychiatric Epidemiology 1527 DOI: 10.1007/s00127-011-0459-4.
- Côté, Philippe-Benoit et Martin Blais, « Between Resignation, Resistance and Recognition: A Qualitative Analysis of LGBTQ+ Youth Profiles of Homelessness Agencies Utilization » (2019) 100 Children and Youth Services Review 437 DOI: 10.1016/j.childyouth.2019.03.024.
- Creese, Gillian et Brandy Wiebe, « 'Survival Employment': Gender and Deskilling among African Immigrants in Canada » (2012) 50:5 International Migration 56 DOI: 10.1111/j.1468-2345.2009.00531.x.
- Cunningham, Julie et Caroline Desbiens, « Journeying as an Everyday Act of Resurgence: Anishnabe Women's Stories of Living and Transcending Gendered and Racialized Violence » (2021) 29:6 Gender, Place & Culture 816 DOI: 10.1080/0966369X.2021.1899140.

- Daoud, Nihaya et al, « Pathways and Trajectories Linking Housing Instability and Poor Health Among Low-Income Women Experiencing Intimate Partner Violence (IPV): Toward a Conceptual Framework » (2015) 56:2 Women & Health 208 DOI: 10.1080/03630242.2015.1086465.
- Datta, Geetanjali D et al, « Cervical Cancer Screening in Montreal: Building Evidence to Support Primary Care and Policy Interventions » (2018) 111 Preventive Medicine 265 DOI: 10.1016/j.ypmed.2018.02.037.
- De Finney, Sandrina, « Indigenous Girls' Resilience in Settler States: Honouring Body and Land Sovereignty » (2017) 31:2 Agenda Empowering Women for Gender Equity 10 DOI: 10.1080/10130950.2017.1366179.
- Denison, Jacqueline, Colleen Varcoe et Annette J Browne, « Aboriginal Women's Experiences of Accessing Health Care When State Apprehension of Children is Being Threatened » (2013) 70:5 Journal of Advanced Nursing 1105 DOI: 10.1111/jan.12271.
- Dewey, Susan, Treena Orchard et Kyria Brown, « Shared Precarities and Maternal Subjectivities: Navigating Motherhood and Child Custody Loss Among North American Women in Street-Based Sex Work » (2018) 46:1 ETHOS 27 DOI: 10.1111/etho.12196.
- Dhillon, Jaskiran, « Social Exclusion, Gender, and Access to Education in Canada Narrative Accounts from Girls on the Street » (2011) 23:3 Feminist Formations 110 DOI: 10.1353/ff.2011.0041.
- Duff, Putu et al, « Homelessness Among a Cohort of Women in Street-Based Sex Work: The Need for Safer Environment Interventions » *BMC Public Health* 11:643 (12 août 2011) DOI: 10.1186/1471-2458-11-643.
- Duff, Putu et al, « Sex Work and Motherhood: Social and Structural Barriers to Health and Social Services for Pregnant and Parenting Street and Off-Street Sex Workers » (2015) 36:9 Health Care for Women International 1039 DOI: 10.1080/07399332.2014.989437.
- Flynn, Catherine, Dominique Damant et Geneviève Lessard, « Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise de la recherche-action participative » (2015) 28:2 Recherches féministes 53 DOI: 10.7202/1034175ar.
- Flynn, Catherine et al, « When Structural Violences Create a Context That Facilitates Sexual Assault and Intimate Partner Violence Against Street-Involved Young Women » (2018) 68 Women's Studies International Forum 94 DOI: 10.1016/j.wsif.2018.01.004.
- Fortin, Rebecca et al, « I WAS HERE: Young Mothers Who Have Experienced Homelessness Use Photovoice and Participatory Qualitative Analysis to Demonstrate Strengths and Assets » (2015) 22:1 Global Health Promotion 8 DOI: 10.1177/1757975914528960.
- Fotheringham, Sarah, Christine A Walsh et Anna Burrowes, « 'A Place to Rest': The Role of Transitional Housing in Ending Homelessness for Women in Calgary, Canada » (2014) 21:7 Gender, Place & Culture 834 DOI: 10.1080/0966369X.2013.810605.
- Gabet, Morgane et al, « Le soutien postlogement transitoire auprès des femmes en situation d'itinérance: besoins, implantation et impact d'une étude pilote » (2020) 45:1 Santé mentale au Québec 79 DOI: 10.7202/1070242.
- Ganann, Rebecca et al, « Influences on Mental Health and Health Services Accessibility in Immigrant Women with Post-Partum Depression: An Interpretive Descriptive Study »

- (2020) 27:1 Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing 87 DOI: 10.1111/jpm.12557.
- Gerber, Linda M, « Education, Employment, and Income Polarization among Aboriginal Men and Women in Canada » (2014) 46:1 Canadian Ethnic Studies 121 DOI: 10.1353/ces.2014.0015.
- Goldenberg, Shira M, Ofer Amram, Melissa Braschel, « Urban Gentrification and Declining Access to HIV/STI, Sexual Health, and Outreach Services Amongst Women Sex Workers Between 2010-2014: Results of a Community-Based Longitudinal Cohort » (2020) 62 Health & Place DOI: 10.1016/j.healthplace.2020.102288.
- Hanley, Gillian E, Mina Park et Tim F Oberlander, « Socioeconomic Status and Treatment of Depression During Pregnancy: A Retrospective Population-Based Cohort Study in British Columbia, Canada » (2018) 21:6 Archives of Women's Mental Health 765 DOI: 10.1007/s00737-018-0866-6.
- Hanley, Jill, Nicole Ives, Nicole et Jaime Lenet, « Migrant Women's Health & Housing Insecurity: An Intersectional Analysis » (2019) 15:1 International Journal of Migration, Health and Social Care 90 DOI: 10.1108/IJMHS-05-2018-0027.
- Hanley, Jill et al, « Pregnant and Undocumented: Taking Work into Account as a Social Determinant of Health » (2020) 16:2 International Journal of Migration, Health and Social Care 189 DOI: 10.1108/IJMHS-04-2019-0046.
- Higginbottom, Gina M et al, « An Ethnographic Investigation of the Maternity Healthcare Experience of Immigrants in Rural and Urban Alberta, Canada » (2016) *BMC Pregnancy and Childbirth* 16 (27 janvier 2016) DOI: 10.1186/s12884-015-0773-z.
- Hyman, Sophie, Tim Aubry et Fran Klodawsky, « Resilient Educational Outcomes: Participation in School by Youth With Histories of Homelessness » (2011) 43:1 Youth & Society 253 DOI: 10.1177/0044118X10365354.
- Jack, Susan M et al, « Adaptation and Implementation of the Nurse-Family Partnership in Canada » (2012) 103:S1 Revue canadienne de santé publique s42 DOI: 10.1007/BF03404459.
- Jadidzadeh, Ali et Nick Falvo, « Patterns of Exits from Housing in a Homelessness System of Care: The Case of Calgary, Alberta » (2019) 34:1 Housing Studies 66 DOI: 10.1080/02673037.2018.1432755.
- James, Krista, Raissa Dickinson et April Struthers, « Older Women Fleeing Violence and Abuse in Canada: Bringing Together Separate Spheres of Practice » (2015) 27:4-5 Journal of Elder Abuse & Neglect 454 DOI: 10.1080/08946566.2015.1082528.
- Jeffrey, Nicole K et Paula C Barata, « When Social Assistance Reproduces Social Inequality: Intimate Partner Violence Survivors' Adverse Experiences with Subsidized Housing » (2017) 32:7 Housing Studies 912 DOI: 10.1080/02673037.2017.1291912.
- Jumah, Naana A, Lisa Bishop et Mike Franklyn, « Opioid Use in Pregnancy and Parenting: An Indigenous-Based, Collaborative Framework for Northwestern Ontario » (2017) 108:5-6 Revue canadienne de santé publique e616 DOI: 10.17269/cjph.108.5524.
- Kahan, Deborah et al, « Implementing a Trauma-Informed Intervention for Homeless Female Survivors of Gender-Based Violence: Lessons Learned in a Large Canadian Urban Centre » (2019) 28:3 Health and Social Care in the Community 823 DOI: 10.1111/hsc.12913.

- Kernelsen, Jude, Kathrin Stoll et Stefan Grzybowski, « Stress and Anxiety Associated with Lack of Access to Maternity Services for Rural Parturient Women » (2011) 19:1 The Australian Journal of Rural Health 9 DOI: 10.1111/j.1440-1584.2010.01170.x.
- Khanlou, Nazilla, Attia Khan et Catriona Mill, « A Health Promotion Framework for Women with Precarious Immigration Status in Canada » dans *Culture, Diversity and Mental Health - Enhancing Clinical Practice*, 2019 DOI: 10.1007/978-3-030-26437-6\_6.
- Kidd, Sean A et al, « The Role of Gender in Housing for Individuals with Severe Mental Illness: A Qualitative Study of the Canadian Service Context » (2013) 3:6 BMJ Open accessible media research DOI: 10.1136/bmjopen-2013-002914.
- Laperrière, Marie-Neige, « La consubstantialité comme approche critique du droit : le rôle du droit civil québécois relativement aux apparentes contradictions dans la classe des femmes par rapport au droit du logement » (2016) 46:1 Revue générale de droit 253 DOI: 10.7202/1036579ar.
- Lazarus, Lisa et al, « Risky Health Environments: Women Sex Workers' Struggles to Find Safe, Secure and Non-Exploitative Housing in Canada's Poorest Postal Code » (2011) 71:3 Social Science & Medicine 1600 DOI: 10.14288/1.0319253.
- Lee, Susan, « Women's Perspectives on Disability, Underemployment & Health » (2013) 12:1 Women's Health and Urban Life 61 <<https://hdl.handle.net/1807/35222>>.
- Lipman, Ellen L, Meghan Kenny et Elsa Marziali, « Providing Web-Based Mental Health Services to At-Risk Women » *BMC Women's Health* 11 (19 août 2011) DOI: 10.1186/1472-6874-11-38.
- Logie, Carmen H et al, « HIV-Related Stigma, Racial Discrimination, and Gender Discrimination: Pathways to Physical and Mental Health-Related Quality of Life Among a National Cohort of Women Living with HIV » (2018) 107 Preventive Medicine 36 DOI: 10.1016/j.ypmed.2017.12.018.
- Louie, Dustin, « Sexual Exploitation Prevention Education for Indigenous Girls » (2018) 41: Revue Canadienne d'éducation 633 <<https://journals.sfu.ca/cje/index.php/cje-rece/article/view/3312>>.
- Lyons, Tara et al, « Experiences of Trans Women and Two-Spirit Persons Accessing Women-Specific Health and Housing Services in a Downtown Neighborhood of Vancouver, Canada » (2016) 3:5 LGBT Health 373 DOI: 10.1089/lgbt.2016.0060.
- Man, Guida C, « Families in the Chinese Diaspora: Women's Experience in Transnational Hong Kong and Mainland Chinese Immigrant Families in Canada » dans Kwok B Chan, dir, *International Handbook of Chinese Families*, New York, Springer, 2013, 157 DOI: 10.1007/978-1-4614-0266-4\_9.
- Martin, Ruth Elwood et al, « Homelessness as Viewed by Incarcerated Women: Participatory Research » (2012) 8:3-4 International Journal of Prisoner Health 108 DOI: 10.1108/17449201211284987.
- Maurin, Marine, « Prendre place: les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec » (2015) 27:2 Nouvelles pratiques sociales 253 DOI: 10.7202/1037691ar.
- McCall, Jane et Patricia Lauridsen-Hoegh, « Trauma and Cultural Safety: Providing Quality Care to HIV-Infected Women of Aboriginal Descent » (2014) 25:S1 Journal of the Association of Nurses in AIDS Care S70 DOI: 10.1016/j.jana.2013.05.005.

- Milaney, Katrina, Nicole Williams et Stacy Lee Lockerbie, « Recognizing and Responding to Women Experiencing Homelessness with Gendered and Trauma-Informed Care » *BMC Public Health* 20:397 (26 mars 2020) DOI: 10.1186/s12889-020-8353-1.
- Milaney, Katrina, Stacy Lee Lockerbie et Xiao Yang Fang, « The role of structural violence in family homelessness » (2019) 110:5 *Canadian Journal of Public Health* 554 DOI: 10.17269/s41997-019-00219-y.
- Monchalin, Renée, Janet Smylie et Earl Nowgesic, « "I Guess I Shouldn't Come Back Here": Racism and Discrimination as a Barrier to Accessing Health and Social Services for Urban Metis Women in Toronto, Canada » (2020) 7:2 *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities* 251 DOI: 10.1007/s40615-019-00653-1.
- Montgomery, Phyllis, Stephanie Brown et Cheryl Forchuk, « A Comparison of Individual and Social Vulnerabilities, Health, and Quality of Life Among Canadian Women with Mental Diagnoses and Young Children » (2011) 21:1 *Women's Health Issues* 48 DOI: 10.1016/j.whi.2010.07.008.
- Newbold, K Bruce, Jenny Cho et Marie McKeary, « Access to Health Care: The Experiences of Refugee and Refugee Claimant Women in Hamilton, Ontario » (2013) 11:4 *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 431 DOI: 10.1080/15562948.2013.808390.
- O'Brien, Nadia et al, « Envisioning Women-Centered HIV Care: Perspectives from Women Living with HIV in Canada » (2017) 27:6 *Women's Health Issues* 721 DOI: 10.1016/j.whi.2017.08.001.
- O'Campo, Patricia, Nihaya Daoud, Sarah Hamilton-Wright, « Conceptualizing Housing Instability: Experiences with Material and Psychological Instability Among Women Living with Partner Violence » (2016) 31:1 *Housing Studies* 1 DOI: 10.1080/02673037.2015.1021768.
- O'Doherty, Tamara, « Criminalization and Off-Street Sex Work in Canada » (2011) 53:2 *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* 217 DOI: 10.3138/cjcc.53.2.217.
- Oliver, Vanessa et Rebecca Cheff, « Sexual Health: The Role of Sexual Health Services Among Homeless Young Women Living in Toronto, Canada » (2012) 13:3 *Health Promotion Practice* 370 DOI: 10.1177/1524839912437369.
- Oliver, Vanessa et Robin Leblanc, « Family Matters: A Strengths-Based Family Resiliency Perspective Toward Improving the Health of Young Women Experiencing Homelessness » (2015) 6:1 *International Journal of Child, Youth and Family Studies* 52 DOI: 10.18357/ijcyfs.61201513478.
- O'Mahony, JM et TT Donnelly, « How Does Gender Influence Immigrant and Refugee Women's Postpartum Depression Help-Seeking Experiences? » (2013) 20:8 *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing* 714 DOI: 10.1111/jpm.12005.
- O'Manique, Colleen et Pieter Fourie, « Gender Justice and the Millennium Development Goals: Canada and South Africa Considered » (2016) 43:1 *Politikon South African Journal of Political Studies* 97 DOI: 10.1080/02589346.2016.1155139.
- Orchard, Treena et al, « 'You Just Have to be Smart': Spatial Practices and Subjectivity Among Women in Sex Work in London, Ontario » (2016) 23:11 *Gender, Place & Culture* 1572 DOI: 10.1080/0966369X.2016.1219328.
- Osuji, Joseph C et Sandra P Hirst, « Understanding the Journey Through Homelessness: A Hermeneutic Study of Women Without Children » (2013) 32:2 *Canadian journal of Community mental health* 27 DOI: 10.7870/cjcmh-2013-017.

- Oudshoorn, Abe, Cheryl Forchuk et Jodi Hall, « An Evaluation of a Housing First Program for Chronically Homeless Women » (2018) 9:2 Journal of Social Inclusion 34 DOI: 10.36251/josi.136.
- Pauly, Bernie et Jane McCall, « Offrir un lieu sûr : l'adoption d'une perspective de sécurisation culturelle dans les soins prodigues aux femmes autochtones vivant avec le VIH-sida » (2012) 44:2 Revue canadienne de recherche en sciences infirmières 130 <<https://cjnr.archive.mcgill.ca/article/view/2354>>.
- Premji, Stephanie et Yogendra Shakya, « Pathways between under/unemployment and health among racialized immigrant women in Toronto » (2017) 22:1 Ethnicity & Health 17 DOI: 10.1080/13557858.2016.1180347.
- Provencier, Annick, « From the Invisible Hand to the Invisible Woman: A Gender Perspective on the Tax Policy Discourse on Social Tax Expenditures » (2017) 29:1 Revue Femmes et Droit 110 DOI: 10.3138/cjwl.29.1.110.
- Reid, Nadine, Amie Kron et Thanara Rajakulendran, « Promoting Wellness and Recovery of Young Women Experiencing Gender-Based Violence and Homelessness: The Role of Trauma-Informed Health Promotion Interventions » (2021) 27:9 Violence Against Women 1297 DOI: 10.1177/1077801220923748.
- Ruttan, Lia, Patricia Laboucane-Benson et Brenda Munro, « Does a Baby Help Young Women Transition Out of Homelessness? Motivation, Coping, and Parenting » (2012) 15:1 Journal of Family Social Work 34 DOI: 10.1080/10522158.2012.642671.
- Salsi, Salsi et al, « Les besoins et priorités occupationnels des femmes en situation d'itinérance » (2017) 84:4-5 Revue canadienne d'ergothérapie 229 DOI: 10.1177/0008417417719725.
- Schmidt, Rose, Charlotte Hrenchuk et Judie Bopp, « Trajectories of Women's Homelessness in Canada's 3 Northern Territories » (2015) 74:1 International Journal of Circumpolar Health 1 DOI: 10.3402/ijch.v74.29778.
- Senthanar, Sonja, Ellen MacEachen et Stephanie Premji, « “Can Someone Help Me?” Refugee Women’s Experiences of Using Settlement Agencies to Find Work in Canada » (2020) 21:1 Journal of International Migration and Integration 273 DOI: 10.1007/s12134-019-00729-1.
- Senthanar, Sonja, Ellen MacEachen et Stephanie Premji, « Entrepreneurial Experiences of Syrian Refugee Women in Canada: A Feminist Grounded Qualitative Study » (2021) 57:2 Small Business Economics 835 DOI: 10.1007/s11187-020-00385-1.
- Sethna, Christabelle et Marion Doull, « Spatial disparities and travel to freestanding abortion clinics in Canada » (2013) 38 Women's Studies International Forum 52 DOI: 10.1016/j.wsif.2013.02.001.
- Shibuya, Kumiko, « Dynamics of Permanent Exit from Welfare in Ontario, Canada: Duration Dependence and Heterogeneity » (2018) 44:3 Canadian Public Policy 241 DOI: 10.3138/cpp.2017-030.
- Shier, Michael L, Marion E Jones, John R Graham, « Sociocultural Factors to Consider When Addressing the Vulnerability of Social Service Users: Insights from Women Experiencing Homelessness » (2011) 26:4 Affilia 367 DOI: 10.1177/0886109911428262.
- Slaunwhite, Amanda K, « The Role of Gender and Income in Predicting Barriers to Mental Health Care in Canada » (2015) 51:5 Community Mental Health Journal 621 DOI: 10.1007/s10597-014-9814-8.

- Smith-Carrier, Tracy, « Reproducing Social Conditions of Poverty: A Critical Feminist Analysis of Social Assistance Participation in Ontario, Canada » (2017) 38:4 Journal of Women, Politics & Policy 498 DOI: 1554477X.2016.1268874.
- Socías, Eugenia, Mieke Koehoorn, Mieke et Jean Shoveller, « Gender Inequalities in Access to Health Care among Adults Living in British Columbia, Canada » (2016) 26:1 Women's Health Studies 74 DOI: 10.1016/j.whi.2015.08.001.
- Socías, Eugenia M et al, « Universal Coverage without Universal Access: Institutional Barriers to Health Care among Women Sex Workers in Vancouver, Canada » *PLoS ONE* 11:5 (16 mai 2016) DOI: 10.1371/journal.pone.0155828.
- Stewart, Alexandra et Denise Cloutier, « More Than a Roof; Challenges for Older Women Renters in British Columbia, Canada » (2021) 34:5 Journal of Women & Aging 582 DOI: 10.1080/08952841.2021.1948791.
- Strehlau, Verena, Iris Torchalla et Kathy Li, « Mental Health, Concurrent Disorders, and Health Care Utilization in Homeless Women » (2012) 18:5 Journal of Psychiatric Practice 349 DOI: 10.1097/01.pra.0000419819.60505.dc.
- Struthers, Ashley et al, « Understanding the Particularities of an Unconditional Prenatal Cash Benefit for Low-Income Women: A Case Study Approach » (2019) 56 Inquiry 1 DOI: 10.1177/0046958019870967.
- Tastsoglou, Evangelia et Shiva Nourpanah, « (Re)Producing Gender: Refugee Advocacy and Sexual and Gender-Based Violence in Refugee Narratives » (2019) 51:3 Canadian Ethnic Studies 37 DOI: 10.1353/ces.2019.0019.
- Thurston, Wilfreda E et al, « Pathways into and out of Homelessness: Domestic Violence and Housing Security for Immigrant Women » (2013) 11:3 Journal of Immigrant & Refugee Studies 278 DOI: 10.1080/15562948.2013.801734.
- Torchalla, Iris Linden et al, « "Like a Lots Happened with my Whole Childhood": Violence, Trauma, and Addiction in Pregnant and Postpartum Women from Vancouver's Downtown Eastside » *Harm Reduction Journal* (12 janvier 2015) DOI: 10.1186/1477-7517-12-1.
- Torchallaa, Iris, Verena Strehlaub et Kathy Li, « Substance Use and Predictors of Substance Dependence in Homeless Women » (2011) 118:2-3 Drug and Alcohol Dependence 173 DOI: 10.1016/j.drugalcdep.2011.03.016.
- Tulli, Mia et al, « Immigrant Mothers' Perspectives of Barriers and Facilitators in Accessing Mental Health Care for Their Children » (2020) 31:6 Journal of Transcultural Nursing 598 DOI: 10.1177/1043659620902812.
- Turin, Tanvir C et al, « Perceived Challenges and Unmet Primary Care Access Needs among Bangladeshi Immigrant Women in Canada » (2020) 11 Journal of Primary Care & Community Health DOI: 10.1177/2150132720952618.
- Tutty, Leslie M et al, « I Built My House of Hope: Abused Women and Pathways into Homelessness » (2014) 19:12 Violence Against Women 1498 DOI: 10.1177/1077801213517514.
- Van Berkum, Amy et Abe Oudshoorn, « 'Where to Now?' Understanding the Landscape of Health and Social Services for Homeless Women in London, Ontario, Canada » (2019) 10:1 Journal of Social Inclusion 41 DOI: 10.36251/josi.158.
- Vanthuyne, Karine, Francesca Meloni, Monica Ruiz-Casares, « Health Workers' Perceptions of Access to Care for Children and Pregnant Women with Precarious

- Immigration Status: Health as a Right or a Privilege? » (2013) 93:C Social Science & Medicine 78 DOI: 10.1016/j.socscimed.2013.06.008.
- Waldbrook, Nathalie, « Formerly Homeless, Older Women's Experiences with Health, Housing, and Aging » (2013) 25:4 Journal of Women & Aging 337 DOI: 10.1080/08952841.2013.816213.
- Walsh, Christine A, Jill Hanley et Nicole Ives, « Exploring the Experiences of Newcomer Women with Insecure Housing in Montréal Canada » (2015) 17:3 Journal of International Migration and Integration 887 DOI: 10.1007/s12134-015-0444-y.
- Williams, Charmaine C, Deone Curling et Leah S Steele, « Depression and discrimination in the lives of women, transgender and gender liminal people in Ontario, Canada » (2017) 25:3 Health and Social Care in the Community 1139 DOI: 10.1111/hsc.12414.
- Woodgate, Roberta Lynn et al, « A Qualitative Study on African Immigrant and Refugee Families' Experiences of Accessing Primary Health Care Services in Manitoba, Canada: It's not Easy! » (2017) 16:1 International Journal for Equity in Health 5 DOI: 10.1186/s12939-016-0510-x.
- Woodhall-Melnik, Julia, Sarah Hamilton-Wright, Nihaya Daoud, « Establishing Stability: Exploring the Meaning of 'Home' for Women Who Have Experienced Intimate Partner Violence » (2017) 32:2 Journal of Housing and the Built Environment 253 DOI: 10.1007/s10901-016-9511-8.
- Zabkiewicz, Denise M, Michelle Patterson et Alexandra Wright, « A Cross-Sectional Examination of the Mental Health of Homeless Mothers: Does the Relationship Between Mothering and Mental Health Vary by Duration of Homelessness? » *BMJ Open* (29 october 2014) DOI: 10.1136/bmjopen-2014-006174.

#### *Références issues de l'analyse de la recherche*

- Alliance Féministe pour l'Action Internationale, « List of Issues for United Nations Human Rights Committee Review of Canada » (21 mai 2021), en ligne (pdf) : <[https://ccprcentre.org/files/documents/INT\\_CCP\\_R\\_IKS\\_CAN\\_44912\\_E.pdf](https://ccprcentre.org/files/documents/INT_CCP_R_IKS_CAN_44912_E.pdf)>.
- Bemben, Lucas, « La violence institutionnelle » (2016), janv-mars, *Repères éthiques*, (2016) <<https://afar.info/biblio/public/2695.pdf>>.
- Bourdieu, Pierre, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998 DOI: 10.3406/arss.1990.2947.
- Bourdieu, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- Centre pour les droits à l'égalité au logement, « Guide des principes de Montréal sur les droits économiques sociaux et culturels des femmes » (dernière consultation le 28 novembre 2023), en ligne (pdf) : <[hria.equalit.ie/pdf/fr/5/Guide%20des%20principes%20de%20Montr%C3%A9al.pdf](http://hria.equalit.ie/pdf/fr/5/Guide%20des%20principes%20de%20Montr%C3%A9al.pdf)>.
- Commission canadienne des droits de la personne « Discussion éclair sur les droits économiques, sociaux et culturels au canada » (30 avril 2018), en ligne : <[www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/publications/discussion-eclair-sur-les-droits-economiques-sociaux-et-culturels-au-canada](http://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/publications/discussion-eclair-sur-les-droits-economiques-sociaux-et-culturels-au-canada)>.
- Crenshaw, Kimberlé, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory, and Antiracist Politics » (1989) 1989:1 University of Chicago Legal Forum 139 DOI: 10.1093/oso/9780198782063.003.0016.

- Dan Fox et Melissa Moyser, « Le Bien-être économique des femmes au Canada » dans Statistiques Canada, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, n° de catalogue : 89-503-X, Ottawa, Statistiques Canada, 16 mai 2018.
- Gagné, Louis « Au Québec, gagner moins de 20\$ de l'heure condamne à rester pauvre » (3 mai 2023), en ligne : <[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976149/etude-revenu-viable-quebec-2023-iris-inflation-hausse-prix-salaire-minimum-pauvreté](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976149/etude-revenu-viable-quebec-2023-iris-inflation-hausse-prix-salaire-minimum-pauvreté)>.
- Grimshaw, Jeremy, « Chapitre sur la synthèse des connaissances » (dernière consultation le 28 novembre 2023) Ottawa, Institut de recherche du Canada sur le transfert et l'assimilation des connaissances dans le domaine de la santé, 2023, en ligne (pdf) : <[cihr-irsc.gc.ca/f/documents/knowledge\\_synthesis\\_chapter\\_f.pdf](http://cihr-irsc.gc.ca/f/documents/knowledge_synthesis_chapter_f.pdf)>.
- International Federation for Human Rights, « Montréal Principles on Women's Economic, Social and Cultural Rights » (décembre 2002), en ligne : <<https://www.refworld.org/docid/46f1462e0.html>>.
- Institut de la statistique du Québec « Niveau de scolarité » (dernière consultation le 28 novembre 2023), en ligne : <<https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/education/niveau-scolarite#>>.
- Lamarche, Lucie et Anaïs Tobalagba, « L'Article 3 du Pacte International Relatif Aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (The UN International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and the Gender Equality Standard: Not There Yet) » (2012) [non publié] DOI: 10.2139/ssrn.2161020.
- Lee, Brandy X, *Violence: An Interdisciplinary Approach to Causes, Consequences, and Cures*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2019 DOI: 10.1002/9781119240716.
- Nations Unies, Assemblée Générale, Conseil des droits de l'homme, *Garde des enfants, violence contre les femmes et violences contre les enfants - Rapport de la Rapporteur spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences*, Doc NU : A/HRC/53/36, HRC, 2023.
- Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada*, Doc NU : E/C.12/CAN/CO/6, CDESC, 2016.
- Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Observations finales concernant les huitièmes et neuvième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Canada*, Doc NU : CEDAW/C/CAN/CO/8-9, CDESC, 18 novembre 2016.
- Plante, Marie-Christine, *Lutte contre la pauvreté au Québec : les cas des jeunes femmes itinérantes*, mémoire de maîtrise en service social, Université de Montréal, 2007 [non publié].
- Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Projet de loi 63 modifiant la Charte : l'égalité entre les hommes et les femmes » (1 février 2008), en ligne : <[www.cdpdj.qc.ca/fr/actualites/projet-de-loi-63-modifiant-la-3](http://www.cdpdj.qc.ca/fr/actualites/projet-de-loi-63-modifiant-la-3)>.
- Québec, Secrétariat à la condition féminine, *Histoire de la condition féminine depuis la création du Secrétariat à la condition féminine*, Québec, SCF, 2022.
- Québec, Secrétariat à la condition féminine, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, Québec, SCF, 2022.
- Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*, Doc off AG NU, 30<sup>e</sup> sess, Doc NU A/HRC/WG.6/30/CAN/1 (2018).

- Strobel, Pierre, « De la pauvreté à l'exclusion : société salariale ou société des droits de l'homme » (1996) 148 Revue internationale des sciences sociales 201.
- Visite au Canada – Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences*, Doc off AG NU, 41<sup>e</sup> sess, Doc NU A/HRC/41/42/Add.1 (2019).
- Vézina, Christine, « La culture juridique des droits de la personne est-elle un obstacle à la justiciabilité des droits sociaux ? Tendances à la Cour suprême » (2020) 61:2 Cahiers de Droit 495 <<https://doi.org/10.7202/1070653ar>>.
- Vivet, Pascal et Stanislaw Tomkiewicz, *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Seuil, 1991.
- Winter, Deborah DuNann et Dana C Leighton, « Structural violence » dans Daniel J Christie, Richard V Wagner et Deborah Du Nann, dir, *Peace, conflict, and violence: Peace psychology in the 21st century*, New Jersey, Prentice-Hall, 2001, 99.

## **AXE 2 : ACCÈS À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES**

### **Section 5 : Organisations canadiennes de développement international et d'action humanitaire**

Analyse de Laurence Ouellet-Boivin et d'Isabelle Auclair

Responsable de la thématique : Isabelle Auclair

N=0

#### **Introduction**

*Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (Vio-SIS) vécues par les femmes pour les transformer*

La thématique analysée dans cette section s'inscrit dans l'axe de recherche 2 soit *Participation au pouvoir et à la vie démocratique – pratiques et cultures organisationnelles inclusives et équitables* et correspond aux *Organisations canadiennes de développement international et d'action humanitaire*. La responsable du thème est la professeure et titulaire de la Chaire Claire-Bon enfant Isabelle Auclair. Le présent exercice a été réalisé par Laurence Ouellet-Boivin, co-coordonnatrice de la Chaire Claire-Bon enfant. Janyck Beaulieu, doctorante à l'Université d'Ottawa, a également contribué au projet. Dans cet exercice d'examen de la portée, aucun écrit n'a été retenu pour la thématique selon les critères de sélection préétablis. Malgré l'absence de corpus sélectionné, une brève analyse des obstacles et leviers d'accès à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires ainsi que les différentes représentations des violences structurelles, institutionnelles et symboliques (vio-SIS) vécues par les femmes dans le milieu de la coopération internationale canadienne sera présentée. Cette analyse se fondera sur la littérature exclue de l'examen de la portée ainsi que sur certaines réflexions proposées lors de la *Matinée de partage d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmexs* tenue en novembre 2021.

#### **1. Contextualisation de la thématique**

L'analyse des violences SIS au sein du développement international et de l'action humanitaire (DIAH), aussi nommée coopération internationale, s'inscrit dans une analyse plus large des pratiques organisationnelles andocentrées qui favorisent l'émergence et la perpétuation d'inégalités (Calás et al, 2014). Or, peu de recherches étudient l'impact des différents systèmes d'oppression (le sexism e, l'hétéronormativité, le racisme, le classisme

et le capacitisme) et de leur intersection sur la perpétuation de violences dans les milieux organisationnels (Auclair et Tanguay, 2019).

Bien particulier de son contexte et des enjeux y étant associés, le milieu de la coopération internationale reste empreint d'inégalités. En effet, s'ajoutant aux déplacements fréquents et à la conciliation travail – vie personnelle difficile, cette particularité découle selon certain.e.s chercheur.euse.s des valeurs promues par le secteur de la coopération internationale (Guillaumat, 2021; Javed, Chattu et Allahverdipour, 2021; Abat, 2017). Ces valeurs ont longtemps entraîné une absence de remise en question des pratiques inégalitaires et de la perpétuation de violences dans les organisations de coopération internationale sous l'égide de la visée altruiste du secteur (Guillaumat, 2021). En outre, la littérature relève la présence de dynamiques de pouvoir largement inégalitaires entre les populations soutenues et ceux.elles offrant le soutien provenant souvent des Nords. Une recherche de l'*International Development Committee* note d'ailleurs l'« extreme power imbalance: those receiving aid in humanitarian crisis situations are some of the most vulnerable and disempowered people in the world. » (Cooper, 2021 : 761). Ainsi, ces rapports de pouvoir inégaux et le manque de remise en question des pratiques montrent la présence de violence SIS dans le milieu.

Dans la littérature portant sur le DIAH, les violences sont généralement abordées en lien avec les contextes des projets d'intervention et très peu en ce qui a trait à l'accès des femmes aux organisations de ce secteur (Auclair & Tanguay, 2019; Auclair, Brière, Tanguay, Maltais & St-Georges, 2019; Fechter & Hindman, 2011; Verschuur et al., 2016). Par ailleurs, dans cette même littérature, les vio-SIS sont peu analysées (Lokot, 2021) ou ne sont pas explicitées. Diverses recherches se penchent cependant sur les violences sexuelles dans le milieu (Ather 2013; Danyi 2019; Kunwar et al, 2015; Shapiro 2018). Les causes profondes de cette forme de violence restent pourtant sans analyse holistique. De plus, une attention particulière envers les violences vécues par les participantes des projets de DIAH est observable dans la littérature comparativement aux violences commises et vécues au sein des organisations de coopération internationale (Auclair, Brière, Tanguay, Maltais & St-Georges, 2019; Fechter & Hindman, 2011). En effet, plusieurs chercheur.euse.s étudient les violences fondées sur le genre, l'impact genré des conflits armés, des migrations, des pandémies, etc. (Schuller, 2015 ; Okeke-Iherjirika, Yohani & McMenemy, 2018; Levy & Martinez, 2019) alors que l'étude de l'expérience professionnelle reste beaucoup moins présente. Ceci peut en partie expliquer l'absence de textes retenus pour cette thématique dans le présent projet.

## 2. Approches et méthodologie

Ne s'applique pas.

### **3. Les violences**

Ne s'applique pas.

### **4. Les obstacles**

Ne s'applique pas.

### **5. Les leviers**

Ne s'applique pas.

### **6. Autres éléments d'analyse**

Dans le cadre de ce projet de recherche, la méthodologie adoptée n'a pas permis de recueillir des articles concernant les violences structurelles, institutionnelles et symboliques dans le milieu de la coopération internationale canadienne. Or, ces violences sont bien présentes et plusieurs recherches les étudient sans pour autant s'être retrouvées dans cet examen de la portée. Cette absence découle probablement des critères de sélection de l'exercice. À titre d'exemple, le critère « Étude faite au Canada ou sur des populations canadiennes à l'extérieur du Canada » pourrait s'être avéré difficile pour la thématique en considérant le caractère international du DIAH.

L'absence d'article pourrait également découler d'un intérêt moins présent quant aux conditions des femmes sur la scène internationale observée par plusieurs chercheur.euse.s à la suite de la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995. Le « contexte politique défavorable à la promotion des droits des femmes sur la scène mondiale avec l'unilatéralisme américain, la montée des fondamentalismes et les effets négatifs de la mondialisation capitaliste sur les conditions de vie des femmes » (Druelle, 2004 : 117) pourrait donc avoir entravé la recherche sur le sujet. Dans la littérature, certaines autrices parlent même de « crise au sein des mouvements internationaux de femmes et que celle-ci résulte autant de facteurs internes que de facteurs externes » (Druelle, 2004 : 116) ou encore de déglobalisation du féminisme et d'altermondialisation (Harcourt, 2016).

D'autre part, certains écrits, tel le chapitre La carrière des femmes en coopération internationale : un parcours à démystifier d'Auclair, Brière, Tanguay, Maltais et St-Georges paru en 2019, n'ont pas été relevés par l'examen de la portée. Sans pour autant faire référence explicitement aux violences SIS, ce chapitre présente plusieurs réflexions reflétant la présence de ces violences dans le secteur de la coopération internationale. Il aurait donc été pertinent de le relever dans cet examen de la portée.

### *Les violences SIS et les obstacles*

Le milieu de la coopération internationale est empreint de violences institutionnelles. Auclair, Brière, Tanguay, Maltais et St-Georges (2019) soulignent par exemple que les femmes œuvrant dans le milieu sont souvent moins payées que leurs homologues masculins. Elles sont aussi moins représentées au sein des instances dirigeantes d'organisations de coopération internationale alors qu'elles subissent à la fois la présence d'un « plancher collant » et de « frontières de verre » (Linehan et Walsh, 2000 dans Auclair, Brière, Tanguay, Maltais et St-Georges, 2019). Les femmes se retrouvent également en majorité dans des ONG disposant de peu de moyens (Auclair, Brière, Tanguay, Maltais et St-Georges, 2019). Ces violences représentent dans plusieurs cas des obstacles à l'accès à un milieu de travail équitable pour les femmes dans le milieu du DIAH. Les échanges recueillis lors de la *Matinée de partage d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmxs* font d'ailleurs écho aux violences et aux obstacles cités. Ainsi, sans pour autant être spécifiques au milieu de la coopération internationale, les réflexions ont relevé plusieurs exemples :

En effet, on y déplorait le besoin d'avoir l'appui d'un homme pour qu'un projet, dirigé et développé par une femme, soit crédible. Une autre personne mentionnait qu'il y a des institutions qui dévalorisaient le travail effectué par les groupes de femmxs. Des institutions étaient même enclines à normaliser les violences, blâmer les victimes (ex. en invalidant ce qu'elles vivaient) et à entretenir des préjugés ainsi que stéréotypes à leur égard. (Belleau, Auclair et Ducharme, 2023 : 8)

Des violences structurelles sont également présentes dans les milieux de coopération internationale canadienne alors qu'une inadéquation est observable entre le modèle de carrières et les particularités liées au désir d'avoir des enfants (Auclair, Brière, Tanguay, Maltais et St-Georges, 2019). Ces propos ont d'ailleurs été confirmés lors de la matinée d'échange alors que des personnes ont souligné la non-reconnaissance « [d]es effets de la charge mentale des femmxs, notamment en les encourageant à s'établir sur le marché du travail en plus de réaliser plusieurs formes de travail invisible (Belleau, Auclair et Ducharme, 2023 : 8). Dans la même lignée, des chercheuses (Robert et Paoli, 2019) soulignent différents facteurs d'exacerbation du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels tels l'isolement, le stress, l'épuisement ainsi que le manque d'intimité et de séparation entre le travail et la vie personnelle (Robert et Paoli, 2019).

Les violences SIS sont aussi représentées de manière générale par la présence de nombreux cas de violences sexuelles et par l'insuffisance des mécanismes de gestion de ceux-ci. La place particulière qu'occupent les organisations de coopération internationale au sein des dénonciations de violences sexuelles depuis l'avènement du mouvement #MeToo et #AidToo laisse transparaître les violences SIS dont est empreint le milieu. En effet, la dénonciation – ou l'absence de dénonciation – des violences sexuelles est largement

influencée par les rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes : « the more power a man has, the more sexual access he can get away with » (MacKinnon 2018 dans Gillespie, Eikenberry & Mirabella, 2019 : 2). En outre, des violences symboliques s'observent aussi à travers la solidarité masculine et le « devoir de protéger tout collègue accusé d'inconduites sexuelles » (Mba, 2021 : en ligne). Dans le même sens, on notait, durant la matinée d'échange, le « manque de sensibilité en ce qui a trait aux différentes problématiques liées à la violence, et ce, à tous les niveaux de la société. Cela se ferait voir, entre autres, par le grand manque 1) de la prévention de ces problématiques de violence et 2) des ressources pour y faire face une fois que la violence a été perpétrée. » (Belleau, Auclair et Ducharme, 2023 : 8). Une recherche en cours, menée par la chercheuse Isabelle Auclair et le centre d'expertise canadien pour la PEAS (prévention de l'exploitation et des abus sexuels) Digna, analyse d'ailleurs les enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles dans les organisations de coopération internationale canadiennes.

### *Les leviers d'accès aux organisations équitables*

Dans un article paru en 2022, Auclair, Brière, Maltais et St-Georges présentent plusieurs leviers d'accès à un environnement de travail équitable et inclusif pour les femmes et les personnes s'identifiant à différents groupes marginalisés. Elles citent par exemple l'institutionnalisation de pratiques organisationnelles transparentes tels l'usage d'échelles salariales publiques ainsi que des processus de nomination équitables entre les femmes et les hommes, mais également entre les personnes issues des Nords et des Suds (Auclair, Brière, Maltais et St-Georges, 2022). Du côté de la santé et de la sécurité d'emploi, les autrices relèvent qu'une application uniforme des politiques, sans différenciation selon les types d'emploi (volontaires ou employé.e.s), le genre, l'orientation sexuelle, etc. représente également un levier autant dans l'accès à une sécurité d'emploi équitable qu'à la santé (Auclair, Brière, Maltais et St-Georges, 2022). De même, les autrices relèvent l'importance d'inclure une analyse intersectionnelle des pratiques organisationnelles afin de bien comprendre les différents obstacles vécus par les femmes selon l'intersection de leur identité (Auclair, Brière, Maltais et St-Georges, 2022). Cette notion est aussi nommée durant la matinée d'échange qui a permis de relever l'importance d'un accompagnement inclusif

[des] femmes vulnérables et marginalisées, qu'elles soient jeunes, aînées, immigrantes, autochtones, travailleuses du sexe, consommatrices, ayant des problèmes de santé mentale, en situation de handicap ou de la diversité sexuelle ou de genre, dans leurs démarches de reprises de pouvoir. L'une des manières d'y parvenir serait de reconnaître l'unicité de leur parcours, de leurs réalités et de leurs besoins. (Belleau, Auclair et Ducharme, 2023 : 7).

Ainsi, la littérature et les échanges entre femmes montrent donc que plusieurs pratiques peuvent être mises en place pour favoriser l'accès à un milieu de travail inclusif et équitable dans le secteur de la coopération internationale.

## Conclusion

Si la méthodologie choisie n'a pas permis une analyse de la littérature sur le sujet de la coopération internationale, elle aura certainement montré l'importance d'étudier les violences SIS plus en profondeur. Sans pour autant relever de caractéristiques particulières au secteur du développement international et de l'action humanitaire, les réflexions portées à l'occasion de la *Matinée de partage d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmxs* ont certainement permis de montrer l'importance de l'interdisciplinarité dans l'étude des violences structurelles, institutionnelles et symboliques alors que les interventions ainsi que les obstacles et leviers répertoriés sous différentes thématiques ont permis de développer des connaissances pour réduire les violences dans les milieux de travail.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

Ne s'applique pas.

### *Références issues de l'analyse de la recherche*

Abat, Ivy, *The Management of women expatriates in international humanitarian organizations*, thèse de mémoire de maîtrise en administration, HEC de Montréal, 2017 [non publiée] <<https://biblos.hec.ca/biblio/memoires/m2017a609874.pdf>>.

Ather, Rashida Ather, « Sexual harassment at workplace and protective measures for women: national and international perspectives », (2013) III:4 The IUP Law Review 33 <<https://ssrn.com/abstract=2461158>>.

Auclair, Isabelle et al, « Réduire les inégalités de carrière dans les organisations de coopération internationale canadiennes: vers une approche collective pour des pratiques équitables et inclusives » (2022) 43:3 Revue canadienne d'études du développement 393 DOI: 10.1080/02255189.2022.2047014.

Auclair, Isabelle et al, « La carrière des femmes en coopération internationale: un parcours à démythifier » dans Sophie Brière, dir, *Les femmes dans des professions traditionnellement masculines*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 87 <<https://www.pulaval.com/libreacces/9782763739274.pdf>>.

Auclair, Isabelle et Dominique Tanguay, « Les violences genrées sont partout, même en milieu de travail: diverses expériences vécues par les femmes, à la lumière du continuum des violences » dans Isabelle Auclair, Dominique Tanguay et Lorennna Suelves-Ezquerro, dir, *Violences genrées: enjeux et résistances*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 9 <https://www.pulaval.com/libreacces/9782763743448.pdf>.

- Calás, Marta B, Linda Smircich et Evangelina Holvino, « Theorizing Gender and Organization: Changing Times, Changing Theories? » dans Savita Kumra, Ruth Simpson et Ronald J Burke, dir, *The Oxford Handbook of Gender in Organizations*. Oxford University Press, 2014, 17.
- Cooper, Glenda, « #AidToo: Social Media Spaces and the Transformation of the Reporting of Aid Scandals in 2018 » (2021) 15:6 Journalism Practice 747 DOI: 10.1080/17512786.2020.1851611.
- Danyi, Claudia Janssen, « Case Study of Organizational Crisis Communication: Oxfam Responds to Sexual Harassment and Abuse Scandal » dans Jan Servaes, dir, *Handbook of Communication for Development and Social Change*, Singapore: Springer, 2019, 1, DOI : 10.1007/978-981-10-7035-8\_41-1.
- Druelle, Anick, « Que célébrer 30 ans après l'Année internationale de la femme : une crise au sein des mouvements internationaux de femmes ? » (2004) 17:2 Recherches féministes 115 DOI: 10.7202/012402ar.
- Ducharme, Joe, Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair, *Synthèse de l'analyse des données de la matinée d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmxs*, Québec, Université Laval, 2023.
- Fechter, Anne-Meike et Heather Hindman, *Inside the everyday lives of development workers: the challenges and futures of aidland*, Sterling, Kumarian Press, 2011.
- Gillespie, Elizabeth M, Angela M Eikenberry et Roseanne M Mirabella, « #Metoo/#Aidtoo and Creating an Intersectional Feminist NPO/NGO Sector », (2019) 10:4 Nonprofit Policy Forum 1 DOI: 10.1515/npf/2019-0019.
- Guillaumat, Segolen, « Réflexions sur le patriarcat et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du secteur humanitaire » (2021) 16 Alternatives Humanitaires en ligne : <<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2021/03/23/reflexions-sur-le-patriarcat-et-la-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-sein-du-secteur-humanitaire/>>.
- Harcourt, Wendy, « Gender Dilemmas in International Development Studies » (2016) 28:2 The European Journal of Development Research 167 DOI: 10.1057/ejdr.2016.6.
- Javed, Sumbal, Vijay Kumar Chattu et Allahverdipour, Hamid « Predators among protectors: overcoming power abuse during humanitarian crisis through effective humanitarian diplomacy and a gender-transformative approach » (2021) 8:2 AIMS Public Health 196 DOI: 10.3934/publichealth.2021015.
- Kunwar, L. B., B. B. Kunwar, P. Thapa, I. Sharma, S. S. Dhami, and L. J. Rokaya. 2015. « Sexual Harassment in Female at Working Place in Dhangadhi Municipality Kailali District of Nepal » 6:4 Indian Journal of Public Health Research & Development 18 DOI : 10.5958/0976-5506.2015.00190.4.
- Levy, Charmain et Andrea Martinez, dir, *Genre, féminismes et développement – Une trilogie en construction*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa 2019.
- Lokot, Michelle, « From the Inside Out: Gender Mainstreaming and Organizational Culture Within the Aid Sector » (2021) 6 Frontiers in Sociology DOI: 10.3389/fsoc.2021.664406.
- Mba, Jean Émile, « Exploitation et abus sexuels dans les organisations humanitaires au Cameroun : dispositifs de repérage et logiques d'obstruction » (2021) 16 Alternatives humanitaires en ligne : <<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2021/03/23/exploitation-et-abus-sexuels-dans-les-organisations-humanitaires-au-cameroun-dispositifs-de-reperage-et-logiques-dobstruction/>>.

- humanitaires.org/fr/2021/03/24/exploitation-et-abus-sexuels-dans-les-organisations-humanitaires-au-cameroun-dispositifs-de-reperage-et-logiques-dobstruction/>.
- Okeke-Ihejirika, Philomina, Sophie Yohani et Claire McMenemy « Support Programs for Women Survivors of Sexualized Gender-Based Violence from African Conflict Zones: A Contextual Review » (2018) 8:2 SAGE Open DOI: 10.1177/2158244018784342.
- Robert, Estelle et Caroline Paoli, *Abus, exploitation et harcèlement sexuels, une prise de conscience collective : Humanitalents donne la parole aux travailleurs humanitaires*, La Haye, Humanitalents, 2019 <[https://humanitalents.com/wp-content/uploads/2019/06/SHEA\\_prise\\_conscience\\_collective\\_Humanitalents\\_rapport\\_integral.pdf](https://humanitalents.com/wp-content/uploads/2019/06/SHEA_prise_conscience_collective_Humanitalents_rapport_integral.pdf)>.
- Schuller, Mark, « “Pa Manyen Fanm Nan Konsa”: Intersectionality, Structural Violence, and Vulnerability Before and After Haiti's Earthquake » (2015) 41:1 Feminist Studies 184 DOI: 10.15767/feministstudies.41.1.184.
- Shapiro, Joseph, « The Sexual Assault Epidemic No One Talks About » (8 janvier 2018) en ligne : <<https://www.npr.org/2018/01/08/570224090/the-sexual-assault-epidemic-no-one-talks-about>>.
- Verschuur, Christine, Isabelle Guérin et Hélène Guétat-Bernard, dir, *Under Development: Gender*, New York, Springer, 2016 <<https://journals.openedition.org/lectures/16533>>.

## Section 6 : Organisations sportives

Analyse de Guylaine Demers

Responsable de la thématique : Guylaine Demers

N=9

### Introduction

La thématique analysée dans cette section s'inscrit dans l'axe de recherche 2 soit *Participation au pouvoir et à la vie démocratique – pratiques et cultures organisationnelles inclusives et équitables* et correspond aux *Organisations sportives canadiennes*. Dans cet exercice, neuf articles ont été retenus pour la thématique et une analyse de contenu a été réalisée afin d'identifier les différentes formes de violence telles que présentées dans le cadre théorique portant sur les violences symboliques, structurelles et organisationnelles (vio-SIS). Spécifiquement, il sera question des différentes formes de violences vécues par les femmexs dans les organisations sportives au Canada. Cependant, il est à noter qu'aucune des études répertoriées ne mentionne de façon explicite un des trois types de violence pour décrire l'expérience des femmexs dans les organisations sportives, ce qui s'est traduit par un petit nombre d'articles retenus pour le domaine sportif. Cette situation est une des limites de cette section. En effet, les obstacles à la présence des femmexs dans les organisations sportives sont bien documentés et connus. La littérature sur le sujet est abondante, en particulier dans le domaine de la sociologie du sport. Les résultats de l'analyse doivent donc être considérés comme une petite partie du puzzle illustrant les violences subies par les femmexs dans les organisations sportives. Ce constat met tout de même en lumière le défi que représente un examen de la portée multidisciplinaire où chaque discipline utilise son propre vocabulaire ainsi que ses cadres théoriques et méthodologiques. En soi, cela constitue un résultat de recherche intéressant.

#### 1. Contextualisation de la thématique

En 2004, Laberge écrivait : « Ce [le sport] bastion traditionnellement masculin fait rarement partie des priorités dans les débats féministes [...]. Pourtant, le sport et l'activité physique renvoient à une sphère d'activités sociales qui traverse presque toutes les autres sphères, ce qui lui donne un pouvoir non négligeable dans la construction et la transformation des identités sociales ainsi que des rapports sociaux de sexe »<sup>27</sup>. Près de 20 ans plus tard, les propos de Laberge sont toujours aussi pertinents.

En effet, le genre et le sport sont indissociables. Alors que le genre structure le sport, ce dernier participe à la réactivation et au maintien des rapports de pouvoir genrés en

---

<sup>27</sup> Suzanne Laberge, « Présentation du numéro spécial Femmes et sports » (2004) 17:1 Recherches Féministes 1 à la p 1.

réactualisant un système binaire ancré dans l'hétérocisnormativité. Observatoire des rapports sociaux par excellence, le microcosme sportif agit telle une loupe sur les problématiques qui façonnent les sociétés. La marginalisation, sinon l'exclusion, de certains groupes de la sphère publique, la hiérarchisation insidieuse des individus les uns par rapport aux autres et l'instrumentalisation de peurs irrationnelles pour justifier le traitement différentié auxquels font face des membres de nos sociétés ne sont que quelques exemples de phénomènes insidieux à l'œuvre partout, mais qui émergent de façon visible dans le sport.

C'est principalement sous l'angle des rapports de pouvoir genrés déséquilibrés que sont vécues les différentes formes de violence par les femmxs qui occupent (ou tentent d'occuper) des postes de leadership dans les organisations sportives, là où se prennent les décisions qui affectent l'expérience des femmxs. Les plus récentes statistiques illustrent le débordement de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ainsi, pour les postes de leadership au sein des fédérations sportives québécoises et canadiennes, le portrait est le suivant (Lab PROFEMS, 2023; Femmes et sport au Canada, 2023):

Québec	Canada
35% des fédérations sportives sont dirigées par une femme	38% des fédérations sportives sont dirigées par une femme
29% de femmes occupent le poste de présidence	40% de femmes occupent le poste de présidence
37% de femmes composent les conseils d'administration	43% de femmes composent les conseils d'administration
29% de femmes occupent un poste d'entraîneure	
28% de femmes occupent un poste d'officielle	

Pour le Québec, les femmes représentent 56% des employé.e.s des fédérations sportives, mais elles occupent majoritairement des postes d'adjointes administratives ou de responsables des communications alors que les hommes occupent majoritairement des postes de directeur, de coordonnateur et d'entraîneur. Le portrait global illustre bien que le sport au Québec et au Canada est encore majoritairement dominé et dirigé par les hommes.

## 2. Les approches théoriques et méthodologiques

Dans le cadre de cette analyse, nous avons identifié neuf documents couvrant la période de 2011 à 2020. Les études ont été réalisées dans tout le Canada (4), dans les provinces de l'Ontario et du Québec (1), en Alberta (1), en Ontario (1) et dans des provinces ou territoires non spécifiés (2). Aucun article francophone n'a été identifié pour aborder les thématiques de la présente analyse. La totalité des études réalisées est qualitative. Les

principales méthodes de collectes de données reposent sur la réalisation d'entrevues individuelles semi-structurées (6), sur l'analyse déductive du contenu (1) et sur la récolte de données empiriques (2).

La plupart des personnes ciblées dans ces études sont des femmexs sauf une seule étude qui fait mention de l'orientation sexuelle de la participante (lesbienne). Dans tous les autres articles, aucune caractéristique individuelle n'est précisée. Il n'y a donc pas de perspective intersectionnelle concernant ces femmexs qui ont participé aux différents projets de recherche. Les principales thématiques abordées dans les articles concernent les entraîneures (5), les gestionnaires (2), les politiques (1), les arbitres (1) et les athlètes féminines de haut niveau (1). Un seul article concernait un projet réalisé en dehors du monde sportif, soit un portait sur le leadership des femmes en contexte de plein air.

### 3. Les violences

D'emblée, rappelons qu'aucune des neuf études retenues ne mentionne de façon explicite un des trois types de violences issues de notre cadre théorique, soit les violences symboliques, structurelles ou organisationnelles. Les études décrivent plutôt les obstacles rencontrés par les femmexs dans les organisations sportives sans faire de lien avec les violences vécues par celles-ci. Certaines études identifient également les leviers à mettre en place afin d'augmenter le nombre de femmexs dans les organisations ainsi que les stratégies à privilégier pour améliorer leurs conditions de travail. Étant donné que les auteur.es des articles retenus n'abordent pas la sous-représentation des femmes en sport comme un enjeu lié aux différents types de violences, l'analyse présentée ici porte plutôt sur une interprétation des résultats des différentes études en utilisant le prisme des violences.

Les violences répertoriées dans les neuf articles concernent différents aspects du système sportif. Elles sont relatives :

- aux règles, lois et politiques et comment elles impactent les femmexs ;
- à l'évolution de carrière de l'athlète féminine ;
- aux athlètes féminines qui progressent dans une structure institutionnalisée ;
- à la comparaison des valeurs de leadership (féminin versus masculin) et
- aux barrières pour atteindre l'équité des genres dans le sport.

Ces divers angles de recherche sont liés d'une façon ou d'une autre aux trois types de violences et elles touchent autant les athlètes, les entraîneures que les gestionnaires.

#### *Les trois types de violence bien ancrés dans le milieu sportif*

L'analyse de contenu a permis de conclure que les trois types de violence sont bien ancrés dans le milieu sportif canadien. La démarche a mis en lumière le lien entre les résultats des

études et les types de violences. Pour chacun des trois types de violence, nous présentons les différentes formes qu'elles prennent dans les organisations sportives.

### *Violences symboliques*

#### 3.7.5. Patriarcat

De plus en plus, les acteurs et actrices du système sportif reconnaissent certains des fondements patriarcaux du sport au Canada, où "la disponibilité des femmes à contribuer au système sportif tend à être limitée en raison des attentes sociétales à l'égard des femmes pour qu'elles remplissent des rôles domestiques traditionnels" (Krahn, 2019). Ces attentes face aux rôles traditionnels ont été observées surtout pour les entraîneures. Du côté des arbitres, le patriarcat prend une forme différente, soit celle du besoin de la validation des hommes. Ainsi, Reid et Dallaire (2020) ont observé que les « réactions positives des hommes ont constitué les moments de validation les plus significatifs qui ont (ré)affirmé les croyances des femmes en leurs capacités d'arbitre et (ré)renforcé leur désir de persévérer en tant qu'officielles ». Ainsi, pour que les femmes se considèrent comme de "bonnes arbitres", elles avaient besoin de la validation des joueurs et des arbitres masculins.

#### 3.7.6. Culture androcentrique

La culture androcentrique du sport est difficile à cerner, car elle est dominante. Elle fait partie du décor depuis si longtemps qu'on la distingue difficilement, c'est devenu la norme. Néanmoins, on peut déceler certains indices visibles de la présence de cette culture comme la communication genrée. En outre, Kraft, Culver et Din (2020) ont observé au cours de leur projet de recherche que les femmes formatrices d'entraîneurs ont toujours été confrontées à des pressions de la part des entraîneurs masculins pendant les formations qu'elles animaient. Les attentes différencierées face à ces femmes formatrices ont rendu l'expérience particulièrement pénible. Du côté de Telles-Langdon (2018), il a noté que la voix des entraîneures était ignorée lors des réunions d'entraîneurs. Contrairement à leurs homologues masculins, les entraîneures du programme de formation n'avaient pas la latitude de prendre leurs propres décisions. Finalement, Callary et Werthner (2011) mettent l'accent sur l'importance de comprendre comment les femmes apprennent leur métier d'entraîneure afin de leur offrir de meilleurs environnements d'apprentissage. La formation des entraîneurs est elle aussi empreinte de cette culture androcentrique qui convient mieux aux hommes qu'aux femmes.

#### 3.7.7. Biais inconscients et stéréotypes

Les articles analysés révèlent l'existence de préjugés inconscients et d'opinions sexistes répandus dans le milieu sportif. Il s'agit notamment de la croyance que les femmes sont moins aptes physiquement qu'elles sont plus émitives et qu'il peut être plus difficile de travailler avec des femmes en position de leadership. À ce propos, Davies, Potter et Gray (2019) ont mis en lumière à quel point les attentes face au leadership des femmes est

différent de celui des hommes. Par exemple, les gens vont percevoir une femme avec un style de leadership plus directif comme étant autoritaire et abrasif (en anglais le terme *bitch* est utilisé) alors que ce serait tout à fait acceptable pour un homme. Les femmes ont indiqué sentir constamment le besoin de "faire ses preuves" auprès des collègues, des superviseurs et des participants, avant d'être considérés comme des leaders légitimes. Ce besoin constant des femmes de faire leurs preuves est aussi présent chez les officielles (Reid et Dallaire, 2020). En effet, les arbitres qu'elles ont interviewées avaient constamment le besoin de montrer aux joueurs, aux entraîneurs, aux spectateurs et aux dirigeants de la communauté du soccer qu'elles pouvaient gérer les matchs qui leur sont confiés. Elles se sont senties obligées d'être performantes et de prouver que le stéréotype de la femme arbitre incompétente ne s'appliquait pas à elles.

### 3.7.8. Lesbophobie

La lesbophobie n'est ressortie que dans un seul article répertorié (Telles-Langdon, 2018). Pourtant, il s'agit de l'une des formes de violence symbolique vécue de façon récurrente par un grand nombre de filles et de femmes dans le monde du sport (Demers, 2012, 2013, 2017). En effet, les filles et les femmes qui exhibent des qualités associées au masculin (force, affirmation de soi, compétitive, agressive, etc.) sont vite associées au lesbianisme. Comme elles ne sont pas de « vraies » femmes puisqu'elles démontrent plusieurs attributs qualifiés de masculins, on assume qu'elles doivent nécessairement être lesbiennes. C'est le cas d'une des participantes du projet de recherche de Telles-Langdon (2018). Celle-ci a fait l'expérience de la lesbophobie lorsque ses collègues (entraîneurs masculins) ont supposé que parce qu'elle n'était pas engagée dans une relation hétérosexuelle, elle devait être lesbienne. De plus, elle a dû repousser leur proposition de lui présenter un homme. Un autre aspect dont on parle moins et qui est apparu dans cette étude est la remise en question de la moralité d'une entraîneuse lesbienne si elle entraîne de jeunes filles. Tout de suite, on suppose qu'elle aura des comportements inappropriés auprès de ses athlètes.

### 3.7.9. Masculinité toxique

Le sport est souvent perçu comme un lieu contributaire au développement d'une masculinité toxique où les hommes ont généralement l'impression qu'ils doivent se prouver l'un à l'autre. Un des articles répertoriés a permis de démontrer que cette masculinité est également présente dans le milieu du plein air et plus particulièrement en ce qui a trait aux postes d'instructeur (Davies, Potter et Gray, 2019). Effectivement, un des articles illustre à quel point les instructeurs en plein air sont davantage centrés sur les exploits physiques (p. ex. atteindre un sommet) que par la sécurité ou les relations interpersonnelles. Cette situation fait en sorte que certaines femmes se sentent dévalorisées dans un groupe exclusivement masculin avec ce genre d'attente.

## *Violences structurelles*

### 3.7.10. Les politiques

Les violences structurelles ont été étudiées sous l'angle des politiques mises en place pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes dans le système sportif. Entre autres choses, Krahn (2019) note dans son analyse que les injustices structurelles dans le sport, y compris l'exclusion des femmes, ne sont pas reconnues dans les politiques qu'elle a analysées soit celle de Sport Canada, de l'Association canadienne des entraîneurs et du Centre de documentation sur le sport. Pour cette dernière organisation, elle précise que leur politique d'équité et d'accès ne reconnaît pas les obstacles systémiques et n'explique pas pourquoi et comment le sport a créé une situation dans laquelle les femmes et les jeunes filles sont désavantagées. Pris dans leur ensemble, les résultats des études dépeignent un système sportif canadien qui, à l'heure actuelle, ne considère pas ou n'utilise pas efficacement les politiques comme un outil pour informer et/ou faire progresser concrètement les femmes dans des postes de leadership et cela est plus marqué pour les postes dans le sport de haut niveau.

### 3.7.11. Conseils d'administration non paritaires

Au Canada, les organisations sportives sont dirigées par des conseils d'administration (CA) qui ont la responsabilité d'assurer une saine gestion de leur sport. Une des exigences de Sport Canada vise l'atteinte de la zone paritaire (40-60) au sein de tous les CA des organisations sportives de niveau fédéral pour 2035. C'est dans cette optique que Wicker et Kerwin (2020) ont réalisé leur projet de recherche. Leurs résultats démontrent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire avant d'atteindre la zone paritaire. Selon elles, cette constatation peut s'expliquer par l'image dominante des hommes en position de pouvoir qui existe dans la culture sportive canadienne. Elles mettent aussi en lumière le fait que ce défi de la parité est différent d'une organisation à l'autre en lien avec la taille du CA, le budget et le nombre de membres. Les organisations à forte représentation féminine étaient en moyenne nettement plus jeunes et comptaient davantage de membres.

### 3.7.12. Conflits entre la carrière de coach et la maternité

Le travail d'entraîneur possède des caractéristiques particulières qui, d'un premier abord, semblent incompatibles avec la maternité. En effet, le sport est structuré autour d'un horaire de travail atypique et irrégulier : la plupart des entraînements ont lieu tôt le matin ou le soir, après les heures d'école et pendant les week-ends, ce qui limite le temps qu'une entraîneuse peut consacrer à sa famille. En outre, les déplacements qu'exige le métier d'entraîneur signifient souvent moins de temps à consacrer à sa famille. Cette situation fait en sorte que les femmes se sentent souvent prises à choisir entre leur carrière de coach et leur désir d'avoir un enfant (Telles-Langdon, 2018). Dans l'article de Kerr et Ali (2012), presque tous les directeurs sportifs universitaires n'ont pas réussi à recruter une candidate

expérimentée ou ont perdu une entraîneure en raison d'une grossesse et/ou de responsabilités liées à l'éducation des enfants.

### *Violences organisationnelles*

#### 3.7.13. La règlementation

Edwards et Stevens (2019) ont mis en lumière comment la règlementation mise en place par les institutions peut limiter les possibilités de jeu pour le développement de l'athlète de haut niveau en hockey féminin. Leur étude démontre qu'il y a de plus en plus de règlements en hockey qui limitent les opportunités pour les athlètes féminines. Conséquemment, les joueuses ont du mal à trouver une équipe de hockey de haut niveau qui répond à leurs besoins, limitant ainsi leur potentiel de développement pour éventuellement atteindre les rangs de l'équipe nationale.

#### 3.7.14. Les structures de compétition

Le hockey féminin est particulièrement touché par les structures de compétition qui sont inadéquates pour le développement des athlètes féminines qui visent le haut niveau. L'analyse des articles a permis de faire ressortir qu'il y a des stéréotypes négatifs face au hockey féminin de la part de certains gestionnaires de ligues et cela prend la forme d'un manque de ressources ou d'une mauvaise gouvernance. Compte tenu de cette attitude négative, les parents préfèrent que leurs filles jouent dans des équipes masculines, car cela leur offre de meilleures chances de progresser vers les équipes féminines d'élite (Edwards et Stevens, 2019).

#### 3.7.15. Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est ressorti comme un enjeu majeur qui prend différentes formes. Les études illustrent que dans des environnements mixtes, une certaine tension sexuelle peut s'installer entre les participant.e.s ce qui peut provoquer des situations de conflits (Davis, Potter et Gray, 2019). Le harcèlement peut aussi être lié à la position de subordination des femmes dans des contextes de mixité. Par exemple, des femmes ont admis flirter avec leurs supérieurs masculins parce que c'était le moyen le plus facile de nouer des relations avec eux et s'il y avait une allusion sexuelle, c'était normal et accepté. Cette situation est une illustration de l'intériorisation du fait que le pouvoir des femmes provient de leur sexualité et que le harcèlement est acceptable et normal.

## 4. Les obstacles

Les obstacles identifiés dans les neuf articles ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble des difficultés rencontrées par les femmes dans le système sportif canadien. Pour une liste plus exhaustive, vous pouvez consulter : Demers, Werthner et Din (2022); Demers et al (2019); Keyser-Verreault et al (2023) et LaVoi (2016).

### 3.7.16. Le discours « Blame it on the women »

Un des obstacles présents dans plusieurs études concerne le discours des dirigeants en place qui explique le faible nombre de femmes à des postes de leadership en blâmant les femmes elles-mêmes. Un exemple typique est la difficulté de recruter des femmes que les dirigeants en place expliquent par le fait qu'elles ne posent pas leur candidature. Ces dirigeants n'ont aucun regard critique sur cette situation. Jamais, ne lit-on dans les études, qu'il y ait une remise en question sur leurs façons de recruter ou sur les raisons pour lesquelles les femmes ne posent pas leur candidature (milieu sexiste, malsain, etc.).

### 3.7.17. Manque de modèles féminins

Le manque de modèles féminins est mentionné dans les études auprès des entraîneures. On y apprend qu'une des barrières expliquant leur faible présence est liée au manque de modèles féminins. Ainsi, les athlètes en place peuvent ne pas recevoir les messages conscients et inconscients qui leur suggéreraient que l'entraînement est une profession viable pour elles. Cette situation est exacerbée par le manque d'entraîneures qui pourraient servir de modèles et d'exemples pour montrer que les femmes peuvent entraîner et exceller à ces postes.

### 3.7.18. Exigences des femmes envers elles-mêmes et insécurité

Quelques études ont soulevé le fait que certaines femmes vont s'assurer de répondre à toutes exigences d'un poste avant de poser leur candidature. D'autres candidates potentielles estiment souvent qu'elles doivent gagner plus d'expérience terrain avant de pouvoir poser leur candidature. Ceci serait un frein au recrutement de femmes à des postes décisionnels de haut niveau.

### 3.7.19. Manque de relève

Un des défis concernant le manque d'entraîneures est le fait qu'il n'y ait pas de structure de développement des entraîneures. Il n'y a donc pas de chemin tracé pour guider les femmes dans la carrière de coach et les façons de progresser dans le système, de l'initiation jusqu'au haut niveau. Lorsqu'il n'y a pas de pipeline pour fournir le système (entonnoir), il n'est pas étonnant de constater qu'il y a peu de candidates pour combler les postes de haut niveau.

## 5. Les leviers

Les leviers identifiés par les auteur.es visent principalement à augmenter le nombre de femmexs en position de leadership en sport et à améliorer leurs conditions de travail que ce soit à titre d'entraîneure, d'arbitre ou de gestionnaire (pour une liste de leviers visant

spécifiquement l'augmentation du nombre d'entraîneures au haut niveau, vous pouvez consulter Demers, Werthner, & Din, 2022). Voici la liste des leviers répertoriés :

- 1) Créer des politiques d'équité qui permettent aux femmexs d'évoluer et de développer leur leadership :
  - a) en ajoutant le mentorat et le parrainage comme partie intégrante des politiques d'équité;
  - b) en écoutant et en incluant la voix des entraîneures dans le processus d'élaboration des politiques visant l'équité et l'inclusion.
- 2) Renforcer les capacités des entraîneures actuelles par l'accès à des formations, des stages et des postes de plus haut niveau, dont des formations pour femmes seulement.
- 3) Offrir aux entraîneures un service de garde lors des entraînements et compétitions.
- 4) Développer des programmes de formation des entraîneurs qui prend en compte les implications de ce que signifie être une entraîneure dans la culture actuelle de l'entraînement et de la formation des entraîneurs
- 5) Créer des postes d'entraîneur à temps plein afin d'assurer la sécurité d'emploi (p. ex. les congés de maternité)
- 6) Soutenir la création de communautés de pratique pour et par les femmes
- 7) Reconnaître et valider la qualité du travail des arbitres féminines
- 8) Briser les rôles de genre, les stéréotypes, et les comportements sexistes
- 9) Valoriser les rôles d'allié.es
- 10) S'assurer d'un leadership équilibré entre les hommes et les femmes au sein des organisations sportives
- 11) Créer des dynamiques relationnelles positives au sein des organisations sportives
- 12) Mettre en place des actions pour contribuer à la rétention des femmes
- 13) Rester conscient de la culture androcentrique du sport
- 14) S'approprier les discours de pouvoir masculin

## Conclusion

Le sport demeure aujourd'hui un des derniers bastions de l'hégémonie masculine. Bien que des avancées notables soient observables, les articles répertoriés pour cet examen de la portée illustrent tout le chemin qui reste encore à faire afin de rendre le système sportif sécuritaire, égalitaire et inclusif. Un des résultats importants de cette analyse est la quasi-absence de lien explicite entre l'expérience des femmes décrites dans les différentes recherches et les types de violence. Pour cette raison, cet exercice a demandé une interprétation de l'ensemble des résultats afin de mettre en lumière les types de violence

vécus par les femmes en contexte sportif. Il s'agit là assurément d'une piste pour les recherches futures.

En ce qui a trait aux obstacles et leviers, la littérature existante sur le sujet est très abondante et l'examen de la portée n'apporte pas d'éclairage nouveau. La liste d'obstacles et de leviers présentée à la suite de l'analyse est donc loin d'être complète et ne reflète pas l'état actuel des connaissances.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

- Callary, Bettina et Penny Werthner, « Exploring the Learning Environment of Women Coaches » (2011) 11:3 Canadian Journal of Women in Coaching Online en ligne : <[https://coach.ca/sites/default/files/2020-04/July2011\\_WiC\\_Journal\\_Vol\\_11\\_No\\_3.pdf](https://coach.ca/sites/default/files/2020-04/July2011_WiC_Journal_Vol_11_No_3.pdf)>.
- Davies Rachel, Tom G Potter, Tonia Gray, « Diverse Perspectives: Gender and Leadership in the Outdoor Education Workplace » (2019) 22:3 Journal of Outdoor and Environmental Education 217 DOI: 10.1007/s42322-019-00040-8.
- Edwards, Jonathan et Julie Stevens, « Institutional Maintenance and Elite Sport: A Case Study of High-Performance Women's Ice Hockey in Canada » (2019) 22:11 Sport in Society 1801 DOI: 10.1080/17430437.2019.1644010.
- Kerrand, Gretchen et Beth Ali, « Perceived Barriers to Achieving Gender Equity in Canadian Interuniversity Sport: Perspectives of Athletic Directors » (2012) 12:2 Coaching Association of Canada, en ligne : <[https://coach.ca/sites/default/files/2020-05/CJWC\\_APRL2012\\_EN\\_1.pdf](https://coach.ca/sites/default/files/2020-05/CJWC_APRL2012_EN_1.pdf)>.
- Kraft, Erin, Diane M Culver et Cari Dani, « Exploring a Women-Only Training Program for Coach Developers » (2020) 28 Women in Sports and Physical Activity Journal 173 DOI: 10.1123/wspaj.2019-0047.
- Krahn, Alixandra N, « Sport Policy Praxis: Examining How Canadian Sport Policy Practically Advances the Careers of Nascent Female Coaches » (2019) 27:2 Women in Sport and Physical Activity Journal 118 DOI: 10.1123/wspaj.2018-0064.
- Reid, Kamiel et Christine Dallaire, « 'I'd Like to Think I'm a Good Referee': Discourses of Ability and the Subjectivity of the Female Soccer Referee in Ontario (Canada) » (2020) 21:7 Soccer & Society 762 DOI: 10.1080/14660970.2020.1742705.
- Telles-Langdon, David Michael, « A Female Perspective on Canada's National Coaching Institute Mentorship Experience » (2018) 9:1 The International Journal of Sport and Society 1 DOI: 10.18848/2152-7857/CGP/v09i01/1-10.
- Wicker, Pamela et Shannon Kerwin, « Women Representation in the Boardroom of Canadian Sport Governing Bodies: Structural and Financial Characteristics of Three Organizational Clusters » (2020) 27:5 Managing Sport and Leisure 499 DOI: 10.1080/23750472.2020.1825987.

### *Références issues de l'analyse de la chercheuse*

- Demers, Guylaine, Penny Werthner et Cari Din, « Transformational change: Creating a new culture of sport coaching » dans Leanne Norman, dir, *Improving Gender Equity in Sports Coaching*, New York, Routledge, 2022.
- Demers, Guylaine et al, « Women in Leadership Positions Within Canadian Sport » dans Nancy Lough et Andrea N Geurin, dir, *Routledge Handbook of the Business of Women's Sport*, Londres, Routledge, 2019.
- Demers, Guylaine, *Les expériences sportives des athlètes lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres*, (Résumé du projet de recherche) (2017), en ligne : <<https://sirc.ca/fr/blog/les-experiences-sportives-des-athletes-lesbiennes-gais-bisexuels-et-transgenres/>>.
- Demers, Guylaine, « Sexually suspect: Single, Athletic and Female » dans Guylaine Demers et al, dir, *Playing it forward: 50 years of women and sport history in Canada*, Toronto, Second Story Press, 2013.
- Demers, Guylaine, « L'homophobie dans le domaine sportif » dans Claude Bordeleau et Linda Morency, dir, *Manuel de l'entraîneur sportif*. Montréal, Québec Amérique, 2012, 131.
- Demers, Guylaine, « Homophobia in sport: Fact of life – Taboo subject » dans Sheila Robertson, dir, *Taking the lead: Strategies and solutions from female coaches*. Edmonton, University of Alberta Press, 2010.
- Femmes et sport au Canada, « Les femmes et le leadership dans le sport » (2023) en ligne : <<https://womenandsport.ca/fr/ressources/recherche-et-perspectives/leadership-instantane/>>.
- Keyser-Verreault, Amélie et al, dir, *Équité, diversité et inclusion dans les organisations sportives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2023.
- Keyser-Verreault, Amélie et Guylaine Demers, « Transgender and non-binary athlete needs: Challenges and best practices » (2023) 23:2 *Canadian journal for women in coaching* 23:2 (1<sup>er</sup> avril 2023) en ligne : <<https://coach.ca/transgender-and-non-binary-athlete-needs-challenges-and-best-practices>>.
- Laberge, Suzanne, « Présentation du numéro spécial Femmes et sports » (2004) 17:1 Recherches Féministes 1 DOI: 10.7202/009294ar.
- LaVoi, Nicole M (2016) « A framework to understand experiences of women coaches around the globe » dans Nicole M LaVoi, dir, *Women in sports coaching*, Londres, Routledge, 2016, 13.
- Michon, Camille et Demers, Guylaine, « Beginning to Understand the Sport Experience of High Performance Female Transgender Athletes in Canada » *Canadian journal for women in coaching* 19:1 (avril 2019) en ligne : <[https://coach.ca/sites/default/files/2020-04/CJWC\\_April2019\\_EN.pdf](https://coach.ca/sites/default/files/2020-04/CJWC_April2019_EN.pdf)>.
- PROFEMS, *La place des filles et des femmes en sport au Québec : Rapport chiffré sur une problématique genrée*, Québec, Université Laval, décembre 2023, en ligne : <<https://lab-profems.fse.ulaval.ca/wp-content/uploads/2023/11/rapport-lab-profems.pdf>>.

## **Section 7 : Métiers et professions traditionnellement masculines**

Analyse de Sophie Brière

Responsable de la thématique : Sophie Brière

N=46

### **Introduction**

Dans le cadre de la recherche *Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmexs pour les transformer*, ce texte présente une analyse des résultats liés à la thématique des métiers et professions traditionnellement masculines selon les éléments du gabarit développé à cette fin.

### **1. Contextualisation de la thématique**

Cette thématique traite des métiers et professions traditionnellement masculines et particulièrement de la présence des femmes dans ces métiers et professions. Les métiers et professions principalement traités dans la littérature retenue sont, par ordre d'importance : les services de polices (11), le secteur des technologies et des sciences et génie (STIM) (8), le milieu de la médecine (6), le milieu juridique (4), les services correctionnels (4) le milieu de la finance et des conseils d'administration (4), le milieu du sport (3), le milieu industriel (2), les professeurs.es d'universités (2) et le milieu de l'inspection (1).

Les principales thématiques abordées par les articles sont : les écarts entre les hommes et les femmes quant au leur présence et leur situation dans une profession en particulier (11), l'expérience vécue et l'amélioration de la participation des femmes à la profession (10), les éléments de discrimination, stéréotypes, biais entre les hommes et les femmes et la socialisation des femmes à la culture organisationnelle (6), les obstacles ou facteurs permettant la rétention des femmes dans la profession (6), les enjeux liés à la maternité et à la conciliation travail et vie personnelle (4), les iniquités salariales (3) et les différences entre les hommes et les femmes dans des postes de décision (2).

### **2. Les approches théoriques et méthodologiques**

Les études réalisées couvrent la période de 2012 à 2021. Les études ont été principalement réalisées dans tout le Canada (10), au Québec (9), en Ontario (7), en Alberta (4), à Terre-Neuve et Labrador (1), en Saskatchewan (1), au Manitoba (1), en Colombie-Britannique (1) et au Nouveau Brunswick (1).

La majorité des études réalisées sont des études qualitatives (28), des études quantitatives (13) et des études à méthodologie mixte (6). Les principales méthodes de collecte de données reposent sur la réalisation d'entrevues semi-structurées individuels et de groupes (23), suivi de la réalisation de sondages (17), de revues de littérature (8) de portraits statistiques, d'études longitudinales (1) d'analyse à partir de bases de données (1) et de la formation d'une communauté de pratique (1).

La plupart des participantes ciblées dans ces études sont les femmes, qu'elles soient policières, avocates, scientifiques, agentes de services correctionnels, gestionnaires, sportives, médecins, etc. Dans une moindre mesure, des hommes pratiquant ces professions ou à titre de gestionnaire ont participé également à ces études.

Des études (8) ont mentionné la diversité ethnoculturelle des leurs participantes. Ainsi certaines études sont en mesure d'établir une corrélation entre le genre et la race notamment en ce qui a trait aux obstacles rencontrés. Cependant, aucune étude n'a spécifié si des femmes participantes à l'étude faisaient parties des Premiers peuples, s'identifiait comme des personnes en situation de handicap ou était liée à la diversité sexuelle ou la pluralité de genre.

### 3. Les violences

L'exercice d'analyse qui a été demandé était de répertorier les différentes formes de violence tel que présentées dans un cadre théorique portant sur les violences symboliques, structurelles et institutionnelles (Auclair, présentation power point, 2021). D'entrée de jeu, il importe de mentionner qu'aucune étude mentionne de façon directe et explicite ces trois types de violences pour décrire les obstacles ou les leviers pour les femmes dans les métiers ou professions traditionnellement masculines. Les études nomment plutôt ces enjeux comme des situations d'harcèlement, d'harcèlement sexuel ou d'intimidation.

Les études présentent plutôt dans l'ensemble des constats, obstacles et certains leviers sur la présence des femmes dans des métiers et professions traditionnellement masculines, lesquels, il faut le mentionner, sont déjà amplement documentés et connus dans la littérature depuis plusieurs années. L'analyse de ces études permettent de dégager des éléments communs à l'ensemble des professions. Toutefois, bien que ces éléments ne soient pas nouveaux et afin de pouvoir quand même répondre aux besoins de la recherche qui porte sur les trois types de violence, les éléments ci-après présentent une interprétation ou une autre façon de répertorier les obstacles vécus par les femmes dans des métiers et professions traditionnellement masculines à travers ces types de violence.

### *Symboliques*

Pour ce type de violence, voici quelques exemples d'éléments qui ressortent de l'analyse et qui montrent de façon symbolique les notions associées au pouvoir, stéréotypes, normes et performance.

**Femmes et émotivité.** Des études ont montré les stéréotypes liés au fait que les femmes, notamment les policières, sont seules à exprimer leur émotivité et qu'elles devraient mieux contrôler leurs émotions car ce comportement démontre « une certaine faiblesse » chez les femmes (Smith, Bethune et Hurley, 2018; Workman-Stark, 2021; Brière, Pellerin et Laflamme, 2019).

**Sexisme et stéréotypes.** L'ensemble des études montrent ainsi du sexism et des stéréotypes envers les femmes dans ces métiers et professions (Brière, Pellerin et Laflamme, 2019). Les hommes se sentirait même menacés par les femmes dans ces professions, particulièrement dans le domaine des STIM (Osten, 2021).

**Enjeux et symbole liés à la maternité.** Plusieurs études ont mis de l'avant des enjeux liés à la maternité, notamment une certaine anxiété et incertitude des femmes à l'annonce d'une grossesse à l'employeur particulièrement dans le milieu juridique (Tremblay, 2013). Les grossesses dans le contexte des services de police sont aussi révélatrices des inégalités entre les hommes et les femmes qui imprègnent le travail de la police. Selon ces études, les déclarations de paternité sont généralement mieux reçues, contrairement aux déclarations de maternité. (Langan, Sanders et Gouweloos, 2019 ; Angehrn, 2021).

**Syndrome de l'imposteur.** Des études ont parlé de ce syndrome ressenti par les femmes et particulièrement d'un manque de confiance en soi et d'un désengagement psychologique des femmes sans un soutien adéquat de la part des collègues et de l'organisation (Lorello et al 2020; Beaton et al, 2015; Orser, Riding et Stanley, 2012).

**Indicateurs différenciés de succès.** Pour certaines études, des barrières existent dans les façons inégales de qualifier le succès, notamment dans les emplois manufacturiers (Ruzycki 2019; Gagné 2019). Par exemple, les femmes doivent démontrer leurs prouesses physiques et leur bravade dans un certains nombres de situation pour faire leur preuve (Langan, Sanders et Agocs, 2017; Brière, Pellerin et Laflamme, 2019; Kakuk, 2020). Les résultats ont également montré que des distinctions existent entre les tâches exécutées par les femmes et les hommes. De plus, certaines fonctions ne sont pratiquement pas accessibles aux femmes (Brière, Pellerin et Laflamme, 2019). Cela est vrai également dans le milieu universitaire où une étude a permis de constater que les hommes contribuent à des articles scientifiques relativement plus cités et que les femmes, occupent plus souvent le rang de dernière auteure (Beaudry et Larivière, 2016).

**Travail codé masculin.** Il a été souligné également que le travail dans ces professions est encore codifié au masculin malgré l'avènement de femmes (Murray, 2021). Cette étude qui a demandé à des policières de décrire les caractéristiques idéales ont cité les capacités généralement associées aux modèles traditionnels de maintien de l'ordre.

### *Structurelles*

Pour la violence de type structurel, des enjeux ont été soulèves en ce qui concerne la société de façon générale et des stéréotypes liés aux différents systèmes d'oppression. Voici quelques exemples d'éléments qui ressortent de l'analyse à titre d'illustration.

**La difficile conciliation entre la maternité, le travail domestique et les postes de décision.** De nombreuses études ont abordé cet enjeu de société pour les femmes portant sur les difficultés de concilier la maternité, le travail domestique qui est assumé encore majoritairement par les femmes et les postes de décision (Agocs, 2015; McDonald et Chaufan, 2019; Murray, 2021). Des études ont montré que même lorsque les horaires de travail sont prévisibles, les femmes se sentent épuisées, inadéquates et coupables envers leurs enfants et le travail (Agocs, 2015; Kakuk, 2020; Kay, 2016). Il a aussi été démontré la perte de crédibilité et la perception de privilège dans le cas des femmes en congé de maternité, notamment chez les femmes policières (Brière, Pellerin et Laflamme, 2019). Cela a aussi été constaté dans le cas d'étudiantes en médecine dans le choix ou non de poursuivre leurs études et de choisir une spécialité. Cela interfère également dans leur travail puisque des femmes médecins ont signalé des enjeux financiers que non pas les hommes médecins en ce qui concerne le congé de maternité, une rémunération inégale en raison du barème d'honoraires/salaire et plus de travail administratif sans rémunération (Kwon, 2017; Hird, 2020; Smith, Bethune et Hurley, 2018). De façon générale, même les femmes qui souhaitent réduire leur temps de travail sont perçues comme moins professionnelles, incapables de faire partie de l'équipe et de prendre la responsabilité (Legault et Chasserio, 2012).

**Moins d'information pour les filles et de réseautage pour les femmes.** Les études ont montré également que les jeunes filles ne sont pas informées comme les garçons de certaines carrières comme celles liées aux ressources naturelles et plus largement au STIM (Baruah et Biskuspi-Mujanovic, 2021). Ce manque d'information se poursuit également pour les femmes dans les universités car il a été constaté qu'on limite souvent les possibilités de professions comme dans le cas des mines et du forage pétrolier alors que les études dans le domaine des ressources naturelles concernent aussi l'environnement, la gestion, les politiques publiques, etc. (Baruah et Biskuspi-Mujanovic, 2021). Le manque de réseautage limite ainsi les opportunités d'emploi, les contacts avec des organisations de l'industrie, etc. et les hommes profiteraient également d'une meilleure mobilité entre

les différents secteurs (Baruah et Biskuspi-Mujanovic, 2021; Orser, Riding et Stanley, 2012).

**Contribution sociale spécifique des femmes à la société.** Un des stéréotypes associés aux femmes a été soulevé dans les études soit celui du rôle social spécifique des femmes dans le travail et particulièrement dans le cas des femmes du secteur de la santé. Les femmes interrogées ont décrit ce sentiment de responsabilité sociale dans leurs choix de spécialités et leur lieu de pratique. Certaines femmes ont décrit le sentiment d'être attirées vers les domaines de la médecine afin d'aider à combler le vide et que leurs compétences particulières apporteraient une plus grande contribution sociétale (Smith, Bethune et Hurley, 2018). Les femmes interrogées ont aussi mentionné la présence d'une culture de sexismes en médecine et dans la société. (Smith, Bethune et Hurley, 2018).

**Des mesures pour les femmes qui sont perçues comme dévalorisant les femmes.** Il a été démontré également que même lorsque des mesures gouvernementales pour favoriser l'accès à l'égalité sont mises de l'avant, cette façon de faire a été perçue, dans le milieu policier notamment, comme une façon pour des femmes de devenir policières malgré leur incompétence (Brière, Pellerin et Laflamme, 2019). Ce sentiment d'incompétence amène les femmes à devoir en faire plus que leurs collègues masculins car elles se sentent moins respectées, critiquées, jugées plus durement et traitées de manière inégale en ce qui concerne leur capacité à accomplir des tâches professionnelles.

Les participantes ont également déclaré avoir gravi les échelons à un rythme plus lent que leurs collègues hommes, bien qu'elles aient surpassé les tests et les tâches pertinents. Certaines femmes choisissent de ne pas occuper un poste de rang supérieur en raison du fait qu'elles ont été victimes de discrimination dans le passé. Par exemple, les participantes ont déclaré que les hommes étaient préférés aux femmes pour certaines tâches malgré des niveaux de compétences comparables, ce qui conduisait les femmes à se résigner à de telles expériences (Angehrn, 2021).

### *Organisationnelles*

Pour ce qui est de la violence organisationnelle, plusieurs types de pratiques discriminantes ont été soulevées dans les études. En voici également quelques exemples qui ressortent de l'analyse.

**Politiques et pratiques sexistes supposément neutres.** Plusieurs études ont montré la faible profession de carrière des femmes dans des métiers et professions traditionnellement masculines due à des politiques et pratiques sexistes supposément neutres (Gleizner, Aucoin et Leblanc, 2014; Brière, Pellerin et Laflamme, 2019; Murray, 2021). La liste ici serait longue à énumérer, mais les études montrent que cela concerne l'ensemble des

pratiques organisationnelles allant de la rémunération, aux pratiques d'embauche, à la conciliation vie personnelle et vie professionnelle, au soutien individuel et au climat de travail comme le montrent les quelques exemples suivants.

**Sécurité psychologique et stress.** Des études montrent en effet des enjeux liés à la sécurité psychologique et la gestion du stress plus importants pour les femmes (Workman-Stark, 2021; Duxbury et Halinski, 2018; Walton et al, 2015). Les femmes reçoivent également un faible soutien psychologique malgré les difficiles évènements qui surviennent dans leur milieu de travail (Brière, Pellerin, et Laflamme, 2019).

**Écart de rémunération entre les hommes et les femmes et dépréciation des professions dites féminines.** La présence des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont toujours présents et notamment chez les médecins spécialistes (Doucet, Smith et Durand, 2012; Mcdonald et Chaufan, 2019 Thornicroft, 2019). Les études indiquent également une dépréciation des professions dites féminines dans lesquelles il existe même des mécanismes qui protègent les hommes de la dépréciation des salaires.

**Culture et sous cultures masculines et résistantes à l'intégration des femmes.** Plusieurs études ont également mis de l'avant le fait que la culture et les sous cultures demeurent masculines et résistante à l'intégration des femmes malgré leur présence. (Angehrn et al., 2021; Kakuk, 2020). Les femmes se voient encore confier des tâches inférieures et sont exclues de projets ou de réunions importantes (Kay et al, 2016). Elles reçoivent aussi des commentaires désobligeants, un manque d'équipement approprié, elles font face à de réactions hostiles à leur intégration et elles souffrent d'un manque de soutien organisationnel (Messing et Lippel, 2013; Burdett, Gouliquer et Poulin, 2018). Selon une étude, les femmes ne bénéficieraient pas du soutien des ressources humaines qui appuient plutôt les gestionnaires (Hari, 2017). Les structures organisationnelles seraient contraignantes aux femmes, à l'exemple des pressions financières et du nombres d'heures facturables dans le domaine juridique (Gleizner, Aucoin et Leblanc, 2014), et elles entraient une perte de confiance des policières dans le processus de nomination à des postes de décision (Brière, Pellerin, Laflamme, 2019; Kakuk, 2020). Des femmes ont aussi mentionné qu'il y avait des différences notables dans les types d'appels et d'affectations attribués aux hommes et aux femmes (Angehrn, 2021).

**Intimidation et harcèlement.** Quelques études abordent directement les enjeux liés à l'intimidation et au harcèlement vécus par les femmes. Le cas des inspectrices présente plusieurs exemples de situation d'intimidation et d'environnement de travail non sécuritaire (Fournier, Brière et Pellerin, 2020). Des femmes ont aussi déclaré avoir subi des formes de discrimination fondée sur le genre se traduisant par des commentaires inopportun, blagues sexistes ou du harcèlement sexuel de la part de supérieur ou de

personnes en situation d'autorité comme des juges (Angehrn et al, 2021; Gleizner, Aucoin et Leblanc, 2014; Angehrn, 2021). Il a été mentionné par ailleurs que certaines femmes ont choisi de ne pas signaler ces expériences traumatisantes afin d'éviter les impacts anticipés sur la carrière (Angehrn, 2021). Il a été mentionné également que, très fréquemment, la direction ne tient pas pour responsable les personnes qui ont commis ces actions et ne prennent pas de mesures disciplinaires (Kakuk, 2020).

## 5. Les leviers

Malgré le fait que la majorité des études portent sur les obstacles à la progression des femmes dans métiers et professions traditionnellement masculines, quelques leviers ont été proposés pour améliorer la situation. Il serait laborieux ici de reprendre toutes ces actions (pour se faire voir la conclusion de Brière et al dans le livre *Les femmes dans des professions traditionnellement masculines*, 2019<sup>28</sup>), mais les études mentionnent par exemple des changements dans la culture organisationnelle (Duxbury et Halinski, 2018; Workman-Stark, 2021); l'engagement des hommes dans les activités parentales (Duxbury, Bardoel et Halinski, 2018); l'influence des professeurs masculins dans une carrière en STEM (Baruah et Biskuspi-Mujanovic, 2021); une campagne des femmes gestionnaires pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les employés (Murray, 2012); un programme de mentorat et de la formation pour les femmes (McDonald, Chaufan, 2019); des stratégies de gestion à distance et une meilleure gestion des horaires (Agocs, 2015, Kakuk, 2020); le renforcement de la protection contre les représailles pour les plaignantes de harcèlement, (Kakuk, 2020); une meilleure compréhension des facteurs qui amènent les hommes à se sentir anxieux face à la présence des femmes sur le lieu de travail (Osten, 2021) et une amélioration du recrutement des jeunes filles dans les écoles (Gagné, 2019).

## Conclusion

L'analyse des articles recensés a permis de documenter et de répertorier des obstacles pouvant être qualifiés de forme de violences symboliques, structurelles et organisationnelles. Bien que cela fournit un cadre théorique différent pour analyser ces obstacles, il me semble toutefois que cela ne contribue pas de manière significative à l'avancement des connaissances dans le domaine. Tel que mentionné en introduction, les obstacles et leviers à la progression des femmes dans des métiers et professions traditionnellement masculines sont déjà bien documentés et de façon convergente par plusieurs études scientifiques réalisées dans divers secteurs d'activités.

---

<sup>28</sup> Sophie Brière et al, dir, *Les femmes dans des professions traditionnellement masculines*, Québec, PUL, 2019.

Cela dit, cette analyse montre en revanche l'intérêt de réaliser davantage de recherche dans une perspective intersectionnelle car, comme l'indique la méthodologie, ces études mettent peu de l'avant des participantes issues des autres groupes historiquement marginalisés. Cette analyse montre également que bien que le sujet de la présente recherche porte sur la compréhension des violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmes, peu d'étude abordent directement le sujet et ces enjeux de violences. Dans cette perspective, il serait pertinent de réaliser des recherches directement sur le sujet afin de mieux documenter cette situation et de mieux identifier les leviers spécifiques et les parties prenantes concernées pour atténuer et éliminer les différentes formes de violences.

## Références pour cette section

### *Références issues de l'examen de la portée*

- Agocs, Tricia, Debra Langan et Carrie B Sanders, « Police Mothers at Home: Police Work and Danger-Protection Parenting Practices » (2015) 29:2 Gender and Society 265 DOI: 10.1177/0891243214551157.
- Angehrn, Andréanne, Amber J Fletcher et Nicholas R Carleton, « "Suck It Up, Buttercup": Understanding and Overcoming Gender Disparities in Policing » (2021) 18:14 International Journal of Environmental Research and Public Health 7627 DOI: 10.3390/ijerph18147627.
- Banwell, Jenessa, Kerr Gretchen et Ashley Stirling, « Key Considerations for Advancing Women in Coaching » (2019) 27:2 Women in Sport and Physical Activity Journal 128 DOI: 10.1123/wspaj.2018-0069.
- Baruah, Bipash et Sandra Biskupsi-Mujanovic, « Navigating Sticky Floors and Glass Ceilings: Barriers and Opportunities for Women's Employment in Natural Resources Industries in Canada » (2021) 45:2 Natural Resources Forum 183 DOI: 10.1111/1477-8947.12216.
- Beaton, Ann M et al, « The Psychological Disengagement Model Among Women in Science, Engineering, and Technology » (2015) 54:3 British Journal of Social Psychology 465 DOI: 10.1111/bjso.12092.
- Beaudry, Catherine et Vincent Larivière, « Which Gender Gap? Factors Affecting Researchers' Scientific Impact in Science and Medicine » (2016) 45:9 Research Policy 1790 DOI: 10.1016/j.respol.2016.05.009.
- Brière, Sophie et al, « Progression des femmes et mixité dans les services correctionnels au Québec : des transformations possibles ? » (2020) 75:1 Relations industrielles 29 DOI: 10.7202/1068714ar.
- Brown, Laura, K, Elizabeth Troutt et Susan Prentice, « Ten Years After: Sex and Salaries at a Canadian University » (2011) 37:2 Analyse de politiques 239 DOI: 10.3138/cpp.37.2.239.
- Burdett, Freda, Lynne Gouliquer et Carmen Poulin, « Culture of Corrections: The Experiences of Women Correctional Officers » (2018) 13:3 Feminist Criminology 329 DOI: 10.1177/1557085118767974.
- Culver, Diane M et al, « The Alberta Women in Sport Leadership Project: A Social Learning Intervention for Gender Equity and Leadership Development » (2019) 27:2 Human Kinetics 110 DOI: 10.1123/wspaj.2018-0059.

- Doucet, Christine, Michael R Smith et Claire Durand, « Pay Structure, Female Representation and the Gender Pay Gap among University Professors » (2012) 67:1 Relations industrielles 51 DOI: 10.7202/1008195ar.
- Duxbury, Linda, Anne Bardoel et Michael Halinski, « Bringing the Badge Home': Exploring the Relationship Between Role Overload, Work-Family Conflict, and Stress in Police Officers » (2021) 31:8 Policing & Society 997 DOI: 10.1080/10439463.2020.1822837.
- Duxbury, Linda et Michael Halinski, « It's not All About Guns and Gangs: Role Overload as a Source of Stress for Male and Female Police Officers » (2018) 28:8 Policing & Society 930 DOI: 10.1080/10439463.2017.1342644.
- Fournier, Pierre-Sébastien et al, « Pratiques de rétention des femmes dans des emplois traditionnellement masculins au Québec : que peut-on apprendre de l'expérience des inspectrices ? » (2020) 75:3 Relations industrielles 423 DOI: 10.7202/1072342ar.
- Gagné, Diane, « Femmes "opérateur" 30 ans ont passés : quelles distances parcourues ? Le cas du secteur de la pétrochimie, du raffinage et du Gaz au Québec » (2019) 36:1 Gestion 2000 79 DOI: 10.3917/g2000.361.0079.
- Gleizner, Micheline, Louise Aucoin et Samuel Leblanc « Les femmes au sein de la profession juridique au Nouveau-Brunswick » (2014) 65 Revue de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick 378 <<https://journals.lib.unb.ca/index.php/unblj/article/view/29117>>.
- Hari, Amrita, « Who Gets to 'Work Hard, Play Hard'? Gendering the Work-Life Balance Rhetoric in Canadian Tech Companies » (2017) 24:2 Gender, Work & Organization 99 DOI: 10.1111/gwao.12146.
- Harvey, Valérie et Diane-Gabrielle Tremblay, « "Women in the IT Sector: Queen Bee and Gender Judo Strategies" » (2020) 32:4 Employee Responsibilities and Rights Journal 197 DOI: 10.1007/s10672-020-09353-z.
- Hird, Amanda E et al, « Exploring the Patterns of Practice and Satisfaction Among Female Urologists in Canada » (2020) 14:8 Canadian Urological Association 245 DOI: 10.5489/cuaj.6184.
- Kakuk, Melissa, « Female Tactical Members in Correctional Services: "No Room for Women" » (2020) 30:6 Women & Criminal Justice 407 DOI: 10.1080/08974454.2019.1576574.
- Kay, Fiona M, Stacey L Alarie et Jones K Adjei, « Undermining Gender Equality: Female Attrition from Private Law Practice » (2016) 50:3 Law & Society Review 766 DOI: 10.1111/lasr.12214.
- Kraft, Erin et al, « Increasing Gender Equity in Sport Organizations: Assessing the Impacts of a Social Learning Initiative » (2021) 25:10 Sport in Society 2009 DOI: 10.1080/17430437.2021.1904900.
- Kwon, Eugena, « 'For Passion or for Future Family?' Exploring Factors Influencing Career and Family Choices of Female Medical Students and Residents » (2017) 34:2 Gender Issues 186 DOI: 10.1007/s12147-016-9168-3.
- Langan, Debra, Carrie B Sanders et Julie Gouweloos, « Policing Women's Bodies: Pregnancy, Embodiment, and Gender Relations in Canadian Police Work » (2019) 14:4 Feminist Criminology 466 DOI : 10.1177/1557085118763083.

- Langan, Debra, Carrie B Sanders et Tricia Lagocs, « Canadian Police Mothers and the Boys' Club: Pregnancy, Maternity Leave, and Returning to Work » (2017) 27:4 Women & Criminal Justice 235 DOI: 10.1080/08974454.2016.1256254.
- Lorello, Gianni R, Tulin Cil et Alana M Flexman, « Women Anesthesiologists' Journeys to Academic Leadership: A Constructivist Grounded Theory-Inspired Study » (2020) 67:9 Journal canadien d'anesthésie 1130 DOI: 10.1007/s12630-020-01735-z.
- Legault, Marie-Josée et Stéphanie Chasserio, « Professionalization, Risk Transfer, and the Effect on Gender Gap in Project Management » (2012) 30:6 International Journal of Project Management 697 DOI : 10.1016/j.ijproman.2011.11.004.
- Lippert, Randy K, Kevin Walby et Mathew Zaia, « Police Moonlighting and Gender Difference: Exploring Paid Detail Security for Men and Women Officers in North American Police Departments » (2019) 32:2 Security Journal 119 DOI: 10.1057/s41284-018-0151-4.
- Luo, Yi et Steven Salterio, « The Effect of Gender on Investors' Judgments and Decision-Making » (2021) 179:1 Journal of Business Ethics 237 DOI: 10.1007/s10551-021-04806-3.
- McDonald, Jennifer et Claudia Chaufan, « Work-life Balance in Medical Practice: The Reproduction of Patriarchy and the Politics of Gender » dans Jennie Jacobs Kronenfield, dir, *Underserved and Socially Disadvantaged Groups and Linkages with Health and Health Care Differentials Research in the Sociology of Health Care*, Bingley, Emerald, 2019, 205, DOI : 10.1108/S0275-495920190000037017.
- Messing, Karen et Katherine Lippel, « L'invisible qui fait mal : Un partenariat pour le droit à la santé des travailleuses » (2013) 2013/1:29 Travail, genre et société 31 DOI: 10.3917/tgs.029.0031.
- Murray, Sarah E, « Seeing and Doing Gender at Work: A Qualitative Analysis of Canadian Male and Female Police Officers » (2021) 16:1 Feminist Criminology 91 DOI: 10.1177/1557085120914351.
- Ng, Eddy S et Greg J Sears, « The Glass Ceiling in Context: The Influence of CEO Gender, Recruitment Practices and Firm: Internationalisation on the Representation of Women in Management » (2017) 27:1 Human Resource Management Journal 833 DOI: 10.1111/1748-8583.12135.
- Orser, Barbara, Allan Riding et Joanne Stanley, « Perceived Career Challenges and Response Strategies of Women in the Advanced Technology Sector » (2012) 24:1-2 Entrepreneurship & Regional Development 73 DOI : 10.1080/08985626.2012.637355.
- Osten, Victoria, « Gender Differences in Job Searches by New Engineering Graduates in Canada » (2021) 110:3 Journal of Engineering Journal 750 DOI: 10.1002/jee.20408.
- Ouni, Zeineb, Jamal Ben Mansour et Sana Arfaoui, « Board/Executive Gender Diversity and Firm Financial Performance in Canada: The Mediating Role of Environmental, Social, and Governance (ESG) Orientation » (2020) 12:20 Sustainability 8386 DOI: 10.3390/su12208386.
- Roberts, Sharon et Donna K Brown, « How to Manage Gender Bias from Within: Women in Leadership » (2019) 19:2 Journal of Business Diversity 83 DOI: 10.33423/jbd.v19i2.2057.
- Ruel, Stefanie, « The “Silent Killers” of a STEM-Professional Woman’s Career » (2018) 37:7 Equality, Diversity and Inclusion 728 DOI: 10.1108/EDI-08-2017-0168.

- Ruzycki, Shannon M et al, « Association of Physician Characteristics with Perceptions and Experiences of Gender Equity in an Academic Internal Medicine Department », *JAMA Network Open* 2:11 (13 novembre 2019) DOI: 10.1001/jamanetworkopen.2019.15165.
- Thornicroft, Kenneth, « Wage Discrimination in British Columbia Business and Law Schools: An Empirical Analysis » (2019) 70:3 Labor Law Journal 202 DOI: 10.1186/s12651-019-0261-4.
- Tremblay, Diane-Gabrielle, « Can Lawyers Take Parental Leaves and if so, with What Impacts? The Case of Quebec » (2013) 25:5 Employee Rights and Responsibilities Journal 177 DOI: 10.1007/s10672-013-9214-1.
- Walton, Gregory M et al, « Two Brief Interventions to Mitigate a "Chilly Climate" Transform Women's Experience, Relationships, and Achievement in Engineering » (2015) 107:2 Journal of Educational Psychology 468 DOI : 10.1037/a0037461.
- Workman-Stark, Angela L, « Exploring Differing Experiences of a Masculinity Contest Culture in Policing and the Impact on Individual and Organizational Outcomes » (2021) 24:3 Police Quarterly 298 DOI: 10.1177/1098611120976090.
- Workman-Stark, Angela L, « Who Am I? Who Are We? Exploring the Factors That Contribute to Work-Related Identities in Policing » (2020) 15:2 Policing 995 DOI: 10.1093/police/paaa061.

## **REMARQUES QUANT AU DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE**

---

### **Des quantités imprévisibles de données**

La réalisation de ce projet de recherche a exigé un travail colossal imprévisible.

Il s'avère heureux et encourageant de constater qu'une littérature imposante traite d'enjeux liés aux violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs au Canada.

Toutefois, la quantité de documents a posé des défis pratiquement insurmontables à l'équipe de recherche. Aussi, si l'application de la méthodologie de l'examen de la portée en sciences humaines et sociales se révèle novatrice et porteuse, elle amène également son lot d'enjeux et de complexité notamment à cause de la nature quelque peu subjective des données à traiter.

L'équipe de recherche, dont principalement la professionnelle de recherche et la bibliothécaire assignée au projet, a déployé des efforts acharnés afin d'assurer la rigueur des tris puis de l'extraction des données afin de garantir, le mieux possible, la fiabilité des résultats produits par les nombreuses personnes auxiliaires de recherche.

Devant les quantités gigantesques de documents à traiter, le projet de recherche a accusé des retards bien involontaires, mais compréhensibles dans les circonstances. Ces mêmes grands défis ont occasionné le recours à des ressources humaines beaucoup plus importantes, mais imprévisibles non seulement au moment de l'élaboration du projet de recherche, mais aussi au cours de sa réalisation.

En conséquence, nous avons dû nous tourner de nouveau vers le ministère *Femmes et Égalité des genres Canada* afin de demander des délais ainsi que du financement supplémentaire pour mener à bien et compléter ce projet de recherche.

### **Critique du terme « femmxs » au fil du temps**

Comme annoncé précédemment, en 2019, selon le contexte et les connaissances des membres de l'équipe à ce moment, le néologisme « femmxs » a été jugé comme celui invoquant le plus la perspective d'inclusion intersectionnelle souhaitée par l'équipe. De plus, dans ce contexte de recherche de documents dans sept thématiques différentes, il a été convenu que l'utilisation de ce néologisme ratisserait potentiellement plus large que le mot « femmes ». L'intention ici était d'inclure les femmes, les femmxs et une diversité de personnes s'identifiant comme femmes, et ce, sans discriminer ou diminuer qui que ce soit. L'usage du « x » permettait également de représenter la dimension intersectionnelle de la

démarche de recherche en évoquant symboliquement le croisement de plusieurs formes d'oppressions et de dominations vécues par les femmes.

La stratégie de recherche, comprenant les mots-clés utilisés, a été déployée en 2019/2020 et se retrouve sur le site du projet dans la section « Éthique et Méthodologie ». Même si la stratégie de recherche initiale n'a pas pu être modifiée à la lumière des réflexions critiques sur ce néologisme, le critère d'inclusion original était formulé ainsi : « [Document qui] porte sur des personnes qui s'identifient comme des femmxs, de tous les âges, incluant les personnes queers et bi-spirituelles ».

Les membres de l'équipe de recherche reconnaissent que le choix du néologisme « femmxs » puisse faire l'objet de critiques linguistiques, idéologiques, politiques. Toutefois, bien qu'il soit possible de remettre en question non seulement l'orthographe, mais aussi la genèse de ce choix de mots, ce critère est demeuré inchangé tout au long de la recherche.

## Forces et limites du projet

Les forces et les limites du projet de recherche sont présentées ici en style télégraphique aux fins de mémoire.

### Forces

- Travailler avec des bibliothécaires ;
- Travailler avec des auxiliaires et des professionnelles aux expertises diversifiées (notamment administration, anthropologie, droit, criminologie, sexologie, études internationales, éducation, sociologie) dans un esprit multidisciplinaire ;
- Inclure des auxiliaires durant les rencontres pour les discussions quant aux concepts à choisir et quant à l'évolution du projet ;
- Favoriser les échanges entre des cochercheuses, des professionnelles et des auxiliaires de recherche, des bibliothécaires de différentes générations sur un pied d'égalité s'est révélé riche d'enseignements. Cette approche intergénérationnelle égalitaire a permis une inclusion intersectionnelle plus multiple et porteuse des « femmxs » visées par le projet ;
- Coconstruction des outils et des grilles d'analyse avec les auxiliaires : processus itératif avec les auxiliaires pour qu'ils soient adaptés à leurs besoins et aux difficultés rencontrées ;
- Matinée de coconstruction des savoirs : succès par des échanges riches et fructueux, malgré le fait qu'on nous ait demandé d'être moins théorique, plus concrète à la réalité terrain des groupes de femmes ;
- Rapports intérimaires constituent une excellente façon d'assurer le suivi du projet au fil du temps et des nombreux changements : alliés de taille pour rédiger le rapport final ;
- Projet mené par des femmes ;

- Projet ayant adopté une définition inclusive et intersectionnelle des femmxs.

## **Limites**

- Difficultés à mobiliser les cochercheures
  - Le nombre de chercheures a provoqué une véritable « désimplification » des cochercheures. Le projet ne semble pas appartenir à quelqu'un puisque l'équipe est trop grande. En conséquence, la responsable du projet, qui avait été choisie de manière quelque peu arbitraire, a dû assumer un rôle démesuré pour réaliser les différents livrables et finaliser les engagements promis à l'organisme subventionnaire ;
  - Certaines cochercheures ne se sont tout simplement pas investies dans la réalisation du projet. Par exemple, les analyses thématiques devaient être remises au plus tard à la fin du mois de mai 2023, date qui fut reculée au 23 juin. Or, deux chercheures n'avaient toujours pas déposé leur analyse thématique le 28 novembre 2023, malgré des demandes répétées régulièrement tout au cours de l'automne ;
  - Disparité dans l'implication/l'engagement des cochercheures : plusieurs ne consultent pas leurs courriels, ne donnent pas de réponse, ne consultent pas les documents en lien avec le projet dans l'équipe Teams, ne participent pas aux rencontres ;
  - Disparité dans l'implication des cochercheures par rapport aux bibliothécaires (mots-clés circonscrits pour la stratégie de recherche, parfois trop peu (ex. Isabelle Auclair), parfois trop vaste (ex. Christine Vézina, Julie Desrosiers et Sophie Brière) ;
  - Enjeux sous-jacents de déséquilibre de pouvoirs entre les personnes qui travaillent sur ce projet (bibliothécaires, auxiliaires et professionnelle de recherche) et déséquilibre hiérarchique avec les cochercheures, alors qu'il est question d'un projet portant sur les VIO-SIS, ce qui conduit à un paradoxe vu l'objet d'étude ;
  - Rôles et responsabilités de tous les membres de l'équipe semblent flous depuis le début et cette situation s'est poursuivie tout au long du projet (2019-2023);
  - Le projet VIO-SIS s'inscrivait dans un réseau de recherche plus large, le RAIV (Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles). Certaines des cochercheures contribuaient à la fois au projet VIO-SIS et à d'autres projets du RAIV, ce qui les rendait moins disponibles pour réaliser la présente recherche. D'autres cochercheures, comme Isabelle Auclair, n'étaient pas incluses dans certaines branches du RAIV, comme l'équipe Vi-J (équipe de recherche sur la justice sociale et les violences structurelles). Cette situation a entraîné des risques de conflits conceptuels entre les projets visant notamment les violences structurelles. Elle a également probablement causé le désengagement des personnes chercheures du RAIV, puis de celles du projet VIO-SIS.

- Méthodologie inadaptée à ce projet de recherche ambitieux
  - Méconnaissance de la méthodologie utilisée :
    - Aucune chercheure n'avait d'expérience en examen de la portée ;
    - Les délais entre les rencontres ont rendu l'absorption, la compréhension de l'information difficile à transmettre et à intégrer. Il fallait constamment revenir sur des explications relatives à la méthodologie ;
  - Interdisciplinarité du projet s'est avérée à la fois une force (ex. avoir le regard d'une autre discipline pour analyser le droit) et une limite ;
  - Trop de sujets diversifiés au potentiel immense : plus de 30 000 documents sont ressortis. Il eut été plus sage et raisonnable de s'en tenir à quelques thèmes interreliés ;
  - Certains concepts de base se sont révélés flous selon les angles d'analyse, ainsi que selon les disciplines.
- COVID-19
  - Enjeux de santé ;
  - Télétravail dans les débuts de cette pratique de travail ;
  - Cohésion d'équipe probablement plus difficile pour les membres de l'équipe à cause de l'absence de rencontres en personne.
- CFC/FÉGC
  - Délais de deux ans à négocier le projet à la suite de l'obtention du financement de la recherche ;
  - Format de subvention en forme de contrat versus de subvention :
    - Ex. manque de respect des conventions collectives visant différents membres de l'équipe : auxiliaires, professionnelles, etc. ;
    - Ex. difficulté à avoir accès à des outils de recherche comme des logiciels même s'ils ont été budgétés dans la demande initiale;
  - Manque de compréhension des enjeux de recherche dans un milieu universitaire :
    - Ex. demande d'identifier les individus qui allaient contribuer à la recherche malgré les changements inévitables dus à la graduation des étudiantes approchées à l'origine pour agir comme auxiliaires de recherche ;
  - Aspect financier a été compliqué par le fait que l'Université Laval devait avancer les fonds ;
  - La structure financière de ce projet de recherche, et il semble, plus généralement, des programmes du FÉGC, se révèlent incompatibles avec l'organisation et la réalité de la recherche universitaire.
- Professionnelle de recherche et auxiliaires de recherche
  - Changement de professionnelle de recherche qui a ralenti les débuts du projet de recherche ;
  - Coordination de recherche avec plusieurs écueils, ce qui a causé des malentendus avec les auxiliaires de recherche quant aux tâches à accomplir,

aux délais et aux suivis des heures travaillées. Ces obstacles ont aussi nui à l'archivage des vidéos de formation, pourtant précieuses pour les prochaines embauches ;

- Difficulté à rejoindre et à assurer un suivi des heures travaillées de certaines auxiliaires de recherche ;
- Très grande équipe d'auxiliaires, parfois plus de 12 personnes à la fois, a causé des difficultés de coordination ;
- Disparité des expertises des auxiliaires qui provoque parfois des réponses/analyses diversifiées ;
- Disparité dans la qualité, la minutie du travail par certaines auxiliaires de recherche.

## RÉFÉRENCES QUANT À LA MÉTHODOLOGIE

McCormack. Gavin R et al, « Examen de la portée sur les associations entre aménagement urbain et santé : les données quantitatives canadiennes » (2019) 39:5 Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratiques 206 DOI: 10.24095/hpcdp.39.5.03f.

Tricco, Andrea C et al, « Prisma extension for scoping reviews (PRISMA-ScR): checklist and explanation » (2018) 169:7 Annals of Internal Medicine 467 DOI: 10.7326/M18-0850.

## RÉFÉRENCES QUANT À L'EXAMEN DE LA PORTÉE

Micah DJ, Peters et al, « Chapter 11: Scoping Reviews (2020 version) » dans Edoardo Aromataris et Zachary Munn, dir, *JBI Manual for Evidence Synthesis*, JBI, 2020, en ligne : <<https://jbi-global-wiki.refined.site/space/MANUAL>> DOI: 10.46658/JBIMES-20.12.

Bibliothèque de l'Université Laval, « Réaliser une étude la portée (Scoping Review) » (2023) en ligne : <<https://www.bibl.ulaval.ca/services/soutien-a-ledition-savante-et-a-la-recherche/syntheses-de-la-connaissance/realiser-une-etude-de-la-portee-scoping-review>>.

## RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR LES ANALYSES

Pollock, Danielle et al, « Recommendations for the extraction, analysis, and presentation of results in scoping reviews » (2022) 21:3 JBI Evidence Synthesis 520 DOI: 10.111124/JBIES-22-00123.

ANNEXE I – HORAIRE ET PLANIFICATION DE LA MATINÉE DE  
COCONSTRUCTION DES SAVOIRS AVEC DES GROUPES DE FEMMES DU 25  
NOVEMBRE 2021

---

Partage d'expertises et de connaissances  
 sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques

### DIRECTIVES D'ANIMATION DE L'ÉVÈNEMENT

La présente a pour objet de vous informer du déroulement de la matinée du 25 novembre et de votre rôle dans l'animation des deux ateliers interactifs, soit les activités 1 et 2.

Ce document comprend l'horaire de l'évènement, la formation des équipes d'animation et les directives d'animation des ateliers.

#### HORAIRE DE L'ÉVÈNEMENT

HEURE	ACTIVITÉ
<b>9h00 à 9h30</b>	Mot de bienvenue et introduction <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salutations aux organismes présents et mentionner leur région d'appartenance.</li> <li>• Explication de la démarche autour du concept femmxs</li> <li>• Présentation du projet de recherche</li> <li>• Présentation de l'ordre du jour</li> </ul>
<b>9h30 à 9h40</b>	Activité brise-glace : Extraits du roman Caroline Dawson <i>Là où je me terre</i>
<b>9h40 à 10h10</b>	Présentation des trois types de violence
<b>10h10 à 10h40</b>	Activité 1 : partage d'expériences et de perceptions de violences SIS
<b>10h40 à 11h00</b>	Pause
<b>11h00 à 11h30</b>	Activité 2 : actions pour contrer les violences SIS
<b>11h30 à 11h40</b>	Présentation des ressources d'aide
<b>11h40 à 12h00</b>	Conclusion et prochaines étapes

**Rendez-vous pour le deuxième espace de partage d'expertise et de connaissances**

## ÉQUIPES D'ANIMATION

Le 24 novembre 2021, 45 personnes étaient inscrites à l'évènement. Le groupe sera donc divisé en 4 équipes d'environ 10 personnes. Chaque équipe sera animée par trois ou quatre membres de notre équipe qui sont subdivisées ainsi afin de tenir compte notamment des absences ponctuelles dont on m'a fait part aujourd'hui:

Équipes no	
1	Christine Vézina Julie Desrosiers Mélina Beaulieu
2	Isabelle Auclair Élyse Granger Janyck Beaulieu
3	Sophie Brière Catherine Rossi Élizabeth Collin-Paré
4	Laurie Laplanche Marie-Denise Lavoie Gabrielle Comtois

Les professeures-chercheuses agiront comme animatrice de l'atelier et leurs co-équipières apporteront du soutien pour favoriser la participation de toutes les personnes présentes. Il s'agira pour les co-équipières de s'assurer que les participantes sont à l'aise d'écrire directement leurs idées sur le support informatique Padlet et, dans le cas contraire, de prendre en note leurs contributions à leur place. Aussi, il importe de porter une attention particulière pour s'assurer que toutes les participantes se sentent à l'aise de s'exprimer et de faire valoir leurs points de vue.

Afin de favoriser le réseautage des participantes et les remue-ménages, les équipes seront formées de manière aléatoire. Les participantes seront donc regroupées différemment pour l'atelier 1 puis 2. Par contre, les tandems d'animatrices de l'équipe de recherche demeureront les mêmes. Hélène Bhérer, de la Faculté d'administration, nous assistera dans la formation des équipes pour les ateliers.

Pendant les ateliers, Joe Ducharme, notre professionnelle de recherche, et Marie-Claire Belleau vont tenter de faire une synthèse des thèmes qui émergent des ateliers afin de préparer la conclusion de l'évènement.

## DIRECTIVES POUR L'ANIMATION DES ATELIERS

Le but des ateliers consiste à récolter de l'information sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmes que les participantes observent sur le terrain. Nous souhaitons récolter le fruit de leurs connaissances et de leurs expertises

afin d'éclairer notre lecture de la documentation qui émerge de la méthode de l'examen de la portée et d'ainsi enrichir notre synthèse des connaissances.

---

## VOTRE RÔLE

En équipe de trois à quatre personnes, vous contribuerez à : 1) **animer** la plénière en sous-groupes; 2) **expliquer** aux participantes comment rédiger leurs idées directement sur Padlet dans l'endroit assigné au numéro de l'équipe ; 3) effectuer la **prise de notes** en fonction des réponses apportées par les personnes participantes lors des échanges en atelier.

---

## LES QUESTIONS POSÉES

### ACTIVITÉ 1 - 10h10 à 10h40

**Question générale :** Quelles sont les violences symboliques, structurelles et institutionnelles dont vous êtes témoin dans le cadre de vos pratiques ?

Questions de relance :

- Comment vous êtes-vous senti.e lors de la situation X que vous avez racontée ?
- Racontez-nous une expérience dans laquelle vous avez ressenti une injustice.

*L'accent n'est pas mis sur le fait de savoir « catégoriser » l'expérience vécue selon les 3 types de violence présentés, mais bien de s'exprimer sur les violences qui sont parfois plus directes (ex. physique, sexuelle) ou indirectes (symbolique, institutionnelle, structurelle). Lorsqu'une expérience fait émerger de la violence directe, valider ladite expérience. Ensuite, questionner la personne participante en rapport avec la violence indirecte dans la situation.*

### ACTIVITÉ 2 - 11h00 à 10h30

**Questions générales :** Comment agissez-vous sur ces violences qui sont difficilement identifiables ? Quels obstacles rencontrez-vous ? De quels leviers disposez-vous ?

---

## L'ORGANISATION SUR PADLET

L'adresse du Padlet à inscrire dans l'espace de conversation (*chat*) de chaque équipe est la suivante : [https://padlet.com/joe\\_ducharme\\_89/va1dtgkwp4irnabk](https://padlet.com/joe_ducharme_89/va1dtgkwp4irnabk)

Les informations sur *Padlet* sont divisées selon les questions pour chaque activité. Ainsi, les premières questions sont celles à discuter lors de l'atelier 1. Celles de l'atelier 2 seront ajoutées au même tableau sur « Padlet » pendant la pause de telle sorte qu'une seule adresse sera utilisée pour les deux activités. Aussi, il se peut que de nouvelles formes de violences émergent lors de l'atelier 2. Il sera alors possible de bonifier les idées inscrites sous les

premières questions. Le tableau servira à contenir l'ensemble des informations en un seul endroit.

---

### RÉDACTION D'IDÉES SUR *PADLET*

Toutes les participantes et les membres de l'équipe peuvent rédiger anonymement leurs idées directement dans *Padlet*, sans détenir de compte de ce logiciel. Il s'agit simplement de cliquer sur le « + » (signe d'addition) situé sous chaque question. Après avoir rédigé son idée, l'auteur.e clique sur « Publish » pour qu'elle apparaisse sur le tableau. Il est ensuite possible pour toutes les personnes présentes de bonifier cette idée en cliquant sur « Ajouter un commentaire ». Une démonstration de l'utilisation de ce logiciel aura lieu demain le jeudi 25 novembre à 8h30.

---

### LA CONCLUSION DE L'ÉVÈNEMENT

Marie-Claire Belleau animera la courte plénière qui servira de clôture à l'évènement en mettant en exergue certaines des idées phares qui émergeront des échanges en atelier. Elle terminera en invitant les participantes à un second évènement de partage à l'automne 2022.

**ANNEXE II – GUIDE D’ANIMATION DE LA MATINÉE DE COCONSTRUCTION  
DES SAVOIRS AVEC DES GROUPES DE FEMMES DU 25 NOVEMBRE 2021**

---

HEURE	ACTIVITÉ <i>Partage d'expertises et de connaissances : Les violences structurelles, institutionnelles et symboliques, de quoi s'agit-il?</i>
9h00 à 9h30	<p>Mot de bienvenue et introduction : <b>30 minutes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bonjour et bienvenue</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je me nomme Marie-Claire Belleau.</li> <li>○ Je suis professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval.</li> <li>○ Je suis la chercheure responsable du projet de recherche auquel vous participez aujourd'hui.</li> </ul> </li> <li>• <b>Salutations aux organismes présents</b> et mentionner leur région d'appartenance.       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Véritable plaisir de vous accueillir à l'Université Laval de manière virtuelle</li> <li>○ Merci de tout cœur de participer à cet évènement et de contribuer ainsi à notre projet de recherche</li> <li>○ Merci d'y consacrer de votre temps précieux. Nous l'appréciions.</li> <li>○ Nous formons le vœu que vous trouverez stimulant, enrichissant et ressourçant l'exercice auquel nous nous livrerons aujourd'hui.</li> <li>○ Avant d'aller plus loin, nous tenons à remercier particulièrement deux personnes pour leur appui, leurs bons conseils ainsi que la diffusion des invitations dans le contexte de l'organisation de l'évènement de ce matin. Il s'agit de :           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Julie Raby qui est coordonnatrice de projets chez Relais-Femmes</li> <li>▪ Laurie Laplanche qui est la directrice adjointe de l'Institut EDI2, soit Équité, Diversité, Inclusion, Intersectionnalité, de l'Université Laval.</li> </ul> </li> <li>○ Nous sommes le 25 novembre, soit la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes des Nations Unies. Notre projet de recherche s'inscrit dans cette importante quête.</li> </ul> </li> <li>• <b>Objectifs de la rencontre de ce matin :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Afin d'enrichir les concepts au cœur du projet de recherche, nous invitons les groupes de femmes à une matinée virtuelle de <b>partage d'expertises et de connaissances sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques</b>.</li> <li>○ Notre intention est de réfléchir collectivement à des exemples concrets de ces formes de violences et de partager des perceptions entourant ces concepts.</li> <li>○ Nous vous interpellons afin que votre perspective fasse bénéficier le projet.</li> <li>○ Des pistes de réflexion vous seront partagées au préalable pour permettre de diriger la discussion et d'ainsi raffiner et d'illustrer les définitions de violences.</li> </ul> </li> <li>• <b>Présentation du projet de recherche</b></li> </ul>

- Synthèse des connaissances financée par *Femmes et Égalité des genres Canada* autrefois Condition féminine Canada
- Ce projet de recherche s'appuie ainsi sur l'expertise d'un collectif de chercheures féministes de l'Université Laval issues de **quatre disciplines** : administration, droit, éducation et criminologie
- Nous travaillons dans une **perspective interdisciplinaire** pour synthétiser et analyser de façon transversale la littérature.
- Nous effectuons l'examen de la littérature qui porte sur les difficultés et les obstacles qui nuisent aux femmxxs ainsi que sur les opportunités et les leviers qui s'offrent à elles dans **deux axes** précis, soit
  - l'accès à la justice (axe 1) et
  - l'accès à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires (axe 2).
- Plus spécifiquement, nous procédons à l'analyse de la littérature au sujet de **7 thèmes** répartis autour de ces deux axes dans le but d'identifier, de caractériser et de mieux comprendre les Vio-SIS vécues par les femmxs :
  - Métiers et professions traditionnellement masculines : Sophie Brière : Administration
  - Organisations canadiennes de développement international et d'action humanitaire : Isabelle Auclair : Administration
  - Les organisations sportives : Guylaine Demers : Éducation (absente aujourd'hui)
  - Accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées et vivant en situation de pauvreté : Christine Vézina : Droit
  - Les femmxs et l'incarcération : Julie Desrosiers : Droit
  - Accès à la justice et à la justice réparatrice pour les victimes d'actes criminels dans le cas particulier des violences faites aux femmxs : Catherine Rossi : Travail social et criminologie
  - Résolution de conflits (médiation familiale, les conférences de règlement à l'amiable (CRA) et les procès judiciaires) en contexte de violence conjugale et familiale : Marie-Claire Belleau : Droit
- Notre professionnelle de recherche et coordonnatrice du projet se nomme Joe Ducharme
- Notre équipe est appuyée par une belle équipe de bibliothécaires expertes dont deux sont présentes ce matin :
  - Marie-Denise Lavoie
  - Élyse Granger
- Notre équipe peut également compter sur de jeunes auxiliaires de recherche dynamiques. Aujourd'hui, les personnes suivantes sont présentes :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mélina Beaulieu</li> <li>▪ Gabrielle Comtois</li> <li>▪ Élizabeth Collin-Paré</li> <li>▪ Janyck Beaulieu</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Explication de la démarche autour du concept femmxs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas une définition du concept « femmxs », mais quels termes devaient être choisis pour s'assurer d'adopter une approche inclusive et intersectionnelle dans les banques de données</li> <li>○ Choix méthodologique</li> <li>○ Reconnaît que d'autres choix auraient été possibles.</li> <li>○ Comprends la dimension politique</li> <li>○ Décision de l'équipe</li> </ul> </li> <li>• <b>Rappels importants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rappel : vous devez avoir lu le formulaire de consentement. En vous inscrivant, vous consentiez à participer à notre projet de recherche.</li> <li>○ Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. L'idée n'est pas d'arriver au consensus, mais bien de s'intéresser à la perception des personnes présentes. La liberté du discours et des expériences est recherchée.</li> <li>○ Il y aura prise de notes pendant les activités pour renchérir le projet d'étude en cours.</li> </ul> </li> <li>• <b>Présentation de l'ordre du jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activité brise-glace</li> <li>○ Présentation des trois types de violence par la professeure Isabelle Auclair</li> <li>○ Premier atelier de partage d'expériences et de perception de violences SIS</li> <li>○ Pause de 20 minutes vers 10h40</li> <li>○ Deuxième atelier sur les actions pour contrer les violences SIS</li> <li>○ Conclusion et prochaines étapes</li> </ul> </li> </ul>
9h30 à 9h40	<p><b>Activité brise-glace : Extraits du roman Caroline Dawson <i>Là où je me terre</i></b></p> <p><i>Nous aimerais que la lecture proposée permette d'identifier certaines formes de violences plus subtiles. Sans les personnes sur le terrain, nous serions incapables de bien comprendre leurs expériences de violences.</i></p> <p>Quelles ont été les premières impressions par rapport aux extraits du livre que nous vous avons fait parvenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tempête d'idées</li> <li>• Aucun jugement</li> </ul>
9h40 à 10h10	<b>Présentation des trois types de violence : Isabelle Auclair</b>
10h10 à 10h40	<b>Activité 1 : Partage d'expériences et de perceptions de violences SIS</b>

<b>10h40 à 11h00</b>	Pause
<b>11h00 à 11h30</b>	<b>Activité 2 : actions pour contrer les violences SIS</b>
<b>11h30 à 12h00</b>	<p><b>Conclusion et prochaines étapes : Marie-Claire Belleau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Merci beaucoup d'avoir participé à cet échange.</li> <li>• Rendez-vous à l'automne 2022 pour le deuxième espace de partage d'expertise et de connaissances <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retour sur l'activité d'aujourd'hui</li> <li>○ Résultats de la synthèse des connaissances</li> <li>○ Enrichissement par un deuxième partage d'expertise et de connaissances</li> </ul> </li> </ul>

### **ANNEXE III - RÉPONSES OBTENUES SUR PADLET**

---

# Projet sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (Vio-SIS) vécues par les femmxs

Partages d'expertises et de connaissances

JOE DUCHARME 23 NOVEMBRE 2021 14H04

## Q.1 Quelles sont les violences structurelles, institutionnelles et symboliques dont vous êtes témoins dans le cadre de vos pratiques?

Besoin de l'appui d'un homme pour qu'un projet mené et monté par une femme soit considéré comme étant crédible.

Refus du gouvernement de reconnaître qu'il y a des violences SIS

### Les agressions comme stratégies de contrôle du gouvernement sur les personnes assistées sociales

Menaces, coupures, punitions, intrusion dans la vie privée, contrôle des déplacements, non-assistance et règlements basés sur des préjugés. Le ministère essaie d'obliger les personnes assistées sociales à travailler et ne reconnaît pas la majorité des contraintes propres aux différentes situations des personnes.

### Climat de peur, d'iniquité et de précarité instauré par l'aide sociale sur les personnes prestataires

Création de catégories de « bons » pauvres et de « mauvais » pauvres (ceux qui méritent qu'on les aide et les autres dont on ne reconnaît pas les contraintes). Peur de se faire couper, de se tromper et des conséquences si on se trompe dans nos déclarations, etc.

Prestations très insuffisantes pour couvrir les besoins de base. Même en cas de crise comme la Covid où on aide les gens et les entreprises, les personnes assistées sociales n'ont reçu aucune aide financière, même s'ils vivaient déjà des gros défis financiers et que ces derniers ont été amplifiés par la crise. Les personnes assistées sociales sont invisibles aux yeux du gouvernement.

Processus administratif comme une montagne - démarche dans laquelle les femmes (particulièrement celles à l'intersection de différents systèmes d'oppression) n'ont pas droit à l'erreur.

**Âgisme:** Une optométriste qui m'annonce un début de presbytie et devant ma surprise – demande à son assistante : peux-tu t'occuper de madame, elle vient d'apprendre qu'elle fait de la presbytie! Le ton insinuant – bien oui ma p'tite madame!

**La violence c'est aussi l'absence d'action, de réponses à une situation de violence. D'ignorer, de s'aveugler volontairement aux besoins de l'autre.**

**Culpabilisation des personnes et prophétie qui se réalisent**

## Traitemen<sup>t</sup> judiciaire des femmes qui commettent des délits contre la personne

Le traitement ne sera pas le même que celui des hommes, malgré que la loi soit la même pour tous.

## Obstacles et préjugés envers les femmes victimes de violence conjugale (notamment de la part des services de police). Non prise en compte de toutes les réalités et pas suffisamment de services offerts.

*Suite à une agression, si la réaction est d'être en colère, la victime ne recevra pas les soins appropriés par les professionnels parce qu'elle va être catégorisée comme ayant une personnalité difficile ou un trouble de la personnalité limite – ANONYME890*

Des exemples où la DPJ accorde peu d'espace pour la compréhension du contexte culturel des personnes. Les parents vivent un choc culturel et sont blâmés pour ne pas se coller parfaitement à des "normes" qu'ils associent à une "norme québécoise". Jugement des attitudes parentales, peu de flexibilité par rapport à l'aspect de ponctualité.

## Mutisme, manque de sensibilité des institutions

Grand manque dans la prévention à tous les niveaux sociétaux pour différentes problématiques liées à la violence. Les ressources ne sont pas accordées à cette problématique par les instances gouvernementales.

## Santé et bien être des femmes

Pas d'internet

*Problème des femmes d'accès à des services – ANONYME*

*Perte de pouvoir des femmes – ANONYME*

## Mythe de la "bonne victime" et préjugés des services de la police envers les femmes victimes de la violence conjugale (en crise ou pas)

## Enjeux bureaucratiques en matière d'immigration qui limitent l'accès aux soins de santé

Enjeux bureaucratiques : elles se retrouvent sans statut pour des lenteurs et des erreurs bureaucratiques. Elles n'ont alors plus accès aux soins de santé. Elles peuvent même décéder de ce manque d'accès à la santé.

## Contrôle coercitif

Contrôle au niveau du travail domestique des femmes immigrantes. Au sujet des programmes qui vont chercher les travailleuses à l'étranger. Les femmes se trouvent souvent dans des situations de violence qu'elles ne peuvent pas quitter, car elles reçoivent des menaces.

## Accès au logement : préjugés des propriétaires envers les personnes/femmes en situation de handicap et/ou en situation de précarité/assistées socialement

## Fracture numérique touchant beaucoup de femmes âgées, immigrantes, allophone.

## Urbanisme comme pratique d'organisation de l'espace et d'exclusion - l'accessibilité universelle encore peu prise en considération. Les savoirs d'usage des personnes en situation de handicap devraient davantage être pris en considération. L'organisation des services, notamment des transports, est encore excluante (le transport adapté, adapté à qui ?).



## **Accès/adaptation aux maisons de refuge pour les femmes en situation de handicap**

### **Préjugés envers les personnes assistées socialement**

*Ne pas donner assez d'aide sociale pour combler les besoins de base et parer aux imprévus > système qui maintient dans la pauvreté ; Non-reconnaissance de ce que l'on vit; Coupures maritales ; chèques dans le couple reçu généralement par l'homme ; droit de revenu de 200\$ sans perte de prestations qui n'a pas évolué depuis des années; pas la même reconnaissance des traumas chez femmes vs hommes ; préjugés; il faut faire la preuve qu'on n'est pas des criminelles*  
– ANONYME 890

### **Contraintes reconnues ou non par l'État/les institutions vécues par les personnes assistées sociales**

#### **Bris de confidentialité**

Informations confidentielles qui pouvaient mettre les femmes en danger ont été révélées au père, alors que cela avait pourtant été nommé.

### **Sous-estimer les effets de la charge mentale chez les femmes**

#### **Accès au logement**

Loi non écrite à partir du moment où le conjoint habite chez quelqu'un, peu importe que la maison ou le conjoint soit au nom de la mère, si le conjoint a des objets chez la dame, on n'arrive pas à l'expulser. Dans les pratiques, les policiers considèrent que cela est son lieu de résidence et les lois ne permettent pas son expulsion.

*Dans les petits milieux (p. ex. de plus petits villages), où tout le monde se connaît, les propriétaires de logement peuvent être réticents à louer un logement à la femme qui a vécu de la violence puisqu'ils connaissent le potentiel de violence de l'ex-conjoint – ANONYME*

## **Accès aux services des communautés LGBTQ+**

Manque de sensibilité envers la communauté LGBTQ+ de la part des travailleurs de la santé. Ces personnes ne se sentent pas bien comprises dans les services. Ils les utilisent moins et cela a des conséquences sur leur santé.

### **Accès aux services de santé aux personnes autochtones**

Très difficile pour eux d'avoir accès à des services dans leur langue ou qui prennent en compte leur culture.

#### **Hypermédicalisation**

Grossesse, puberté, menstruations, ménopause. Au lieu de les voir comme des étapes de vie normale, on les médicalise. On traite ce que les femmes vivent comme une maladie ou une situation de santé problématique.

*Syndrome prémenstruel figure dans le dernier DSM – ANONYME*

*Beaucoup de femmes reçoivent des dx [diagnostics] de TPL [trouble de personnalité limite] alors qu'elles vivent un ESPT [État de stress post-traumatique] lié à la violence vécue. 80% des femmes TPL ont été abusées ou négligées – ANONYME*

*Traitement biomédical ne tenant pas compte de l'approche globale de santé. Traitement curatif au détriment de la prévention – CARO H*

*Certaines femmes vont avoir intérêt à recevoir un Dx [diagnostic] pour avoir accès aux soins de santé – ANONYME*

*Compagnies d'assurance obligent la prise de médication pour être reconnue et recevoir les indemnités. Elles obligent aussi p. ex. la rencontre avec un psychologue, mais qui souvent ne sera pas disponible. Il y a plusieurs impasses de ce genre qui sont observées. – ANONYME*

### **Quasi-inexistence des structures de participation citoyenne**

#### **Expression des émotions associées à des Dx de santé mentale**

On peut associer des émotions à des enjeux de santé mentale. C'est comme si les émotions

## **Non-reconnaissance de notre mission comme organisation féministe lors de rencontres régionales et nationales**

ne peuvent pas être vécues, c'est tout de suite associé à une condition médicale. Pas de place pour vivre les émotions. Considéré comme le fait d'être « hystérique ».

## Pauvreté

*Abandon d'enfant – ANONYME*

*Contrainte à l'emploi – ANONYME*

*Violence insidieuse – ANONYME*

*Gouvernement offenses aux droits – ANONYME*

*Ignorant durant la COVID – ANONYME*

*Enjeu de santé mentale – ANONYME*

*Violence silencieuse – ANONYME*

*Intimidation et préjugés – ANONYME*

## Les instances décisionnelles contrôlées par les élus municipaux (oui, oui, au masculin!)

*Sous-représentation des femmes en politique, incompréhension des besoins réels des femmes citoyennes – [REDACTED]*

## Grossophobie

On fait fi de tous les Dx [diagnostics]

*Recevoir des diagnostics en fonction du surpoids. – [REDACTED]*

Violences obstétriques, chirurgicales

## Crédibilité de la femme qui parle de ses sx [symptômes] en contexte de consultation médicale

On sent que quelque chose ne fonctionne pas et que quelque chose devait être investigué. Certains médecins ou autres professionnels de la santé peuvent ne pas les croire. On se sent perdre de la crédibilité et pas crue.

## Les victimisations secondaires

*Blâmer les victimes, entretenir des préjugés et stéréotypes – ANONYME*

**Injonction paradoxale : insertion sur le marché du travail en plus de la réalisation de toutes les formes de travail invisible**

## Élections municipales, concentration du pouvoir

Même classe de gens d'affaire au pouvoir, même si présence de femmes, il s'agit de femmes des milieux d'affaires.

## Violence institutionnelle

Traitements différenciés pour les femmes en situation d'itinérance, vivant des problématiques de santé mentale, de consommation, elles sont victimes de discrimination, d'ostracisation.

**L'utilisation du diagnostic de santé mentale (maladie mentale?) pour discréditer la parole et la réalité des femmes**

Invalidation de l'expertise des intervenantes en raison de leur engagement

*Intervenantes communautaires pour des organismes féministes considérées comme peu crédibles par d'autres professionnels en raison de leur engagement. – ANONYME890*

**Institutionnelle ? le droit familial prend pour acquis la présence d'enfants alors que bien de nos participantes se considèrent en famille même quand elles ne veulent pas d'enfant.**

**Femmes autochtones stérilisées contre leur gré**

Le mythe de la bonne victime

## Non-reconnaissance du racisme systémique

Dans la plupart des institutions publiques

## Définition de la violence post-séparation DPJ

On tague de façon systématique les situations de conflits sévères de séparation. Il n'y a pas dans le formulaire la possibilité de cocher ce motif de compromission. Dès que le couple est séparé, c'est comme si la violence n'existe plus. La DPJ ne considère pas l'historique qui va au-delà d'un an.

## Discrimination

## Loi maritale aide sociale

Dès que les personnes sont en couple, le chèque va à l'homme. Il est coupé en plus. Pression énorme pour la femme de rester, sinon elle se fera couper son chèque. Cela les place dans une situation de vulnérabilité. Cela fait partie des lois de l'aide sociale. C'est complètement patriarcal. Pratique qui est fait de façon systématique.

## Violence symbolique et structurelle

Faire douter de sa réalité. Douter si nous sommes la personne qui a tout provoqué ou qui est l'élément déclencheur.

## Symbolique

Que ce soit tolérable socialement que des femmes survivent avec des revenus beaucoup trop faibles ?

**Violence symbolique : en droit familial on parle souvent de "famille intacte" pour celles qui ne sont pas séparées – ce qui cause des souffrances pour les femmes qui vivent la culpabilité de "briser la famille" en quittant un-e conjoint-e violent-e.**

## Structures organisationnelles de l'État en région : sources d'abus de pouvoir patriarcal?

### Mythe de l'égalité atteinte

*Dévalorisation du travail effectué par les groupes de femmes de la part de certaines institutions.*

## Violences institutionnelles vécues par les femmes assistées sociales

*Problème de littéracie ne permet pas toujours de supporter le poids administratif de l'aide financière.*

## Violences symboliques

Accessibilité aux soins

*Asymétrie des soins et des services d'une région territoriale à une autre* – ■■■

*Coupure des budgets en soins périnataux ou de services aux femmes* – ■■■

**Q.2. Comment vous êtes-vous senti.e lors de la situation X que vous avez racontée?**

**Verve masculine – le discours des idées – complètement théorique et désincarné ; sentiment de frustration de manquer de mots, de sentir un profond désaccord, mais de choisir de me taire par sentiment de ne pas être en mesure de les exprimer.**

**Sentiment de lourdeur et de découragement à camper nos visions du monde autour de l'ensemble de ces violences. Puisque les sociétés et les rapports humains sont traversés par des rapports de pouvoir...**

**Citoyenne de seconde zone et impossibilité d'exercer sa citoyenneté dans un contexte de pauvreté et de privation.**

**Fâchée, incomprise, non respectée**

**Doute**

**Sentiment d'impuissance**

**Violentées, épuisées, mais solidaires entre les groupes de femmes!**

**Choquée, invisible, abusée**

**Choquée**

**Colère, indignation**

### **Q.3 Racontez-nous une expérience dans laquelle vous avez ressenti une injustice.**

**Racisme?**

Dès le primaire on me demandait d'utiliser mon prénom francophone, car les professeurs ne voulaient pas prononcer mon deuxième prénom. Étant une petite fille qui disait oui à tout, je n'ai jamais défendu mon nom complet.

**Sexisme – Misogynie – Jalouse/ envie?**

J'ai fait face à plusieurs murs lorsque des collègues m'ont consulté sur certaines compagnies qui n'engageaient pas de femmes, soit qu'ils ne veulent pas « ajouter » des toilettes pour femmes, soit les femmes qui sont en administration bloquent les candidatures féminines.

**Abus de pouvoir – Misogynie – intimidation**

Partage de photos lors d'un party de Noël de bureau ; c'est l'employeur même qui a accepté le partage des photos à la suite du départ d'une employée

**Sexisme et misogynie d'un employeur.**

Ne pas être choisie pour un poste où j'étais la plus qualifiée et expérimentée. J'ai senti que je n'ai pas été choisie en raison de mon sexe et parce que j'osais exprimer mes opinions. J'ai quitté cet emploi que j'adorais puisque mon sentiment d'injustice était devenu trop grand

**Des partenaires mixtes représentés par des hommes qui n'écoutent pas lors d'une rencontre, dénigrent nos propos, ne se présentent pas à une réunion que nous organisons, entrecoupent notre propos.**

**Instrumentalisation de la pandémie pour servir un projet néolibéral. Intersection des oppressions (sexisme-capitalisme-capacitisme-colonialisme-racisme). Au final, les enjeux en conditions de vie des femmes n'ont pas été pris en compte, donc les besoins n'ont pas été comblés. L'ADS+ n'a pas été appliquée, malgré nos demandes répétées et nos interventions politiques. Ce fut un projet de relance économique.**

**En 2014-2015 Centraide du Grand Montréal a coupé complètement son financement au SEP (90 000 \$) sous prétexte que notre mission n'est plus pertinente, car "l'égalité est atteinte et c'est aussi difficile la séparation pour les hommes"**

## **Q.1 – Activité 2 comment agissez-vous sur ces violences qui sont difficilement identifiables ?**

### **Femmes situation d'itinérance**

Plusieurs de ces femmes ont vécu des expériences négatives ou traumatisantes au sein du système : protection de la jeunesse, corps policier, système judiciaire, réseau de la santé et des services sociaux, etc. Elles sont souvent en processus de désaffiliation et de rupture sociale. Il devient d'autant plus difficile pour ces femmes d'avoir un domicile stable, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté.

Dénonciation de la fausse symétrisation de la violence, comme quoi les femmes sont aussi violentes que les hommes

### **Stigmatisation, mythes et préjugés**

Sensibilisation, comment prendre en compte, donner la parole et toute la crédibilité aux femmes qui vivent avec des problématiques de santé mentale, de consommation, désaffiliées ou en ruptures sociales ?

### **Pistes de solution**

Formation des corps policiers, offrir le soutien psychologique gratuitement aux femmes en situation ou à risque d'itinérance, sensibiliser et éduquer tous les intervenants dans les institutions qui travaillent avec ces personnes, le fait d'intégrer les femmes les plus marginalisées dans la société, à la croisée des oppressions va permettre d'intégrer toutes les femmex victimes de violences

### **Travail collectif par les arts**

Bannières, pancartes et tapisseries. À travers ces œuvres, il y a un travail de reconnaissance des violences où on est capable de les nommer et de se rendre compte qu'on n'est pas seules.

*Écriture – ANONYME*

### **Affirmer ses droits de femmes**

Les droits sont mieux reconnus et concrétisés lorsqu'on les nomme. Ceci n'est pas un exercice qui doit se réaliser seul, mais en groupe.

### **Faire appel à des milieux de vie ou des groupes féministes sécuritaires pour les femmes victimes**

### **Nommer les oppressions vécues**

**Échanges avec d'autres groupes de femmes et/ou militants ou de lutte pour les droits pour reconnaître, voire se sentir moins seules, valider et visibiliser les enjeux des femmes.**

*La force du groupe est importante – ANONYME890*



**Offrir un milieu sécuritaire pour que les femmes puissent Par l'enseignement exprimer leur réalité.**

Formation de futur.e.s travailleuses et travailleurs en organisation communautaire...  
Reconnaissance et identification des violences

**Se réunir dans la militance, militer ensemble**

**Revendications politiques**

**Tentative d'accès à des services psychologiques**

**Concertation féministe**

**Lieux/activités non-mixtes**

*Communauté de pratique en santé, pauvreté et discriminations, Comité santé – ANONYME*

*Safe-space – ANONYME*

**Tentative d'affirmation**

**Éducation populaire formation**

*Atelier sur les inégalités en santé vécues par les femmes pour les femmes – ANONYME*

Au début, j'étais très affirmée, jusqu'à ce que je vive des événements qui sont de plus en plus intenses. Manquant de ressources, de validation de mon entourage et des ressources, j'ai commencé à me taire, à me dire que c'est peut-être moi qui étais facilement irritable ou immature. J'ai commencé à me taire tout simplement. En tant que personne immigrante, outre des amis, j'ai peu de points d'appui, peu de famille au Québec. Je me sens seule. J'ai l'impression de décrire trop fort quelque chose qui est peut-être juste dans ma tête.

**Activités de prévention, sensibilisation**

**Travailler la socialisation non genrée**

**Accessibilité des femmes avec un handicap aux maisons d'hébergement**

**Souhait d'une plus grande représentativité institutionnelle et**

**Prendre le temps d'échanger, de partager en non-mixité**

**Q.2. – Activité 2 Quels obstacles rencontrez-vous ?**

---

## **politique de femmes**

Notamment au gouvernement

**Groupe de discussions entre personnes qui s'identifient comme femmes.**

**Travail direct sur une socialisation non générée**

Par notamment des groupes de discussion auprès des jeunes, de parents, etc.

---

## **Responsabilité retombe sur le communautaire**

Milieu très féminin  
Sous financé

*Gouvernement se retourne sur le communautaire, sans le financer suffisamment –*  
**ANONYME**

## **Manque d'information ou de formations dans plusieurs secteurs publics**

Par exemple au niveau policier, des premiers répondants, paramédics, etc. Dans toute la chaîne il y a des enjeux. Il y a un manque d'interdisciplinarité. De la connaissance des droits. Les personnes victimes sont fatiguées de devoir faire valoir leurs droits. On ne va pas « au bâton » se faire détruire un peu plus. On peut avoir des enjeux sur le plan de la santé mentale. Manque d'ouverture de beaucoup de personnes en situation d'autorité. Cela devrait faire partie du cursus des médecins aussi pour favoriser les échanges et sortir du corps humain d'une personne, pour aller au-delà de la santé physique.

## **Difficulté des étudiant.e.s étrangers et étrangères d'avoir accès aux études supérieures**

Victimisation structurelle

*Violence bureaucratique – ANONYME*

## **Interventions et milieu du service**

Intervenants trop près de la problématique du service offert aux femmes. Problèmes de ressources.

## **Femmxs en situation d'itinérance ou à risque**

Les femmes en situation d'itinérance font souvent face à plusieurs problématiques : pauvreté, précarité, discriminations, méconnaissance du système, problèmes de santé mentale et physique, consommation, violence conjugale, violence familiale, agression sexuelle, démêlés avec la justice, profilage, logement insalubre, éviction, etc.

Nous accompagnons des femmes vulnérables et marginalisées dans leurs démarches de reprise de pouvoir. Jeunes, aînées, immigrantes, Autochtones, travailleuses du sexe, consommatrices, femmes en psychose, femmes en situation de handicap, femmes trans ou non-binaires... les profils sont multiples. Leurs parcours, réalités et besoins sont variés et souvent complexes. Plusieurs ont vécu des violences et agressions dès l'enfance et ont vu les violences se perpétrer dans le temps, avec un conjoint ou un partenaire intime, un colocataire, un voisin, un propriétaire, un employeur, un inconnu. On dit souvent que les

## **La non-reconnaissance du racisme systémique par l'État québécois**

### **Fausse médiation de la violence**

Quand on entend dans les médias « les femmes aussi sont violentes ce ne sont pas seulement les hommes ».

### **Normalisation des comportements violents par les proches, la famille**

**Financement non récurrent qui menace l'avenir de nos projets sur le long terme, peut être démobilisant**

**Manque de formations/information de la part des différents intervenants (pouvant être au pouvoir parfois)**

**Mobilisation de femmes en situation de précarité dans une démarche par et pour**

**Auteurs de violences en position de pouvoir**

**Crédibilité aux communautaires**

**Les « féministes de service »**

Ne pas avoir seulement des allié.e.s de façade

**Manque de volonté de la part du législateur et du gouvernement**

femmes vivent de l'itinérance cachée. Se rendre invisible fait partie de leurs stratégies de survie.

Le législateur et le gouvernement se doivent de prendre leurs responsabilités par rapport aux violences vécues par les femmes

## Reconnaître les violences que l'on porte

### Invalidation de la colère des femmes

*Perdre des avantages ou subir des conséquences parce qu'on s'est affirmée, parce qu'on a exprimé notre colère.* — ANONYME

### Culpabilisation des personnes en situation de pauvreté par les dominants pour s'enlever leur propre culpabilité

Même culpabilité qui est mise sur les victimes/survivantes de violences sexuelles

### Perpétuation des violences

Démoralisant de voir que la violence se perpétue. Je me sens comme une goutte dans l'océan. Je ne sais pas par où commencer.

### SEP

Problème de reconnaissance du service

*Conjointe de fait n'ont pas accès au service VG.* — ANONYME

### Isolement

Beaucoup de personnes demeurent seules avec leur vécu.

### Réticence à l'inclusion des femmes trans, non-binaires et personnes avec un utérus au sein de ressources destinées

## Normalisation du racisme ou de la violence vécue par la personne elle-même ou les autres.

### Obstacles liés à la dénonciation policière

*Manque de connaissance du protocole et de l'éthique du milieu policier.* — ANONYME

*J'ai passé plusieurs heures au poste de police avec les policiers. On m'a dit de prendre mes affaires et de refaire ma vie. J'ai beaucoup senti la pression de ne pas porter plainte. Soit ils ont voulu bien faire, soit...je ne sais pas. Je suis toujours restée avec ce questionnement : est-ce que j'ai bien été prise en charge? Est-ce que j'aurais dû être redirigée vers d'autres ressources? Ont-ils voulu me protéger? Mon ex est quelqu'un de très nanti, très bien positionné. Se sont-ils dit « bon une autre folle qui pensait se pogner un riche? ».* — ANONYME

### Incompréhension des proches

« Bien voyons, pourtant il est correct ce gars-là »

### Manque d'accès aux services psychosociaux

### Patriarcat, sexismes, racisme, âgisme....

### Cadre dominant de pensée, méritocratie

### La non-reconnaissance du racisme systémique

### Désintérêt. Mythe de la réalité atteinte.

**Peu de reconnaissance (réelle) de l'expertise des organisations communautaires et de leurs revendications de la part des institutions et systèmes gouvernementaux**

**aux femmes exclusivement.**

## **Pas de protocole de prise en charge par les policiers devant un cas de violence conjugale      Se doter d'espaces alternatifs féministes**

*Pouvoir de la concertation – ANONYME*

**Résistances face aux perspectives féministes**

**Concertation féministe et force du collectif**

**Des obstacles systémiques**

**Éducation populaire**

### **Q.3 – Activité 2 De quels leviers disposez-vous ?**

**Mobilisation > sensibilisation**

**Langage**

**Le passage du "je" au "nous"**

Le vocabulaire est un champ de pouvoir : importance du choix des mots.

**Le droit à la colère, le droit à l'impertinence, le droit de remoduler le discours**

**Empowerment**

**Photo-voix > Rapport de recherche**

Il faut donner la chance aux femmes de créer leur propre autonomie.

Femmes aide social

*Empowerwomen! – [REDACTED]*

*Besoin émergeant des femmes – ANONYME*

### **S'impliquer dans les organismes ou des associations militant.e.s.**

*Recherche documentaire – ANONYME*

S'impliquer dans des organismes ou des associations militant.e.s permet un *empowerment* et une reprise de contrôle,

*Liberation de la parole – ANONYME*

### **S'exprimer à travers l'art et libérer la parole des femmes.**

*Espace public -femmes pauvreté – ANONYME*

*Collectiviser (art) – ANONYME*

**Lieux mixtes et non mixtes**

**Mettre l'emphase sur l'expertise de son propre vécu**

Les lieux non mixtes sont également importants, surtout à la DPG et dans les forces policières.

## S'accorder plus d'espaces de pratique d'impertinence

*Intéressant ! Que voulez-vous dire ? – ANONYME*

## Lettres au député – présentation de mémoire (SEP)

*Ateliers (3) avant, pendant et après la séparation – ANONYME*

*Se permettre plus la parole pour ne pas être nécessairement dans le mode de discours dominant – ANONYME*

*Groupe d'entre-aide – ANONYME*

*Plateforme – ANONYME*

*Toutes femmes qui se divorcent – ANONYME*

## Partage d'expériences

Le partage permet de se rendre compte qu'on n'est pas seule à vivre cette situation. Le fait de se retrouver entre elles, leur permet de se retrouver entre « spécialistes de vécu ». Cela permet de déresponsabiliser les personnes de leur vécu. Les groupes féministes permettent ces échanges.

**Développement d'un livret pour la prise en charge par les policiers pour les personnes handicapées et violence conjugale**

## Meilleure représentativité et politique inclusive

*Recherche documentaire – ANONYME*

## Notre réseau (communautaire, parapublic et politique)

## Expertise et proximité avec les femmes

## Contrôle coercitif

*Série de comportement identifiés – ANONYME*

*200 cas contrôle coercitif / survivantes de VG. – ANONYME*

**Dénoncer la crise de la démocratie représentative et ses failles ; Faire la promotion de la démocratie participative et d'un mode de scrutin proportionnel ; Rendre obligatoire l'élection au suffrage universel de tous les préfets et préfètes des MRC ; Explorer et développer des mécanismes démocratiques alternatifs ; Prendre la rue ; Marteler le clou de l'obligation de l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) selon une analyse féministe – et non symétrique.**

\*\*\*\*\*

ANNEXE IV - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES DE LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES  
AVEC LES GROUPES DE FEMMXS DU 25 NOVEMBRE 2021

---

---

**SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES DE LA MATINÉE DE PARTAGE  
D'EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES AVEC LES GROUPES DE FEMMXS**

Date de l'évènement : 25 novembre 2021

**PROJET DE RECHERCHE :**

**OBSTACLES ET LEVIERS POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE ET À DES MILIEUX  
ORGANISATIONNELS ET PROFESSIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES :  
IDENTIFIER, CARACTÉRISER ET COMPRENDRE LES VIOLENCES  
STRUCTURELLES, INSTITUTIONNELLES ET SYMBOLIQUES VÉCUES PAR LES  
FEMMXS POUR LES TRANSFORMER**

---

PRÉPARÉ PAR JOE DUCHARME, professionnelle de recherche coordonnatrice du projet

SOUS LA DIRECTION de MARIE-CLAIRE BELLEAU et ISABELLE AUCLAIR, cochercheures principales du projet

Remerciement spécial à Laurence Ouellet-Boivin pour sa lecture et ses correctifs, si justes.

---

Université Laval, janvier 2023

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>232</b>
<b>CONTEXTE.....</b>	<b>232</b>
<b>MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>232</b>
1) LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DE CONNAISSANCES.....	232
2) RÉDACTION DE CETTE SYNTHÈSE.....	233
<b>ANALYSE DES DONNÉES.....</b>	<b>234</b>
AXE 1 : ACCÈS À LA JUSTICE .....	234
<i>1.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES</i> .....	234
<i>1.2 OBSTACLES</i> .....	234
<i>1.3 LEVIERS</i> .....	236
AXE 2 : ACCÈS AUX MILIEUX ORGANISATIONNELS ET PROFESSIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES.....	237
<i>2.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES</i> .....	237
<i>2.2 OBSTACLES</i> .....	237
<i>2.3 LEVIERS</i> .....	238
AXE 3 : AUTRES .....	238
<i>3.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES</i> .....	239
<i>3.2 OBSTACLES</i> .....	239
<i>3.3 LEVIERS</i> .....	240
<b>ANNEXE .....</b>	<b>242</b>

## INTRODUCTION

Cette synthèse relève de l'analyse des données généreusement partagées lors de la matinée de partage d'expertise et des connaissances avec les groupes de femmxs du 25 novembre 2021. Cet événement a eu lieu dans le cadre du projet de recherche intitulé « Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs pour les transformer » qui est financé par le ministère des Femmes et de l'Égalité des Genres Canada.

L'**objectif** de cette synthèse consiste à intégrer l'expertise et les connaissances des groupes de femmxs, détenant un point de vue terrain et concret, au travail des chercheuses de ce projet de recherche sur les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS).

Cette synthèse décrit d'abord le contexte entourant cette matinée de partage. Ensuite, la méthodologie y est présentée en deux volets, soit celle entourant la matinée et celle entourant la rédaction de cette synthèse. La présentation de l'analyse des données est divisée en trois axes : 1) **accès à la justice**; 2) **accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires** et 3) **autres**. Au sein de ces **trois axes** se retrouvent respectivement des éléments de réponses correspondant à 1) **des descriptions et caractéristiques**; 2) **des obstacles** et 3) **des leviers**.

## CONTEXTE

Comme la pandémie de la COVID-19 restreignait les rassemblements en présentiel, l'événement s'est tenu par vidéoconférence. Une matinée, plutôt qu'une journée, de partage d'expertises et de connaissances s'est déroulée avec 48 personnes, dont la majorité était issue des groupes de femmxs invités. En effet, la plupart de ces personnes travaillaient au sein d'organismes communautaires soutenant les droits des femmxs, mais quelques personnes intéressées par le sujet de discussion et provenant des milieux universitaires québécois ont également participé.

## MÉTHODOLOGIE

### 1) LA MATINÉE DE PARTAGE D'EXPERTISE ET DE CONNAISSANCES

L'événement a été précédé par une demande d'approbation éthique soumise et acceptée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (no. de certification éthique : 2020-027 A-2/07-09-2021). Le consentement des 48 personnes participantes a été recueilli à travers la lecture et l'acceptation des termes du formulaire de consentement lors de leur inscription. Le formulaire présentant l'événement proposait aussi une lecture préliminaire en guise d'amorce à la réflexion sur les violences SIS. Il s'agissait d'un extrait du roman de Caroline Dawson intitulé *Là où je me terre*.

Les activités principales qui se sont déroulées lors de la matinée étaient les suivantes : 1) activité brise-glace; 2) présentation des trois types de violence par la professeure Isabelle Auclair; 3) premier atelier de partage d'expériences et de perception de violences SIS; 4) pause de 20 minutes; 5) deuxième atelier sur les actions pour contrer les violences SIS; 6) conclusion.

À de nombreuses reprises, il a été mentionné qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses. La démarche ne visait pas à arriver au consensus, mais bien à s'intéresser aux perceptions des personnes présentes afin de bénéficier de leurs expériences et expertises. La liberté du discours était d'abord et avant tout recherchée. Les personnes

participants ont été informées de la prise de notes pendant les activités visant à enrichir le projet de recherche en cours.

Lors du premier atelier de partage d'expériences et de perceptions de violences SIS, trois questions ont été posées aux personnes participantes, soit :

- 1) Quelles sont les violences structurelles, institutionnelles et symboliques dont vous êtes témoin dans le cadre de vos pratiques ?
- 2) Comment vous êtes-vous senti.e lors de la situation X que vous avez racontée ?
- 3) Racontez-nous une expérience dans laquelle vous avez ressenti une injustice.

Lors du deuxième atelier sur les actions pour contrer les violences SIS, trois questions ont été posées aux personnes participantes, soit :

- 1) Comment agissez-vous sur ces violences qui sont difficilement identifiables ?
- 2) Quels obstacles rencontrez-vous ?
- 3) De quels leviers disposez-vous ?

Grâce à la collaboration de l'équipe organisatrice de l'évènement, les personnes invitées ont été divisées en sous-groupes à des fins de discussion pour les deux activités de partage. Au total, six questions leur ont été adressées pour orienter les discussions, sans pour autant circonscrire les réponses des participantes. L'outil *Padlet* (disponible en annexe) a été utilisé pour recueillir le contenu des groupes de discussion. Chaque équipe était accompagnée par minimalement deux personnes issues de l'équipe organisatrice afin de prendre des notes et de relancer la discussion au besoin.

## **2) RÉDACTION DE CETTE SYNTHÈSE**

Une rencontre avec Isabelle Auclair et Marie-Claire Belleau a permis de réfléchir sur la manière la plus intéressante d'écrire cette synthèse. Il a été proposé de classer le contenu selon les deux grands axes de ce projet de recherche, soit l'accès à la justice et à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires. Un troisième axe a cependant été créé afin d'y classer les réponses ne correspondant pas aux deux axes du projet, mais restant certainement d'une grande pertinence pour la recherche.

Une proposition d'analyse a été écrite par Joe Ducharme, professionnelle de recherche coordonnatrice de ce projet, et soumise aux deux cochercheuses principales, les professeures Marie-Claire Belleau et Isabelle Auclair. L'utilisation d'une légende de couleurs a semblé un moyen simple de rendre hommage aux données écrites par les groupes de femmxs. D'une part, **la couleur verte** a été utilisée lorsque les écrits consignés en ligne sur *Padlet* ont été légèrement modifiés, reformulés ou paraphrasés, toujours dans un souci de conserver l'essence de l'idée principale. D'autre part, **la couleur orange** a été utilisée pour souligner une citation, tout en conservant les règles d'usage entourant la citation, dont les guillemets et les crochets au besoin.

Enfin, l'outil original de collecte de données utilisé dans le cadre de cette matinée de partage vous est fourni en version PDF en complément de cette synthèse. Il s'agit d'un *Padlet* de 12 pages présentant des données brutes écrites par les groupes de femmxs recueillies pour la rédaction de cette synthèse.

## ANALYSE DES DONNÉES

### AXE 1 : Accès à la justice

#### 1.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) nuisant à l'accès à la justice ne seraient pas reconnues par le gouvernement ni par les institutions québécoises et canadiennes. Ces violences seraient insidieuses et silencieuses. Elles seraient caractérisées par la discrimination et la culpabilisation des personnes selon des préjugés instaurés socialement, notamment concernant les mythes de la « bonne victime » et de l'égalité atteinte entre les genres. Par ailleurs, l'exemple de la « non-reconnaissance du racisme systémique dans la plupart des institutions publiques » a aussi été soulevé.

Les violences SIS se définiraient par l'absence d'action ou de réponse à une situation de violence de la part des institutions et des instances gouvernementales. Il s'agirait d'un mutisme ou d'un manque de sensibilité nuisant à la prévention et aux ressources attribuées à la lutte aux violences. Elles se caractériseraient aussi dans le fait d'ignorer ou de s'aveugler volontairement aux besoins de l'autre. Les violences SIS engendreraient une perte de pouvoir des femmes.

Selon ces descriptions et caractéristiques, il a été jugé que les violences SIS seraient nuisibles à l'accès à la justice des femmexs.

#### 1.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles qui nuisent aux femmexs quant à l'accès à la justice.

##### Droit familial

D'abord, dans le domaine du droit familial, le vocabulaire utilisé est celui de la « famille intacte » pour qualifier les familles qui ne sont pas séparées. Ces termes occasionneraient de la souffrance pour les femmes qui vivent la culpabilité de « briser la famille » en quittant leur partenaire violent.e. Toujours dans ce domaine, la présence d'enfants serait prise pour acquise, alors que la définition de la famille, pour plusieurs femmexs, ratisse plus large et elle serait davantage diversifiée et inclusive.

##### Précarité et pauvreté

De plus, plusieurs personnes participantes ont évoqué, sous plusieurs nomenclatures, des réponses (18) en lien avec la précarité et la pauvreté des femmexs faisant obstacle à l'accès à la justice. L'une d'entre elles mentionnait d'ailleurs qu'une violence SIS consistait à « tolérer socialement que des femmes survivent avec des revenus beaucoup trop faibles ».

Plus précisément, de nombreuses réponses traitaient des femmexs bénéficiant de l'aide sociale et des violences SIS dont elles sont victimes et qui agissent comme des obstacles à l'accès à la justice. Plusieurs exemples étaient soulevés allant des « agressions comme stratégies de contrôle du gouvernement » tels que les menaces des coupures financières, les intrusions dans la vie privée, et les « climat de peur engendré, d'iniquité et de précarité instauré par l'aide sociale sur les personnes prestataires ». La peur, présentée dans de nombreuses réponses, proviendrait notamment de la lourdeur

des démarches administratives engendrant une crainte de se tromper dans la rédaction des déclarations (ex. impression qu'elles n'ont pas le droit à l'erreur, difficultés quant à la littéracie) et donc de se faire retirer l'aide financière. Cette lourdeur quant à la rédaction des prestations de l'aide sociale était alors perçue comme stratégie pour discriminer les « bonnes » des « mauvaises » personnes pauvres. Cela permettrait de décider qui mérite de l'aide; désavantageant les femmxs avec des contraintes, celles à l'intersection de différents systèmes d'oppression, qui seraient laissées pour compte. Une réponse était alors écrite à ce sujet : « [on se sent comme une] citoyenne de seconde zone [où il y a une] impossibilité d'exercer sa citoyenneté dans un contexte de pauvreté et de privation ». De plus, ces prestations ont été jugées nettement insuffisantes pour couvrir les besoins de base et parer aux imprévus. L'aide sociale était donc perçue comme un système qui maintient les individus dans la pauvreté. Cette impression a été accentuée avec la venue de la pandémie de la COVID-19 où la précarité financière s'est exacerbée. Quelques réponses évoquaient l'impression que les personnes bénéficiant de l'aide sociale seraient occultées par les instances gouvernementales et seraient victimes de leurs préjugés.

L'aide sociale était aussi abordée sous l'angle de la loi maritale, jugée comme archaïque et restrictive, qui avantageait les hommes dans la réception des chèques. Dans un contexte de couple hétérosexuel, cela occasionnerait une pression sur la femme de préserver sa relation, et ce, même en cas de violence.

Dans le même ordre d'idées, certaines réponses soulignaient que la pauvreté, de façon plus générale, comportait son lot de préjugés au sein de la société tels que la crainte que les enfants soient abandonnés lorsqu'ils sont élevés dans une famille défavorisée ou qu'il y a forcément des problèmes de santé mentale et des contraintes à l'emploi chez les parents. D'autre part, une autre réponse annonçait que les femmxs en situation d'itinérance ou à risque de le vivre font non seulement face à la pauvreté, la précarité, mais aussi à la méconnaissance du système, à la consommation, à la violence conjugale et familiale, aux agressions sexuelles, aux problèmes de santé mentale et physique, aux démêlés avec la justice, au profilage, au logement insalubre et à l'éviction. Une autre réponse dénonçait plusieurs réalités empreintes de violences SIS, dont « les préjugés des propriétaires envers les [...] femmes en situation d[e] handicap [ou] en situation de précarité [ou bénéficiant de l'aide sociale] » qui nuisaient à leur possibilité d'avoir accès à un logement. De surcroît, le manque d'accessibilité aux logements ou aux refuges pour les femmes en situation de handicap était aussi dénoncé.

D'autres réponses concernaient aussi le traitement différencié pour les femmes en situation d'itinérance qui vivent avec des problèmes de santé mentale et de consommation. Ces dernières seraient davantage victimes de discrimination et d'ostracisation que leurs homologues hommes. À ce sujet, selon des personnes participantes, plusieurs femmxs en situation d'itinérance auraient vécu des expériences négatives ou traumatisantes au sein du système, notamment auprès du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), des corps policiers, du système judiciaire et du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, ces femmes se retrouveraient « en processus de désaffiliation et de rupture sociale. Il devien[drai]t d'autant plus difficile [pour elles] d'avoir un domicile stable, car elles ont de la difficulté à maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. »

## Travail

Les obstacles nuisant à l'accès à la justice se retrouveraient aussi dans la sphère du travail, notamment chez les femmes immigrantes. Une réponse abordait d'ailleurs le sujet des programmes allant chercher des travailleuses à l'étranger : « [Ces femmes] se retrouvent souvent dans des situations de violence qu'elles ne peuvent pas quitter, car elles reçoivent des menaces ».

## Santé et bien-être

Dans un autre ordre d'idées, une vingtaine de réponses portaient sur la santé et le bien-être des femmxs, notamment quant à l'accès aux services de santé, la présence ou l'absence de soins obtenus et les lacunes dans l'approche globale de la santé des femmes, et ce, sous toutes sortes de déclinaisons. En effet, l'une des réponses obtenues abordait l'absence d'Internet (« pas d'Internet ») comme étant un obstacle à l'accès des services de santé nuisant au bien-être chez les femmes.

Les traitements biomédicaux qui occulteraient l'approche globale de la santé et le manque de prévention étaient aussi deux irritants chez les groupes de femmxs participants. En effet, une réponse évoquait « [l']hypermédicalisation » des femmes, alors qu'une autre dénonçait la méconnaissance de la santé (sexuelle) des femmes faisant en sorte que la puberté, les menstruations, les grossesses et la ménopause seraient médicalisées. Ces dernières seraient perçues comme problématiques et prises en charge comme des maladies. En effet, une autre réponse affirmait que le « syndrome prémenstruel figur[ait] dans le dernier DSM [*Diagnostic and Statistical Manual*] ». Dans le même ordre d'idées, les violences gynécologiques, obstétricales et chirurgicales étaient aussi évoquées dues à la médicalisation de la santé sexuelle des femmes et à la coupure des budgets en soins périnataux ou de services aux femmes. Près d'une dizaine de réponses recueillies concernaient la crédibilité bafouée des femmes lors d'une consultation médicale concernant notamment leurs symptômes rapportés et leur diagnostic de problème de santé mentale. Toujours à ce sujet, ces femmxs pouvaient être victimes de sexism (ex. « hystérique »), de l'âgisme (ex. « la petite madame »), de grossophobie (ex. jugements sur le poids), de capacitarisme (ex. préjugés sur la santé mentale et diagnostic hâtif) et de mauvais diagnostics dus à la méconnaissance des conséquences des violences (ex. confusion entre le diagnostic du trouble de personnalité limite et le trouble de choc post-traumatique induit par la violence vécue).

D'autres obstacles nuisent à l'accès aux services de soins de santé, dont le manque de sensibilité des professionnel.le.s de la santé envers les personnes de la diversité sexuelle et de genre. Ces dernières, ne se sentant pas bien comprises par le système de santé, diminueraient leur visite médicale et cela accentuerait leurs risques de vivre des problèmes de santé. Il en serait de même pour l'accès aux services de soins de santé des personnes autochtones. En effet, le manque de sensibilité des professionnel.le.s quant à leur culture et leur langue entretiendraient la méfiance des personnes autochtones à avoir recours au système de la santé, fragilisant ainsi leur santé. Une réponse soulevait aussi le sort de plusieurs femmes autochtones qui seraient « stérilisées contre leur gré ». Par ailleurs, les femmxs immigrantes feraient face à des obstacles qui sont d'abord bureaucratiques et qui les empêcheraient d'avoir accès aux services de soins de santé, causant parfois leur décès.

Les obstacles bureaucratiques des compagnies d'assurance ont aussi été évoqués. Voici ce qu'une personne a écrit à ce sujet : « [Les] compagnies d'assurance obligent la prise de médication pour être reconnue et recevoir les indemnités. Elles obligent aussi p. ex. la rencontre avec un psychologue, mais qui souvent ne sera pas disponible. Il y a plusieurs impasses de ce genre qui sont observées ». L'asymétrie des soins et des services selon la région était aussi remarquée et déplorée.

### 1.3 LEVIERS

Trois réponses de personnes participantes ont abordé des leviers pour favoriser l'accès à la justice des femmxs. L'une de ces réponses évoquait l'importance d'accompagner les femmes vulnérables et marginalisées, qu'elles soient jeunes, aînées, immigrantes, autochtones, travailleuses du sexe, consommatrices, ayant des problèmes de santé mentale, en situation de handicap ou de la diversité sexuelle ou de genre, dans leurs démarches de reprises de pouvoir. L'une des manières d'y parvenir serait de reconnaître l'unicité de leur parcours, de leurs réalités et de leurs besoins. Il conviendrait aussi de reconnaître leurs risques accrus d'avoir vécu et de vivre encore des violences, puis d'y rester alertes comme

l'évoque cette réponse : « On dit souvent que les femmes vivent de l'itinérance cachée. Se rendre invisible fait partie de leurs stratégies de survie [pour restreindre les violences]. »

En ce sens, des pistes de solution étaient aussi proposées telles que d'éduquer, sensibiliser et former les corps policiers et autres personnes intervenantes aux violences que vivent ces femmes vulnérables, souvent en situation de pauvreté, puis d'offrir du soutien psychologique gratuitement aux femmes en situation ou à risque d'itinérance. L'intégration des femmes se situant à l'intersection des oppressions dans la société diminuerait les risques qu'elles vivent davantage de violence. En terminant, le déploiement d'initiatives offertes par et pour les femmes en situation de précarité était jugé comme étant un levier à l'accès à la justice.

## AXE 2 : Accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires

### 2.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) nuisant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires se reflèteraient dans le fait de sous-estimer les effets de la charge mentale des femmexs, notamment en les encourageant à s'établir sur le marché du travail en plus de réaliser plusieurs formes de travail invisible.

Ces violences SIS accuseraient un refus de reconnaissance de la part du gouvernement, dont la « non-reconnaissance du racisme systémique [...] ». Les institutions feraient également preuve d'un mutisme et d'un manque de sensibilité en ce qui a trait aux différentes problématiques liées à la violence, et ce, à tous les niveaux de la société. Cela se ferait voir, entre autres, par le grand manque 1) de la prévention de ces problématiques de violence et 2) des ressources pour y faire face une fois que la violence a été perpétrée.

Selon ces descriptions et caractéristiques, il a été jugé que les violences SIS seraient nuisibles à ce que les femmexs aient accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires.

### 2.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles qui nuisent aux femmexs quant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires.

D'abord, l'une d'entre elles déplorait « le sexism, la misogynie et la jalousie/l'envie » quant à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires et elle évoquait cet exemple :

*J'ai fait face à plusieurs murs lorsque des collègues m'ont conseillé sur certaines compagnies qui n'engageaient pas de femmes [ :] soit qu'ils ne veulent pas « ajouter » des toilettes pour femmes, soit les femmes qui sont en administration bloquent les candidatures féminines.*

En utilisant les mêmes mots, soit le sexism et la misogynie, une autre personne dénonçait son employeur en s'exprimant ainsi :

*Ne pas être choisie pour un poste o[ù] j'étais la plus qualifiée et expérimentée. J'ai senti que je n'ai pas été choisie en raison de mon sexe et parce que j'osais exprimer mes opinions. [J'ai quitté cet emploi que j'adorais puisque mon sentiment d'injustice était devenu trop grand.*

Par rapport à ce même genre de situations, plusieurs (4) exemples étaient évoqués. En effet, on y déplorait le **besoin d'avoir l'appui d'un homme pour qu'un projet, dirigé et développé par une femme, soit crédible**. Une autre personne mentionnait qu'il y a des institutions qui dévalorisaient le travail effectué par les groupes de femmxs. Des institutions étaient mêmes enclines à normaliser les violences, blâmer les victimes (ex. en invalidant ce qu'elles vivaient) et à entretenir des préjugés ainsi que stéréotypes à leur égard. La verve masculine était aussi ciblée puisqu'elle est bien perçue et encouragée, mais parfois trompeuse et désincarnée. De plus, le manque d'écoute, d'intérêt et l'absentéisme des hommes lors des rencontres de travail avec des collègues femmxs accentuaient les rapports de pouvoir au sein d'une équipe de travail.

D'autres réponses soulignaient que les « **[a]uteurs de violence [sont] en situation de pouvoir** ». À ce sujet, une première personne dénonçait une **concentration du pouvoir des hommes**, notamment dans les sphères politiques, dont les élections municipales, où il y a une sous-représentation des femmxs. Une deuxième ajoutait qu'il y a peu de femmxs dans le monde politique, et lorsqu'il y en a, elles proviendraient toutes du milieu des affaires. Ce faisant, puisqu'il semble y avoir peu de femmxs en politique ou qu'elles représentent un tout relativement homogène, cela ferait en sorte qu'il y ait une « **incompréhension des besoins réels [sic] des femmes citoyennes** ». La structure organisationnelle de l'État, notamment en région, était aussi remise en question. En effet, il semblerait y avoir un manque de volonté de la part des législateurs et du gouvernement à modifier les lois et à freiner les violences SIS, ce qui impliquerait de critiquer le patriarcat instauré et de prendre ses responsabilités à ce sujet. Le manque d'information ou de formation au sein d'autres secteurs publics était aussi mentionné, notamment pour ce qui est du corps policier, des personnes premières répondantes et médecins, qui accuseraient des lacunes quant aux connaissances des droits des femmxs. Une personne renchérissait en évoquant la fatigue vécue par les victimes qui doivent continuellement faire valoir leurs droits; cela pèserait lourd sur leur santé mentale.

Des systèmes d'oppression ont été plus ou moins explicitement divulgués, tels « **la victimisation structurelle** » (**racisme**) qui semblerait causer **des difficultés aux personnes étudiantes étrangères dans l'accès aux études supérieures**. Dans le même ordre d'idées, selon une réponse brève, **il est possible de croire que l'âgisme serait nuisible à l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitable et égalitaire**.

Enfin, la crédibilité des milieux communautaires serait souvent remise en question puisqu'ils sont des milieux majoritairement féminins. Les personnes qui y travaillent seraient perçues comme les "feministes de service". Elles voudraient être reconnues à leur juste valeur et ne pas seulement avoir « **des allié.e.s de façade** ».

## 2.3 LEVIERS

Deux leviers favorisant l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires ont été évoqués par des personnes participantes. Il est souhaité qu'il y ait une **plus grande représentativité des femmxs au sein des institutions et des instances politiques dont au gouvernement**. Pour ce qui est de l'autre réponse, elle évoquait explicitement des « **[p]istes de solution** » :

*Formation des corps policiers, offrir le soutien psychologique gratuitement aux femmes en situation ou [à] risque d'itinérance, sensibiliser et éduquer tous les intervenants dans les institutions qui travaillent avec ces personnes, le fait d'intégrer les femmes les plus marginalisées dans la société, à la croisée de oppressions va permettre d'intégrer toutes les femmxs victimes de violences.*

### AXE 3 : Autres

*Thématisques qui ne sont pas considérées de manière explicite dans le cadre de ce projet de recherche*

Tel que mentionné précédemment (p.1), il a été jugé préférable de classer les réponses des personnes participantes selon les deux axes d'intérêt de ce projet de recherche, soit l'accès à la justice et l'accès aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires. Cependant, les questions adressées aux groupes de femmxs ne se voulaient pas restrictives à ces deux axes. Or, plusieurs réponses ont donc été rédigées sans que leur contenu n'ait nécessairement un lien avec ces deux axes, ce qui était prévisible puisque les questions étaient générales. Cette section vise donc à recueillir ces réponses. De plus, certaines réponses étaient succinctes et, ne voulant pas dénaturer leur sens, elles sont regroupées sous cet axe « Autres ».

### 3.1 DESCRIPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

Selon les personnes participantes à la matinée de partage d'expertise et de connaissances, les violences structurelles, institutionnelles et symboliques (SIS) instaureraient le doute chez les personnes victimes en les encourageant à se remettre en question quant à leur réalité : est-ce moi qui ai provoqué la situation et suis-je l'élément déclencheur de ces violences ? Les violences SIS contribuent aussi à faire croire que les femmes sont aussi violentes que les hommes.

### 3.2 OBSTACLES

Plus concrètement, les personnes participantes ont soulevé plusieurs obstacles, découlant des violences SIS, qui nuisent aux femmxs.

De nombreux obstacles relevés concernaient l'aide et les ressources offertes aux milieux communautaires ou au manque de structures de participation citoyenne. De prime abord, ces milieux souffriraient d'un manque de reconnaissance de leur mission féministe, notamment lors des rencontres régionales et nationales, puis d'une invalidation de l'expertise de leurs personnes intervenantes. Le manque de financement à long terme serait aussi démotivant pour les milieux. En guise d'exemple, une personne évoquait ceci :

*En 2014-2015[,] Centraide du Grand Montréal a coupé complètement son financement au [nom de l'organisme – environ 100 000\$] sous prétexte que notre mission n'est plus pertinente, car "l'égalité est atteinte et c'est aussi difficile la séparation pour les hommes".*

De plus, le contexte politique entourant la pandémie aurait désavantagé les milieux communautaires qui viennent en aide aux femmxs. Quant à elle, la DPJ accuserait aussi des lacunes, notamment quant à la confidentialité, qui mettraient les femmes en danger en révélant des données sensibles à l'homme violent. La notion de la violence post-séparation de la DPJ était aussi critiquée par une personne répondante :

*On tague de façon systématique les situations de conflits sévères de séparation. Il n'y a pas dans le formulaire la possibilité de cocher ce motif de compromission. Dès que le couple est séparé, c'est comme si la violence n'existe plus. La DPJ ne considère pas l'historique qui va au-delà d'un an.*

La DPJ était aussi décrite comme stricte envers les attitudes parentales qui divergent de la "norme québécoise", notamment concernant la ponctualité.

Plusieurs obstacles et préjugés de la part du corps policier envers les femmes victimes de violence conjugale étaient décriés. En effet, le corps policier ne prendrait pas en compte les différentes réalités que peuvent vivre les femmxs victimes de violence. Par exemple, suite à une agression, si une personne victime avait une réaction de colère, elle ne recevrait pas nécessairement les soins appropriés, car elle serait catégorisée comme ayant une personnalité difficile ou un trouble de la

personnalité limite. Pour cette raison et aussi parce que le corps policier semblerait privilégier les hommes, il y aurait donc des appréhensions quant à la dénonciation des violences à la police où persisterait un manque de connaissances du protocole et de l'éthique.

Des obstacles racistes étaient aussi rapportés et ceux-ci semblent diviser les individus plutôt que de les rassembler. À ce sujet, une personne se confiait en racontant que, dès le primaire, elle a dû utiliser son prénom francophone, car les personnes enseignantes ne voulaient pas prononcer son deuxième prénom. Par pression sociale et pour ne pas se nuire, elle n'a jamais défendu son nom en entier. Pour leur part, les femmes âgées immigrantes et allophones rencontreraient aussi des obstacles, notamment quant à l'accès aux services numériques. De plus, des obstacles capacisistes seraient couramment vécus par les personnes en situation de handicap, dont dans l'accès aux logements et aux transports. Enfin, les femmexs victimes de violence peuvent être discriminées, surtout dans les petits milieux (ex. villages), où les propriétaires seraient réticents à leur louer un logement parce qu'ils connaissent le potentiel de violence de leur ex-partenaire.

### 3.3 LEVIERS

Plus de 25 réponses ont été évoquées en guise de leviers visant à contrer les violences SIS de façon générale. Plusieurs d'entre elles évoquaient, sous différentes nomenclatures, la prévention, la sensibilisation et l'éducation, dont celles critiques de la division des genres, adressée à des populations diversifiées (ex. les jeunes, les parents, le personnel du communautaire), afin d'éliminer la stigmatisation, les mythes et les préjugés. Pour ce faire, des stratégies de différentes envergures ont été proposées telles que des revendications politiques, la mise sur pied d'un comité santé ou d'une « [c]ommunauté de pratique en santé, pauvreté et discriminations », de rendre les maisons d'hébergement accessibles aux femmexs en situation de handicap. De plus, plusieurs moyens à plus petite échelle ont été suggérés, dont le « travail collectif par les arts », l'écriture, les bannières, les pancartes et les tapisseries. À ce sujet, une personne participante évoquait ceci : « À travers ces œuvres, il y a un travail de reconnaissance des violences où on est capable de les nommer et de se rendre compte qu'on [n']est pas seules ».

Le fait de s'exprimer et de nommer les oppressions vécues permettrait aussi de les identifier et d'affirmer ses droits en tant que femmexs. Des opportunités d'échanges féministes et de discussion, soit une aide psychologique ou en groupe, dans un endroit sécuritaire, faisaient aussi partie des stratégies gagnantes pour contrer les violences SIS. Il en était de même pour la militance et la réunion entre femmexs (« celles qui s'identifient comme femmes ») dans des lieux ou des activités non mixtes. De plus, des activités par et pour les femmexs sur les inégalités en santé étaient aussi suggérées. Compte tenu de ce qui précède, la combinaison entre l'affirmation et le fait de s'entourer de personnes alliées semblait faire partie des leviers pour tenter de contrer la solitude et les violences comme l'évoquait cet individu :

*Tentative d'affirmation : Au début, j'étais très affirmée, jusqu'à ce que je vive des événements qui sont de plus en plus intenses. Manquant de ressources, de validation de mon entourage et des ressources, j'ai commencé à me taire, à me dire que c'est peut-être moi qui étais facilement irritable ou immature. J'ai commencé à me taire tout simplement. En tant que personne immigrante, outre des amis, j'ai peu de points d'appui, peu de famille au Québec. Je me sens seule. J'ai l'impression de décrier trop fort quelque chose qui est peut-être juste dans ma tête.*

En terminant, ces différents obstacles à l'accès à la justice et aux milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires ont fait vivre un éventail de sentiments et d'émotions aux personnes participantes dont la colère, évoquée à plusieurs reprises sous plusieurs nomenclatures semblables, l'indignation, le fait de se sentir invisible et abusée. Le

sentiment de lourdeur et de découragement par rapport à toutes ces violences était empreint d'une lucidité quant aux rapports humains traversés par des rapports de pouvoir. De plus, « [l]e sentiment d'impuissance », le fait de se sentir incomprise et non respectée semble favoriser un climat de doute chez des personnes participantes. Une personne s'exprimait d'ailleurs ainsi : « sentiment de frustration[,] de manquer de mots, de sentir un profond désaccord[,] mais de choisir de me taire par sentiment de ne pas être en mesure de les exprimer. » Enfin, l'une d'entre elles indiquait que les femmxs sont « [v]iolentées, épuisées, mais solidaires entre les groupes de femmes ! ».

---

## ANNEXE A - PADLET

---

*(Pour ne pas dédoubler l'information, le Padlet se retrouve à l'annexe II de ce rapport)*

**ANNEXE V - VERSION FINALE DE L'OUTIL POUR LA GESTION DES CONFLITS LORS DU  
2<sup>E</sup> TRI DES DOCUMENTS, PUIS À L'EXTRACTION DES DONNÉES**

---

OUTIL QUESTIONS/RÉPONSES pour la gestion des conflits (2<sup>e</sup> tri) + l'extraction des données – **Version 10 (VOIR LA DERNIÈRE PAGE POUR LES MODIFS)**

Critères d'inclusion	Critères d'exclusion	Question.s	Réponse.s
1. Document en français, anglais ou espagnol	Document dans une langue autre que français, anglais, espagnol		
2. Document publié à partir de 2006	Document publié avant 2005	<b>2006 (<i>inclusivement</i>) et + 2005 et -</b>	Inclus Exclu + Tag « 3 – Avant 2006 », passe !
3. Document n'étant pas une thèse	Thèse	<b>Que fais-je si mon document est une thèse ?</b>	Tag « 1 – Thèse », passe !
4. Document dont il est possible de copier-coller les données	Document dont il est impossible de copier-coller les données	<b>Que fais-je si je ne peux pas copier-coller les données ?</b>	Tag « 2 – pas de copier-coller », passe !
5. Document qui présente des données originales <sup>29</sup> ou doctrine (écrits scientifiques) en droit	Document qui ne présente pas de données originales <b>(commentaires, éditoriaux et articles de synthèse)</b> sauf la doctrine (écrits scientifiques) en droit	<b>Voir schémas p.8</b>	
		<b>Qu'est-ce que la doctrine en droit?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Tout ce qui touche au droit</b> (incluant en contexte multidisciplinaire (disons la <b>criminologie</b>); ex. tout de ce qui touche les <b>codes</b>, les <b>lois</b>, les <b>droits</b>, les <b>arrêts</b>, la <b>jurisprudence</b>, la <b>justice</b> – il s'agit <b>généralement</b> de données secondaires, notamment de <b>commentaires</b>, <b>critique</b> et d'<b>annotations</b> par rapport au droit).</li> </ul>

<sup>29</sup> Dans le contexte de ce projet, les données originales excluent les synthèses de la connaissance et commentaires, éditoriaux, mais inclus tout le reste. On ne se questionne pas sur la provenance des données (ex. un document qui présente des Statistiques Canada serait inclus // un document qui présente des données provenant d'un programme serait inclus). Voir schémas p.8.

		<p><b>Comment bien identifier les documents qui présentent des données originales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À moins que ce soit une doctrine en droit (écrit scientifique), les synthèses de la connaissance/recensions des écrits sont à <b>EXCLURE</b>.</li> </ul> <p>Exemples de types de synthèses de la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Evidence synthesis</i></li> <li>● <i>Integrative review</i></li> <li>● <i>Literature review</i></li> <li>● <i>Mapping review</i></li> <li>● <i>Meta-analysis</i></li> <li>● <i>Meta-ethnography</i></li> <li>● <i>Meta-narrative synthesis</i></li> <li>● <i>Metasynthesis / Meta-synthesis</i></li> <li>● <i>Mixed method review</i></li> <li>● <i>Narrative review</i></li> <li>● <i>Narrative synthesis</i></li> <li>● <i>Overview of reviews</i></li> <li>● <i>Rapid review</i></li> <li>● <i>Realist review</i></li> <li>● <i>State-of-the-art review</i></li> <li>● <i>Systematic review</i></li> <li>● <i>Scoping review / Examen de la portée</i></li> <li>● <i>Scoping study</i></li> <li>● <i>Umbrella review</i></li> </ul>
--	--	---

6. Porte sur des personnes qui s'identifient comme des femmxs, de tous les âges, incluant les personnes queers et bi-spirituelles	Porte sur des personnes qui ne s'identifient pas comme des femmxs, des personnes queers ou bi-spirituelles	<p><b>Comment traiter les documents qui parlent des femmes et des hommes ?</b></p> <p><b>Quoi faire avec les documents sur les femmes, mais basés sur des entrevues réalisées auprès de groupes majoritairement masculins ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si les données sont séparées F/H, on conserve parce que c'est la comparaison entre les hommes et les femmes qui est intéressante.</li> <li>○ On conserve parce que c'est souvent les hommes qui traitent des femmes.</li> </ul>
7. Étude faite au Canada ( <i>sur toutes les populations résidant au Canada indépendamment de leur statut migratoire, ex. citoyen.ne.s canadien.ne, résident.e permanent.e, refugié.e, demandeuse ou demandeur d'asile, sans statut</i> ) ou sur des populations canadiennes à l'extérieur du Canada ( <i>ex. population canadienne en coopération internationale</i> )	Étude faite à l'extérieur du Canada (sauf les études faites à l'extérieur du Canada qui portent sur des populations canadiennes)	<p><b>Comment traiter les documents qui traitent du Canada et d'autres pays ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ On conserve le document seulement si les données pour le Canada sont disponibles de manière distincte.</li> </ul>
8. Identifie au moins une violence SIS qui nuit à l'accès à la justice ou aux organisations ou au moins un levier qui facilite l'accès à la justice et aux organisations	Ne porte pas sur au moins une violence SIS qui nuit à l'accès à la justice ou aux organisations ou ne présente pas un levier qui facilite l'accès à la justice et aux organisations	Voir à partir de la page suivante pour plus d'informations. Schémas : p. 10-11.	

9. VIO-SIS ou levier.s correspondant à l'une des 7 thématiques retenues	VIO-SIS ou levier.s ne correspondant pas à l'une des 7 thématiques retenues	Schéma p.12
---	---	-------------

**Si votre document ne répond pas à l'un des critères d'inclusion évoqués ci-dessus, veuillez apposer le tag « À vérifier – Joe » et passez au prochain document svp.**

**Veuillez penser en termes d'extraction des données. Y aurait-il quelque chose à extraire de ce document ou non ?**

## QUESTION : Qu'est-ce qu'une violence SIS ?

### Structurelle

- Toute forme de violence provoquée par les structures d'une société donnée, qui empêche les individus de se réaliser.
- Les différents systèmes et structures de subordination que sont le sexism, le cisgenrisme, le colonialisme, le racisme, le capitalisme, le classisme ou l'âgisme sont des formes de violences structurelles qui, comme le soulève Farmer, « (...) réfèrent aux processus par lesquels s'opèrent la discrimination et l'injustice sociale envers certains groupes de population » (2004 dans Lessard et coll. 2015 : 9).

### Institutionnelle

- Les violences institutionnelles ou organisationnelles renvoient à « the day-to-day practices of organizations and institutions that have a harmful impact on members of subordinate groups » Kendall (1997 : 306).
- Manifestations violentes issues, perpétrées par ou tolérées par des organisations.
- Pratiques discriminantes et re-victimisantes

### Symbolique<sup>30</sup>

- La violence symbolique est le **pouvoir** que le groupe social, en situation de privilège ou de domination, a **d'imposer son système de pensées** comme étant objectif et collectif.
- N'est pas reconnue pour ce qu'elle est vraiment (absence de visibilité et **légitimation**).
- Les personnes qui y sont exposées vont même jusqu'à **douter** d'elles-mêmes et de la nature violente de leur expérience.
- La **normalisation** des inégalités découlant de la hiérarchisation sociale a comme résultat la non prise en compte des besoins spécifiques des groupes historiquement non privilégiés, renforce leur marginalisation, favorise l'exacerbation des discriminations et, éventuellement, des autres formes de violences.
- Se manifeste notamment dans les effets de la **socialisation différenciée**, la perpétuation de **stéréotypes**, la pression de la **performance**, **doute**, **culpabilité**, etc.
- Vécues dans l'environnement physique, langage, discours, habillement, culture

<sup>30</sup> À ce stade-ci, il ne s'agit pas de changer la définition ni les mots-clés préétablis. Or, voici des suggestions de lectures d'Isabelle Auclair si vous souhaitez mieux comprendre, globalement, ce qu'est une violence symbolique : 1) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_symbolique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_symbolique), 2) <https://www.universalis.fr/encyclopedie/violence-symbolique/> et 3) [https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume\\_13/3\\_landry2006\\_0.pdf](https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume_13/3_landry2006_0.pdf)

- « *Symbolic violence is impervious, insidious and invisible, it also simultaneously legitimises and sustains other forms of violence* »<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> Tiré du texte Suruchi Thapar-Björkert, Lotta Samelius et Gurchathen S Sanghera, « Exploring Symbolic Violence in the Everyday: Misrecognition, Condescension, Consent and Complicity » (2016) 112 Feminist Review 144 DOI: 10.1057/fr.2015.53.

## QUESTION : Comment définit-on l'accès à la justice et l'accès aux organisations ?

**L'accès à la justice :** l'accès, non seulement au procès, mais à la capacité de faire valoir ses droits (*ex. négociation, médiation, justice réparatrice, aller à l'office de protection du consommateur*).

Dans le cadre de ce projet, **L'ACCÈS À LA JUSTICE** fait référence à ces **4** thématiques

Thématiques	Exemples (non-exhaustifs) de mots-clés	Chercheure
<b>1. Résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale</b>	<p><i>dispute resolution, conflict resolution, settlement conference, mediation, conciliation, negotiation + domestic violence, intimate partner violence, spouse violence, battered women, incest, wife abuse, spouse abuse</i></p> <p><b>* résolution et médiation peuvent être des synonymes en anglais</b></p> <p><b>Des modes de résolution de conflits en dehors des tribunaux, soit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la <b>médiation</b> en contexte de violence conjugale et familiale;</li> <li>○ la <b>conciliation judiciaire</b> en contexte de violence conjugale et familiale;</li> <li>○ l'<b>arbitrage</b> en contexte de violence conjugale et familiale.</li> </ul> <p><b>Exemples d'acronymes :</b></p> <p><b>MARC</b> – Modes alternatifs (amiable) de résolution de conflits ou</p> <p><b>PRD</b> – prévention et règlement des différends (<i>Expression plus récente au Québec</i>)</p> <p><b>ADR</b> – alternative dispute resolution</p>	<i>Marie-Claire Belleau</i>
<b>2. Justice réparatrice</b>	<i>restorative justice, reparative justice, transformative justice, collaborative justice, (family) group conferencing, healing circles, sentencing circles, Gladue, reintegrative shaming, community justice, community sentencing, community mediation, community courts, restorative program, restorative approach, extrajudicial, victim-offender mediation, victim-offender dialogue</i>	<i>Catherine Rossi</i>
<b>3. Femmxes et incarcération</b>	<i>prison, jail, penitentiary, carceral, in custody, imprisonment, incarceration, detention, house arrest, home arrest, halfway houses, community-based residential centres, community-based home-care centres, community correctional centres, probation</i> * <b>femmxes incarcérées/détenues (PAS celles qui TRAVAILLENT dans un MILIEU CARCÉRAL).</b>	<i>Julie Desrosiers</i>

<p><b>4. Accès aux droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sociaux</li> <li>○ économiques</li> </ul> <p>pour les femmxs en situation de <b>pauvreté</b> (doc. doit nommer/ indiquer/ présenter minimalement une <b>information objective</b> et explicite par rapport à la pauvreté des femmxs)</p>	<p>Problématiques sociales/injustices sociales relatives aux <b>droits à la santé, au logement, à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à la sécurité du revenu, à l'éducation des femmxs en situation de PAUVRETÉ</b></p> <p><i>social program, social assistance, social welfare, social aid, income support program, access to healthcare, injection sites, injection facility, contraception, access to housing, eviction, deportation, expropriation, renoviction, homeless, access to jobs, access to work, employability</i></p> <p>** <b>itinérance = situation de pauvreté J</b></p>	<p>Christine Vézina</p>
---	---	-------------------------

**L'accès aux organisations :** (ex. *promotions, rétention, conciliation travail-famille, programme de mentorat, facteurs causant la sous-représentation de groupe – ex. ligue nationale de hockey hommes vs. pour les femmes, femmes qui accèdent à des postes de décision ou de pouvoir*)

Dans le cadre de ce projet, **L'ACCÈS AUX ORGANISATIONS** fait référence à ces **3 thématiques**

Thématiques	Exemples (non-exhaustifs) de mots-clés	Chercheure
<b>1. Organisations canadiennes de développement international et action humanitaire</b>	<i>international solidarity, international cooperation, international association, international development, international NGO, human rights organization, noms d'organisations spécifiques: Oxfam, Red Cross, World vision, Doctors without Borders, Development and Peace</i>	Isabelle Auclair
<b>2. Organisations sportives</b>	<p>Inclure <u>uniquement</u> les documents qui portent sur les <b>positions de leadership en sport</b>, ce qui inclut : les entraîneuses, les gestionnaires (staff des organisations sportives), les administratrices (femmes membres des CA des organisations sportives) et les officielles (arbitres). On ne regarde <b>PAS</b> du côté des <b>femmxs athlètes</b>.</p> <p><i>sport, athletes, olympics, paralympics, sport spécifique (hockey, basketball, etc.) + organization, association, institute, institution, agency, federation, league, committee, club, team, department</i></p>	Guylaine Demers

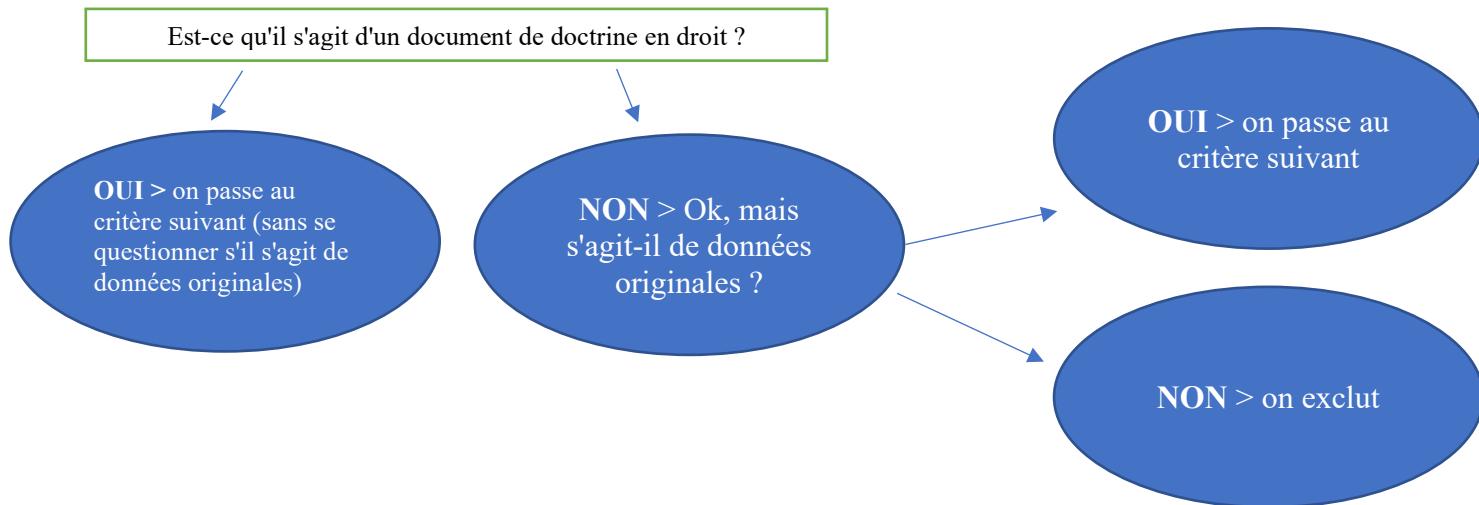
<p><b>3. Métiers et professions traditionnellement masculines</b></p>	<p>Femmxs qui occupent un métier/profession dans les secteurs traditionnellement masculins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences (« pures »/technologies) et génies (ex. engineering, scientists, researcher, research laboratory, technological industry)</li> <li>• Santé (ex. hospitals, health facilities, medical center, pharmacienne, dentiste, médecin, gestionnaire en santé)</li> <li>• Droit (ex. legal services, notaire, lawyer, jurist, notary, law office)</li> <li>• Sécurité publique (ex. police, enquêteure, investigator, detective, public security)</li> <li>• Finance (ex. financial institution, banks, investissement)</li> <li>• Santé et sécurité au travail (ex. industrial hygiene, occupational health, occupational safety, santé et sécurité au travail)</li> <li>• Milieu carcéral (agente correctionnelle, gestionnaire de prison)</li> </ul> <p>Les personnes gestionnaires, professeures, chercheures des métiers/professions traditionnellement masculines des domaines ci-dessus sont incluses. Exclure les gestionnaires, si c'est abordé de manière générale.</p> <p>S'il y a, par exemple, un document sur les professeur.e.s, pour être inclus, il faudrait qu'il y ait des données séparées relatives à un domaine ci-dessus. Ex. Données sur les prof. en génie soient séparées de celles des prof. en anthropologie.</p>	<p>Sophie Brière</p>
<p><b>DONC ON EXCLUT :</b></p>	<p>On exclut tous les domaines qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction</li> <li>• Sciences sociales</li> <li>• Cégep (ex. college, cégep) – auparavant inclus, mais désormais exclu.</li> <li>• Politique</li> <li>• Transports (comme chauffeuse de taxi)</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Militaire</li> </ul>	

Selon les **critères d'inclusion établis** par ce projet de recherche, voici les **questions** à se poser pour chacun des documents

---

Le document :

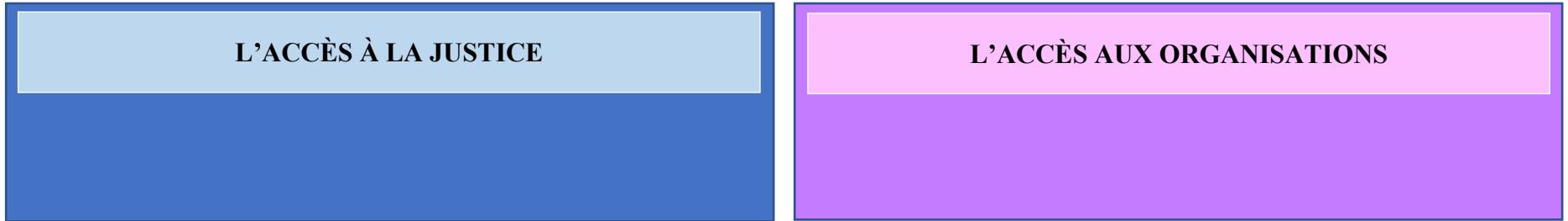
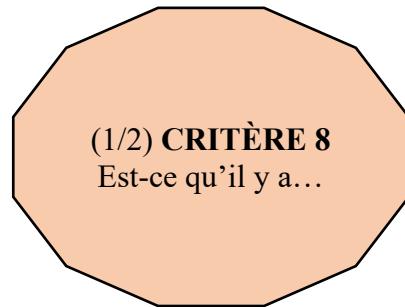
1. est en français, en anglais ou en espagnol ?
2. est publié à partir de 2006 ?
3. n'est pas une thèse ?
4. offre des données qu'on peut copier-coller ?
5. présente des données originales ou doctrine (écrits scientifiques) en droit ?



6. porte sur des personnes qui s'identifient comme des femmxs, de tous les âges, incluant les personnes queers et bi-spirituelles ?

7. présente une étude faite au Canada (*sur toutes les populations résidant au Canada indépendamment de leur statut migratoire, ex. citoyen.ne.s canadien.ne, résident.e permanent.e, refugié.e, demandeuse ou demandeur d'asile, sans statut*) ou sur des populations canadiennes à l'extérieur du Canada (ex. population canadienne en coopération internationale) ?
8. identifie au moins une violence SIS qui **nuit** ou constitue un **levier** qui facilite l'accès à la justice et aux organisations (voir schémas p.10-11) ?
9. traite de VIO-SIS ou de levier.s qui correspond à l'une des 7 thématiques retenues (voir p.5, 6, 7 et 12) ?

\* *le document peut traiter d'une VIO-SIS qui nuit ou qui facilite l'accès à la justice et aux organisations, mais qui ne s'inscrit PAS dans les 7 thématiques de ce projet de recherche (donc à exclure sur la base du 8<sup>e</sup> critère).*



dans mon document ?

**(2/2) CRITÈRE 8**

OU  
est-ce qu'il y a au  
moins un...

Levier aux violences SIS  
qui facilite...

**L'ACCÈS À LA JUSTICE**

**L'ACCÈS AUX ORGANISATIONS**

**dans mon document ?**

### (1/1) CRITÈRE 9

Est-ce que cette VIO-SIS qui nuit ou ce levier qui facilite l'accès à la justice ou aux organisations...

correspond au 7 thématiques de ce projet ?

#### L'ACCÈS À LA JUSTICE

1. Résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale

2. Justice réparatrice

3. Femmxs et incarcération

4. Accès aux droits  
o sociaux  
o économiques pour les femmxs en situation de pauvreté

#### L'ACCÈS AUX ORGANISATIONS

5. Organisations canadiennes de développement international et action humanitaire

6. Organisations sportives

7. Métiers et professions traditionnellement masculines

## Questions en vrac :

---

**Question 1.** « Si l'on tombe sur un article et qu'en l'ouvrant on se rend compte qu'il s'agit seulement d'un résumé (abstract) et non de l'article complet, on l'exclut pour quel motif ? Est-ce que c'est le motif « X - Type de document » ? »

**Réponse :** Oui, on peut utiliser dans ce cas la raison d'exclusion X-type de document.

---

**Question 2.** « Quoi faire quand un article parle de fœtus ? Dans l'article que j'ai lu, l'auteure essaye d'affirmer qu'on ne peut pas parler des droits du fœtus sans considérer les droits de la mère, car le faire serait comme diminuer les droits de cette dernière. L'auteur se base sur des cas présentés à la cour d'hommes qui ont dénoncé leurs ex pour le fait de vouloir se faire avorter. »

**Réponse :** Sachant que la plupart des personnes portant un fœtus s'identifient comme étant des femmes ou des femmexs, incluons le document pour ce qui est du **5<sup>e</sup> critère**. À la suite de cela, on passe aux critères suivants (6, 7 et 8) pour savoir si le document y correspond ou non.

---

**Question 3.** Quelle est la marche à suivre en cas de différence entre le titre d'un document (sur Covidence) et le titre du document PDF qui est joint?

- Par exemple : le titre du document sur Covidence est « *La violence pour les femmes canadiennes en prison* ». En ouvrant le PDF, le titre du document est « *Les prisons canadiennes : forme de contrôle social violent chez les femmes* » (ou du moins, il n'est pas le même que le titre affiché sur Covidence).

**Réponse :** Si vous considérez que la référence dans Covidence ne correspond pas au document PDF qui y est rattaché, écrire à **Emmanuelle Paquette Raynard** en lui « copiant-collant » **la référence du document dans Covidence** (et non dans le document lui-même) pour lui spécifier qu'il y a une différence entre les deux documents. **Ne prenez pas de décision pour cette référence et passez au document suivant svp.**

---

**Question 4.** Les thèses de doctorat sont-elles incluses ?

**Réponse :** Non. Apposez le tag « 1 – Thèse » et passez au prochain document svp.

**Question 5.** Est-ce que la sous-représentation des femmes dans un domaine (montrée quantitativement par des statistiques) est considérée comme une violence SIS ? Ou bien, pour que l'on considère qu'une violence SIS est mentionnée, il faudrait qu'il y ait au moins une explication de cette sous-représentation?

**Réponse :** Un document qui présenterait une sous-représentation des femmes dans un domaine, sans mentionner de causes ou d'explications à cette sous-représentation, ne serait pas considéré comme présentant une VIO-SIS.

---

**Question 6.** Est-ce que le **soutien familial** peut constituer un levier aux violences SIS qui facilite soit l'accès à la justice ou aux organisations ?

**Réponse :** Oui, un soutien familial peut constituer un levier aux violences SIS qui facilite soit l'accès à la justice ou aux organisations.

---

**Question 7 + Réponses en vert.** « [...] je voulais simplement valider ma compréhension des différents types de violences sélectionnés dans le cadre de l'étude.

Pour ce qui s'agit des violences symboliques [...] on parle des femmxs qui seraient victimes d'abus de la part d'un conjoint, mari, professeur, membre de la famille, etc. On parle d'abus physiques, mais aussi psychologiques et la croyance de la part de la victime que la faute lui revient, que c'est à elle de modifier son comportement pour éviter que l'abus se reproduit. (*Effectivement, ta dernière phrase résume bien ce que peut être la violence symbolique = « pouvoir que le groupe social, en situation de privilège ou de domination, a d'imposer son système de pensées [...] » (p.4, outil Q/R) // « la faute lui revient [...] » = « doute, culpabilité » (p.4, outil Q/R)*)

Pour les violences institutionnelles et structurelles, c'est ici que j'ai un peu de difficulté à faire la différence. Sache que ce n'est pas toujours à « couper au couteau » ... **Il peut y avoir des recoupements entre les types de violence.** Nous ne vous demanderons pas de savoir discriminer une violence structurelle d'une violence institutionnelle ou symbolique.

Du côté institutionnel, est-ce que ça réfère, par exemple, à l'exemple des policières n'étant pas acceptées ou applaudies par leurs homologues masculins, ainsi que leur internalisation du besoin de se prouver et d'en faire plus afin d'être reconnue et acceptée? (*Voir ce qui suit*). Finalement pour les violences structurelles, ça ne se limiterait pas seulement dans le cadre de l'organisation, mais plutôt se réfèrerait à la discrimination, aux modes de pensées véhiculés dans la société en général? » **Violences structurelles : (par exemple) sexism, patriarcat, classisme, capacisisme, hétéronormativité = formes d'oppression/discrimination vécues par les femmes provoquées par les structures de la société** (p.4, outil Q/R) - puis les **violences institutionnelles**, c'est la manière dont ces violences s'articulent, se positionnent, sont tolérées, se font vivre dans les organisations et qui affectent le quotidien de ces femmes. (p.4, outil Q/R).

---

**Question 8.** « Est-ce que les articles qui touchent au droit à l'avortement des femmes en situation de pauvreté entrent dans le critère de l'accès aux soins de santé de Christine Vézina »

**Réponse : OUI !**

-----

**Question 9.** « J'aimerais savoir si l'accès à des ressources en matière de santé psychologique entre dans le champ de Christine Vézina par rapport aux droits économiques et sociaux. Je sais que dans les exemples dans le document Q\_R c'est indiqué que ça inclut "access to healthcare". Est-ce que les ressources en santé psychologique font partie de l'accès aux soins de santé? **OUI** [...] Extrait : *"The results suggest lower income and intersections of race with other marginalized identities are associated with more depression and unmet need for mental healthcare"*. »

**Réponse :** Le fait d'utiliser ou non des services/des soins peut constituer un obstacle (voir ce que j'ai indiqué en vert gras ci-dessus) et cela s'insère dans la thématique de Christine Vézina.

-----

**Question 10.** Un document qui traite de la **prévention** de la violence familiale/conjugale en contexte de médiation représente-t-il un **levier** ?

**Réponse :** **OUI, c'est un levier** ! Il s'agit de mesure de prévention pour diminuer la violence (pouvant aller jusqu'à l'homicide, ne l'oublions pas). Par exemple, dans le cadre d'une médiation/résolution de conflits, le fait d'effectuer le changement de garde des enfants par l'entremise de l'école ou d'un.e ami.e constitue des manières de prévenir la violence et, aussi, d'éviter que la personne agresseure sache l'adresse de la personne victime. Il en va de même pour des stratégies voulant que la personne agresseure reste plus longtemps à une rencontre de médiation/résolution des conflits pour éviter que la personne victime se fasse suivre jusqu'à son nouveau domicile/de la ressource pour personnes victimes de violence. Le fait de procéder à des rencontres en ligne, avec un écran/mur neutre à l'arrière de la personne victime, permet que les individus en cause ne se retrouvent pas dans le même endroit ensemble et, encore une fois, de préserver la confidentialité du nouveau domicile/de la ressource pour personnes victimes de violence.

-----

**Question 11.** « Qu'est-ce qu'on entend exactement quand on dit "levier" ? »

**Réponse :** Un levier, c'est **notamment** des mesures préventives, des méthodes alternatives, des outils, des programmes (par exemple, de leadership), du soutien, des mesures d'équité ou même de quota, des lignes directrices (*ce n'est pas exhaustif, ce ne sont que des exemples*).

-----

**Clarification en vue de l'extraction des données** : À garder en tête qu'il faudra remplir une grille avec des segments de texte, notamment pour documenter quelles sont les violences SIS et quels sont les leviers présentés par un document.

À titre informatif, parmi les conflits, j'ai remarqué qu'il y avait parfois des articles avec une simple statistique d'un fait se déroulant au Canada (*ex. : Aux États-Unis, il y a X% de femmes qui occupent des postes de gestion dans des compagnies d'énergie renouvelables et, au Canada, il y en a X%*). Il n'y avait PAS plus d'explications, PAS d'hypothèse ou quelque chose d'intéressant à se mettre sous la dent dans le cadre d'une extraction des données. C'est un fait, c'est tout. Dans ce contexte, le document est à **exclure**.

## **NOUVEAUTÉS POUR CETTE VERSION 10 DE L'OUTIL**

---

<b>AJOUTS</b>	
p.1-3	J'ai numéroté les critères d'inclusion
p.1 et 3	J'ai mis à jour les numéros de pages
p.10- 12	J'ai mis à jour les numéros des critères (8 et 9), non plus 7 et 8

Des informations précises et complémentaires se retrouvent dans l'outil accompagnant la grille d'extraction des données !

**ANNEXE VI – EXERCICE PRÉPARATOIRE AU 2<sup>E</sup> TRI, 25 MARS 2022**

---

Titre	Année	Journal	Accès texte complet	Inclus/exclu (liste déroulante)	Si exclu, raison d'exclusion (liste déroulante)	Commentaires ou autre raison d'exclusion
Institutional maintenance and elite sport: a case study of high-performance women's ice hockey	2019	Sport in Society	<a href="https://www.tandfonline.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/17430437.2019.1644010?needAccess=true">https://www.tandfonline.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/17430437.2019.1644010?needAccess=true</a>			
Exploring career-life success and family social support of successful women in Canada, Argentina and Mexico	2007	Career Development International	<a href="https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/13620430710724811/full/html">https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/13620430710724811/full/html</a>			
Classification without validity or equity: An empirical examination of the Custody Rating Scale for federally sentenced women offenders in Canada	2004	Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice	<a href="https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PDFsearchable?handle=hein.journals/cjccj46&amp;collection=journals&amp;section=36&amp;id=&amp;print=section&amp;sectioncount=1&amp;ext=.pdf&amp;nocover=&amp;display=0">https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PDFsearchable?handle=hein.journals/cjccj46&amp;collection=journals&amp;section=36&amp;id=&amp;print=section&amp;sectioncount=1&amp;ext=.pdf&amp;nocover=&amp;display=0</a>			
La violence conjugale chez les lesbiennes: l'expérience d'un groupe communautaire Québécois.	2003	REVUE CANADIENNE DE SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE	<a href="https://www-cjcmh.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2003-0018">https://www-cjcmh.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2003-0018</a>			
Missing and Murdered Indigenous Women Crisis: Technological Dimensions	2016	Canadian Journal of Women & the Law	<a href="https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol28&amp;div=25&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=337">https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol28&amp;div=25&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=337</a>			

Narratives of Negotiation and Transformation: Women's Experiences within a Mixed-Gendered Gym	2018	Leisure Sciences	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/01490400.2016.1261744?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/01490400.2016.1261744?needAccess=true</a>			
Sentencing Circles and Intimate Violence: A Canadian Feminist Perspective	2008	Canadian Journal of Women and the Law	<a href="https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol18&amp;div=19&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=483">https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol18&amp;div=19&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=483</a>			
The double-negative effect on the earnings of foreign-born females in Canada	1998	Applied Economics	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/000368498325084?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/000368498325084?needAccess=true</a>			
Experience of abuse among women visiting incarcerated partners	2001	Violence against Women	<a href="https://journals-sagepub-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/10778010122182316">https://journals-sagepub-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/10778010122182316</a>			
"I Didn't Know He Had It in Him to Kill Me": Nonlethal Firearms Use and Partner Violence Against Canadian Women	2015	Journal of Forensic Social Work	<a href="https://journals.shareok.org/jofsw/article/download/2/77">https://journals.shareok.org/jofsw/article/download/2/77</a>			
Specialised domestic violence courts in Canada and the United States: Key factors in prioritising safety for women and children	2018	JOURNAL OF SOCIAL WELFARE AND FAMILY LAW	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/09649069.2018.1519656?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/09649069.2018.1519656?needAccess=true</a>			

Patterns of Women's Enrolment in University Mathematics, Engineering and Computer Science in Canada, 1972-1995	2001	The Canadian Journal of Higher Education	<a href="https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ629719.pdf">https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ629719.pdf</a>			
The Shattered Dreams of African Canadian Nurses	2004	Canadian Woman Studies	<a href="https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/download/6316/5504">https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/download/6316/5504</a>			
Voices of Women Not Heard: The Bernardo Investigation Review: Report of Mr. Justice Archie Campbell	1997	Canadian Journal of Women & the Law	<a href="https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/Page?public=true&amp;handle=hein.journals/cajwol9&amp;div=28&amp;start_page=394&amp;collection=journals&amp;set_as_cursor=0&amp;men_tab=srchresults">https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/Page?public=true&amp;handle=hein.journals/cajwol9&amp;div=28&amp;start_page=394&amp;collection=journals&amp;set_as_cursor=0&amp;men_tab=srchresults</a>			
Whose feminism(s)? Overseas partner organizations' perceptions of Canada's Feminist International Assistance Policy	2020	International Journal	<a href="https://journals-sagepub.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/0020702020960120">https://journals-sagepub.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/0020702020960120</a>			
An evaluation of a Housing First program for chronically homeless women	2018	Journal of Social Inclusion	<a href="https://josi.org.au/articles/10.36251/josi.136/galley/140/download/">https://josi.org.au/articles/10.36251/josi.136/galley/140/download/</a>			
Progression des femmes et mixité dans les services correctionnels au Québec : des transformations possibles ?	2020	Relations industrielles	<a href="https://www.erudit.org/en/journals/ri/1900-v1-n1-ri05236/1068714ar.pdf">https://www.erudit.org/en/journals/ri/1900-v1-n1-ri05236/1068714ar.pdf</a>			

Le document original, présenté sous un format Excel, offrait une lecture inadéquate du contenu. Il a donc été adapté dans ce document Word.



Titre	Année	Journal	Accès texte complet	Inclus/exclu (liste)	Si exclu, raison d'exclusion (liste)	Commentaires ou autre raison d'exclusion
Institutional maintenance and elite sport: a case study of high-performance women's ice hockey	2019	Sport in Society	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/17430437.2019.1644010?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/17430437.2019.1644010?needAccess=true</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car à la lumière des modifications apportées à la thématique des organisations sportives, plus spécifiquement les positions de leadership dans le sport, le document ne traite pas d'obstacles ni de levier sur ces femmes en situation de leadership (mais bien sur des femmes athlètes = à exclure).
Exploring career-life success and family social support of successful women in Canada, Argentina and Mexico	2007	Career Development International	<a href="https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/13620430710724811/full/html">https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/13620430710724811/full/html</a>	Inclus		Inclus, le soutien familial est considéré comme un levier. Thématique de profession traditionnellement masculine
Classification without validity or equity: An empirical examination of the Custody Rating Scale for federally sentenced women offenders in Canada	2004	Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice	<a href="https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PDFsearchable?handle=hein.journals/cjccj46&amp;collection=journals&amp;section=36&amp;id=&amp;print=section&amp;sectioncount=1&amp;ext=.pdf&amp;nocover=&amp;display=0">https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PDFsearchable?handle=hein.journals/cjccj46&amp;collection=journals&amp;section=36&amp;id=&amp;print=section&amp;sectioncount=1&amp;ext=.pdf&amp;nocover=&amp;display=0</a>	Inclus		Inclus selon notre large définition des données originales. Thématique des femmoxs et incarcération
La violence conjugale chez les lesbiennes: l'expérience d'un groupe communautaire Québécois.	2003	Revue canadienne de santé mentale communautaire	<a href="https://www-cjcmh-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2003-0018">https://www-cjcmh-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2003-0018</a>	Inclus		Inclus puisqu'il y a mention du programme de formation aux intervenantes et intervenants provenant du milieu de la justice (p.130). Aussi, la description d'un programme est considérée comme une donnée originale. Thématique sur la résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale

Missing and Murdered Indigenous Women Crisis: Technological Dimensions	2016	Canadian Journal of Women & the Law	<a href="https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol28&amp;div=25&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=337">https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol28&amp;div=25&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=337</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des 7 thématiques. (Pour votre information : fait partie de la doctrine en droit)
Narratives of Negotiation and Transformation: Women's Experiences within a Mixed-Gendered Gym	2018	Leisure Sciences	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/01490400.2016.1261744?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/01490400.2016.1261744?needAccess=true</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, puisque le gym n'est pas une organisation sportive
Sentencing Circles and Intimate Violence: A Canadian Feminist Perspective	2008	Canadian Journal of Women and the Law	<a href="https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol18&amp;div=19&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=483">https://heinonline-org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/PrintRequest?collection=journals&amp;handle=hein.journals/cajwol18&amp;div=19&amp;print=section&amp;format=PDFsearchable&amp;submit=Print%2FDownload&amp;id=483</a>	Inclus		Inclus comme faisant partie de la doctrine en droit. Thématique justice réparatrice
The double-negative effect on the earnings of foreign-born females in Canada	1998	Applied Economics	<a href="https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/000368498325084?needAccess=true">https://www-tandfonline-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/000368498325084?needAccess=true</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des 7 thématiques
Experience of abuse among women visiting incarcerated partners	2001	Violence against Women	<a href="https://journals-sagepub-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/10778010122182316">https://journals-sagepub-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/10778010122182316</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des 7 thématiques
“I Didn't Know He Had It in Him to Kill Me”: Nonlethal Firearms Use and Partner Violence Against Canadian Women	2015	Journal of Forensic Social Work	<a href="https://journals.shareok.org/jofsw/article/download/2/77">https://journals.shareok.org/jofsw/article/download/2/77</a>	Exclu	7. Pas sur violence SIS qui nuit ou levier qui facilite l'accès à la justice ou aux organisations (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des VIO-SIS qui nuisent à l'accès à la justice et aux organisations.

Specialised domestic violence courts in Canada and the United States: Key factors in prioritising safety for women and children	2018	Journal of Social Welfare and Family Law	<a href="https://www.tandfonline.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/09649069.2018.1519656?needAccess=true">https://www.tandfonline.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1080/09649069.2018.1519656?needAccess=true</a>	Inclus		Inclus, doctrine en droits. Thématique sur la résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale
Patterns of Women's Enrolment in University Mathematics, Engineering and Computer Science in Canada, 1972-1995	2001	The Canadian Journal of Higher Education	<a href="https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ629719.pdf">https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ629719.pdf</a>	Exclu	7. Pas sur violence SIS qui nuit ou levier qui facilite l'accès à la justice ou aux organisations (voir outil Q/R)	Exclu, car les statistiques sur la sous-représentation des femmes n'impliquent pas nécessairement une VIO-SIS.
The Shattered Dreams of African Canadian Nurses	2004	Canadian Woman Studies	<a href="https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/download/6316/5504">https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/download/6316/5504</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des 7 thématiques
Voices of Women Not Heard: The Bernardo Investigation Review: Report of Mr. Justice Archie Campbell	1997	Canadian Journal of Women & the Law	<a href="https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/Page?public=true&amp;handle=hein.journals/cajwol9&amp;div=28&amp;start_page=394&amp;collection=journals&amp;set_as_cursor=0&amp;men_tab=srchresults">https://heinonline.org.acces.bibl.ulaval.ca/HOL/Page?public=true&amp;handle=hein.journals/cajwol9&amp;div=28&amp;start_page=394&amp;collection=journals&amp;set_as_cursor=0&amp;men_tab=srchresults</a>	Exclu	8. Ne correspond pas à une des 7 thématiques (voir outil Q/R)	Exclu, car il ne fait pas partie des 7 thématiques
Whose feminism(s)? Overseas partner organizations' perceptions of Canada's Feminist International Assistance Policy	2020	International Journal	<a href="https://journals-sagepub.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/0020702020960120">https://journals-sagepub.com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/pdf/10.1177/0020702020960120</a>	Exclu	6. Pas au Canada ou sur une population canadienne	Exclu, car ce n'est pas une population résidant au Canada ou une population canadienne à l'extérieur du Canada
An evaluation of a Housing First program for chronically homeless women	2018	Journal of Social Inclusion	<a href="https://josi.org.au/articles/10.36251/josi.136/galley/140/download/">https://josi.org.au/articles/10.36251/josi.136/galley/140/download/</a>	Inclus		Inclus, l'évaluation de ce document a été unanime. Thématique d'accès aux droits sociaux et économiques pour les femmexs en situation de pauvreté
Progression des femmes et mixité dans les services correctionnels au Québec : des	2020	Relations industrielles	<a href="https://www.erudit.org/en/journals/ri/1900-v1-n1-ri05236/1068714ar.pdf">https://www.erudit.org/en/journals/ri/1900-v1-n1-ri05236/1068714ar.pdf</a>	Inclus		Inclus, l'évaluation de ce document a été unanime. Thématique de profession traditionnellement masculine

transformations possibles ?						
-----------------------------	--	--	--	--	--	--

Le document original, présenté sous un format Excel, offrait une lecture inadéquate du contenu. Il a donc été adapté dans ce document Word.

ANEXE VIII – CORRIGÉ DU PREMIER EXERCICE PRÉPARATOIRE À L'EXTRACTION DES  
DONNÉES, 19 AOÛT 2022

---

## EXERCICE DE L'EXTRACTION DES DONNÉES

### Article 1

Questions	Commentaires	Réponses
Auteur(s)/autrice(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bucerius, Sandra;</li> <li>○ Haggerty, Kevin D.;</li> <li>○ Dunford, David T.</li> </ul>
Titre du document PDF		PRISON AS TEMPORARY REFUGE: AMPLIFYING THE VOICES OF WOMEN DETAINED IN PRISON
Année de publication	<i>Mettre l'année de la référence bibliographique (2021) et non celle de la prépublication "advance access publication" (qui est 2020).</i>	2021
Type de document		Article
Information supplémentaire sur le document	<i>Si possible, mettre le nom du périodique au long</i>	The British Journal of Criminology
Thématische(s)	<i>Il peut y avoir plus d'une thématique au sein d'un document</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Femmxs et incarcération;</li> <li>○ Accès aux droits sociaux et économiques pour les femmes en situation de pauvreté;</li> </ul>
Année(s) ciblée(s) par l'étude		NA
Province(s) ou territoire(s)	<i>On ne peut déduire quelles sont les provinces</i>	Non spécifié ( <i>puisque ce n'est pas spécifié ou ce n'est pas clair</i> )
Précisions sur région géographique		Western Canada (p 522)
Type d'étude		Étude qualitative
Précisions sur la méthodologie		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « We conducted semi-structured qualitative interviews » (p 522)</li> <li>○ « We announced our project on the living units, explaining that we were researching life experiences and group membership in provincial prisons, and asked for volunteers » (p 522)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « We conducted the interviews one-on-one in private rooms within the prison, usually adjoining the living units. Using a generalized interview guide, we asked participants questions about such things as their general life history, prison culture and their relationship with their family. As is common in qualitative studies, we also gave our participants license to let their experiences shape the direction of the interviews (Strauss and Corbin 1990; Glaser and Strauss 2017). Interviews were audio-recorded and averaged approximately 90 minutes. Recordings were transcribed verbatim and thematically coded using Nvivo 11. » (p 523)</li> <li>○ « To ensure analytical rigour, we drew on principles and heuristic devices of grounded theory (Charmaz 2014) when coding and analysing our data set. The authors and three research assistants initially coded the first six interviews line-by-line to reveal emergent categories and themes in our data. After this initial coding phase, we modified our interview protocols to explore the themes in greater detail. Throughout each stage of data collection and analysis, we used a constant comparative method where we compared our initial themes and codes with emergent themes, identified patterns and gaps in our initial coding scheme and developed new conceptual categories (Silverman 2015). This was particularly important when we visited new prisons and had to be attentive to potential contextual differences. » (p 523)</li> <li>○ « We used basic tabular data to identify similarities and differences in the data and to verify the overall strength of patterns in the findings. This method also helped us identify cases that deviated from our observed patterns. After completing all of our interviews, the authors and three research assistants coded a set of six randomly chosen interviews to determine whether our coding scheme had to be amended by adding additional categories. Once we reached between 85 and 90 per cent overlap on the six randomly chosen transcripts, we coded the transcripts. » (p 523)</li> </ul>
Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche	<i>Devrait être assez bref et clairement mentionné. Dans cet article, ce ne l'est pas.</i>	NA
Participant.e.s à l'étude		« 88 incarcerated women detained in three provincial remand prisons in Western Canada » (p 522)
Femmxs ciblées par l'étude		« Incarcerated women detained in three provincial remand prisons in Western Canada » (p 522)

Les femmexs ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants:		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autochtones</li> <li>○ Diversité classiste</li> <li>○ Handicap ou problème de santé</li> </ul>
Précision sur le/les groupes de la question précédentes		<p><b>Autochones :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Our final sample of 88 women was comprised of 55 per cent Indigenous individuals. » (p 522)</li> </ul> <p><b>Handicap ou problème de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Our participants had extensive histories of misusing serious drugs, notably methamphetamine (meth), crack and opioids, with fentanyl use becoming particularly common during the course of our research. [...] our participants regularly used extreme amounts of potent illicit drugs. We asked interviewees to estimate the number of women on their units who had substance abuse problems. When we include alcohol in these estimates, their answers ranged between 80 and 100 per cent. » (p 525)</li> </ul> <p><b>Classiste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The many women who self-identified as having been ‘homeless’ » (p 527)</li> <li>○ « Our participants often characterized their lives before arrest as singularly focused on securing the most basic conditions of existence (p 528)</li> <li>○ lives overdetermined by poverty » (p 530)</li> </ul>
Antécédents de violences subies		Oui
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence subies		« our participants reported extensive histories of physical and sexual abuse. Between 74 and 81 per cent of our interviewees indicated that they had experienced at least one previous incident of sexual or physical victimization, respectively. [...] These patterns of victimization often commenced when our participants were adolescents and continued into adulthood. » (p 524)
Antécédents de violences perpétrées		Oui
Si vous avez répondu oui à la question précédente,		« Several women indicated that fears about their physical safety in the community prompted them to seek out ways to extend their time in prison, including purpose

indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence perpétrées.		fully postponing their court dates or assaulting staff or other incarcerated women in order to be charged with new offences » (p 525)
Milieu		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « three provincial remand prisons in Western Canada. » (p 522)</li> <li>○ « These facilities were (1) Rocky View Remand3 (Rocky View), which houses approximately 125 female prisoners, of whom we interviewed 22, (2) Crestwood Remand Institution (Crestwood), which holds approximately 80 female inmates, of whom we interviewed 37, and (3) Silverside Correctional Center (Silverside), where we interviewed 29 of the roughly 100 female prisoners. » (p 522)</li> </ul>
Violence 1 et ses conséquences	<p><i>C'est ok de mettre des explications avant la citation, mais s'assurer de bien différencier les explications et les citations.</i></p> <p><i>On devrait pouvoir retrouver l'extrait dans le texte, non pas des reformulations.</i></p> <p><i>Si possible, faire du copier-coller des extraits de texte écrits par les personnes auteures et non des extraits de verbatim des personnes participantes. On évite ainsi des doublons.</i></p>	<p><b>Lacunes dans les services offerts en prison :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The fact that many were serving short sentences worked against enrolling in programming, and such programming was negligible and mostly non-existent. » (p 526)</li> <li>○ « these women often also complained that the healthcare in prison was lacking, commenting on lengthy wait times and limited services. » (p 530)</li> <li>○ « Women on remand have access to little or no programming. As such, there is no opportunity for them to benefit from therapeutic or clinical interventions that might foster desistance or recovery. » (p 532)</li> </ul>
Violence 2 et ses conséquences		<p><b>Insécurité continue, violences répétées, souvent par des hommes (?) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « These patterns of victimization often commenced when our participants were adolescents and continued into adulthood. They were often assaulted by a procession of men (fathers, stepfathers, uncles, foster brothers, boyfriends, pimps, friends, clients and the like). » (p 524)</li> <li>○ « Having been repeatedly victimized throughout their lives, it was often a fear for their physical safety that helped these women conceive of prison as a</li> </ul>

		temporary refuge as it offered a minimum level of protection unavailable elsewhere » (p 525)
Violence 3 et ses conséquences		<p><b>Difficulté à combler leurs besoins de base lorsqu'elles ne sont pas en prison (pas d'aide suffisante) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « I actually had to move towns because my ex... being in jails and [he's] a stalker, aggressive [...] [and a] sociopath [...]. I went to start datin' him and kept going back because (pause)... it was him or homeless. » (p 527)</li> <li>○ « A lot of [other female prisoners] actually get worried and will start to cry like when they have to leave [...]. A lot of them are worried about getting out to nothing, [and] it's cold outside [...]. Especially now it's starting to get cold [outside]. » (p 528)</li> <li>○ « For a large subset of our participants, private accommodations were unaffordable, state assistance was unavailable or inaccessible and community-based services were overwhelmed. » (p 528)</li> <li>○ « Our participants often characterized their lives before arrest as singularly focused on securing the most basic conditions of existence. The practicalities of such a set of circumstances could mean hustling to find a place to sleep, engaging in survival sex to feed an addiction and going to considerable lengths to try to avoid being victimized. » (p 528)</li> <li>○ « Many of the women felt that the mere act of being incarcerated improved their life situation because their lives in the community were particularly dangerous or tumultuous due to the compounding effects of such things as poverty, marginalization and substance misuse. » (p 532)</li> <li>○ « Our data clearly points to glaring gaps in Canada's social welfare system, with prison becoming a place where our participants form some tangible connections to services that otherwise seem difficult for them to access or which are entirely out of reach. Rather than being a story about prisons being 'good' or 'soft', these women's understandings of the place of prison in their lives are a stark accounting of the limitations and failures of Canada's often-celebrated social welfare system. » (p 533)</li> </ul>
Violence 4 (et ses conséquences)		<p><b>Prison qui aide temporairement, mais qui ne leur offre pas le soutien pour s'en sortir à long terme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ These prisons punish women and, in doing so, also exacerbate their marginalization. [...]. In prison, the left hand of the state attends to our participants' immediate fundamental needs for safe housing, food or medical care. It does not, however, establish a continuation of care that would connect</li> </ul>

		them to services on the outside to help them break the continuous ‘revolving door’ cycle of incarceration. As a result, our participants find themselves in a constant rotation between marginalized lives in the community and periods of imprisonment many perceive as a temporary refuge from the most dangerous or unstable aspects of those lives. (p 532)
Levier 1 (et ses effets réels/évalués)		<p><b>Prison comme refuge temporaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Prison, they told us, was a break from the multiple and often staggering daily challenges associated with lives overdetermined by poverty, dislocation and violence » (p.530) « these women conceive of prison as a temporary refuge as it offered a minimum level of protection unavailable elsewhere » (p 525)</li> <li>○ « for a subset of these women, being incarcerated represented more of an aspirational opportunity. They approached prison as an abrupt break in their regular pattern of drug consumption, which they could use as a catalyst to address their substance misuse. Several of the women who had been repeatedly incarcerated had incorporated this prison-based ‘drug timeout’ into their overall consumption routine. » (p 526)</li> <li>○ « The women we interviewed routinely mentioned how the ability to obtain regular and healthy meals positioned prison as a temporary refuge. (p 528)</li> <li>○ « we consistently heard how being arrested provided them an opportunity to sleep » (p 530)</li> <li>○ « Several women identified health benefits to being incarcerated as the burdens relating to housing, finances and substance abuse were temporarily relieved, allowing them to prioritize their physical well-being » (p 529-530)</li> </ul>
Levier 2		<p><b>Prison comme endroit pour penser au futur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Several women discussed with us how prison also provided them with rare moments for introspection and planning for their future. Temporarily relieved of the immediate stresses of securing subsistence-level necessities outside of prison, they could assess, recalibrate and contemplate what they wanted from their lives and how they might move forward. » (p 531)</li> <li>○ « Several participants mentioned that part of this planning process involved an opportunity to reconnect with family members. » (p 531)</li> <li>○ « many were optimistic and took incarceration as an occasion to recalibrate, reflect and plan for the future. » (p 531)</li> </ul>
Levier 3		<b>Demande de réforme politique et sociale, y compris au sein du système correctionnel</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The political implications here are not encouraging for those eager for a quick-fix policy solution. While there is an urgent need to reform and humanize the correctional system, these women's accounts point to the need for nothing less than wholesale political and social reform designed to empower disadvantaged populations, most notably women at the risk of predation and intersecting and compounding forms of marginalization » (p 534)</li> </ul>
Conclusion des auteurs/autrices		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Our analysis advances a more prosaic third image of prison as a temporary refuge, a place where a subset of women subjected to systematic patterns of structural violence work to marshal the few resources available to them to make the best of adverse life situations. For some, this can mean that prison offers desirable—and occasionally life-saving—opportunities that are realistically unavailable to them elsewhere. These three dynamics of trauma, resistance and refuge can exist simultaneously in the same prison and can be apparent in the current situation of a single inmate. » (p 533)</li> <li>○ « While there is an urgent need to reform and humanize the correctional system, these women's accounts point to the need for nothing less than wholesale political and social reform designed to empower disadvantaged populations, most notably women at the risk of predation and intersecting and compounding forms of marginalization. » (p 534)</li> </ul>

## EXERCICE DE L'EXTRACTION DES DONNÉES

### Article 2

Questions	Commentaires	Réponses
Auteur.e.s		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Hilton, N. Zoe</li> </ul>
Titre du document PDF		Mediating Wife Assault: Battered Women and the "New Family"
Année de publication		1991
Type de document		Article
Information supplémentaire sur le document		Canadian Journal of Family Law / Revue canadienne de droit familial
Thématique(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale</li> </ul>
Année(s) ciblée(s) par l'étude		NA
Province(s) ou territoire(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Canada ;</li> <li>○ Ontario.</li> </ul>
Précision sur région géographique		Section où l'on traite seulement de l'Ontario, d'autres section où l'on traite du Canada de manière générale
Type d'étude		Revue de littérature/synthèse de la connaissance
Précisions sur la méthodologie		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « A literature on mediation has now emerged, revealing an ideology of the "new family" which assumes that women and men have equal power in the marriage and, therefore, in the negotiating process. The present paper reviews this literature with a view to the question of whether women, particularly battered women, possess such equal power. An analysis of family court cases is presented that examines the outcome of challenges to previously mediated agreements and explores the influence of mediation's "new family" ideal. » (p 2)</li> <li>○ « In the present analysis, an exhaustive review of the third series of the RFL from January 1986 to April 1989 found 3 cases dealing with divorce on the grounds of cruelty and 26 with separation agreements whose validity were questioned for reasons other than minor technicalities (e.g., no witnesses to the signatures), totalling 29 cases. Most of the cases discussed division of property under the Matrimonial Property Act, according to which spouses are entitled to 50% of the marital property except in extraordinary circumstances; for consistency, the ultimate nature of the property division was the focus of the present analysis. An examination of the outcomes and of the judges' rationales in these cases provides insight into how wife assault victims are perceived and treated » (p 5-6)</li> </ul>

Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche	<i>NA parce que ce n'est pas clairement indiqué</i>	NA
Participant.e.s à l'étude		NA
Femmxs ciblées par l'étude		Battered women (impliquées dans un processus de médiation) (p 1)
Les femmxs ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants:		(Laisser vide)
Précision sur le/les groupes de la question précédentes		(Laisser vide)
Antécédents de violences subies		Oui
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence subies		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Nine of the wives (34.6%) were understood by the judge to have been physically assaulted at some time in the marriage » (p 6)</li> <li>○ « "husband, the dominant partner in the marriage, had persistently threatened [the wife] to sign, threatening suicide if she did not" » (p 6)</li> <li>○ « Trial judge Guerette accepted one wife's "[insistence] that she left the home because the husband was hard and cruel towards her and that he drank heavily and was abusive when he was in that condition." » (p 6)</li> <li>○ « Justice Leggatt accepted the claim that he had taken a "five-foot steel rod and held it over Mrs. Hyldtoft's head and threatened to kill her." » (p 7)</li> <li>○ "If Mr. Cerello wielded a knife at her briefly in the kitchen, Mrs. Cerello certainly was not concerned enough to mention this" to her lawyer the next day » (p 7)</li> </ul>
Antécédents de violences perpétrées		Non
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence perpétrées.		(Laisser vide)

Milieu		NA
Violence 1 et ses conséquences	<i>On devrait pouvoir retrouver l'extrait dans le texte, non pas des reformulations.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Women's attempts to conform their behaviour to sex role expectations can undermine their bargaining power in mediation » (p 3)</li> </ul>
Violence 2 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The problem is not that mediators necessarily discriminate against women as women, but they may fail to recognize the gender specific socialization patterns which render women vulnerable in apparently gender-neutral practices. Beyond the gender equality of the written law, traditional expectations of domestic privacy and feminine ideals still abound. The contrast of assumed sex role equality and existing barriers to such equality lends support to Silk-Klein's argument that new "norms sit uncomfortably with more traditionalist ... socially accepted division of labour within the family." » (p 4)</li> </ul>
Violence 3 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The agreement satisfies the abusive husband by validating his claim to be a good father and silences the wife, resulting in a perhaps durable agreement, but posing a constant danger of abuse towards the wife. She is forced to maintain contact with her abuser and her independence from him is restricted. » (p 4)</li> </ul>
Violence 4 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The "new family" ideal evident in mediation philosophy obscures the danger of wife assault. A principle of mediation is to look forward to durable agreements, not backward to prior events such as wife assault.<sup>38</sup> The model of mediation proposed by the Ontario government sees the risks involved in mediation for battered women, but leaves the decision about whether violence renders a victim unable to negotiate to the discretion of the mediator.<sup>39</sup> Such mere suggestions are clearly inadequate. Even in the case of violence towards the child(ren), a woman might be reticent about it for fear of being considered an "unfriendly" parent or having to discuss abuse face-to-face with her abuser. Mediation thereby increases the likelihood of a battered woman being disadvantaged even if the "best interests of the child" are also at risk. » (p 4)</li> </ul>
Violence 5 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « In her review of custody disputes described in the RFL, Boyd found that women applying for custody were less likely to succeed if they did not conform to the image of the stay-at-home mother. That is, a lifestyle which approached the ideal of the egalitarian family (and which may have been necessitated by the financial distress of separation) was associated with a lower chance of winning custody. Men, on the contrary, were more likely to win</li> </ul>

		custody if they deviated from the aloof breadwinner ideal and could be portrayed as exceptional fathers if they spent even minimal time interacting with their child(ren). » (p 5)
Violence 6 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « One woman was criticized for her failed attempts to leave her abusive husband earlier in their marriage: "Although she says now that she was afraid of [her ex-husband], it was not until four months after the assault that she actually moved out of the apartment." Furthermore, she "did not try to find work as a cook," a job which she had held prior to qualifying as a bookkeeper. Permitted welfare benefits for only a month, the wife had returned to the matrimonial home. It seems that this woman was not a convincing "weak victim." It can be argued that, failing to establish herself as a weak victim and enduring abuse without too much complaint, an assaulted woman is held up against the competing image of the egalitarian family. In this "new family," the husband and wife are equal and potentially independent and can choose to leave if they will. Asserting independence, though, can be particularly difficult for a battered woman and an unsuccessful attempt to do so can leave her wavering between the themes of the traditional family and the new family. A woman who fails to meet either ideal can be seen by the judge as a "willing victim." A "willing victim" is portrayed as being able to leave the abuse if she chooses and, therefore, entering the agreement voluntarily rather than being coerced by her victimization. » (p 6)</li> </ul>
Violence 7 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The second case in which abuse was believed, yet considered irrelevant to the agreement, involved a wife who had been forced to sell an apartment building which was in her name. She received 50% of those proceeds, but was given a less than equal share of the remaining property and waived claims to support in the separation agreement. This woman was seen as a "willing victim" in the dispute: The facts of this case are tragic, to say the least ... She could have called his bluff. She was afraid to do that because it would involve litigation with the purchaser [of her property]. Well, so be it. She is now in litigation with her husband ... She was not afraid to bring these proceedings. » (p 6)</li> </ul>
Violence 8 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « These women can be said to fit the willing victim image to the extent that they submitted to what the judge believed to be an acceptable level of marital conflict. In the case of Cerello v. Cerello, Justice Goodearle remarked sceptically: "If Mr. Cerello wielded a knife at her briefly in the kitchen, Mrs. Cerello certainly was not concerned enough to mention this" to her lawyer the next day.<sup>59</sup> Evidently, the judge retained some doubt that the allegation was false, but he was satisfied that the woman was not a weak victim -- after all, the incident was only brief! » (p 7)</li> </ul>

Violence 9 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « In another case, Justice Goodearle intimated to a woman that she was a more than willing victim. In fact, she "seemed to overemote and enjoyed doing so" when she described several events of potentially life-threatening assaults by her husband. » (p 7)</li> </ul>
Violence 10 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « To summarize, in the cases of women whose claims of assault were believed, only some judges also believed the abuse to constitute coercion related to the couple's prior agreement. These were the cases of "weak victims." "Willing victims," on the other hand, either tried unsuccessfully to gain independence or described what the judge thought to be exaggerated allegations of abuse. Their behaviour was seen as an expression of equality, which precluded the possibility of their previous agreements being coerced. There is an echo, here, of Silk-Klein's argument that judges "seem to be rewarding dependency and refusing to recognize that working wives ... are disadvantaged in salary ..."61 In this analysis, it is the "weak victims" who are rewarded and the "willing victims" whose hampered attempts at independence render them disadvantaged in the family court. » (p 7)</li> </ul>
Violence 11 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The implication is that themes dominant in the UFC system are disadvantageous to victims of wife assault. The present thesis argues that because of their close link with mediation, the UFCs are particularly quick to absorb the philosophy of mediation, most notably the assumption of equality. This assumption fosters an erroneous perception that women who have endured abuse by their husbands must be "willing victims. » (p 8)</li> </ul>
Violence 12 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « By reinforcing traditional norms, in this case the weak wife/victim, the anachronisms of the traditional legal approach can reward and perpetuate the unequal bargaining position which battered women hold during separation and throughout their married life. In the more traditional family courts, the view of the weak victim receives full attention and the court participants see that it is right for a woman to endure abuse unless it becomes too serious. In the words of one commentator, "[y]ou get rewarded in our society for being a weak victim." Unsuccessful attempts to free oneself from abuse can result in further victimization. » (p 8)</li> </ul>
Violence 13 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Fassel reports that lawyers commonly instruct women not to raise allegations of abuse, since the victim "looks vindictive" because of a genderbased presumption that women will lie about abuse to support their case.<sup>70</sup> The penalizing of assaulted women could become more frequent in a system increasingly influenced by mediation philosophy of the "new family" because a woman who claims to be a victim, whether weak or willing, is insulting the dominant theme of equality. As with working mothers seeking custody, assaulted women who strive for equality are, ironically, confronting an unhelpful "new family" philosophy. Thus, an effect of "new family law" is to further victimize assaulted women. » (p 8)</li> </ul>

Violence 14 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Under the "new family law," participants are expected to demonstrate an equality which a battered woman does not have. » (p 8)</li> </ul>
Violence 15 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Mediation philosophy produces a conflict of ideals which increases battered women's vulnerability to victimization by the legal process and by her spouse. Mediation, in practice, is of particular concern because of its limited public accountability relative to the court system. » (p 8)</li> </ul>
Violence 16 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « In the present sample, women were pressured into declining legal advice, accepting an unfavourable agreement on the ill advice that it can be overturned later, or signing against independent legal advice. » (p 9)</li> </ul>
Levier 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Supporters boast that mediation facilitates communication between the participants, without unnecessary delay and produces durable resolutions.<sup>16</sup> The main argument of contemporary mediation supporters, moreover, is that the public justice system creates conflict.<sup>17</sup> Coogler, the originator of "structured mediation," claims his life was "unnecessarily embittered" by an adversarial divorce.<sup>18</sup> Mediation, on the other hand, offers a glimmer of hope for "lasting reconciliation." » (p 3)</li> </ul>
Levier 2		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Rifkin presents mediation as a challenge to the "patriarchal" legal approach transforming usual patterns of dominance, as each participant reatches a voluntary decision rather than being the passive recipient of a lawyer's expertise » (p 3)</li> </ul>
Levier 3		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Reformers must examine and respond to the nuances of these sometimes blatant ideologies. Among the more subtle influences are the constraints imposed on women by conflicting images of the family, traditional and new, to which feminists are beginning to draw attention.<sup>97</sup> This ideological conflict deserves to be a major focus of feminist political theory as it represents a challenge not only to the success of legal reform, but also to expectations of what can be gained from public and/or private justice. » (p 11)</li> </ul>
Conclusion des auteurs/autrices		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The philosophy of mediation paints a rosy picture of family cooperation and equality. Failing "lasting reconciliation," the marital partners should continue their parenting role, preferably with no further conflict. The current trend in Unified Family Courts and Ontario legislation perpetuates this "new family" ideology. Debate continues about the extent to which "family violence" should be accommodated by the ideological assumptions of the new family. A backlash from political response to wife assault, mediation has been predicted to inhibit further reform of the law Fighting mediation alone, however, would only replace battered women in the throes of the formal justice system where conflicting ideals detrimental to battered women are also found. The reform model argued for in this Paper would recognize the interplay between the formal and the administrative justice systems which takes place not only on the level of procedure but also on the level of philosophy The battered women's movement has challenged the formal, criminal justice</li> </ul>

		<p>system, and feminists are now confronting informal, mediation interventions involving wife abusers. But the lines of communication between the two processes are still open and must be decoded and intercepted by feminist analysis and reform. Liberal reformism does not address the ideologies in which the continuing oppression of women as a whole is rooted. Because of this superficial remedial action, women's progress backfires and individual women continue to suffer. The warning in Olsen's critique of feminist reforms is playing itself out as battered women are pulled into the process of mediation. Feminists must now heed this warning. » (p 11)</p>
--	--	---

## EXERCICE DE L'EXTRACTION DES DONNÉES

### Article 3

Questions	Commentaires	Réponses
Auteure.s		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Lemieux-Charles, Louise;</li> <li><input type="radio"/> Murray, Michael;</li> <li><input type="radio"/> Aird, Catharine;</li> </ul>
Titre du document PDF		Careers in Health Care Management, Part 1: Attainment, Expectations and Aspirations
Année de publication		1994
Type de document		Article
Information supplémentaire sur le document		Healthcare Management Forum
Thématic(s)		Métiers et professions traditionnellement masculines
Année(s) ciblée(s) par l'étude		NA
Province(s) ou territoire(s)		<b>2 possibilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Canada;</li> <li><input type="radio"/> NA (<i>puisque la précision n'est pas tant liée à la région géographique. Mais la citation indique pourquoi Canada a été choisi comme réponse</i>)</li> </ul>
Précision sur région géographique		« Six accredited graduate Canadian university programs in Health Administration and all members of the Canadian College of Health Service Executives (CCHSE) » (p 39)
Type d'étude		Étude quantitative
Précisions sur la méthodologie		<b>Devis de recherche :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>« This article addresses the level of career attainment of individual managers, their aspirations and expectations, and examines their relationship to the type of organization in which they work. Specifically, we describe whether these experiences differ by gender, years of experience in health care management, education, experiences with mentoring, family status and sector. Research addressing career attainment by gender is important because the health care industry in Canada is a major employer of women and because women account for 77% of its employees overall. In some occupations the proportion of women is much greater (eg, in nursing it is 95%). » (p 39)</li> </ul> <b>Méthode de collecte/analyse des données :</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Because it is difficult to identify a single comprehensive list of the names of health care managers in Canada, we surveyed all alumni of the six accredited graduate Canadian university programs in Health Administration and all members of the Canadian College of Health Service Executives (CCHSE). The alumni of graduate programs are educationally/ formally prepared to become health service managers. Members of CCHSE belong to the only national association that serves the needs of a diversified membership of executives and managers from the hospital, long-term care, government, academic, community health, home care, consulting and corporate sectors. Questionnaires were sent to 4,294 people who were either members of CCHSE, alumni associations of each of the six master's programs in Health Administration, or both; 3,010 (70%) questionnaires were returned. The survey instrument used was based on previous empirical research. The questionnaire developed by ACHE in the Gender and Careers in Healthcare Management study<sup>6</sup> was used as the basis for our survey instrument and additional items were developed or added. The questionnaire was also translated into French. It was designed to obtain a description of positions, organizations, compensation level and satisfaction levels of practising health care executives. Information was also collected about career beginnings, current work style, family demands, career aspirations and attitudes. In addition, we added measures of career success that have good psychometric properties. They include job satisfaction; job involvement; satisfaction with career to date and future career prospects.<sup>12</sup> A short questionnaire was used for respondents who were no longer working as managers in health care. Because of the dramatic restructuring currently taking place, we expected that some people would no longer be in management positions. Of those who returned the questionnaire, 372 completed the short form. Difficulty in using these data was due to the lack of consistency in the use of titles. During our analysis we found that the "director" position was more likely to be a senior management-type position in smaller nonteaching hospitals and in long-term care; in larger community and teaching hospitals, the title of "vice-president" was more likely to be used. Therefore, in the data analysis we collapsed position titles into three categories: (1) CEO; (2) senior management (chief operating officer, regional administrator, senior vicepresident, vice-president and directors in community hospitals under 300 beds and in long-term care, rehabilitation and psychiatry); and (3) middle management (department head, directors in large (over 300 beds) teaching and community hospitals, program manager). To examine the effect that years of management experience has on respondents in health care management,</li> </ul>
--	--	---

		three cohorts were created based on the date of entry into the field. This strategy was used by ACHE6 to equalize the effect years of experience may have on career advancement. The data are presented using descriptive statistics. P values are not presented because the sample size is so large that small differences that are not necessarily meaningful will be statistically significant. » (p 39-40)
Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche		« The objectives of this study were to learn more about the careers, work experiences and attitudes of health care managers in Canada; to examine whether their careers differ by gender, years of experience, education, family status and work experience; to determine the implication of these findings for human resource practices; and to determine the implications for health administration education. Because of the large amount of data collected, this article focuses on the attainment, expectations and aspirations of health care managers (Part 1). A future article (Part 2) will specifically address attitudes of men and women toward each other, workplace issues, and the role of family obligations in career attainment. » (p 38)
Participant.e.s à l'étude		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The 2,638 respondents who completed the long questionnaire were almost equally divided between men (48% or 1,270) and women (51% or 1,349) » (p 40)</li> <li>○ « The majority (70%) were over 40 years of age » (p 40)</li> <li>○ « in the senior management category, women were older than men. There were more men (24%) than women (17%) in the 30 to 39 age group, whereas more women (27%) than men (20%) were in the 50 to 59 age group » (p 40)</li> <li>○ « Sixty-three percent had completed a Master's degree (43% Master's in Health Administration); slightly more women (67%) than men (60%) had a master's or doctorate degree. » (p 40)</li> </ul>
Femmxs ciblées par l'étude		<p><b>2 possibilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The 2,638 respondents who completed the long questionnaire were almost equally divided between men (48% or 1,270) and women (51% or 1,349). Nineteen respondents chose not to answer this question. The majority (70%) were over 40 years of age. Comparison of men and women by position revealed that in both the CEO and middle management categories there were no large differences in ages (i.e., the two sexes had similar age distributions). However, in the senior management category, women were older than men. There were more men (24%) than women (17%) in the 30 to 39 age group, whereas more women (27%) than men (20%) were in the 50 to 59 age group. Sixty-three percent had completed a Master's degree (43% Master's in Health Administration); slightly more women (67%) than men (60%) had a master's or</li> </ul>

		<p>doctorate degree. Respondents had worked for an average of 2.5 organizations and had held an average of 3.3 positions. As stated earlier, three cohorts were created to assess the effect of years of health care management experience. The first cohort (1950-73) had fewer respondents (26% or 687) and more men (61%) than women; the second cohort (1974-83) represented the greatest number of respondents (41 % or 1,091) and slightly more women (54%) than men. The last cohort (1984-93) which had 852 respondents again had more women (58%) than men. This increase in women over the years can be accounted for largely by the increase of women entering graduate programs in health administration and graduate programs in general. » (p. 40) « Proportionately, more women (n = 311) than men (n = 224) work in teaching hospitals, and the women are more likely to be in middle management positions; in the LTC/Rehab/Psych institutions many more women are in CEO and senior management positions. In the teaching and community hospitals, men are more likely than women to fill the CEO positions. For example, 54% of men held CEO positions in the community hospitals compared with 14% of the women » (p 40)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les femmes précédemment évoquées à la question précédente ?</b></li> </ul>
Les femmxes ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants:		(Laisser vide)
Précision sur le/les groupes de la question précédentes		(Laisser vide)
Antécédents de violences subies		Non
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence subies		(Laisser vide)

Antécédents de violences perpétrées		Non
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence perpétrées.		(Laisser vide)
Milieu		<p><b>2 possibilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Institutional sector, Teaching hospitals, Community hospitals, Long-term care (LCT), rehabilitation and psychiatric hospitals »</li> <li>○ « Health care management. »</li> </ul>
Violence 1 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « We looked at income by gender and position (Table 2) and gender and sector (Table 3). For most position and sector groupings, men on average have higher earnings than women. Table 2 shows that the differences in income by gender are most pronounced at the CEO and senior management levels. » (p 41)</li> </ul>
Violence 2 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « It suggests that men and women working in LTC/Rehab/Psych are more likely to have similar incomes but are less likely to earn as much as managers in teaching and community hospitals. In the latter type of institutions, more discrepancies exist between men and women in the upper salary ranges, where men are more likely to earn more than women in similar positions. » (p 41)</li> </ul>
Violence 3 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Detailed analysis of the effects of the relationships between position, sector and gender show that the major differences occurred between men and women at the CEO and senior management level in teaching hospitals. Table 4 shows these differences. For example, 71% of the 42 male CEOs were earning more than \$105,000 compared with 46% of the 13 women CEOs. » (p.41)</li> </ul>
Violence 4 et ses conséquences		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Proportionately, more women (n = 311) than men (n = 224) work in teaching hospitals, and the women are more likely to be in middle management positions; in the LTC/Rehab/Psych institutions many more women are in CEO and senior management positions. In the teaching and community hospitals, men are more likely than women to fill the CEO positions. For example, 54% of men held CEO positions in the community hospitals compared with 14% of the women. » (p 40)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Under-representation of women in senior positions is often attributed to their lack of management experience. Table 5 shows the attainment of both men and women in relation to their years of experience in health care management. In all three cohorts, proportionately more of the men are CEOs than women. In the last cohort - the only cohort which has more women respondents than men - there are still more women in middle management positions compared to their male counterparts. » (p 4)</li> </ul>
Violence 5 et ses conséquences		<p><b>Pay differentials:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « We looked at income by gender and position (Table 2) and gender and sector (Table 3). For most position and sector groupings, men on average have higher earnings than women. Table 2 shows that the differences in income by gender are most pronounced at the CEO and senior management levels. » (p 4)</li> <li>○ « Table 3 also illustrates how income varies by sector. It suggests that men and women working in LTC/Rehab/Psych are more likely to have similar incomes but are less likely to earn as much as managers in teaching and community hospitals. In the latter type of institutions, more discrepancies exist between men and women in the upper salary ranges, where men are more likely to earn more than women in similar positions. » (p 4)</li> <li>○ « Results suggest that there are differences between men and women's level of attainment even when experience is taken into account. When differences in attainment, including position and income, are examined within the institutional sectors, the differences are greatest in the teaching hospitals and community hospitals and less so in longterm care, rehabilitation and psychiatry. » (p 6)</li> </ul>
Levier 1	** difficultés avec le copier-coller dans ce doc. Merci de nous en avoir fait part. J ☺	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The role of mentorship » (p 41)</li> </ul>
Levier 2		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Our study showed that 73% of the women and 63% of the men stated that they had had a mentor during their career. Mentors were perceived to have provided respondents with challenging assignments and exposure and visibility, and to have served as coaches. » (p 42)</li> </ul>
Levier 3		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The use of mentors in assisting individuals in their career choices is often seen as one factor that promotes successful careers. » (p 42)</li> </ul>

Levier 4		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Organizations need to consider the introduction of career planning programs which may includes: (1) individual assessments of abilities, interests, career needs and goals;(2) organizational assessment of employees' abilities and potential; (3) communication of information about career options and opportunities with the organizations; and (4) career counselling to set realistic goals and plan for their attainment. » (p 44)</li> </ul>
Levier 5		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Although women constitute a significant percentage of the health care manager work force, they continue to be under-represented in senior management positions. The introduction of processes that ensure that all candidates are assessed equitably would do much to eliminate biases which may presently exist and would begin to address job segregation issues. » (p 44)</li> </ul>
Conclusion des auteur.e.s		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The results of this study suggest many differences between managers. Implications of our findings for human resources practices will be described in Part 2 of this article. » (p 44)</li> </ul>

ANNEXE IX – CORRIGÉ DU DEUXIÈME EXERCICE PRÉPARATOIRE À L'EXTRACTION  
DES DONNÉES, 26 AOÛT 2022

---

## EXERCICE DE L'EXTRACTION DES DONNÉES

### Article 4

Questions	Commentaires	Réponses
Auteur.e.s	<i>Rappel : les 3 premières personnes auteures, c'est suffisant. J</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Brière, Sophie</li> <li><input type="radio"/> Pellerin, Antoine</li> <li><input type="radio"/> Laflamme, Anne-Marie</li> </ul>
Titre du document PDF		Le parcours des policières au Québec : des stratégies individuelles à l'approche organisationnelle
Année de publication		2019
Type de document		Article
Information supplémentaire sur le document		Recherches féministes
Thématic(s)		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Métiers et professions traditionnellement masculines</li> </ul>
Année(s) ciblée(s) par l'étude		2016 (avril à octobre) (p.177)
Province(s) ou territoire(s)		Québec
Précisions sur région géographique		NA OU 3 villes du Québec
Type d'étude		Étude qualitative
Précisions sur la méthodologie		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> « étude exploratoire qualitative et inductive » (p 177)</li> <li><input type="radio"/> « nous avons mobilisé la théorie ancrée (<i>grounded theory</i>) et la théorie de la connaissance située (<i>standpoint theory</i>). » (p 177)</li> <li><input type="radio"/> « Nous avons rencontré 23 personnes (20 policières, 1 policier et 2 gestionnaires) par l'entremise de trois groupes nominaux et d'une entrevue individuelle. » (p 177)</li> <li><input type="radio"/> « Nous avons ainsi pu consigner les points de vue de policières et d'un policier de même que de gestionnaires grâce à des entrevues semi-dirigées et des entrevues de groupe. » (p 177)</li> <li><input type="radio"/> « Pour le traitement des données, nous avons effectué une analyse inductive par une lecture détaillée de nos données brutes (documents, transcription d'entrevues semi-dirigées et d'entrevues de groupe) afin de faire émerger des catégories permettant d'interpréter les données (Blais et Martineau 2006). Sur</li> </ul>

		<p>cette base, des liens entre le cadre conceptuel et les catégories déterminées ont été établis. Dans chaque catégorie validée ou émergente, nous avons analysé des sous-catégories, y compris des points de vue opposés et de nouvelles perspectives. Un regroupement des données nous a ensuite permis de mettre en évidence les variables dans le système de codage en fonction de la nature et de la fréquence de chaque citation. Par la suite, nous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « avons sélectionné des citations afin d'illustrer l'essence de chacune des catégories. Le traitement et l'analyse des données ont été effectués à l'aide du logiciel QDA Miner. » (p 177-178)</li> </ul>
Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche	<i>Devrait être assez bref et clairement mentionné.</i>	<p><b>Objectif de recherche :</b>  « L'objectif de notre étude était de mieux comprendre le parcours des policières dans leur contexte organisationnel, de répertorier les résistances au changement et de mettre en évidence des pistes pour favoriser leur progression et leur rétention » (p 172)</p> <p><b>Question de recherche :</b>  « comment expliquer que les organisations policières ne parviennent pas à favoriser la rétention et la progression des femmes? » (p 172)</p>
Participant.e.s à l'étude		« Nous avons rencontré 23 personnes (20 policières, 1 policier et 2 gestionnaires) par l'entremise de trois groupes nominaux et d'une entrevue individuelle. La diversité des participantes, en fait d'âge, de situation familiale, de présence régionale et d'appartenance ethnique a permis la prise en considération de l'hétérogénéité de notre échantillon. Les policières rencontrées comptaient en moyenne dix années d'expérience; environ la moitié d'entre elles étaient en couple et avaient des enfants. Plusieurs ont mentionné lors des entrevues être en couple avec un policier ou une policière, mais les couples de ce type n'ont pas été indiqués officiellement dans notre échantillon. » (p 177)
Femmxs ciblées par l'étude		Femmes policières
Les femmxs ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants:		Aucune réponse à cocher (car il n'y a pas de données précises sur le sujet)
Précision sur le/les groupes de la question précédentes	<i>Il ne devrait pas y avoir de citation si on n'a rien coché à la question précédente. Au</i>	(Laisser vide)

	<i>contraire, si vous cochez l'une des diversités à la question précédente, il devrait obligatoirement y avoir une citation pour justifier votre réponse.</i>	
Antécédents de violences subies		Non/non spécifié
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence subies		(Laisser vide)
Antécédents de violences perpétrées		Non/non spécifié
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence perpétrées.		(Laisser vide)
Milieu		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Nous avons réalisé la recherche dans le milieu policier au Québec, particulièrement auprès de services municipaux. » (p 172)</li> </ul>
Violence 1 et ses conséquences	<p><i>C'est ok de mettre des explications avant la citation, mais s'assurer de bien différencier les explications et les citations.</i></p> <p><i>Ici, le titre était déjà proposé par les personnes autrices, donc nous l'avons</i></p>	<p><b>« L'importance accordée à la force physique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La majorité des entrevues ont montré une perception chez les policiers et les policières selon laquelle les femmes et les hommes sont fondamentalement différents par rapport aux exigences du métier sur la base de la force physique, jugée essentielle pour effectuer certaines tâches de la profession.» (p 178)</li> <li>○ « Ces différences viennent expliquer les difficultés éprouvées par les femmes qui, à leurs propres yeux, ne parviendront pas à être l'équivalent des hommes, soit le standard en matière de police [...] Cette perception de différence est</li> </ul>

	<p><i>laissé tel quel et entre guillemets.</i></p> <p><i>On devrait pouvoir retrouver l'extrait dans le texte, non pas des reformulations.</i></p> <p><i>Si possible, faire du copier/coller des extraits de texte écrits par les personnes autrices et non des extraits de verbatim des personnes participantes. On évite ainsi des doublons.</i></p>	<p>particulièrement teintée par l'enjeu lié à la force physique pour lequel les femmes sont aussi vues comme moins performantes que les hommes. » (p 178)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « L'enjeu de la force physique contribue également à disqualifier les policières dans leur parcours professionnel puisque celle-ci est hautement valorisée dans la profession, tant par les hommes que les femmes, alors que ce n'est pourtant plus une aptitude essentielle dans ce type de travail. » (p 185)</li> </ul>
Violence 2 et ses conséquences		<p><b>« La maternité et les responsabilités familiales »</b> (p 179)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Notre recherche [...] a confirmé le fait que les tâches familiales sont encore traditionnellement attribuées aux femmes et que ces dernières considèrent elles-mêmes que cela relève de leur responsabilité, aucune n'ayant mentionné que ladite situation était liée au fait que les hommes devaient assumer plus de responsabilités familiales » (p 186)</li> <li>○ « Un des problèmes majeurs liés au difficile parcours des femmes dans la police est la perte de crédibilité engendrée par le congé de maternité. Le fait que les femmes continuent de cumuler leur ancienneté durant leur congé de maternité suscite une perception de perte de compétence lorsqu'elles reprennent leur travail ou souhaitent obtenir une promotion. » (p 179)</li> <li>○ « [...] les femmes au retour d'un congé de maternité cherchent à trouver des solutions pour mieux concilier travail et famille, par exemple, en acceptant de travailler à temps partiel. Cela est perçu toutefois comme un choix personnel qui les pénalise dans leur carrière. » (p 180)</li> </ul>
Violence 3 et ses conséquences		<p><b>« Les tâches réservées aux hommes. »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les résultats ont également montré que des distinctions existent entre les tâches exécutées par les femmes et les hommes. Certaines fonctions ne sont pratiquement pas accessibles aux femmes telles que les escouades tactiques, la patrouille à motocyclette et les maîtres-chiens » (p 179)</li> </ul>
Violence 4 et ses conséquences		<p><b>« Des habiletés personnelles perçues comme genrées. »</b></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les différences perçues s'expriment également à travers l'idée que les policières et les policiers ont des traits de personnalité et des comportements spécifiques de leur genre [...] Ces différences amènent même certaines policières à se voir comme des compléments des hommes sans toutefois être leurs égales » (p 178-179)</li> <li>○ « on accepte encore et toujours la distinction constante entre les traits de personnalité, les rôles et les comportements des hommes et des femmes, ce qui accentue la reproduction des inégalités et freine l'intégration des femmes dans la profession » (p 185)</li> </ul>
Violence 5 et ses conséquences		<p><b>« Le sexism et les stéréotypes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comme l'ont illustré quelques citations précédentes, plusieurs policières ont témoigné de commentaires sexistes à leur endroit. » (p 181)</li> <li>○ « Les résultats de notre recherche montrent que la majorité des éléments qui expliquent le parcours difficile des policières concernent les dimensions individuelles. Les policières ne semblent pas correspondre à l'image du « bon policier », telle qu'elle est construite dans les services de police. » (p 178)</li> </ul>
Violence 6 et ses conséquences		<p><b>« Le contrôle des émotions.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le milieu policier étant ancré dans une culture typiquement masculine, le fait de pleurer, d'avoir peur ou de demander de l'aide pour surmonter un problème personnel n'est pas valorisé. Ces comportements connotent une certaine faiblesse et sont par conséquent à proscrire. Or, pour certaines personnes, les femmes sont perçues comme ayant moins de contrôle sur leurs émotions, surtout dans des situations très difficiles au travail » (p 181)</li> </ul>
Violence 7 et ses conséquences		<p><b>« Des pratiques organisationnelles d'égalité professionnelle quasi absentes dans le milieu policier.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Notre recherche montre également le très faible engagement des organisations pour modifier leurs pratiques afin de favoriser une meilleure intégration des policières. Sur le plan stratégique, les données recueillies ne montrent pas de volonté de la haute direction de prendre des engagements officiels pour assurer la progression et la rétention des femmes dans la profession. Des tentatives ont été faites pour mettre en place un programme d'accès à l'égalité, mais celles-ci ont été rapidement abandonnées. » (p 186)</li> </ul>

Violence 8 et ses conséquences	<i>Le titre ici n'était pas écrit ainsi dans le texte. Les guillemets ne sont donc pas utilisés.</i>	<b>Perception des mesures d'accès à l'égalité.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ « Les données que nous avons recueillies indiquent que les organisations policières ont fait l'objet de mesures gouvernementales pour favoriser l'accès à l'égalité, dont l'idée centrale consiste à favoriser l'embauche d'une femme plutôt qu'un homme lorsque deux personnes ont des compétences jugées équivalentes. Cette façon de faire a été perçue par plusieurs policiers comme des quotas à atteindre et aurait permis, à leur avis, à des femmes de devenir policières malgré leur incompétence. » (p 182)</li></ul>
Violence 9 et ses conséquences		<b>« L'absence de pratiques de conciliation travail-famille.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Notre recherche a montré qu'il y a peu de préoccupations ou de pratiques officielles de conciliation travail-famille. » (p184) « il est clairement ressorti de notre recherche qu'aucun changement n'est envisagé dans les horaires de travail rotatifs, même en sachant qu'il se révèle extrêmement difficile de concilier ces horaires avec la vie familiale et que ce sont les femmes qui mettent leur carrière de côté pour y parvenir. Cette conciliation semble encore ainsi reposer principalement sur les policières » (p 186-187)</li></ul>
Violence 10 et ses conséquences	<i>Le titre ici n'était pas écrit ainsi dans le texte. Les guillemets ne sont donc pas utilisés.</i>	<b>Processus de nomination aux postes décisionnels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ « La collecte des données a montré la perception des policières par rapport au processus de nomination à des postes de décision. Bien qu'il y ait officiellement un examen écrit et une entrevue, la majorité d'entre elles ont parlé du caractère politique du processus qui semble partagé et accepté dans les façons de faire » (p 183)</li><li>○ « Notre recherche a aussi mis en avant que le processus de nomination actuel aux postes décisionnels rend très difficile la progression des policières, les statistiques étant à l'appui de ce constat. Comme il n'y a pas de mobilité entre les services de police, les options sont peu nombreuses pour progresser ailleurs que dans l'organisation initiale d'embauche. » (p 187)</li></ul>
Levier 1 et ses effets		<b>Le soutien psychologique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ « Le fait de ne pas pouvoir exprimer ses émotions, même à la suite d'événements extrêmement difficiles, n'est pas spécifique aux policières, mais cela s'ajoute aux autres embûches qu'elles vivent et qui contribuent à déséquilibrer leur carrière. Pourtant, l'exemple du gestionnaire d'un service de police qui oblige tous les membres de l'équipe à consulter le psychologue sur place à la suite d'événements traumatisants pourrait être généralisé et institutionnalisé pour assurer de meilleures pratiques de soutien à l'ensemble des policiers et des policières. » (p 187)</li></ul>

Levier 2 et ses effets		<b>« La fraternité policière.</b> ○ Quelques policières ont aussi mentionné qu'à leurs yeux il existe une fraternité policière et que des liens solides se créent entre les membres du corps policier. » (p 181)
Levier 3 et ses effets		○ « Le témoignage d'une policière montre qu'un soutien est possible de la part de gestionnaires qui développent des pratiques intéressantes afin de contrer la stigmatisation de celles et ceux qui ont recours au programme d'aide au personnel ou qui demandent de l'aide. Par exemple, un gestionnaire d'un service de police oblige tous les membres de l'équipe à consulter le psychologue sur place, ne serait-ce que pour aller lui dire bonjour, afin d'éviter que ceux et celles qui en ont réellement besoin puissent être jugés par leurs collègues. » (p 183)
Levier 4 et ses effets		<b>Amorcer des transformations sur le plan organisationnel et à partir de la haute direction à travers l'application de nouvelles mesures et révisions de certains processus</b> ○ « Dans la perspective où d'autres professions traditionnellement masculines ont entrepris une démarche d'égalité permettant la progression des femmes et ont constaté des impacts positifs de cette diversité sur l'ensemble de l'organisation (milieux correctionnel et de l'inspection, par exemple), des changements pourraient être amorcés rapidement dans le milieu policier. Il suffirait d'un engagement de la part de la haute direction, d'une révision des processus de recrutement et des conditions de travail, d'un meilleur accompagnement des personnes dans leur développement professionnel et d'une révision des processus de nomination aux postes de décision. » (p.187). ○ « Ce travail devrait être poursuivi sur le plan organisationnel puisque, seules, les policières ne peuvent y parvenir. Elles ont besoin de bénéficier d'un véritable accompagnement de la part des organisations dans lesquelles elles font carrière. Une meilleure inclusion des femmes dans les services de police repose sur la mise en place de mesures collectives au niveau des processus de travail, des conditions d'emplois, de la conciliation travail-famille et du climat de travail » (p 188)

Levier 5 et ses effets		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Les policières ont confirmé toutefois que les organisations policières avaient adapté les uniformes pour les femmes : « C'a amené des choses différentes au niveau de l'équipement. Les bottes, la veste pare-balles sont allégées aussi. On y va vers des choses qui sont moins pesantes. Les gars en bénéficient tout autant. » (p 184)</li> </ul>
Conclusion des auteurs/autrices		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Le milieu policier a été un des premiers secteurs à engager des femmes dans des métiers non traditionnels et à convaincre la population que la mixité des emplois se révèle possible. Ce travail devrait être poursuivi sur le plan organisationnel puisque, seules, les policières ne peuvent y parvenir. Elles ont besoin de bénéficier d'un véritable accompagnement de la part des organisations dans lesquelles elles font carrière. Une meilleure inclusion des femmes dans les services de police repose sur la mise en place de mesures collectives au niveau des processus de travail, des conditions d'emplois, de la conciliation travail-famille et du climat de travail. » (p 188)</li> </ul>

## EXERCICE DE L'EXTRACTION DES DONNÉES

### Article 5

Questions	Commentaires	Réponses
Auteur.e.s		<input type="radio"/> Reid, Kamil <input type="radio"/> Dallaire, Christine
Titre du document PDF		'I'd like to think I'm a good referee': discourses of ability and the subjectivity of the female soccer referee in Ontario (Canada)
Année de publication		2020
Type de document		Article
Information supplémentaire sur le document		SOCCKER & SOCIETY
Thématique(s)		<input type="radio"/> Organisations sportives
Année(s) ciblée(s) par l'étude	Précision : <i>lorsqu'il y a des participant.e.s à l'étude, pour indiquer une/des années à cette question, le document doit spécifier quand les données ont été récoltées.</i>	NA
Province(s) ou territoire(s)	<i>* Ne pas sélectionner le Canada, car cela impliquerait que l'ensemble du Canada ait été à l'étude</i>	<input type="radio"/> Ontario

Précisions sur région géographique		NA
Type d'étude		Étude qualitative
Précisions sur la méthodologie	<i>La méthodologie est particulière dans ce document...</i>	« Through a Foucauldian discourse analysis of the interview transcripts, we explored the social practices and actions that constitute the subject positions of the ‘female soccer referee’ and tried to understand, using verbal texts, how the women reproduced and interpreted discourses that focused on their ability and constructed them, or not, as ‘good referees’. » (p 765)
Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche		« In order to gain a better understanding of how the women who persevere in refereeing make sense of their gendered experiences in Canadian soccer, we interviewed female officials in Ontario (Canada) » (p 762)
Participant.e.s à l'étude		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « The 15 women recruited for the study were all OSA-registered and ranged from 21 to 54 years of age. [...] All of the women interviewed had at least 2 years of experience (4 had been referees for 2–3 years, 7 for 5–9 years, and 4 for 14–22 years) and had officiated at different levels, from recreational to elite soccer [...] » (p 765)</li> </ul> <p>*Ontario Soccer Association (OSA)</p>
Femmxs ciblées par l'étude	<i>Copier/coller à privilégier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ female soccer referee (p 766)</li> </ul>
Les femmxs ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants:		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aucune réponse à cocher (car il n'y a pas de données précises sur le sujet)</li> </ul>
Précision sur le/les groupes de la question précédentes	<i>Il ne devrait pas y avoir de citation si on n'a rien coché à la question précédente. Au contraire, si vous cochez l'une des diversités à la question précédente, il devrait obligatoirement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ (Laisser vide)</li> </ul>

	<i>y avoir une citation pour justifier votre réponse.</i>	
Antécédents de violences subies		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Oui</li> </ul>
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence subies		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Older women are not only less visible and facing negative stereotypes in sport, they are also underrepresented and portrayed less favourable in popular culture which ultimately has a real-life impact in reinforcing negative stereotypes.<sup>53</sup> » (p 765)</li> <li><input type="radio"/> « Only when prompted to discuss their specific experiences as women did they evoke negative incidents of being discounted, alienated or abused » (p 772)</li> </ul>
Antécédents de violences perpétrées		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Non/non spécifié</li> </ul>
Si vous avez répondu oui à la question précédente, indiquer ici le ou les extraits pertinents indiquant les types d'antécédents de violence perpétrées.		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> (Laisser vide)</li> </ul>
Milieu		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Ontario Soccer Association OU « in Canadian soccer » (p 1)</li> </ul>
Violence 1 et ses conséquences	<p><i>En général, les VIO-SIS ont bien été identifiées pour cet article. Bravo ! J</i></p> <p><b>Rappel :</b> éviter le plus possible de mettre des extraits où il y a des références à</p>	<p><b>Le patriarcat comme figure de validation des femmes arbitres au soccer (ou un titre similaire est accepté : vous nous avez offert de belles versions !)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> « As illustrated above, positive feedback from men provided the most significant moments of validation that (re)affirmed the women's beliefs in their refereeing abilities and (re)inforced their desire to persist as officials. Hence, these processes of recognition ultimately reproduced existing gendered relations in soccer by reproducing men's expertise and status. » (p 769)</li> <li><input type="radio"/> « Hence, the contradiction where the women's awareness of their increasing level of competence and experience was insufficient to mark themselves as 'good referees'. They needed the validation from male players and referees. » (p 769)</li> </ul>

	<p><i>d'autres articles à moins que</i></p> <p><i>1) ça ait l'air d'être un passage sur les données recueillies dans l'étude, mais qui s'appuie en même temps sur de la littérature; ex. les résultats de notre étude, tout comme ceux de X (autre étude), révèlent que...;</i></p> <p><i>2) ce soit une revue de littérature issue de la doctrine en droit.</i></p>	
Violence 2 et ses conséquences		<p><b>Stéréotypes négatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Despite being recognized as ‘good referees’, the narratives underscored the women’s consistent need to prove themselves – to show players, coaches, spectators and soccer community leaders alike that they could manage the games assigned to them, had the athletic ability to keep up with the game, and were competent, not incompetent (read ‘gendered’) officials. [...] they felt pressured to perform and prove that the incompetent female referee stereotype did not apply to them. » (p 771)</li> <li>○ « Though they focused on stories about the validation they received from soccer men as they described their experiences as officials, the women interviewed also recalled instances when referees refused to take them seriously because of their gender. » (p 771)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Negative stereotypes about female officials have evidently not disappeared, which compelled the interviewees to constantly focus on establishing their legitimacy, especially when assigned to a boys' or men's game. » (.771)</li> <li>○ « Other women similarly talked about confronting the stereotype of the 'incompetent female soccer' referee by deliberately establishing their authority and competence at the start of the match. (p.771)</li> <li>○ The women interviewed felt they had to separate themselves from the 'incompetent female referee' and repeatedly prove their ability to achieve legitimacy as referees. » (p 771-772)</li> <li>○ « [...] even elite-level referees who officiated in professional leagues and at FIFA events felt the pressure to demonstrate they were capable not only of establishing their legitimacy and effectively managing the game, but also of ensuring that women would continue to be assigned to games at such levels in future. » (p.772)</li> </ul>
Levier 1	<i>Dépend de votre perception ici... Est-ce que la reconnaissance et la validation des hommes/d'un système patriarcal peut-être à la fois une violence et un levier ?</i>	<p><b>S'approprier les discours de pouvoir masculin pour s'affirmer en tant que « bonne arbitre » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Recognition and validation provided powerful motivation for the women to continue refereeing. Their descriptions of how they developed as referees were earmarked by moments when leaders within the referee community (i.e. more experienced referees, head referees, district coordinators, assessors, and instructors), players, coaches, spectators and family members showed appreciation for their skills. » (p 768)</li> <li>○ « As she developed and gained status as an elite official, recognition continued to be a powerful motivator as she was appreciated by fellow officials, referee assessors, players and coaches alike. » (p 769)</li> <li>○ « The female soccer referee's discursive practice of proving her ability was twofold: it (re)affirmed her subjectivity as a soccer referee within the discourses of ability and simultaneously challenged gendered discourses that reproduce androcentric norms and ideals that characterize the 'good referee'. » (p 772)</li> </ul>
Conclusion des auteur.e.s	<i>La conclusion n'est habituellement pas très longue</i>	« The patriarchal regimes of power that govern refereeing governed the gender structures as well as the acceptable practices of the 'good referee'. Despite the growth and reputation of women's soccer in Canada, the practices of masculinity still constitute the subject position of the 'good referee'. Consequently, the female soccer referee is compelled to prove her ability under the watchful gaze of players, coaches, other officials and spectators in order to (re)affirm that she is indeed able and worthy. » (p 773)



308

*Document de travail confidentiel*

ANNEXE X – DIAGRAMME DE GANTT, 23 AOÛT 2022

---

Planification - automne 2022 et hiver 2023											
ACTIVITÉS	Personne.s impliquée.s	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
2e tri	Auxiliaires	X	X								
Gérer les conflits	Joe	X	X								
Exercice - Extraction des données	Auxiliaires	X									
Gérer les réponses	Joe et Élyse	X	X								
Extraction des données (1ère évaluation)	Auxiliaires			X	X	X					
Extraction des données (2e évaluation) - irréaliste	Auxiliaires			X	X	X					
Gérer les TAG pour l'exclusion - extraction	Joe			X	X	X					
Procéder à une rencontre de planification	Isabelle, M-C et Joe		sem. 15 X								
Envoyer la planification de l'automne aux chercheurs	Joe		sem. 15 X								
Procéder à une rencontre pour proposer des angles d'analyse et les objectifs de recherche aux chercheurs	Isabelle, M-C, Élyse et Joe		sem. 22 ou 29 X								
Procéder à une rencontre d'analyse des données avec chercheurs : proposition grille d'analyse, indications claires de nos attentes	7 chercheurs, Emmanuelle et Joe			Dernière sem. X							
Demande de livrable (résultats préliminaires) - voir avec Emmanuelle si c'est faisable (necessite 2 éval. + date dans le doc. qu'on exportera - semble peu réaliste !) // demande de report à FÉC ?	7 chercheurs						X				
Procéder à une 2e rencontre avec les chercheurs concernant l'analyse	7 chercheurs, Emmanuelle et Joe						X				
Demande de livrable (résultats + avancés de l'analyse des données)	7 chercheurs							X			
Procéder à l'analyse des données ayant émergé lors de la matinée de coconstruction des données (2021)	Joe		X	X	X						
Rédaction du rapport - matinée de coconstruction des données	Joe			X	X	X					
Rédaction du rapport intérimaire 3	Joe		X								
Révision du rapport intérimaire 3	Joe		X								
Remise du rapport intérimaire 3	Joe		X								
Envoyer les invitations aux groupes de femmes pour matinée de coconstruction des savoirs	Joe		sem. 15 X								
Organisation de la matinée de coconstruction des savoirs	7 chercheurs, Emmanuelle et Joe		X	X	X	X					
Matinée de coconstruction des savoirs	7 chercheurs, Emmanuelle et Joe					25 novembre X					
Rédaction du rapport intérimaire 4	Joe					X		X			
Révision du rapport intérimaire 4	Joe							X			
Remise du rapport intérimaire 4	Joe								X		
Révision des livrables des chercheurs (résultats de l'analyse de données)	Isabelle, M-C, Emmanuelle et Joe								X		
« Ébauche du rapport final intégré » (selon l'amendement)	Isabelle, M-C, Emmanuelle et Joe								X		
Mise en ligne des résultats de la recherche et des différentes sections du rapport final intégré sur le Wiki Vio-SIS	Auxiliaires									X	
Remise du rapport final intégré - Constat réaliste : c'est trop de travail en peu de temps	Isabelle, M-C et Joe										

ANNEXE XI – GRILLE D'EXTRACTION DES DONNÉES SUR COVIDENCE, 23 AOÛT  
2022

---

QUESTIONS	RÉPONSES
<b>INCLUSION</b>	
1. Le document répond-il à tous les critères d'inclusion? <i>*Sinon, arrêter l'extraction, ajouter le tag 3<sup>e</sup> tri - Exclus au document et passer au document suivant.</i>	À cocher : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>RESPONSABLE DE L'EXTRACTION</b>	
2. Extrait par : Nom de la personne qui a procédé à l'extraction	Cocher votre prénom
<b>MÉTADONNÉES</b>	
3. N° Covidence	Nombre sans le # (Ex: 28721)
4. Auteur.e.s	Nom de famille, Prénom; Nom de famille, Prénom (si plus de 3 auteurs/autrices, indiquer seulement les 3 premiers)
5. Titre du document (Covidence)	Copier-coller le titre complet tel qu'indiqué dans Covidence
6. Titre du document (PDF)	Inscrire le titre complet tel que présent dans le PDF.
7. Année de publication	
8. Type de document	À cocher : <input type="radio"/> Article <input type="radio"/> Chapitre de livre <input type="radio"/> Thèse <input type="radio"/> Mémoire <input type="radio"/> Rapport <input type="radio"/> Résumé de conférence
9. Information supplémentaire sur le document	Article : indiquer le nom de la revue Chapitre de livre : indiquer le titre du livre Thèse ou mémoire: indiquer le nom de l'institution (université) Rapport : indiquer le nom de l'organisation Résumé de conférence : indiquer le nom de la conférence Non applicable ou non disponible : indiquer NA
<b>CONTEXTE</b>	
10. Thématique(s)	Cocher toutes les réponses qui s'appliquent : <input type="radio"/> Résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale <input type="radio"/> Justice réparatrice <input type="radio"/> Femmxs et incarcération <input type="radio"/> Accès aux droits sociaux et économiques pour les femmes en situation de pauvreté

	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Organisations canadiennes de développement international et action humanitaire</li> <li><input type="radio"/> Organisations sportives</li> <li><input type="radio"/> Métiers et professions traditionnellement masculines</li> </ul>
11. Année(s) ciblée(s) par l'étude	AAAA si année spécifique AAAA-AAAA si périodes de plus d'une année Indiquer NA si non applicable
12. Province(s) ou territoire(s)	<p>Si l'étude porte sur l'ensemble du Canada, cochez Canada, si l'étude porte sur un (e) ou des province(s) ou territoire(s) particulier(s), cochez chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Canada</li> <li><input type="radio"/> Alberta</li> <li><input type="radio"/> Colombie-Britannique</li> <li><input type="radio"/> Île-du-Prince-Édouard</li> <li><input type="radio"/> Manitoba</li> <li><input type="radio"/> Nouveau-Brunswick</li> <li><input type="radio"/> Nouvelle-Écosse</li> <li><input type="radio"/> Nunavut</li> <li><input type="radio"/> Ontario</li> <li><input type="radio"/> Québec</li> <li><input type="radio"/> Saskatchewan</li> <li><input type="radio"/> Terre-Neuve-et-Labrador</li> <li><input type="radio"/> Territoires du Nord-Ouest</li> <li><input type="radio"/> Yukon</li> <li><input type="radio"/> Non spécifié</li> </ul>
13. Précision sur région géographique	Indiquer ici si le document porte sur une région géographique plus spécifique que province/territoire. Ex : ville, région. Si non applicable, indiquez NA
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	
14. Type d'étude	À cocher : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Étude quantitative</li> <li><input type="radio"/> Étude qualitative</li> <li><input type="radio"/> Méthode mixte</li> <li><input type="radio"/> Revue de littérature/synthèse de la connaissance</li> <li><input type="radio"/> Autre</li> </ul>
15. Précisions sur la méthodologie	Indiquer : le type de devis de recherche, la méthode de collecte ou la provenance des données, la méthode d'analyse des données et toute autre information d'intérêt sur la méthodologie.

	<p>Si aucune précision sur la méthodologie, indiquer NA</p> <p><b>INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ</b></p>
<b>DÉTAILS</b>	
16.Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche	<p>Si pas indiqué, mettre NA</p> <p><b>INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ</b></p>
17.Participant.e.s à l'étude	<p>Participant.e.s auprès desquel.le.s on a collecté les données de l'étude.</p> <p>Nombre, genre, âge, particularités, etc.</p> <p>Si non applicable (ex : pour revue de littérature), indiquer NA</p> <p><b>INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ</b></p>
18. Femmxs ciblées par l'étude	<p>De quelles femmxs parle-t-on?</p> <p>Par exemple, femmxs occupant un type d'emploi spécifique, d'un groupe d'âge X, ou vivant une situation X</p> <p><b>INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ</b></p>
19.Les femmxs ciblées par l'étude font-elles partie d'un ou des groupes suivants :	<p>Cocher toutes les réponses qui s'appliquent</p> <p><i>Voir document explicatif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Autochtones</li> <li><input type="checkbox"/> Diversité ethnoculturelle</li> <li><input type="checkbox"/> Immigrantes</li> <li><input type="checkbox"/> Handicap ou problème de santé</li> <li><input type="checkbox"/> Diversité sexuelle et pluralité de genre</li> <li><input type="checkbox"/> Diversité classiste</li> </ul>
20.Précision sur le/les groupes de la question précédentes	<p>Pour chaque élément coché à la question précédente, indiquer ici l'extrait correspondant et les précisions par rapport aux types de diversité (ex. peuple autochtone spécifique).</p> <p><b>INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ</b></p>
21.Antécédents de violences subies	<p><i>Voir document explicatif</i></p> <p>À cocher :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Oui</li> <li><input type="checkbox"/> Non</li> </ul>

TYPES DE VIOLENCES SIS VÉCUES PAR LES FEMMxs ET LEURS CONSÉQUENCES	
22.Violence 1 (et conséquence(s))  <i>... Il y a 15 encadrés de la sorte</i>	Éléments qualitatifs et quantitatifs Si non applicable, indiquez NA dans la première case  INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ
37.Levier 1 et leur(s) effet(s)  <i>... Il y a 15 encadrés de la sorte</i>	Leviers facilitant l'accès à la justice et aux organisations et leurs effets Leviers pour contrer les violences et leurs effets Pour les effets, indiquez-les seulement s'il s'agit d'effets réellement mesurés/évalués. Si non applicable, indiquer NA  INDIQUER LA PAGE DE CHAQUE EXTRAIT IDENTIFIÉ
CONCLUSION	
67. Conclusion des auteurs/autrices	

Le document original, présenté sur la plateforme Covidence, offrait une lecture inadéquate du contenu. Il a donc été adapté dans ce document Word.

ANNEXE XII – DERNIÈRE VERSION DE L’OUTIL D’ANALYSE ACCOMPAGNANT  
LA GRILLE D’EXTRACTION DES DONNÉES

---

## **Grille d'extraction**

### **Version Outil – en cours de rédaction – accompagnant la grille d'extraction des données**

**p.7-10 = ajouts ! (un copié-collé de ce qui provient de l'outil Q\_R-Version9-20220913)**

#### **Avant de débuter, porter attention à ces éléments svp :**

- **Est-ce que le document date de 2006 et plus (2006, 2007, 2008...) ?**
  - Sinon, ajouter le tag « 3 – Avant 2006 » // 2005 et - : **passez au prochain document svp.**
- **Est-ce que le document est une thèse, mémoire, dissertation ?**
  - Si oui, ajouter le tag « 1-Thèse » // thèse : **passez au prochain document svp.**
- **Est-ce qu'il est possible de copier/coller le texte ?**
  - Sinon, ajouter le tag « 2 – Pas de copier-coller » // pas de copier-coller : **passez au prochain document svp.**
- **Est-ce qu'en lisant le document, vous vous dites qu'il ne correspond pas aux critères ?**
  - Si oui, ajouter le tag « À vérifier – Joe » // **passez au prochain document svp.**
  - Veuillez penser en termes d'extraction des données. Y aurait-il quelque chose à extraire de ce document ou non ?

**Au final, si vous voyez un document avec un tag (qu'importe lequel), passez au prochain svp.**

- 
- L'extraction des données s'appuie sur la possibilité de pouvoir copier-coller des extraits de texte. Ainsi, l'utilisation des **guillemets français** (« ») est primordiale pour savoir distinguer lesdits extraits de votre suggestion d'analyse, par exemple.
    - À ce sujet, il convient de citer en utilisant le numéro de page issu du document et non le numéro de page du document PDF.
  - Assurez-vous que votre document contienne soit des données originales ou qu'elle constitue de la doctrine en droit (faire référence 1x à une loi, ce n'est pas de la doctrine en droit).
    - Si vous procédez à l'extraction des données d'une recension des écrits (issue de la doctrine en droit), il est normal qu'il y ait plusieurs passages à extraire. Des phrases qui synthétisent, lorsque c'est disponible, sont à privilégiées (bien qu'elles soient dans la conclusion dans le cas de recension des écrits issue de la doctrine en droit). Autrement, c'est correct si vous mettez plusieurs extraits. **Au final, on comprendra.**
  - Pour relever les violences et les leviers, privilégiez les segments de texte écrits par les personnes autrices du document et non les extraits de verbatim. Cela évitera les doublons d'informations (ex. les auteurs disent ceci et l'extrait de verbatim indique la même chose = doublons).

DÉTAILS DE L'ÉTUDE	COMMENTAIRES/EXPLICATIONS
Le document répond-il à tous les critères d'inclusion?	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vous assurez que les critères soient bien respectés, <b>par exemple</b> qu'on traite bien de <b>médiation/résolution de conflits hors des tribunaux</b> en contexte de violence conjugale/familiale / qu'il y ait des <b>résultats spécifiques</b> associés aux droits sociaux et économiques des femmxs en situation de pauvreté / que vous prenez en considération <b>les changements dans la thématique des professions traditionnellement masculines.</b></li> <li>○ Si vous pensez que le document ne répond pas au critère désormais, arrêtez l'extraction, ajouter le tag « À vérifier – Joe » au document et passer au document suivant.</li> </ul>
Auteur.e(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si plus de 3 auteur.e.s, indiquer seulement les 3 premier.ère.s</li> </ul>
Année de publication	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre l'année de la référence bibliographique et non celle de la prépublication <i>advance access publication</i>.</li> </ul>
Information supplémentaire sur le document, à propos du nom du périodique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si possible, mettre le nom du périodique au long</li> </ul>
Thématique(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il peut y avoir plus d'une thématique au sein d'un document</li> </ul>
Province(s) ou territoire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ On ne peut déduire qu'elles sont les provinces</li> <li>○ Si vous sélectionnez « Canada », c'est parce que le document traite du Canada <b>en entier</b>.</li> </ul>
Objectif(s) de l'étude et question(s) de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Devrait être assez bref et clairement mentionné. Si ce ne l'est pas, inscrire NA</li> </ul>
Participant.e.s à l'étude	<p>Participant.e.s auprès desquel.le.s on a collecté les données de l'étude ?  <i>Ex. Plusieurs juges, dont la majorité était des hommes, ont été interviewés pour explorer quelles sont les violences-SIS vécues par les femmxs qui occupent une position de leadership en sport lors des procès ?</i></p> <p><b>Donc les participant.e.s à l'étude :</b> 15 juges, dont 12 hommes et 3 femmes, moyenne d'âge ... (p.X)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Il se peut qu'il n'y ait pas de participant.e.s à l'étude. Par exemple, dans une recension des écrits.</i></li> </ul>
Femmxs ciblées par l'étude	De quelle femmxs parle-t-on ?

	<p>* voir l'exemple ci-dessus.</p> <p><b>Les femmxs ciblées par l'étude :</b> les femmxs qui occupent une position de leadership en sport. (p.X)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Les femmxs participant.e.s et celles ciblées par l'étude peuvent être les mêmes.</i></li> </ul>
Voir la page suivante concernant les catégories liées à la diversité	
Antécédents de violences subies ? <sup>32</sup>	<p><b>Toutes les formes de violences (SAUF VIOLENCES SIS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Ex. violence conjugale, familiale, sexuelle, physique, témoins ou victimes de guerre, placement à la DPJ suite à de la maltraitance/violence</i></li> </ul>
<i>Si vous cliquez « oui » à la question précédente :</i> Antécédents de violences perpétrées ? <sup>33</sup>	<p><b>Toutes les formes de violences (SAUF VIOLENCES SIS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Ex. violence psychologique, verbale, physique, économique, harcèlement</i></li> </ul>
Violence et leur(s) conséquence(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ C'est ok de mettre des explications avant la citation, mais s'assurer de bien différencier les explications et les citations.</li> <li>○ On devrait pouvoir retrouver l'extrait dans le texte, non pas des reformulations.</li> <li>○ Si possible, faire du copier-coller des extraits de textes écrits par les personnes autrices et non des extraits de verbatim des personnes participantes. On évite ainsi des doublons.</li> </ul>
Levier et leur(s) effet(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ On a combiné ces deux questions en une.</li> </ul>

<sup>32</sup> Si vous cochez « oui » aux antécédents de violences subies, il devrait obligatoirement y avoir une citation pour justifier votre réponse.

<sup>33</sup> Si vous cochez « oui » aux antécédents de violences perpétrées, il devrait obligatoirement y avoir une citation pour justifier votre réponse.

### Catégories liées à la diversité<sup>34</sup>

Si la méthodologie l'indique de manière claire (*ex. 14 femmes autochtones OU, pour ce qui est des revues de la littérature, si le sujet est explicite* (*ex. le droit à la santé des femmes autochtones*)), qu'importe le nombre de femmxes (1 ou +sieurs), on coche.

Les femmxes ciblées par l'étude font partie d'un ou des groupes suivants :

CATÉGORIE DE DIVERSITÉ	DÉFINITIONS, DESCRIPTION	Exemples
• <b>Autochtones</b>	Premières Nations, Métis et Inuits (Parrott, 2022)  À différencier des personnes issues de la diversité ethnoculturelle	<i>Ex. : Indiens, Amérindiens<sup>35</sup>, Aborigènes, Premières Nations, Métis, Inuits</i>
• <b>Diversité ethnoculturelle</b>	Personnes historiquement et socialement marginalisées en raison de leur appartenance à <u>l'un des groupes suivants :</u>	
○ <b>Diversité linguistique</b>	Dont la langue maternelle ou la langue d'usage au foyer est autre que le français ou l'anglais (Statistique Canada, 2019);	<i>Ex. les langues autochtones et les langues immigrantes</i>
○ <b>Diversité religieuse</b>	Autres croyances et religions que le christianisme, le catholicisme ou la laïcité (Seljak, s.d)	<i>Ex. sikhe, musulmane, hindoue, bouddhisme et juive</i>

<sup>34</sup> Si vous cochez l'une des diversités, il devrait obligatoirement y avoir une citation pour justifier votre réponse. À l'inverse, il ne devrait pas y avoir de citation si vous n'avez pas coché au moins l'une des diversités.

<sup>35</sup> À des fins pratiques, certains termes représentent des expressions qu'il n'est plus acceptable socialement d'utiliser, ou qui ont connu des évolutions à travers le temps, mais qui peuvent toutefois encore être utilisées dans les écrits scientifiques.

○ <b>Racisées/ Racialisées</b>	<p>« Personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi un processus de racisation. La racisation est un processus politique, social et mental d'<i>altérisation</i> (c'est-à-dire la catégorisation – souvent négative - de « l'autre »). » (Ligue des droits et libertés, 2016; Musée canadien pour les droits de la personne, 2022)</p> <p>En bref, une personne qui n'est pas ou qui ne semble pas caucasienne.</p>	<i>Ex. « race », « ethnie » : on les invoquera ou les supposera en parlant de musulman.e ou de juif.ve (religion), de noir.e (couleur de peau), d'arabe (langue) ou d'asiatique (continent).</i> (Ligue des droits et libertés, 2016)
● <b>Immigrant.es</b>	Personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui ont quitté leur pays d'origine afin de s'installer au Canada. (Statistique Canada, 2016).	<i>Ex. Résidentes permanentes, réfugiées, demandeuses d'asile, sans statut officiel</i>
● <b>Situation de handicap ou vivant avec des problèmes de santé</b>	Personnes qui vivent avec une ou plusieurs limitations, visibles ou invisibles, qui affectent leur participation à la vie en société en raison de l'altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant (Le Comité national Coordination Action Handicap, 2005).	<i>Ex. autisme, trouble de personnalité limite, dépression, amputation, handicap physique, maladie chronique</i>
● <b>Diversité sexuelle et pluralité de genre</b>	Personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre diffèrent de la norme hégémonique hétérosexuelle et cisgenre. L'acronyme 2SLGBTQIA+ désigne, entre autres, les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles (Gouvernement du Québec, 2022).	<i>Ex. LGBTQ+, lesbienne, bisexuelle, trans, pansexuelle</i>
● <b>Diversité classiste (dimensions économiques et</b>	Personnes qui se retrouvent au bas de l'échelle par rapport à <u>l'une de ces caractéristiques suivantes</u> :	

<i>sociales : contact, connaissances, éducation).</i>		
○ <b>Situation de pauvreté</b>	Mention explicite de moyens financiers ou matériels insuffisants pour répondre aux besoins de base (Goudeau, Autin, Croizet, 2017);	<i>Ex. précarité, pauvreté, faible revenu, en situation d'itinérance</i>
○ <b>Au niveau d'éducation primaire ou secondaire</b>	<i>Mention explicite que le dernier niveau d'études complété est le secondaire ou le primaire.</i>	<i>Excluant donc le CÉGEP, le collège, l'Université</i>  <i>* Personne ayant entamé des études postsecondaires, mais ne les ayant pas terminées, serait incluse.</i>
○ <b>Capital social faible</b>	<i>Peu ou pas de réseau social ou Déclassement de statut</i>	<b><i>Peu ou pas de réseau social :</i></b> personne seule ou isolée ou ayant un faible réseau, peu diversifié, dépourvu d'opportunités.  <b><i>Déclassement de statut :</i></b> personne dont les études ne sont pas reconnues au Canada et qui subit un déclassement de statut. Ex. une dentiste qui devient préposée aux bénéficiaires.

## QUESTION : Qu'est-ce qu'une violence SIS ?

### Structurelle

- Toute forme de violence provoquée par les structures d'une société donnée, qui empêche les individus de se réaliser.
- Les différents systèmes et structures de subordination que sont le sexism, le cisgenrisme, le colonialisme, le racisme, le capitalisme, le classisme ou l'âgisme sont des formes de violences structurelles qui, comme le soulève Farmer, « (...) réfèrent aux processus par lesquels s'opèrent la discrimination et l'injustice sociale envers certains groupes de population » (2004 dans Lessard et al, 2015 : 9).

### Institutionnelle

- Les violences institutionnelles ou organisationnelles renvoient à « the day-to-day practices of organizations and institutions that have a harmful impact on members of subordinate groups » Kendall (1997 : 306).
- Manifestations violentes issues, perpétrées par ou tolérées par des organisations.
- Pratiques discriminantes et revictimisantes

### Symbolique<sup>36</sup>

- La violence symbolique est le **pouvoir** que le groupe social, en situation de privilège ou de domination, a **d'imposer son système de pensées** comme étant objectif et collectif.
- N'est pas reconnue pour ce qu'elle est vraiment (absence de visibilité et **légitimation**).
- Les personnes qui y sont exposées vont même jusqu'à **douter** d'elles-mêmes et de la nature violente de leur expérience.
- La **normalisation** des inégalités découlant de la hiérarchisation sociale a comme résultat la non-prise en compte des besoins spécifiques des groupes historiquement non privilégiés, renforce leur marginalisation, favorise l'exacerbation des discriminations et, éventuellement, des autres formes de violences.
- Se manifeste notamment dans les effets de la **socialisation différenciée**, la perpétuation de **stéréotypes**, la pression de la **performance**, **doute**, **culpabilité**, etc.
- Vécues dans l'environnement physique, langage, discours, habillement, culture

<sup>36</sup> À ce stade-ci, il ne s'agit pas de changer la définition ni les mots-clés préétablis. Or, voici des suggestions de lectures d'Isabelle Auclair si vous souhaitez mieux comprendre, globalement, ce qu'est une violence symbolique : 1) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_symbolique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_symbolique) 2) <https://www.universalis.fr/encyclopedie/violence-symbolique> et 3) [https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume\\_13/3\\_landry2006\\_0.pdf](https://www.aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/sites/aspects-sociologiques.soc.ulaval.ca/files/uploads/pdf/Volume_13/3_landry2006_0.pdf).

*« Symbolic violence is impervious, insidious and invisible, it also simultaneously legitimises and sustains other forms of violence »<sup>37</sup>*

---

<sup>37</sup> Tiré du texte Thapar-Björkert, Suruchi, Lotta Samelius et Gurchathen S Sanghera, « Exploring Symbolic Violence in the Everyday: Misrecognition, Condescension, Consent and Complicity » (2016) 112 Feminist Review 144 DOI: 10.1057/fr.2015.53.

## QUESTION : Comment définit-on l'accès à la justice et l'accès aux organisations ?

**L'accès à la justice :** l'accès, non seulement au procès, mais à la capacité de faire valoir ses droits (*ex. négociation, médiation, justice réparatrice, aller à l'office de protection du consommateur*).

Dans le cadre de ce projet, **L'ACCÈS À LA JUSTICE** fait référence à ces **4** thématiques

Thématiques	Exemples (non exhaustifs) de mots-clés	Chercheure
<b>5. Résolution de conflits en contexte de violence conjugale et familiale</b>	<p><i>dispute resolution, conflict resolution, settlement conference, mediation, conciliation, negotiation + domestic violence, intimate partner violence, spouse violence, battered women, incest, wife abuse, spouse abuse</i></p> <p><b>* résolution et médiation peuvent être des synonymes en anglais</b></p> <p><b>Des modes de résolution de conflits en dehors des tribunaux, soit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la <b>médiation</b> en contexte de violence conjugale et familiale;</li> <li>○ la <b>conciliation judiciaire</b> en contexte de violence conjugale et familiale;</li> <li>○ l'<b>arbitrage</b> en contexte de violence conjugale et familiale.</li> </ul> <p><b>Exemples d'acronymes :</b></p> <p><b>MARC</b> – Modes alternatifs (amiable) de résolution de conflits ou</p> <p><b>PRD</b> – prévention et règlement des différends (<i>Expression plus récente au Québec</i>)</p> <p><b>ADR</b> – alternative dispute resolution</p>	<i>Marie-Claire Belleau</i>
<b>6. Justice réparatrice</b>	<i>restorative justice, reparative justice, transformative justice, collaborative justice, (family) group conferencing, healing circles, sentencing circles, Gladue, reintegrative shaming, community justice, community sentencing, community mediation, community courts, restorative program, restorative approach, extrajudicial, victim-offender mediation, victim-offender dialogue</i>	<i>Catherine Rossi</i>
<b>7. Femmxes et incarcération</b>	<i>prison, jail, penitentiary, carceral, in custody, imprisonment, incarceration, detention, house arrest, home arrest, halfway houses, community-based residential centres, community-based home-care centres, community correctional centres, probation</i> * <b>femmxes incarcérées/détenues (PAS celles qui TRAVAILLENT dans un MILIEU CARCÉRAL).</b>	<i>Julie Desrosiers</i>

<p><b>8. Accès aux droits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ sociaux</li> <li>○ économiques</li> </ul> <p>pour les femmxs en situation de <b>pauvreté</b> (doc. doit nommer/ indiquer/ présenter minimalement une <b>information objective</b> et explicite par rapport à la pauvreté des femmxs)</p>	<p>Problématiques sociales/injustices sociales relatives aux <b>droits à la santé, au logement, à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à la sécurité du revenu, à l'éducation des femmxs en situation de PAUVRETÉ</b></p> <p><i>social program, social assistance, social welfare, social aid, income support program, access to healthcare, injection sites, injection facility, contraception, access to housing, eviction, deportation, expropriation, renoviction, homeless, access to jobs, access to work, employability</i></p> <p>** itinérance = <b>situation de pauvreté J</b></p>	<p>Christine Vézina</p>
---	---	-------------------------

**L'accès aux organisations :** (ex. promotions, rétention, conciliation travail-famille, programme de mentorat, facteurs causant la sous-représentation de groupe – ex. ligue nationale de hockey hommes vs. pour les femmes, femmes qui accèdent à des postes de décision ou de pouvoir)

Dans le cadre de ce projet, **L'ACCÈS AUX ORGANISATIONS** fait référence à ces **3 thématiques**

Thématiques	Exemples (non exhaustifs) de mots-clés	Chercheure
<p><b>4. Organisations canadiennes de développement international et action humanitaire</b></p>	<p><i>international solidarity, international cooperation, international association, international development, international NGO, human rights organization, noms d'organisations spécifiques: Oxfam, Red Cross, World vision, Doctors without Borders, Development and Peace</i></p>	<p>Isabelle Auclair</p>
<p><b>5. Organisations sportives</b></p>	<p>Inclure <u>uniquement</u> les documents qui portent sur les <b>positions de leadership en sport</b>, ce qui inclut : les entraîneuses, les gestionnaires (staff des organisations sportives), les administratrices (femmes membres des CA des organisations sportives) et les officielles (arbitres). On ne regarde <b>PAS</b> du côté des <b>femmxs athlètes</b>.</p> <p><i>sport, athletes, olympics, paralympics, sport spécifique (hockey, basketball, etc.) + organization, association, institute, institution, agency, federation, league, committee, club, team, department</i></p>	<p>Guylaine Demers</p>
<p><b>6. Métiers et professions traditionnellement masculines</b></p>	<p><b>Femmxs qui occupent un métier/profession dans les secteurs traditionnellement masculins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Sciences (« pures »)/technologies) et génies (ex. engineering, scientists, researcher, research laboratory, technological industry)</i></li> <li>• <i>Santé (ex. hospitals, health facilities, medical center, pharmacienne, dentiste, médecin, gestionnaire en santé)</i></li> </ul>	<p>Sophie Brière</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Droit (ex. legal services, <b>notaire</b>, lawyer, jurist, notary, law office)</i></li> <li>• <i>Sécurité publique (ex. police, <b>enquêteure</b>, investigator, detective, public security)</i></li> <li>• <i>Finance (ex. financial institution, banks, investissement)</i></li> <li>• <i>Santé et sécurité au travail (ex. industrial hygiene, occupational health, occupational safety, <b>santé et sécurité au travail</b>)</i></li> <li>• <i>Milieu carcéral (agente correctionnelle, gestionnaire de prison)</i></li> </ul> <p>Les personnes gestionnaires, professeures, chercheures <b>des métiers/professions traditionnellement masculines</b> des <b>domaines ci-dessus</b> sont incluses. Exclure les gestionnaires, si c'est abordé de manière générale.</p> <p>S'il y a, par exemple, un document sur les professeur.e.s, pour être inclus, il faudrait qu'il y ait des données séparées relatives à un <b>domaine ci-dessus</b>. <i>Ex. Données sur les prof. en génie soient séparées de celles des prof. en anthropologie.</i></p>	
<b>DONC ON EXCLUT :</b>	<p><b>On exclut tous les domaines qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus.</b></p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Construction</i></li> <li>• <i>Sciences sociales</i></li> <li>• <i>Cégep (ex. college, cégep) – auparavant inclus, mais désormais exclu.</i></li> <li>• <i>Politique</i></li> <li>• <i>Transports (comme chauffeuse de taxi)</i></li> <li>• <i>Agriculture</i></li> </ul> <p><i>Militaire</i></p>	



Références :

- Comité national Coordination Action Handicap, « Les différents types de handicap » (Non daté) en ligne : : <<https://www.ccah.fr/CCAH/Articles/Les-differentes-types-de-handicap#:~:text=Selon%20la%20definition%20de%20l%27ecole%20ou%20a>>.
- Goudeau, Sébastien, Frédérique Autin et Jean-Claude Croizet, « Étudier, Mesurer et Manipuler la Classe Sociale en Psychologie Sociale : Approches Économiques, Symboliques et Culturelles » (2017) 30:1 International Review of Social Psychology 1 DOI: [10.5334/irsp.52](https://doi.org/10.5334/irsp.52).
- Gouvernement du Québec, « Comprendre la diversité sexuelle et la pluralité des genres » (23 février 2023) en ligne : <<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/diversite-sexuelle-et-pluralite-des-genres/comprendre-diversite-sexuelle-et-pluralite-genres>>.
- Ligue des droits et libertés, « Personne racisée ou racialisée » (2016), en ligne : <<https://liguedesdroits.ca/lexique/personne-racisee-ou-racialisee>>.
- Parrott, Zach, mis à jour par Michelle Filice, « Peuples autochtones au Canada » dans *Encyclopédie Canadienne* (13 mars 2007 ; mis à jour 28 novembre 2023) en ligne : <<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peuples-autochtones>>.
- Musée canadien pour les droits de la personne, « Nous contre eux : le concept de "l'autre" » (2022), en ligne : <<https://droitsdelapersonne.ca/histoire/nous-contre-eux-le-concept-de-lautre>>.
- Seljak, David, « Protéger la liberté religieuse dans un Canada multiculturel. Commission ontarienne des droits de la personne » (non daté) en ligne : <<https://www3.ohrc.on.ca/fr/la-croyance-la-libert%C3%A9-de-religion-et-les-droits-de-la-personne-num%C3%A9ro-sp%C3%A9cial-de-diversit%C3%A9/prot%C3%A9ger-la-libert%C3%A9-religieuse-dans-un-canada-multiculturel>>.
- Statistique Canada, *Diversité linguistique et plurilinguisme au sein des foyers canadiens*, n°98-200-X, Ottawa, Statistiques Canada, 31 août 2017 en ligne : <<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016010/98-200-x2016010-fra.cfm>>.
- Statistique Canada, « Immigrant » (15 février 2016), en ligne : <[https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=85107](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=85107)>.
- UNESCO Institut de statistique, « Diversité des expressions culturelles » (2005), en ligne : <<http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/diversite-culturelle>>.

## ANNEXE XIII – GUIDE ET GABARIT POUR L’ANALYSE DES DONNÉES PAR LES CHERCHEURES

### GUIDE/GABARIT POUR L’ANALYSE THÉMATIQUE

réalisé par les professeures dans le cadre du projet :

**Obstacles et leviers pour l'accès à la justice et à des milieux organisationnels et professionnels équitables et égalitaires : identifier, caractériser et comprendre les violences structurelles, institutionnelles et symboliques vécues par les femmxs pour les transformer**

#### Rappel des objectifs de la recherche :

- 1) Élaborer une revue de la littérature et des journées de coconstruction des savoirs pour développer un langage commun interdisciplinaire autour du cadre théorique choisi (genre, féminisme intersectionnel, théorie des organisations genrées) et des concepts clés (Vio-SIS, obstacles/freins, opportunités/leviers);
- 2) Produire une synthèse des connaissances avec la méthode de l'examen de la portée (*scoping review*) des littératures scientifique, professionnelle, grise et militante canadiennes autour des deux grands axes (subdivisés en 7 thématiques) ;
- 3) Travailler dans un mode de coconstruction avec deux regroupements de groupes de femmes pour inclure leurs préoccupations et leurs savoirs dans la revue de la littérature et dans la validation/enrichissement de la synthèse des connaissances multidisciplinaires générées.

#### Rappel des axes et des thématiques :

AXE 1 : ACCÈS À LA JUSTICE		
#	Thématische	Responsable de la thématique
1	Résolution de conflits (médiation familiale, les conférences de règlement à l'amiable (CRA) et les procès judiciaires) en contexte de violence conjugale et familiale	Marie-Claire Belleau
2	Accès à la justice et à la justice réparatrice pour les victimes d'actes criminels dans le cas particulier des violences faites aux femmxs	Catherine Rossi
3	Les femmxs et l'incarcération	Julie Desrosiers
4	Accès aux droits économiques, sociaux et culturels pour les femmxs marginalisées et vivant en situation de pauvreté	Christine Vézina

AXE 2 : ACCÈS À DES MILIEUX ORGANISATIONNELS ÉQUITABLES ET ÉGALITAIRES		
#	Thématische	Responsable de la thématique
5	Métiers et professions traditionnellement masculines	Sophie Brière
6	Organisations canadiennes de développement international et d'action humanitaire	Isabelle Auclair
7	Les organisations sportives	Guylaine Demers

## Rappel des étapes du projet :

Le projet a initialement été déposé en 2018. La rencontre de lancement avec l'équipe a eu lieu en décembre 2020. De façon synthétique, voici un rappel de certaines étapes de la recherche :

- **Hiver et été 2021 :**
  - Consolidation de l'équipe, formations, ateliers sur les concepts.
  - Rencontre par thématique entre professeures, auxiliaires et bibliothécaires pour les choix des mots clés.
  - Début du 1<sup>er</sup> tri.
- **Automne 2021 :**
  - Changement de coordonnatrice et restructuration de l'équipe.
  - Demande d'amendement à FEC (\$ et durée : acceptée)
  - Poursuite du 1<sup>er</sup> tri.
  - Réalisation de la matinée d'échange (25 novembre).
  - Préparation de la grille d'extraction.
- **Hiver 2022 :**
  - Ajustement des critères d'inclusion et exclusion.
  - Décision collective que le 2<sup>e</sup> tri et la gestion de conflits seraient faits par la coordonnatrice et les auxiliaires plutôt que par les professeures comme il était prévu dans la planification initiale du projet. Pour que les professeures puissent concentrer leur apport au moment de l'analyse.
  - Formation des auxiliaires pour le 2<sup>e</sup> tri.
  - Finalisation du 1<sup>er</sup> tri et début du 2<sup>e</sup> tri.
- **Été 2022 :**
  - Poursuite et finalisation du 2<sup>e</sup> tri.
  - Face au corpus de données imposant : ajustement des critères d'inclusion et d'exclusion pour procéder à l'extraction.
  - Demande d'amendement (\$ : refusé - durée : approuvée).
- **Automne 2022 :**
  - Extraction des données retenues pour l'échantillon répondant aux derniers critères.
- **Hiver 2023 :**
  - Analyse des données par thématique (par les professeures responsables).
- **Été 2023 :**
  - Analyse transversale et ébauche du rapport intérimaire
- **Automne 2023 :**
  - Production du Wiki et du rapport final.

## Détails sur les données transmises à chaque professeure responsable d'une thématique (Via Teams) :

- Un résumé des résultats (L. PRISMA) :
  - Nombre de documents retenus au deuxième tri (7 thématiques) = **5268 doc.**
  - Nombre de documents dont les données ont été extraites = **244 documents**
    - Pour chacune d'entre vous :
      - Marie-Claire : 5 documents
      - Catherine : 11 documents
      - Julie : 55 documents
      - Christine : 124 documents
      - Isabelle : 0 document
      - Guylaine : 9 documents
      - Sophie : 46 documents

*À noter que certains documents traitent plus d'une thématique.*

- La grille d'extraction de votre thématique (M.)
- La liste des documents ayant fait l'objet de l'extraction (troisième tri) et qui correspondent aux critères finaux (Q.)
- La synthèse analytique de l'atelier d'échange du 25 novembre 2021 (C. Analyse-RapportMatinée.pdf)
- Les présentations PowerPoint et listes de lectures des 3 formations données au début du projet (intersectionnalité, violences et organisations genrées). (5 Dossiers + N., O. et P.)

## Échéancier pour l'analyse :

Sur la base des données partagées, il est demandé à chaque professeure responsable de rédiger un document (d'environ 10-12 pages) présentant son analyse des résultats de sa thématique. La mise en commun des analyses thématiques servira à extraire des résultats transversaux à l'intérieur des axes ainsi que des constats généraux. Il est demandé aux co-chercheuses de remettre leur document d'analyse thématique au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2023. Durant la période de janvier à mai, 3 réunions d'équipe permettront de soutenir la démarche d'analyse :

- **Janvier 2023** : présentation de la proposition de guide et gabarit et partage des données.
- **Février 2023** : présentation, par chacune des co-chercheuses, de ses analyses des sections 2 et 3. Échanges et discussion sur les éléments spécifiques aux thématiques et sur les éléments transversaux.
- **Mars 2023** : présentation, par chacune des co-chercheuses, de ses analyses des sections 4 et 5. Échanges et discussion sur les éléments spécifiques aux thématiques et sur les éléments transversaux.

## Proposition de guide et de gabarit pour le document d'analyse par thématique :

### À noter :

- Pour chacune des sections, il vous est demandé de poser une analyse féministe intersectionnelle. Vous pouvez vous appuyer sur les présentations PowerPoint et les lectures des 3 formations données au début du projet (intersectionnalité, violences et organisations genrées).
- Pour les sections 2 à 5, il vous est demandé d'analyser sur la base des documents ayant fait l'objet d'extraction.

- Pour les sections 1 et 6, vous êtes invitées à mobiliser le document d'analyse du 25 novembre 2021 ainsi que tout autre article ou document que vous considérez pertinent à la réflexion.

Section	Détails du contenu	Pages (approx.)
<b>Introduction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brève présentation de la thématique, du corpus des données analysées et des sections de la synthèse analytique.</li> </ul>	1/2
<b>1. Contextualisation de la thématique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contextualisation de votre thématique en présentant, par exemple : les éléments de votre secteur qui sont à la base de sa sélection pour le projet; les liens avec l'axe dans lequel il se retrouve, la place des femmxs dans ce secteur, les enjeux intersectionnels, etc.</li> </ul>	1
<b>2. Les approches et méthodologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter et analyser (dans une perspective intersectionnelle) les approches théoriques et méthodologiques (incluant les outils, populations ciblées, etc.) utilisées dans les documents extraits.</li> </ul>	1 ½ - 2
<b>3. Les violences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À partir des documents extraits, analyser les violences qui sont abordées.</li> <li>• Par exemple : quelles sont les violences qui ressortent ou ne ressortent pas? Est-ce qu'il y a des contextes d'exacerbation? Est-ce qu'il y a des modulations selon les groupes sociaux et les systèmes d'oppression et de privilège ? Etc.</li> </ul>	1 ½ - 2
<b>4. Les obstacles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À partir des documents extraits, analyser les obstacles.</li> <li>• Par exemple : quels sont les obstacles identifiés ? Quels sont les éléments qui peuvent expliquer la présence de ces obstacles ? Est-ce que les systèmes d'oppression et de priviléges ont une incidence sur le faire d'être confronté.e (ou non) à certains obstacles ? Etc.</li> </ul>	1 ½ - 2
<b>5. Les leviers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À partir des documents extraits, analyser les leviers.</li> <li>• Par exemple, quels sont les leviers identifiés ou mobilisés ? Quels sont les éléments qui facilitent la mobilisation de ces leviers ? Est-ce que les systèmes d'oppression et de priviléges ont une incidence sur la possibilité (ou non) de mobiliser ces leviers ? Etc.</li> </ul>	1 ½ - 2
<b>6. Autres éléments d'analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En vous appuyant sur votre expertise de la thématique (par exemple, vos projets de recherches, les écrits publiés après 2021, etc.) il vous est demandé d'approfondir les pistes d'analyses des sections 3 à 5.</li> <li>• Vous pouvez également mobiliser le document de synthèse analytique du 25 novembre 2021.</li> </ul>	1 ½ - 2
<b>Conclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la conclusion, il vous est demandé de revenir sur les grands constats qui ressortent de votre analyse et de faire des liens avec l'axe auquel cette thématique est associée.</li> </ul>	1/2

## ANNEXE XIV – PRINCIPAUX ÉCHANGES ENTRE FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA ET MARIE-CLAIRE BELLEAU CONCERNANT LA DERNIÈRE DEMANDE D'AMENDEMENT PRÉSENTÉE À L'AUTOMNE 2022

### Réponse à la réponse du 7 décembre 2022

 Marie-Claire Belleau [in](#)  
À : Landry, Karine (FEGC/WAGE) <Karine.Landry@fegc-wage.gc.ca>  
Cc : Burnside, Christine (FEGC/WAGE) <Christine.Burnside@fegc-wage.gc.ca>; Hélène Zimmermann; Isabelle Auclair; Suzanne Kirouac; Joe Ducharme; Gash, Brad (FEGC/WAGE) <Brad.Gash@fegc-wage.gc.ca> +1 autre(s)  
Mar 2022-12-13 06:30

Bonjour Karine,

J'espère que vous vous portez bien. Merci pour ce suivi concernant nos demandes. Je réplique à vos réponses en bleu dans votre texte.

**Le texte de votre message :**

En raison de la complexité de la demande, FEGC et Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) ont eu plusieurs discussions afin de faciliter le processus de prise de décision et de faire avancer le contrat. Veuillez examiner les points ci-dessous, nous sommes disponibles pour une rencontre si vous souhaitez en discuter davantage.

1. Premier volet de la demande d'amendement : déplacement d'une somme d'argent du budget des coûts directs : Les montants associés à la « Journée de coconstruction des savoirs de l'équipe à partir des données du GSC » et le « Lancement du Wiki Vio-SIS », comptabilisant 3 975\$, **ne peuvent pas être déplacés** dans la section « Coûts directs – Main-d'œuvre ». **D'accord.**
2. Deuxième volet de la demande d'amendement : annulation de l'événement de co-construction des savoirs : FEGC comprend les difficultés d'organiser un événement en personne et est donc ouvert à l'idée d'un événement en ligne pour atteindre les objectifs établis. Des détails sur le déroulement de l'événement et sur la distribution des fonds seront nécessaires. Un amendement au contrat sera nécessaire pour ce changement. Si l'événement est annulé, une explication sera nécessaire pour décrire comment les objectifs établis seront quand même atteints ; une révision complète de l'énoncé des travaux et de la base de paiement devra refléter le changement (cette option pourrait être problématique). **L'événement est annulé, car la première matinée de coconstruction des savoirs tenue en 2021 a fourni une très grande quantité de matériel à analyser. En effet, l'information recueillie a dépassé de beaucoup nos attentes, répondant ainsi à nos objectifs que nous pensions atteindre en tenant deux événements, ce qui s'est avéré inutile. En conséquence, le montant financier associé à ce deuxième événement (annulé) est consacré à l'analyse de l'ensemble du matériel récolté lors de l'événement du 25 novembre 2021.**
3. Troisième volet de la demande d'amendement : prolongation du projet de recherche : FEGC et SPAC sont d'accord, en principe, avec la prolongation du contrat jusqu'en décembre 2023. Par contre, veuillez noter que les taux actuellement indiqués pour les ressources humaines, ainsi que les heures par ressources, resteront les mêmes et ne pourront pas être modifiés. **Bien compris.**
4. Quatrième volet de la demande : modifications des « [p]roduits livrables et [du] calendrier » : Les changements proposés devraient être possibles, avec un amendement au contrat. **D'accord.**

Nous attendrons votre réponse pour savoir comment vous voulez aller de l'avant avec l'amendement du contrat.

Veuillez noter qu'afin de s'assurer que l'attribution de votre demande reste juste et équitable pour chaque fournisseur qui a participé à notre appel de proposition, un comité d'évaluation du CPFP devra examiner cette demande d'amendement avant de procéder. **Nous resterons à l'affût de vos courriels, merci.**

Cordialement,  
Karine

Je vous souhaite une belle journée.

Amitiés,

LK

Landry, Karine (FEGC/WAGE) <Karine.Landry@fegc-wage.gc.ca>

À : Marie-Claire Belleau

Cc : Burnside, Christine (FEGC/WAGE) <Christine.Burnside@fegc-wage.gc.ca>; Hélène Zimmermann; Isabelle Auclair; Suzanne Kirouc; Joe Ducharme; Gash, Brad (FEGC/WAGE) <Brad.Gash@fegc-wage.gc.ca> +1 autre(s)

Bonjour Marie-Claire,

Merci pour votre réponse, nous avons quelques points de clarifications ci-dessous en rouge.

Cordialement,  
Karine

😊 ← ⏪ ⏴ ⏵ ...

Ven 2022-12-16 08:19

**From:** Marie-Claire Belleau <Marie-Claire.Belleau@fd.ulaval.ca>

**Sent:** December 13, 2022 6:30 AM

**To:** Landry, Karine (FEGC/WAGE) <Karine.Landry@fegc-wage.gc.ca>

**Cc:** Burnside, Christine (FEGC/WAGE) <Christine.Burnside@fegc-wage.gc.ca>; Hélène Zimmermann <helene.zimmermann@fd.ulaval.ca>; Isabelle Auclair <isabelle.Aclair@fsa.ulaval.ca>; Suzanne Kirouc

<suzanne.kirouc@fd.ulaval.ca>; Joe Ducharme <joe.ducharme.1@ulaval.ca>; Gash, Brad (FEGC/WAGE) <Brad.Gash@fegc-wage.gc.ca>; Karianne Castonguay <Karianne.Castonguay@lpsc-pwgsc.gc.ca>

**Subject:** Réponse à la réponse du 7 décembre 2022

**Importance:** High

Bonjour Karine,

J'espère que vous vous portez bien. Merci pour ce suivi concernant nos demandes. Je réplique à vos réponses en bleu dans votre texte.

#### Le texte de votre message :

En raison de la complexité de la demande, FEGC et Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) ont eu plusieurs discussions afin de faciliter le processus de prise de décision et de faire avancer le contrat. Veuillez examiner les points ci-dessous, nous sommes disponibles pour une rencontre si vous souhaitez en discuter davantage.

1. Premier volet de la demande d'amendement : déplacement d'une somme d'argent du budget des coûts directs : Les montants associés à la « Journée de coconstruction des savoirs de l'équipe à partir des données du GSC » et le « Lancement du Wiki Vio-SIS », comptabilisant 3 975\$, **ne peuvent pas être déplacés** dans la section « Coûts directs – Main-d'œuvre ». D'accord.
  - L'Université Laval ne complétera pas la « Journée de coconstruction des savoirs de l'équipe à partir des données du GSC » et le « Lancement du Wiki Vio-SIS » et le financement de 3 975,00 \$ ne sera pas accessible pour tous autres coûts directs (inclus la main d'œuvre).
2. Deuxième volet de la demande d'amendement : annulation de l'événement de co-construction des savoirs : FEGC comprend les difficultés d'organiser un événement en personne et est donc ouvert à l'idée d'un événement en ligne pour atteindre les objectifs établis. Des détails sur le déroulement de l'événement et sur la distribution des fonds seront nécessaires. Un amendement au contrat sera nécessaire pour ce changement. Si l'événement est annulé, une explication sera nécessaire pour décrire comment les objectifs établis seront quand même atteints ; une révision complète de l'énoncé des travaux et de la base de paiement devra refléter le changement (cette option pourrait être problématique). L'événement est annulé, car la première matinée de coconstruction des savoirs tenue en 2021 a fourni une très grande quantité de matériel à analyser. En effet, l'information recueillie a dépassé de beaucoup nos attentes, répondant ainsi à nos objectifs que nous pensions atteindre en tenant deux événements, ce qui s'est avéré inutile. En conséquence, le montant financier associé à ce deuxième événement (annulé) est consacré à l'analyse de l'ensemble du matériel récolté lors de l'événement du 25 novembre 2021.
  - L'Université Laval a déterminé que la tenue de deux événements n'est pas nécessaire et que le financement de 750 \$ ne sera pas accessible pour tous autres coûts directs (inclus la main d'œuvre).

...